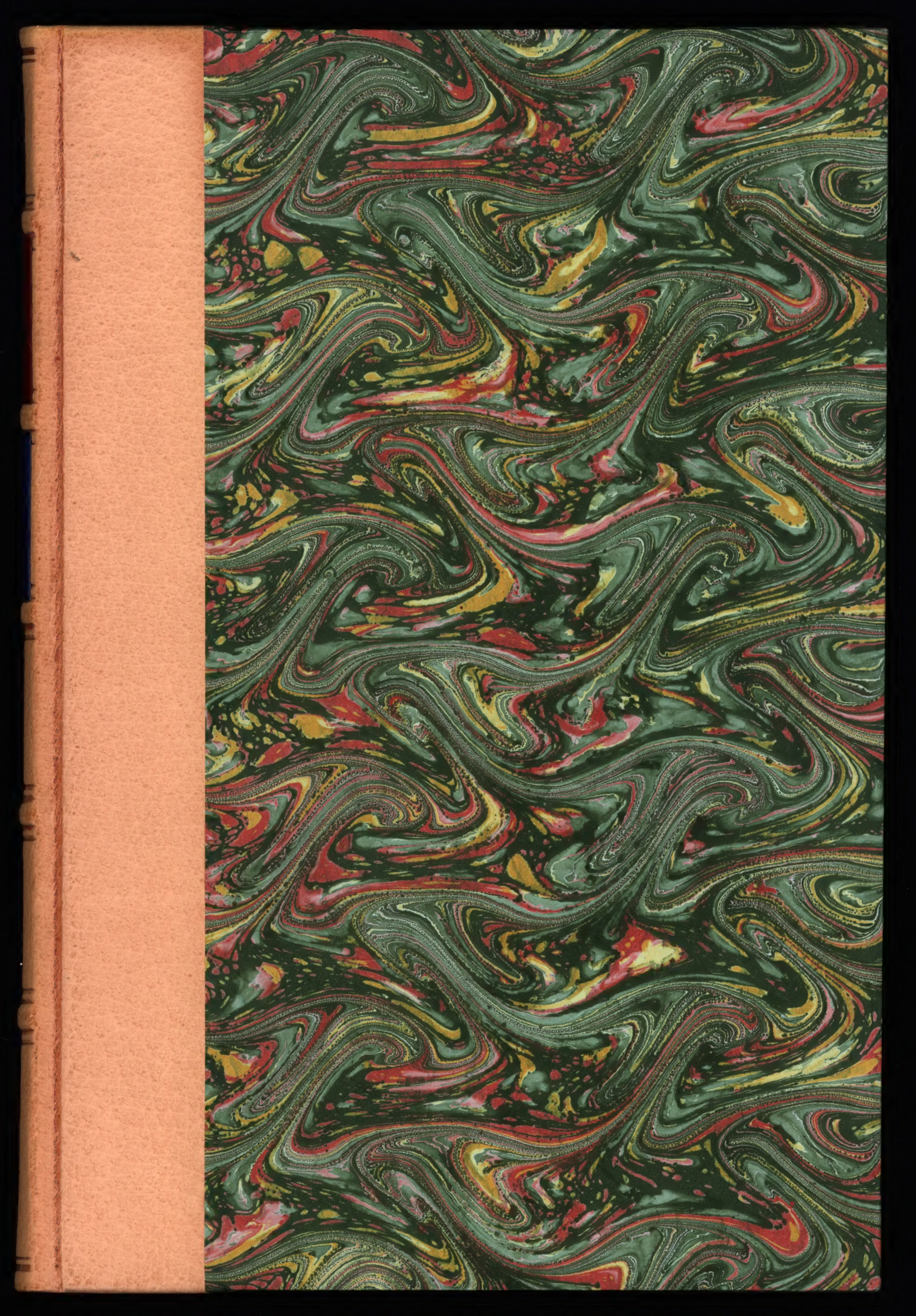
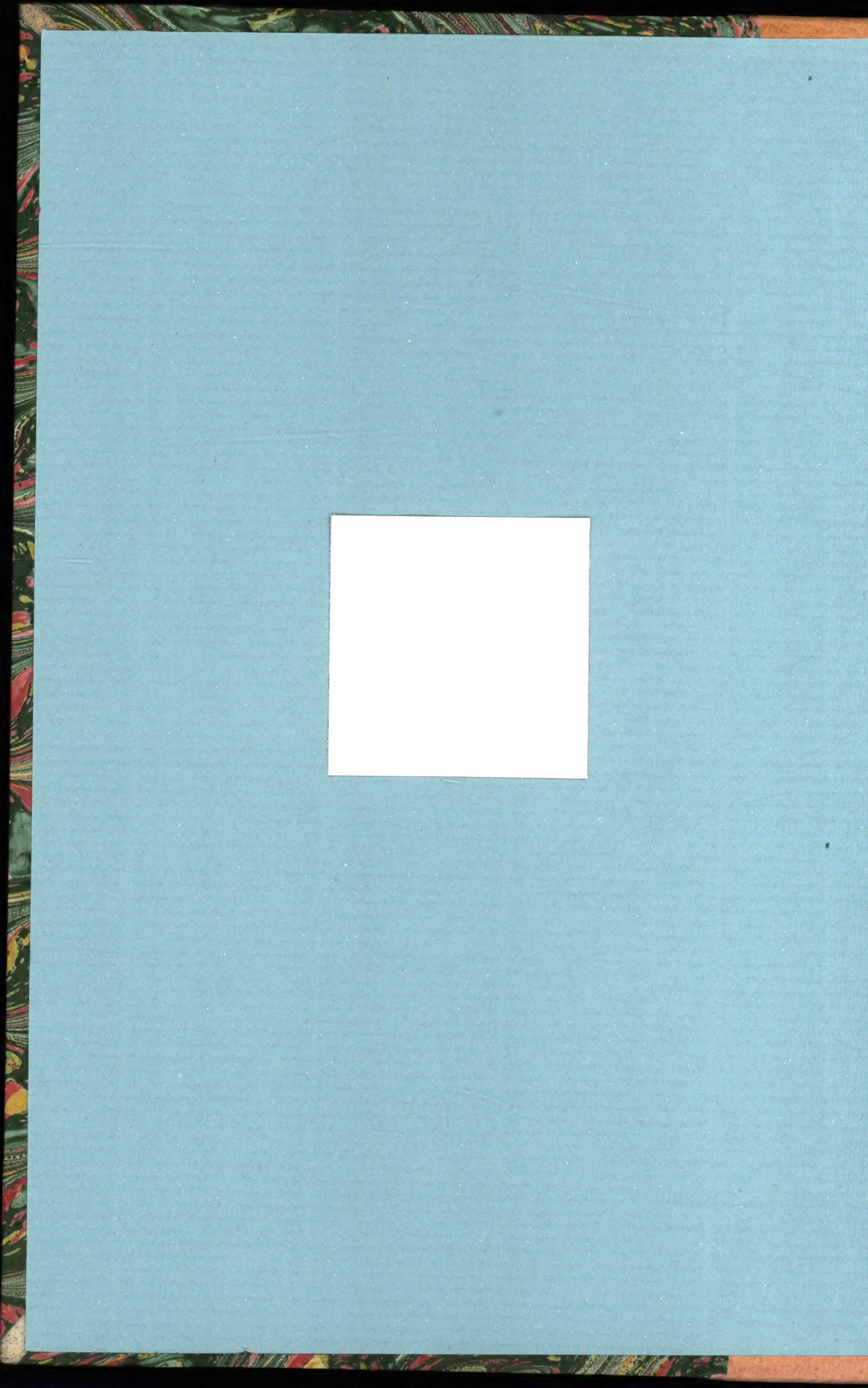




MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

TREIZIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1876

UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison de juin 1875.)

A cette question qui lui rappelait de mortelles inquiétudes, la jeune fille devint sérieuse et resta muette. Un sentiment de pudeur et de retenue l'empêchait de raconter ses chagrins à une si grande dame et de dévoiler les actes de son père.

— Donnez une chaise à Mlle Vuille, dit Mme Perrin, allons, Daniel, soyons un peu galant.

Le pêcheur s'élança comme s'il voulait lui offrir toutes les chaises de la maison.

— Merci, madame, dit Olympe, je ne suis pas fatiguée; d'ailleurs je ne puis pas m'arrêter longtemps.

— Est-ce bien loin chez vous?

— Environ trois lieues, mais en faisant courir mon cheval, je ne mettrai pas beaucoup plus d'une heure et demie.

— Eh bien, il n'est pas quatre heures; les jours sont longs, vous pouvez rester un peu avec nous, et vous goûterez avant de partir. Daniel, allez dire à Domeniga de préparer du café, à moins que Mlle Vuille ne préfère autre chose.

— Non, madame, je vous en prie, ne dérangez personne pour moi.

Mais Daniel était déjà dans la cuisine où on l'entendait fendre le bois sur la pierre du foyer pour faire lui-même le feu, et suspendre le coquemar plein d'eau à la crémaillère.

— On a donc renvoyé notre pourvoyeur sans lui laisser d'espoir? dit Térésa avec un peu d'amertume.

— Oui, madame, et mon père a été très dur pour Daniel, dit Olympe à voix basse et en rougissant.

— Croyez-vous qu'il ne reviendra pas de son premier mouvement?

— J'en doute; mon père est un homme sévère et ponctuel; il a donné sa parole à Siméon Courvoisier qui, tous les jours, le presse de tenir ses engagements!

— Irait-on jusqu'à vous contraindre, si vous vous opposez à ce mariage?

— Oh! mon Dieu oui; on tient ce vieux pour un si bon parti, dit Olympe en sanglotant.

— Est-il vraiment si vieux, comme le dit Daniel? il m'en fait un portrait que je crois chargé.

— Il a dit la vérité, Daniel n'est pas un menteur.

— Mais enfin, ce M. Courvoisier a-t-il soixante ans, est-il avare, boiteux, bossu?

— Oh oui, madame, il est tout de travers, toujours toussant et *rancaillant*, volontaire et opiniâtre comme le mulet d'un laitier.

— Et il se mêle de vous faire la cour?

— Hélas! oui, madame, sans me laisser aucun repos. Tous les soirs, il vient à la veillée, s'asseoit à côté de moi, roucoule et soupire en tournant des yeux dont on ne voit plus que le blanc. Ces soupirs lui donnent des accès de toux qui le suffoqueraient si on ne lui tapait dans le dos. A peine a-t-il fini, qu'il tire sa tabatière, prend prise sur prise jusqu'à ce qu'il éternue comme s'il voulait se faire sauter la cervelle; il se mouche, sauf respect, il crache de tous les côtés, il geint pour que chacun s'empresse autour de lui. La nuit, je l'entends rôder autour de la maison, car il est jaloux comme un mahométan; et, le matin, je trouve sur le seuil de ma porte et même sur l'appui de ma fenêtre, où il grimpe par les toises de bois entassées devant la maison, une tête de chou......

— Une tête de quoi?

— De chou, dans les feuilles duquel il a découpé des devises et des cœurs enflammés avec une flèche tout au travers.

Pendant qu'Olympe parlait, Térésa, d'abord affaissée sur ses oreillers, s'était soulevée sur le coude; ses yeux, naguère languissants et attristés, s'allumaient en entendant ce récit, ses lèvres ébauchaient un sourire.

— Oh! dit-elle, cela se complique; et ces devises découpées dans ces feuilles de chou que disent-elles?

— Madame, je vous en prie, ne m'obligez pas......

— Allons, un peu de courage, je suis curieuse de savoir ce qu'on y lit.

— C'est presque toujours : « Mon chou, mon cœur! » ou bien : « le tourtereau de la Queue de l'Ordon soupire après la rose de la Corbatière. »

— Est-ce tout? dit Térésa en riant.

— Non, mais je crains de vous ennuyer.

— Au contraire, vous me guérissez à vue d'œil.

— Il y a aussi des papiers avec des rimes :

« Vois ce cœur transpercé par l'éclat de tes yeux ;
Il brûle, il incendie.
Olympe, éteins les feux
De ton Siméon pour la vie. »

Cette manière originale de faire des déclarations d'amour prit Térésa au dépourvu ; malgré la gravité des circonstances, elle eut un tel fou-rire, que tous ses efforts pour le réprimer restèrent inutiles. Elle riait de si bon cœur que l'Olympe, d'abord interdite, en fit autant, bien que ses yeux fussent encore remplis de larmes.

— Vous me pardonnez, n'est-ce pas, Mlle Vuille, dit Térésa lorsqu'elle put respirer, mais vous avez là un amoureux qui est bien drôle. Et quand il vient à la veillée, quels discours vous tient-il ?

— Il cherche à m'éblouir en me parlant de ses domaines, de ses forêts, de ses débiteurs, des cadeaux qu'il prépare si je consens à l'épouser. Parfois il s'endort ; alors mes frères chantent des psaumes comme c'est la coutume quand les jeunes gens sont réunis ; il s'éveille en sursaut et, pour faire croire qu'il n'a pas dormi, il chante plus fort que tout le monde, sans mesure, tantôt en avance tantôt en retard ; il nous met dans la confusion. Un soir que mes amies étaient venues avec quelques jeunes gens, il a payé un violon pour nous faire danser ; il a dansé lui-même malgré ses jambes inégales, et a fini par rouler par terre en m'entraînant avec lui, au milieu des rires qui me faisaient mourir de honte.

— Votre père a-t-il vu cette scène ?

— Oui, c'est lui qui l'a relevé et qui lui a remis sa perruque.

— La fête a été finie après cette catastrophe ?

— Au contraire, le vieux a fait venir du vin, et il en a tant bu pour me montrer sa force, qu'on a dû l'attacher sur la jument et le ramener ainsi à la maison. C'est alors que sa sœur a fait un beau vacarme !

— Ah ! il a une sœur ?

— Sans doute, une vieille fille, à demi-folle, qui n'est faite que d'os et de griffes et qui casserait un caillou entre les dents qui lui restent pour en tirer une once de beurre.... à vendre. Il faut voir leur ménage, et la cuisine qu'ils font. Malgré leur fortune, ils se nourrissent comme des païens : du pain d'orge et d'avoine, sec et moisi, toujours des choux, du lait écrémé, presque jamais de viande. Et pourtant, ils ont des cuves pleines de jambons et d'abajoues

que leurs débiteurs leur apportent à la St-Georges et à la St-Martin quand ils vont payer leurs intérêts. Mais, au lieu de manger ces provisions ou de les donner aux pauvres, ils les laissent ronger par les vers et par les rats. Il y a des douzaines de ces jambons où l'os danserait dans la peau, comme le battant d'une cloche.

— Que font-ils donc de leurs revenus?

— Les uns disent que Siméon enterre son argent, d'autres qu'il le place à gros intérêts à mesure qu'il le reçoit, en tout cas, il ne le dépense pas; il porte les mêmes habits depuis vingt ans, et ce sont ceux de son père qui était plus grand que lui; il ne remplace pas même les vitres cassées, des verres ronds enchâssés dans du plomb et qui ressemblent à des fonds de bouteilles; il se contente d'y coller du papier ou du parchemin. L'année dernière il n'a pas fait couper ses foins, la récolte étant chétive, pour n'avoir pas à payer les ouvriers.

— Et voilà l'époux que votre père vous destine?

— Oui, tel qu'il est, mon père l'accepte; il sait que Siméon est vieux, laid, avare, égoïste, volontaire et entêté, il sait que je serai la servante sans espoir de ces deux vieillards grognons, arriérés d'un demi-siècle, dans un coin perdu au milieu des bois; et, cependant, il donne son consentement, tant ce follet l'a ensorcelé.

— Calmez-vous, mon enfant, dit Térésa rêveuse, j'entrevois dans tout cela une erreur que l'on parviendra peut-être à dissiper. Il faut absolument que je voie ces personnages; dès que je serai rétablie, nous profiterons du premier beau jour pour faire une excursion chez vous et chez ce...... Siméon; nous parlerons à votre père en faveur de Daniel; peut-être obtiendrons-nous un délai ou quelque chose de mieux.

— Le plus pressant est d'empêcher Daniel de s'engager.

— J'ai quelque empire sur lui, je vous promets de faire tous mes efforts pour l'en détourner; mais, vous-même, ne pouvez-vous y parvenir?

— Non, et c'est ce qui me désole; il me demande ce qui se passe chez nous, je suis obligée de lui dire la vérité, et lorsqu'il apprend que mon père veut me marier avant les moissons, il entre dans des fureurs épouvantables, il jure d'étrangler mon futur et d'aller après se faire soldat. Ne suis-je pas bien malheureuse?

— Oui, en effet. Quel est donc le terme fatal?

— Les récoltes étant retardées à cause de la pluie et du froid, ce serait pour le commencement de septembre.

— Bien, nous avons encore quelques semaines devant nous, tâchons de les bien employer.

En ce moment, la porte s'ouvrit et Jonas Perrin, conduisant son oncle Ducommun, le charbonnier, s'approcha du lit de sa femme.

— Je te présente, dit-il, mon oncle qui veut s'excuser de n'être pas venu plus tôt nous souhaiter la bienvenue, mais il demeure dans la montagne et n'a guère le temps de faire des visites.

L'oncle Ducommun était un petit homme trapu, aux larges épaules, aux jambes arquées, aux cheveux grisonnants rattachés en cadenette avec un ruban noir; son teint, rouge comme celui d'un Sioux, était zébré et tacheté par la poussière du charbon accumulée pendant un demi-siècle sur son épiderme; ses mains épaisses, noueuses et velues semblaient gantées de noir. Il se confondait en révérences et cherchait à donner essor au discours mi-patois qu'il avait préparé, mais il était atteint d'une extinction de voix chronique, gagnée la nuit près de son four ou dans sa hutte d'écorce, et il ne parvint à filer que des sons indistincts.

— Tous les parents de mon mari me sont chers, dit Téresa en tendant avec inquiétude sa petite main blanche au charbonnier; il m'a bien souvent parlé de vous en Italie, car il n'oublie pas Noiraigue et son pays.

— *Dzonas* a bonne tête et bon cœur, et n'est pas *è n'orgolieux por on monsieur!* J'ai toujours dit *qu'e séraë on bon diabe,* finit par siffler le montagnard après avoir fait un suprême effort.

— J'espère aller avec mon mari vous faire visite dans la forêt dès que je serai guérie.

— *Veni pèrè, gli fa gro bé, déso lè rotsé, ma* pas quand *è fa* de la *pieudze* (1).

— J'ai aussi une connaissance à te présenter, dit Téresa en se tournant vers son mari; c'est Mlle Vuille; approchez Olympe.

— Ah! l'Olympe, dit Jonas Perrin en s'avançant vers la jeune fille, est-ce pour nous apporter une bonne nouvelle que vous êtes venue?

— Non, reprit Téresa, je te raconterai cela plus tard, Mlle Vuille est obligée de nous quitter maintenant et nous ne devons pas la retenir. Allez, ma chère enfant, allez prendre quelque nourriture avant de vous mettre en route, et comptez sur nous pour le reste.

Lorsqu'elle sortit de la chambre, elle entendit la voix de Daniel qui l'appelait dans la cuisine; sa surprise fut grande en voyant la table mise avec un soin et un luxe auxquels elle n'était pas habituée; devant la table était une chaise, et, derrière la chaise, M. le pourvoyeur debout, la serviette sous le bras.

— Mademoiselle est servie, dit-il en français, d'un air majestueux, veuillez prendre la peine de vous asseoir; je suis à vos ordres.

(1) Venez seulement, il fait très-beau au pied des rochers, mais non pas quand il pleut.

— Voyons, Daniel, ne fais pas des farces, reprit-elle encore tout émue de son entretien avec Téresa, il ne faut pas offenser le bon Dieu.

— Est-ce offenser le bon Dieu que d'offrir une tasse de bon café à une personne qui vient de faire trois lieues à cheval et qui doit parcourir le même chemin après avoir gravi la côte?

— Pourquoi faire tant de dérangement? Tu me mets dans l'embarras; je n'oserai jamais..... qu'est-ce qu'on dira....?

— N'as-tu pas entendu madame? reprit-il en patois; ici quand on offre, c'est de bon cœur, et non pour feindre la générosité par de belles paroles, avec l'espoir que les gens n'accepteront pas. Allons, mets-toi là, goûte notre café, mange de cette omelette que j'ai préparée moi-même; tu verras...., c'est autre chose que celles qu'on fait chez vous et qui sont dures et sèches comme des planches de sapin. Il n'y a point de farine, rien que des œufs et des fines herbes; les voituriers français, qui passent ici tous les jours, ne la veulent pas autrement; c'est eux qui m'ont enseigné leur secret.

Vaincue par les sollicitations du beau pêcheur, Olympe s'était assise et se laissait servir, moitié inquiète, moitié souriante. Tout ce qui l'entourait la frappait d'admiration, mais ce qui la surprenait le plus, c'était de voir aller et venir, comme chez lui, dans cette maison merveilleuse, et traité avec considération, ce Daniel Ducommun, autrefois si dépenaillé, et que son père ne se gênait pas de traiter comme un mendiant.

— Quelle belle cuisine! dit-elle enfin en promenant autour d'elle un regard circulaire, comme c'est propre et brillant! Je voudrais que ma mère pût la voir.

Et elle songeait, avec un terrible serrement de cœur, à l'antre enfumé, obscur, infect, que lui réservait son vieux prétendant de la Queue de l'Ordon.

— Tu sais qui aurait pu en jouir si j'étais devenu le fermier de mon ami Perrin, dit le pêcheur d'une voix sourde.

— Daniel, ne parle pas ainsi, rien ne t'empêche de devenir fermier, et de vivre comme un brave homme..... et puis, qui sait.... dit-elle en souriant et en lui tendant la main.

Elle avait de beaux yeux l'Olympe, une bouche expressive et de jolies dents blanches; quand elle souriait et que de gracieuses fossettes se creusaient sur ses joues fermes où brillaient les couleurs de la santé, l'honnête pêcheur ne se possédait plus.

Leur tête à tête fut interrompu par Domeniga qui entra et ouvrit de grands yeux en voyant cette table servie, cette jeune fille à qui Daniel serrait amoureusement la main. Elle fit semblant de n'avoir rien vu et alla s'asseoir devant le feu où elle se chauffa pour se donner une contenance.

— Qui est cette femme? dit Olympe en retirant sa main.

— C'est la domestique italienne, dit Daniel à voix basse, elle ne comprend pas un mot de ce que nous disons.

— Elle a des yeux qui voient et qui comprennent, dit Olympe en tressaillant au regard haineux lancé par l'étrangère; je n'ai plus qu'à m'en aller, je suis déjà restée trop longtemps. Adieu, je pars, bonjour, mademoiselle, portez-vous bien.

— *Adio, adio,* dit l'Italienne de sa voix de contralto, en tournant la tête et en dardant par-dessus l'épaule ses grands yeux noirs vers la jeune montagnarde.

— Un moment, dit Daniel, je t'accompagne jusqu'au haut de la côte, c'est entendu; je cours avertir le patron et mettre mon chapeau.

Lorsqu'il revint, non-seulement il avait son tricorne posé avec crânerie sur sa tête, mais il portait triomphalement, d'une main, un superbe bouquet cueilli dans le jardin, de l'autre le fameux parapluie de soie rouge qui l'avait frappé d'admiration lors de sa première entrevue avec Jonas Perrin au bord de l'Areuse.

— Mais Daniel, que fais-tu encore? que diront les gens?

— Je m'en fiche comme de l'an quarante; c'est peut-être la dernière fois que nous pourrons être ensemble, je prétends te faire les honneurs de la maison, et de ce pauvre Noiraigue qu'on méprise tant et où l'on pourrait être heureux, si on le voulait; tu auras les plus belles roses des jardins de Rosières, et tu seras abritée par le premier parapluie qu'on ait vu dans notre vallon.

— C'est que..... je crois qu'il ne pleut pas.

— Ça m'est égal, je veux avoir la satisfaction de te promener sous ce parapluie. C'est un souhait que j'ai fait la première fois que je l'ai vu; je dois dire qu'il m'avait fièrement donné dans l'œil.

C'est ainsi qu'ils gravirent la côte, leurs bras étroitement entrelacés. Les jeunes hêtres au feuillage transparent, les grands sapins aux lourds rameaux, les buissons qui s'inclinaient sur leurs têtes, secouaient sur eux les gouttes de pluie, restes des ondées intermittentes que chassait le vent d'ouest. Le bruit de leurs pas sur les pierres roulantes effrayait les rouges-gorges, les fauvettes, les merles cachés dans les broussailles; lorsqu'ils rencontraient des passants, ils se rangeaient sur le bord de l'étroite charrière et échangeaient avec eux la salutation en usage : *Dieu vo z'aide! Adieu si vo!*

Au bout d'une heure ils arrivèrent au sommet de l'escarpement; la vallée des Ponts et de la Sagne s'ouvrait devant eux sous les brumes d'un ciel assombri par la pluie. Ils eurent bientôt découvert la jument qui hennit et se secoua en les entendant traverser le taillis où elle était attachée, et

dont elle tondait les feuilles, à la longueur de sa longe, pour se passer le temps.

— Il faut donc nous quitter, dit Daniel après avoir remis la bride au cheval et serré la sangle de la couverture.

— Oui, dit Olympe, mais, quoi qu'il arrive, promets-moi de ne pas t'engager.

— Je ne promets rien, dit Daniel en baissant les yeux; on verra.

— Tu veux donc que je cesse de t'aimer et de t'estimer.

— Mais, si on te marie avec ce vieux singe....

— Ce n'est pas encore fait; d'ailleurs tu ne sais pas qu'au premier beau jour, dès que Mme Perrin sera rétablie, elle viendra chez nous avec son mari, parler à mon père.

— Elle t'a dit cela? s'écria le pêcheur avec exaltation.

— Eh oui, et bien d'autres choses encore.

— Alors, si elle s'en mêle et Jonas Perrin aussi, tout n'est pas perdu, et le vieux rat n'a qu'à se bien tenir.

— Faut-il parler à mes parents de cette visite?

— Garde-t'en bien, ils pourraient encore manigancer avec ce vieux perfide qui possède toutes les ruses de Satan. A propos de Siméon, l'auras-tu ce soir?

— Hélas! oui, il a été hier à Morteau vendre des bois, pour ne pas perdre la veillée du dimanche.

— J'aurais bien envie d'aller l'attendre ce soir, à son retour, au milieu des bois, et lui rompre quelques os. Il mérite une punition. Vois-tu, quand je pense à ce malheureux qui se met sur notre chemin, j'entre en frénésie et je vois tout rouge.

— Ce que tu as de mieux à faire, c'est de rentrer à la maison et de vaquer à ton service; d'ailleurs tu pourrais attraper un mauvais coup. Depuis que mes frères l'ont taquiné en le menaçant de ta jalousie, il porte toujours un pistolet double, chargé jusqu'à la gueule.

— Il ne saurait pas s'en servir.

— Ne t'y fie pas, il a une volonté de fer et te tuerait comme un chien.

— Si je retourne à la maison, ne va pas croire que j'aie peur de son pistolet, je m'en moque comme de sa perruque. Mais toi, si des malandrins t'attaquaient le long du marais, que deviendrais-tu?

— Ne sois pas en peine; en partant, j'ai passé à la forge et j'ai pris cet outil.

Elle souleva un coin de la couverture et montra attaché à une courroie un marteau assez lourd qu'elle brandit au-dessus de sa tête.

— A la bonne heure, dit Daniel, le marteau est de poids et le manche est solide.

— Maintenant, aide-moi à me mettre en selle.

— Paries-tu que je te pose sur ta bête à bras tendus?

— Pas d'imprudence, tu pourrais te faire du mal.

Mais le pêcheur l'avait saisie de ses mains vigoureuses et l'avait assise sur son cheval avant qu'elle pût l'en empêcher.

— Voilà, dit-il avec orgueil, va dire à ton vieux Siméon d'en faire autant.

— Daniel, murmura la jeune fille en appuyant son visage sur celui du pêcheur, Daniel, prends garde à l'Italienne, elle m'a lancé un mauvais regard.

Et frappant son cheval d'une gaule de noisetier qui lui servait de cravache, elle partit au grand trot.

Le pêcheur resta en faction tant qu'elle fut en vue; chaque fois qu'elle se retournait il agitait son chapeau à cornes; mais lorsqu'elle eut disparu au contour de la forêt, il s'assit tristement sur le rocher, au bord de l'escarpement qui domine Noiraigue, et en mesura la hauteur d'un air sinistre.

(*A suivre.*) L. Favre.

UN ASSASSINAT POLITIQUE A NEUCHATEL EN 1768

L'AVOCAT GÉNÉRAL GAUDOT

(Suite et fin. — Voir la livraison de décembre 1875)

V

Nous allons maintenant jeter un rapide coup-d'œil sur l'instruction de cette procédure peut-être sans exemple dans les annales neuchâteloises. Son dossier forme un gros volume in-folio où des pièces de tout genre sont réunies sans beaucoup d'ordre; tout est là, minutes, expéditions, comptes, pièces à l'appui; c'est une source précieuse, mais où les perles disparaissent

souvent dans le fumier, car plus de 350 témoins furent entendus. Un grand nombre de témoins furent entendus à l'étranger, à Bienne, Berne, Avenches, Estavayer, Payerne, et des expéditions de leurs dépositions envoyées à Neuchâtel. Dans les quinze jours qui suivirent l'assassinat, les coupables ne furent absolument pas inquiétés, ils circulaient librement. Ainsi, Bosset, secrétaire de ville, raconte que huit jours avant le commencement des enquêtes, Schupach, Dandy, Favarger et Jacot vinrent lui demander des passeports qu'il leur refusa absolument. Les enquêtes étaient déjà ouvertes qu'Henri Pury annonçait au maire Petitpierre que, ses affaires l'obligeant à quitter le pays, il offrait de lui donner sa déposition ; Petitpierre refusa.

Cette impunité franchement avouée, nous dirons même cette glorification de l'assassinat, car ceux qui s'en étaient rendus coupables marchaient la tête haute, cette impunité dura quinze jours environ.

Il est curieux de parcourir les Manuels du Conseil d'Etat durant cette période; le 27 avril on avertit la cour, on annonce alors la « mort » du sieur Gaudot, bientôt ce sera « l'horrible assassinat, le crime sans pareil. »

Le 4 mai on fit lecture d'une lettre de Lentulus, requérant « de faire les recherches convenables pour découvrir les auteurs de l'assassinat du sieur avocat-général Gaudot. » Il demande les motifs qui ont engagé le Conseil d'Etat à suspendre toute information au sujet de cet assassinat.

Trois jours plus tard M. Petitpierre réunit les Quatre-Ministraux « pour leur exposer que le Conseil d'Etat, sans perdre de vue tout ce qu'exige la vindicte publique par rapport en la manière tragique et barbare en laquelle M. l'avocat-général a fini ses jours, avait suspendu ses diligences à raison de la grande fermentation du peuple en général, mais considérant maintenant que l'atrocité même de cette action doit avoir contribué à faire rentrer chacun en soi-même et à comprendre la nécessité et l'importance de poursuites qu'exige un cas si grave, il ne peut se dispenser de donner la plus grande activité au secours de la justice la plus sévère; en conséquence, il requiert mes dits sieurs les Quatre-Ministraux de lui accorder les enquètes secrètes, à l'effet de découvrir tant les auteurs des différents désordres qui se sont commis à cette occasion que ceux qui peuvent avoir été les auteurs ou les fauteurs de la mort de mon dit sieur l'avocat-général, afin qu'après avoir été découverts et reconnus, ils soient chacun d'eux suivant la nature de leur démérite punis ainsi que l'exige l'atrocité du crime dont il s'agit. »

Les Quatre-Ministraux accordèrent l'enquête demandée, tout en réservant naturellement leurs franchises, et le surlendemain le Maire, MM. les Quatre, le greffier Perroud et les livrées s'engagèrent à garder le secret le plus inviolable sur cette affaire.

C'est aussi le 9 mai que l'on commença à interroger les témoins, et les interrogatoires se poursuivirent pendant vingt séances, du 7 mai au 11 juillet. Les premières séances sont pâles, ternes, on sent que MM. les Quatre ne mettent point une activité dévorante à trouver les coupables; du reste la plupart des accusés avaient quitté le pays et on prit soin de n'accumuler des charges que contre ceux-là seulement.

Si les dépositions ne brillèrent pas toujours par leur netteté et leur clarté, nous n'en ferons certes point retomber toute la responsabilité sur MM. les Quatre, car la mémoire des témoins subit parfois d'étonnantes altérations et eux-mêmes se chargent de l'avouer: « Ma mémoire d'ailleurs, nous dit François Meuron, peut à son ordinaire m'avoir mal servi, et cela peut-être par une suite du grand calme qui a succédé à l'orage et qui m'a plutôt engagé à penser à mes petites affaires particulières. » — « Tout cela est comme des brouillards dans ma tête, » s'écriait Grüner. En deux séances, quatre pelotons de vingt hommes chacun, furent, selon le style de l'époque, épuisés sans qu'on pût en tirer le moindre renseignement. Ajoutons que c'étaient des grenadiers.

Le nombre des témoins avait dû faire impression dans le public, et plus d'une tradition relative à ce sujet s'est conservée. M. le Dr Guillaume nous en a cité une assez curieuse, d'après laquelle un des témoins les plus impliqués dans l'affaire aurait été un grand vieillard à barbe blanche. Lorsqu'on l'appela en témoignage et qu'on voulut lui faire prêter serment, il se mit à rire en disant: « A quoi bon! j'ai déserté le service de toutes les puissances de l'Europe! » Ce mot troubla si fort les juges qu'ils préférèrent le renvoyer sans l'entendre. — Traduction naïve si l'on veut, mais qui peint fort bien l'impression produite sur les masses. Ce qui put contribuer à l'augmenter encore, c'est la mise à prix de la tête des coupables; par un « Avertissement » en date du 18 mai 1768, Derschau « promet au nom du roi une gratification de 200 louis d'or neufs de France » (environ 4950 francs) à quiconque découvrira et indiquera avec authenticité pendant l'espace de quinze jours après la publication du présent, les chefs des pertubateurs du repos public et les promoteurs de cet assassinat, promettant en outre que non-seulement son nom sera secrété, mais que quand même aussi il se trouverait lui-même impliqué directement ou indirectement dans cette affaire, il lui sera fait grâce et il jouira pareillement de la gratification susmentionnée. » Tous les officiers de juridiction reçurent l'ordre de faire publier et afficher le dit avertissement.

Quelques jours plus tard le vice-gouverneur requérait le Conseil d'Etat « d'envoyer à tous les Etats voisins les signalements des personnes qui selon

les enquêtes doivent avoir eu part à l'assassinat de Gaudot, en les requérant de les faire arrêter s'ils passent dans leurs Etats. »

Onze personnages sont mentionnés dans ces signalements; nous y trouvons de curieux détails sur les mœurs et costumes de l'époque. « Frédéric Jacot porte perruque en bourse avec des boucles aux côtés de ses faces, il prend du tabac en poudre à tout moment; Nicolas Schupach — les cheveux châtains qu'il attache en cadogan, bien fait et parfaitement jambé; Elie Favarger — cheveux noirs qu'il porte en tresse pendante, visage maigre et basané, le nez petit et rempli à l'ordinaire de tabac; Frédéric Favarger — visage replet et noir, des cheveux qu'il attache les laissant pendre en coquille; Jean-Jaques Jeanrenaud — ses jambes sont fluettes de même que ses cuisses; François Dandy — les cheveux en tresse redoublée très petite, les cuisses et la jambe sèches, il a la coutume de branler les bras; Henrioud — il a une petite jambe, il a une marque très distinguée par laquelle il est fort facile de le reconnaître, c'est à un de ses pouces qui est plus gros et rond au bout que l'autre; Guillaume Depierre — il prend du tabac en poudre, il a une tabatière rouge en forme de coffre, il a une jambe qu'il met beaucoup plus en dehors que l'autre, il a la hanche droite qui sort lorsqu'il marche. »

Les détails qui précèdent nous montrent un luxe de coiffure inconnu aux hommes de notre temps; avouons que nous ne le regrettons pas trop.

Tout s'instruisait paisiblement, doucement, lorsque soudain le 21 mai 1768 le vice-gouverneur requiert le Conseil d'Etat de la part de Son Excellence de Derschau « de nommer un juge neutre, vu que Sa Majesté envisage les sieurs Quatre-Ministraux comme complices du dit assassinat par le verbal même qu'ils en ont dressé, et requiert, qu'en exécution des ordres du roi, il soit nommé un adjoint à M. le Maire pour dresser les dites enquêtes. »

Le Conseil d'Etat après en avoir délibéré « ordonna à M. Petitpierre de faire venir des juges neutres qui soient pris dans la justice de Saint-Blaise et qui ne soient pas bourgeois internes, afin de procéder sous leurs yeux aux dites enquêtes, et quant à l'adjoint demandé pour M. le Maire, il a été trouvé que M. le Maire peut continuer seul. »

Les justiciers de Saint-Blaise furent beaucoup plus actifs que ceux de Neuchâtel, car à partir de leur arrivée les dépositions deviennent plus claires, plus précises, plus complètes, si bien que, déjà le 27 mai, M. Petitpierre pouvait présenter au Conseil d'Etat les enquêtes dressées. Lecture en fut faite et l'on chargea quatre conseillers d'Etat d'en faire le dépouillement.

Le lendemain, après avoir entendu le rapport des commissaires, on décida de demander un décret de prise de corps contre Schupach, gypseur, David Hubler, Isely fils, Frédéric Jacot, horloger, Elie Favarger, ferblantier, Frédé-

ric Favarger, tailleur, Grüner, perruquier, Jeanrenaud, vigneron, Dandy, serrurier, Guerry, maçon, Henrioud, coutelier, Depierre, fils et Charles Cand. C'était la filière ordinaire, Derschau et Michel avaient cependant cherché à s'en affranchir en demandant aux représentants des quatre cantons « d'être autorisés à faire saisir tous ceux qu'il leur plairait, même ceux contre lesquels le décret de prise de corps aurait été refusé, à s'emparer des biens de tout accusé ou de tout suspect qui se serait évadé. »

Les représentants des cantons refusèrent, alléguant qu'ils étaient là pour faire respecter les lois et coutumes du pays.

Le même jour les Quatre-Ministraux accordaient les décrets de prise de corps demandés à fin d'examen, puis plus tard, d'autres furent encore obtenus contre Motta, Pierre Philippin et Henry Pury.

Malgré ces décrets aucune arrestation réellement importante ne fut opérée.

Lorsqu'on vit la bonne volonté des magistrats de Neuchâtel et comme les dépositions des témoins à leur égard n'étaient point concluantes, ils furent, le 13 juin, rétablis dans leurs fonctions d'assesseurs de la justice criminelle et réhabilités par une grâce spéciale.

Un mois plus tard, après qu'une conférence eut eu lieu à Aarberg entre Derschau, Michel et Lentulus, le vice-gouverneur assembla le Conseil d'Etat pour entendre lecture du rapport des commissaires. On ordonna à M. Petitpierre de demander jugement contre les douze décrétés de prise de corps que nous avons déjà nommés. Le lendemain, le Maire notifia aux Quatre-Ministraux cette décision, « demandant jugement à la justice de la ville comme juge criminel qui doit nécessairement être saisi de cette affaire selon la constitution. »

Messieurs les Quatre « étant allés aux advis en chambre » déclarèrent qu'ils ne pouvaient se prononcer le jour même, mais déjà le lendemain ils accordaient au Maire les fins de ses conclusions. Les sentences furent rendues les 14 et 15 juillet par le corps de la justice avec le même cérémonial que si les détenus eussent été présents ; cependant le pasteur en semaine ne fit point de sermon et les cloches de la collégiale restèrent muettes. Le corps de la justice précédé du Maire se rendit sur le *parquet* dressé au pied de la terrasse du château et que gardait un piquet de troupes suisses.

M. le Maire requit une peine extraordinaire contre Frédéric Favarger, Charles Cand et Henriod, et la peine de mort contre les autres accusés.

Les conclusions des Quatre-Ministraux furent sensiblement plus douces que celles du Maire. Un seul accusé, Jeanrenaud fut condamné à être roué en effigie, quatre autres, Jacot, Dandy, Schupach et Guerry à être pendus en effigie. Elie Favarger et Philippin furent bannis à perpétuité, Henrioud et

Depierre subirent 25 ans, Henri Pury et Cand 10 et 20 ans de la même peine ; tous eurent à payer leur part des frais de procédure.

Les cinq condamnés à mort étaient des habitants, les autres des bourgeois de Neuchâtel, ainsi les Quatre-Ministraux avaient encore tenu la balance inégale en ménageant sensiblement leurs combourgeois.

Le Maire se rendit ensuite au Château pour faire lecture des sentences au vice-gouverneur et lui demander s'il avait des adoucissements à y apporter; celui-ci répondit négativement et ordonna d'exécuter les sentences le lendemain.

Le 16 juillet, le Maire assembla de nouveau le corps de justice au pied de la terrasse de la Collégiale afin d'exécuter les sentences. Nous empruntons à la procédure le récit de l'exécution :

« On a fait appeler le maître des hautes-œuvres, lequel étant paru au parquet, portant les cinq planches où sont dénommés avec leurs effigies les cinq personnages qui ont été condamnés à la mort, mon dit sieur le Maire a ordonné au maître des hautes-œuvres de prendre les cinq planches avec lui et de les porter jusqu'aux lieux patibulaires et les pendre au gibet lorsque M. le Maire avec MM. de la justice seraient arrivés sur la place pour être présents à ces exécutions. Mon dit sieur le Maire s'étant transporté aux lieux patibulaires accompagné d'un grand nombre de messieurs du Conseil de la Justice, et des livrées tant de la Seigneurie que de la Ville, sous l'escorte d'un détachement de la garnison, le maître des hautes-œuvres a exécuté les ordres donnés en appliquant et clouant au gibet les cinq planches désignant aux effigies tant des condamnés à mort que des différents supplices qu'on leur a fait infliger.

Ces exécutions faites avec toute la tranquillité possible et le même appareil que si les dits criminels eussent subi en personne leurs jugements, Monsieur le Maire, toujours à la tête de la Justice et sous l'escorte du dit détachement est revenu en ville. »

Mais tout n'était point terminé (¹). Des agents de la cour, Derschau, Michel et Lentulus exigèrent une satisfaction éclatante de l'insulte faite à la personne du roi par le meurtre de l'un de ses principaux fonctionnaires.

M. de Lentulus ne tarda pas à envoyer de Berne aux représentants des cantons les articles de la satisfaction demandée. C'étaient les suivants : Le port d'armes devait être enlevé à la ville qui paierait tous les frais, le magistrat se rendrait au Château pour demander pardon au gouverneur et la compagnie des grenadiers serait dissoute. Un dernier article fut ensuite ajouté concernant une indemnité payable à la famille du défunt.

Le 5 août, le désarmement commença et bientôt les troupes des alliés quittèrent la ville.

(¹) Les détails que nous ajoutons ici sont en majeure partie empruntés à l'Histoire abrégée des troubles du pays, de Petitpierre.

Quelques jours plus tard les députés des cantons assemblés à Morat écrivirent au Conseil de ville pour lui annoncer la clôture des négociations.

Le port d'armes était enlevé à la ville pour une année seulement, quant aux autres articles ils furent admis sans changement et Neuchâtel paya 3000 livres (environ 4600 francs) aux héritiers de Gaudot.

Ce procès mémorable était terminé, rare exemple d'une dérogation à la manière ordinaire de rendre la justice; il nous présente en outre un vrai luxe de témoins. Aussi les frais furent-ils énormes pour l'époque, ceux de la procédure s'élevèrent à 3225 fr. environ (L. 1990,14), un autre poste que nous ne retrouvons plus aujourd'hui est le compte du bourreau qui s'élève pour cette exécution à L. 527 (832 fr).

Voici en outre un compte général de tous les frais causés tant par la question des fermes que par l'assassinat de Gaudot:

Traitement et nourriture des troupes . . .	L.	17735. 6	Fr.	27667 07
Frais divers	»	8217.14	»	12819 30
Indemnité à la famille de Gaudot	»	3000.	»	4680 —
Premier procès à Berne	»	13519. 9	»	21090 34
Deuxième procès à Berne	»	21976. 8	»	34283 18
Somme payée à Derschau	»	2656.	»	4143 36
Soit en tout	L.	67104.17	Fr.	104683 25

La somme eût été plus considérable encore sans le désintéressement des cantons. Lucerne et Fribourg ne demandèrent aucune indemnité, Soleure la solde de ses troupes seulement, mais Berne exigea tout jusqu'au dernier centime.

Le banneret Osterwald et le secrétaire Bosset furent chargés de négocier à Fribourg un emprunt de 3000 louis (75,000 fr.) que le gouvernement de ce canton leur prêta à des conditions favorables.

Nous voici enfin arrivés au terme de cette étude; si quelque lecteur avait eu la patience de nous suivre jusqu'au bout, il serait sans doute pénétré de l'importance et de l'intérêt qu'offraient ce procès politique et cet assassinat, intéressants d'abord parce que ces événements sont avec les aventures de Vauthier de Rochefort les plus tragiques dont notre histoire ait conservé le souvenir, mais intéressants surtout comme servant à caractériser cette période où tous défendaient les droits du peuple contre les droits du roi, et que Guinand appelait à juste titre un siècle de bonheur.

Georges DE PURY.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS (1)

Y a-t-il un art neuchâtelois, les architectes de notre pays, ses peintres et ses graveurs ont-ils formé une école, ont-ils vécu dans une pensée commune, leurs productions sont-elles marquées d'un cachet particulier qui les caractérise, comme certaines nuances de style, de manière ou de sentiment, distinguent les nombreuses écoles locales d'Italie? A tous ces points on peut répondre, non.

Les analystes de l'art n'admettent même pas qu'il y ait une école de Suisse, et ils classent tous les artistes issus de ce pays dans les écoles étrangères au nôtre; nous trouvons ainsi Luini et Fontana en Italie, les Holbein, Nicolas Manuel, Josse Amman en Allemagne, Fuessli et Angelica Kaufmann en Angleterre, Petitot, Thouron, Léopold Robert, Pradier, Forster, etc., en France.

Ce qui existe pour la Suisse entière se retrouve dans le canton de Neuchâtel; Brandt est classé parmi les graveurs en médailles de l'Allemagne, Léopold Robert, les Girardet, Forster dans l'école française, et M. Demmin, le collaborateur de M. Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres de toutes les écoles,* ne classe-t-il pas Alexandre Calame dans l'école allemande, avec laquelle il n'a aucune parenté.

Si l'existence d'une école suisse est contestée, à plus forte raison niera-t-on les écoles locales, même celle de Genève, dont la vitalité est cependant prouvée par les œuvres de plusieurs artistes éminents. — Le canton de Neuchâtel a fourni à l'art un contingent assez considérable, mais il n'a jamais eu une école, c'est-à-dire un groupe de peintres travaillant dans le même milieu ou dans une pensée commune; le sol natal, il est vrai, ne pouvait leur offrir les moyens d'étudier, tous prirent la route de l'étranger, et lorsqu'ils revinrent au pays, celui-ci ne put ni ne voulut souvent les retenir à lui. Nous n'avons

(1) Nous commençons avec cette notice la reproduction d'une série de dessins d'artistes neuchâtelois, qui aideront à compléter notre travail; nous donnons aujourd'hui par anticipation une figure de Léopold Robert, sur laquelle nous reviendrons plus tard.



BRIGAND NAPOLITAIN d'après Léopold Robert.

donc à étudier ici que des personnalités; quelques-unes ont déjà été l'objet de nombreux travaux, et le *Musée neuchâtelois* a rendu hommage à plusieurs de nos peintres et graveurs; nous continuerons cette œuvre, afin de compléter ce qui a été dit jusqu'ici, et pour faire connaître surtout des hommes qui, peu en évidence, n'en ont pas moins eu chez nous une plus grande influence que ceux qui brillaient d'un éclat plus grand à l'étranger, mais dont le talent ne profita à leur pays que dans une mesure plus restreinte.

L'architecture offre dans notre canton, à partir du XIe siècle, de remarquables spécimens de toutes les époques: la *regalissima sedes* du roi Rodolphe, la collégiale et le château de Neuchâtel, son bâtiment dit « les Halles, » les châteaux de Vaumarcus, Gorgier, Colombier, quelques églises de villages et plusieurs maisons particulières sont dignes de l'étude des artistes et des archéologues; MM. Matile, Dubois de Montpéreux, Blavignac, J.-R. Rahn, etc. ont fait des premiers de ces monuments l'objet de travaux qui affirment leur importance. Est-ce à des architectes neuchâtelois que nous devons ces constructions, nous pouvons en douter, car on sait que pendant le moyen âge des corporations de constructeurs passaient d'un pays dans un autre avec leurs statuaires, leurs tailleurs de pierres, maçons et autres ouvriers; la participation des Neuchâtelois nous paraît donc peu considérable pour ce qui concerne la partie créatrice et artistique de ces monuments. Mais la question est toute spéciale, et nous laissons à de plus qualifiés le soin de la résoudre.

Nous avons, à propos du *Fronton du collége industriel*, esquissé brièvement la marche générale de la sculpture en Suisse, nous avons constaté l'absence absolue de Neuchâtelois pratiquant cet art, car le monument des comtes de Neuchâtel nous paraît l'œuvre d'artistes étrangers travaillant à peu près dans les mêmes conditions que les constructeurs de cathédrales. La sculpture décorative, cependant, a pu être pratiquée chez nous par des ouvriers nationaux, surtout dans les XVIe et XVIIe siècles, alors que l'ornementation des plus modestes maisons était devenue une nécessité, même dans nos villages. La statue du guerrier, érigée en 1587 sur la fontaine de la Croix-du-Marché à Neuchâtel, passe, à tort ou à raison, nous l'ignorons, pour être un hommage tardif rendu à la mémoire du capitaine Albert de Tissot qui commandait les Neuchâtelois à St-Jacques; cette statue, ainsi que celle qui décore la fontaine de la place du Landeron, peuvent être l'œuvre d'artistes neuchâtelois, mais encore ici, nous ne faisons qu'une supposition. — La sculpture, païenne dans l'origine, devint chrétienne fervente dans les premiers siècles de notre ère, elle peupla de Christs, de madones, de saints et de saintes les portails, les

niches et les chapelles des milliers de cathédrales qui s'élèvent à la même époque dans tous les pays de l'Europe; elle était arrivée à son entier épanouissement avec le commencement du XVI[e] siècle; la réforme religieuse ne put l'arrêter dans sa marche, mais elle en diminua les productions. Les cantons protestants, qui avaient mutilé les temples et brisé les statues des saints, n'étaient plus un terrain sur lequel le bel art de la statuaire put prospérer; notre canton fut de ce nombre.

Les pierres tombales ornées de nos anciens cimetières, et les armoiries sculptées au-dessus des portes des maisons, même des plus modestes, furent de mode jusqu'à la fin du siècle passé, époque à laquelle la sculpture renaît dans notre canton avec les frontons de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, œuvre du statuaire valaisan Aubert Parent. C'est à des talents étrangers que notre ville eut recours pour les bustes de David de Purry, du docteur Jacques-Louis Borel, de Louis-Auguste Coulon, de Maximilien de Meuron, et la statue de David de Purry.

A la troisième exposition de la *Société des Amis des Arts*, à Neuchâtel en 1846, figurait une *statuette de Léopold Robert*, par P. Droz, à Paris, don de l'auteur à cette société, et qui fait aujourd'hui partie du Musée de la commune. L'artiste est représenté debout, un bras appuyé sur un fragment de colonne coupée à la hauteur du coude. Cette statuette, malgré la personnalité du modèle et la froideur du vêtement moderne, ne manque pas d'une certaine tournure. Nous avons cherché en vain à nous renseigner sur ce sculpteur dont le nom est neuchâtelois, mais qui ne figura qu'une fois aux expositions de la *Société des Amis des Arts*; nous accueillerons donc avec reconnaissance les communications qu'on pourrait nous donner sur sa nationalité et sur ses œuvres s'il est Neuchâtelois.

Si nous cherchons en vain le nom d'un de nos concitoyens sculpteur, en revanche nous les trouvons en nombre considérable dans les arts du dessin où plusieurs brillent avec éclat; on dirait que c'est une particularité du sol neuchâtelois de donner naissance aux aptitudes de la peinture et de la gravure, mais c'est à partir du siècle passé seulement, que nous pouvons constater leurs noms et leurs œuvres; jusqu'alors ce ne sont que des vestiges sans importance artistique, comme les peintures murales découvertes dans la collégiale de Neuchâtel lors de sa restauration en 1868 (voir *Musée neuchâtelois*, 1868), et qui n'ont point été conservées.

Les œuvres d'art de nos églises ne trouvèrent pas grâce devant le zèle des réformés, nous ne savons pas si elles ne renfermaient point quelques tableaux remarquables venus d'Italie ou d'Allemagne; une *Tête de Christ*, de face, peinte

sur un panneau brisé qu'on dit provenir de la collégiale et actuellement au Musée dit ethnographique, nous fait regretter amèrement le vandalisme de nos pères.

Au XVIe siècle arrive la mode des portraits; ceux que nous connaissons, en général fort médiocres et anonymes, ont cependant le mérite de nous avoir conservé quelques spécimens des costumes de cette époque. Les rapports de notre pays avec la France, par les princes de la maison d'Orléans et le service militaire étranger, amena chez nous le grand style des portraits à la façon des Rigaud et des Largillière au XVIIe siècle ; nos magistrats se font représenter avec toute la dignité des seigneurs de la cour du « Grand Roy, » la tête fièrement posée sous la perruque, et l'inévitable manteau de velours si adroitement chiffonné sur l'épaule et autour de la taille.

Sous les habits de soie et la poudre du XVIIIme siècle, le portrait se vulgarise davantage, il devient presque une nécessité de toute maison, et il y en a à tous prix et de toutes manières. M. de Rougemont se fait peindre par Greuze, et nos villageois se mettent à la merci de portraitistes clandestins qui envahissent les demeures comme des colporteurs en marchandises; ils vous reproduisent à l'huile et au pastel. Les femmes ont revêtu leurs plus beaux atours, elles tiennent un psautier à la main si elles sont mariées, un bouquet si elles sont filles, la tulipe est surtout en honneur; dans les milieux plus riches, elles jouent avec un éventail. Mais parmi cette foule de portraits qu'on retrouve dans nos maisons, surtout dans leurs greniers, le plus grand nombre porte des noms d'artistes suisses et étrangers, d'autres ne sont pas signés, un seul, à notre connaissance, est neuchâtelois, c'est Preud'homme.

J. PREUD'HOMME

Nous n'avons que peu de détails sur cet artiste, nous savons seulement que Jean Preud'homme, bourgeois de Neuchâtel, né au commencement du XVIIIe siècle, étudia la peinture à Paris, sous la direction de Jean-Baptiste Le Prince, peintre et graveur, auquel on doit de nombreuses compositions et scènes russes, et J.-B. Greuze, l'auteur de la *Cruche cassée* et de l'*Accordée de village*. On sait que ce maître excella dans le portrait, et c'est chez lui que Preud'homme développa son goût pour ce genre qu'il pratiqua avec un certain succès ; cette spécialité le fit voyager et il travailla alternativement à Neuchâtel, à Lausanne et à Genève. Les *Mélanges helvétiques*, de 1782 à 1786,

contiennent la note suivante dans une *Notice sur quelques artistes suisses:* « M. Preud'homme de Neuchâtel, élève du célèbre Greuze, peint le portrait avec un succès soutenu; il a la fraîcheur de coloris de son maître, et ses tableaux joignent à un précieux fini le plus bel effet; il a peint à Genève et à Lausanne plusieurs seigneurs et dames étrangers; tous ont désiré de l'attirer dans leur patrie. »

Il y a, en effet, dans cette peinture un certain fini et une exécution lisse et sèche qui pouvait plaire aux belles dames de cette époque. Preud'homme, cependant, paraît médiocrement doué, et son talent est le résultat d'un travail assidu et consciencieux; il n'a pas de qualités dominantes; sa couleur et son dessin sont suffisants, mais il ne comprend pas l'effet; ses portraits, peints en général à mi-corps et de grandeur naturelle, paraissent avoir été d'une grande ressemblance, de là le succès qu'ils obtinrent; mais ils n'ont pas, comme ceux de Greuze, l'ampleur du dessin et de la mise en scène, la liberté de la peinture et ce charme particulier au maître qui se traduit par une manière dont l'élève est demeuré à distance. Nous ne jugeons cet artiste que par deux portraits, propriété de M. Albert de Meuron. Un autre portrait non signé, attribué à Preud'homme, propriété de Mlle M. de Meuron à Neuchâtel, est d'une manière différente et d'une exécution supérieure, et ne nous permet pas d'exprimer ici une opinion bien positive sur ce peintre qui, paraîtrait-il, a des inégalités et des procédés variés. Notre Musée ne possède malheureusement rien de lui.

Preud'homme pratiqua aussi, dit-on, le genre et le paysage, il dessina à la plume et exécuta quelques sujets au bistre, selon la mode du temps. Il est mort à la Neuveville en 1795.

F.-G. LARDY

La *Biographie neuchâteloise* nous apprend que François-Guillaume Lardy, né à Auvernier en 1749, apprit la gravure sur cachet à la Ferrière dans l'Erguel, en 1764, et acquit dans ce genre une certaine réputation. Il passe de là à Genève, où il étudie le dessin, puis à Bevaix, où, sous l'habile direction de Dubois, il pratique le genre de la peinture sur émail. En 1775, il s'établit à Bâle où il s'occupe de gravure en taille douce; il exécute les estampes de l'*Encyclopédie* de Lausanne, ainsi que celles des *Œuvres de Buffon*, publiées

dans la même ville. Il grave aussi, selon l'ouvrage cité, un *Tombeau de J.-J. Rousseau à Ermenonville*, et des costumes d'après Aberli et Freudenberg.

Nous avons donné précédemment (voir *Musée neuchâtelois*, janvier 1875) un dessin des *Automates des Jaquet-Droz*, d'après une gravure de B.-A. Dunker et F. Lardy. Mais cette pièce in-folio ne nous donne pas une idée bien exacte du talent du graveur; commencée par Dunker en 1776, elle fut terminée par Lardy. La part de ce dernier, dans cette planche, nous paraît être de peu d'importance, et nous ne saurions le juger sur ce spécimen. Un portrait de *M. l'abbé de Condillac*, de l'Académie française et de celles de Berlin, de Parme et de Lyon, ancien précepteur de S. A. R. l'infant D. Ferdinand, duc de Parme, etc., porte la signature de F.-G. Lardy, 1780 ou 1789. C'est une petite pièce sans grandes qualités; ce personnage est représenté de trois quarts à gauche dans un médaillon ovale.

Les pièces gravées d'après Freudenberg sont plus intéressantes et par les sujets et par une exécution intelligente et soignée. Nous en donnons les titres exacts.

« *Le déjeuner villageois*. Déposé à la bibliothèque impériale, 20 mars 1807. A Paris, chez Osterwald l'aîné, rue de la Vrillière. » A droite, l'extrémité d'une maison de paysans du Seeland ou des environs de Berne, avec son toit de chaume en saillie; sur un banc une paysanne donne à manger à des marmots, un chien et un chat complétent ce groupe champêtre; à gauche une fontaine rustique surmontée de courges pittoresquement enchevêtrées dans une palissade. — *Les petits poulets*. La scène se passe, comme toutes les autres, dans une ferme bernoise, une jeune mère, tenant un enfant par la main, donne à manger à des poulets; tout ce qui entoure ce groupe est plein de charme; le chien, le rucher, l'écurie à porcs, cela est réel avec une teinte idyllique qui fait songer à Gessner, tout en restant vrai. — *La petite fête imprévue*. Sous l'avant-toit d'une ferme, un paysan joue de la flûte, un jeune couple danse aux sons de cette musique, un groupe de paysans, assis dans un angle, contemple ce spectacle; au premier plan, une femme tient son enfant assis devant elle, dans le fond, des bambins. Ce qui caractérise le paysage de cette scène, est la passerelle couverte, par laquelle les voitures de foin et de blé peuvent arriver dans les combles des maisons. — *Les chanteurs du mois de mai*. Deux jeunes filles, dont l'une tient une branche d'arbre enrubannée, chantent devant une ferme; une mère les écoute en tenant un petit enfant sur les bras; un paysan assiste à ce concert, debout sur le pas de la porte. Des bambins, un chien, un chat qui fouille dans un panier, complètent la scène.

Le charme de ces compositions n'est point l'œuvre de F.-G. Lardy assuré-

ment, mais il les a rendues avec talent, sans cependant arriver à la délicatesse spirituelle de Freudenberg; en popularisant les œuvres de cet intéressant artiste, le graveur neuchâtelois a des titres à la reconnaissance de ceux qui aiment les intimités de la Suisse du passé.

Nous ne savons pas autre chose de la vie et des œuvres de F.-G. Lardy, mais nous faisons appel à ceux de nos concitoyens qui pourront compléter la notice que nous ébauchons ainsi que celles que nous publierons à la suite; les communications que nous pourrions recevoir dès aujourd'hui sur des artistes neuchâtelois, à quelque genre qu'ils appartiennent, nous seront précieuses pour cette étude. Nous cherchons surtout à faire la part de ces travailleurs modestes et oubliés, dont l'influence fut cependant favorable au développement du beau parmi nous.

(*A suivre.*) A. BACHELIN.

MISCELLANÉES

Mesures contre les réfugiés politiques en 1797.

« On a lu un gracieux rescrit en date du 21 du mois passé, par lequel Sa Majesté annonce que son intention est que le sieur Mallet du Pan ([1]) ne soit point toléré dans cet état, s'il venait à s'y retirer, et cela afin d'éviter toute tracasserie avec le gouvernement français, sur quoi, après avoir délibéré, il a été dit que l'on se conformera à ce gracieux rescrit en annonçant à Sa Majesté que jusqu'ici l'on n'a pas appris que le sieur Mallet du Pan fût dans l'intention de se retirer dans ce pays. »

(*Manuel du Conseil d'Etat,* 14 septembre 1797).

([1]) Mallet du Pan, né à Genève en 1749, rédacteur du « Journal historique et politique de Genève », qui se fondit, en 1788, dans le « Mercure de France », journal royaliste. Mallet du Pan mourut en Angleterre le 10 mai 1800.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

BOSSET-DE LUZE (Jean-Frédéric)

1754-1838

Voici encore un artiste de talent sur lequel nous ne pouvons donner que des renseignements assez sommaires. La vie d'un peintre devrait se résumer dans ses œuvres; mais si nombreuses et si éloquentes qu'elles puissent être, elles ne seront jamais suffisantes à satisfaire les curiosités qu'elles éveillent; sous le tableau ou le dessin, nous cherchons le travail, la lutte et les sentiments qui les ont inspirés. Ici nous avons à étudier une série de miniatures d'une délicate exécution. Il serait étonnant que notre pays n'ait point eu de représentant de ce genre de peinture si à la mode au XVIIIe siècle; le seul, à nous connu, est Jean-Frédéric Bosset-de Luze, dont le musée de Neuchâtel possède cinq portraits sur ivoire, donnés en 1864 par son neveu, M. le colonel L.-P. de Bosset. La plus grande partie de son œuvre appartient à M. F. de Bosset, son arrière-neveu.

La peinture de portraits en miniature paraît avoir suivi, et en partie remplacé celle des portraits sur émail, genre dans lequel un artiste suisse, Jean Petitot, avait créé d'inimitables merveilles; mais les seules fortunes des princes et des courtisans de la cour de Louis XIV, pouvaient s'accorder le luxe des émaux du maître, qui se payaient déjà mille livres françaises de son vivant. La miniature, traitant le portrait dans les mêmes proportions que l'émail, devint plus facilement à la mode, et se répandit dans tous les pays. On admirera sans cesse ces fines images du XVIIIe siècle, peintes, disait-on, avec des cils d'enfant, et qui nous retracent, avec tant de charme souvent, les gracieuses figures du passé.

Bosset-de Luze, né en 1754, paraît avoir appris les éléments de son art à Neuchâtel, d'où il passa en Angleterre pour y continuer ses études. L'influence de l'école anglaise, alors à son apogée, se remarque facilement dans ses portraits; c'est, malgré leur petitesse et le peu de simplicité du procédé, une

grande largeur d'aspect et un effet bien compris; la grâce féminine l'attire de préférence, il la rend en sentimentaliste sans cesser d'être vrai. Quelques-uns de ses modèles, il faut le dire, sont d'une rare beauté, il est sous leur charme en les peignant; il sait les harmonies du rose naturel des lèvres avec les blancheurs nacrées de la poudre à la maréchale, il coiffe agréablement et chiffonne un ruban à ravir. Son œuvre tiendrait dans la main fermée d'un de ses modèles, mais il s'échappe de chacune de ces petites plaques d'ivoire un parfum du passé tout plein de séduisantes impressions; c'est le XVIII[e] siècle mondain, l'odeur de l'iris, le frou-frou de la soie et un zézaiement moqueur derrière un éventail qui s'ouvre, avec le bruit lointain d'une gavotte jouée au clavecin. A quel pays appartient tout ce joli monde, est-il de Londres, de Paris ou de Neuchâtel? Enigme. Ces portraits ne portent ni nom de modèles, ni date, ni même de signature; comment sont-ils demeurés la propriété de l'artiste? Copiait-il peut-être pour lui ces miniatures originales pour les enfermer dans le tiroir aux souvenirs? Mystère. On ne peut voir cette fraîche et riante collection sans qu'elle évoque l'idée de galanterie et de fêtes, mais le peu que nous savons de l'histoire de l'artiste, nous le montre, au contraire, aux prises avec une réalité moins séduisante. A son retour d'Angleterre, il passa à Bordeaux où il avait des parents. Le séjour de cette ville de commerce éveilla en lui l'idée de tenter la fortune; ce ne fut pas à son pinceau qu'il demanda la réalisation de ses rêves de richesse, mais à l'industrie; il entra, sous les auspices de J. de Pourtalès, dans une entreprise de moulins aux environs de Honfleur.

Il suffit de voir les miniatures si amoureusement caressées par Bosset-de Luze, pour comprendre qu'une nature de ce genre n'avait rien de ce qu'il fallait pour réussir dans le domaine de la spéculation; il ne tarda pas à se ruiner, et revint à Neuchâtel où il reprit le pinceau.

Il est à supposer qu'il est l'auteur d'un grand nombre des portraits en miniature du commencement de ce siècle, qu'on admire dans plusieurs familles du canton.

Jean-Frédéric Bosset-de Luze mourait à Neuchâtel en 1838, âgé de 85 ans.

Les *Etrennes helvétiques* de 1782 à 1786, mentionnent un peintre neuchâtelois du nom de RAMUS, dont nous n'avons pu voir aucune œuvre et sur lequel personne n'a pu nous donner de renseignements. « M. Ramus », dit le recueil en question, « de Neuchâtel, établi à Genève, peintre rempli de feu et

« de génie, a un talent particulier pour peindre des intérieurs de vieux châ-
« teaux, de magasins, de fermes, etc. Il peint aussi le paysage très agréable-
« ment, et les eaux avec une vérité unique : ses choix sont toujours heureux
« et ont un charme singulier. »

SANDOZ-ROLLIN, David-Alphonse (baron de)

1740-1809

L'éminent homme d'Etat, dont M. le Dr Guillaume a étudié la vie et les travaux (voir *Musée neuchâtelois*, 1867), était non-seulement un esprit sensible et épris des beautés de l'art et de la nature, mais encore un dessinateur spirituel et naïf à la façon du XVIIIe siècle. Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur ce côté intéressant de cette individualité si heureusement douée et suffisamment définie déjà; mais nous tenons à inscrire son nom parmi ceux de nos concitoyens qui eurent une influence favorable sur le développement des arts parmi nous.

Le baron de Sandoz-Rollin fut en rapport avec plusieurs peintres et graveurs distingués de son époque; on connaît son amitié avec le graveur Wille, Lory père, etc. Une des belles compositions de Freudenberg lui fut dédiée : c'est le *Petit jour*, dessiné par L. Freudenberg, gravé par N. de Launay, graveur du Roy. La planche porte pour dédicace : *A Monsieur de Sandoz-Rollin, conseiller d'ambassade de Sa Majesté le Roy de Prusse, par son très obéissant serviteur Nic. de Launay. Tiré du cabinet de M. de Sandoz-Rollin.* Cette composition représente la toilette d'une jeune élégante, à laquelle assiste un marquis nonchalamment assis dans un fauteuil. Clavareau exécuta deux gravures à l'aqua-tinte d'après des compositions de Sandoz-Rollin, représentant des combats de taureaux en Espagne.

La diplomatie ne laissait que de rares moments à l'artiste, et son œuvre ne consiste qu'en croquis rehaussés de bistre, d'encre de Chine ou d'aquarelle, le dessin en est facile, quelques-uns ont la tournure libre et large que les maîtres donnent à leurs esquisses, d'autres ont un imprévu piquant qui dénote un vrai sens du pittoresque. L'Espagne a surtout captivé son crayon, mais à son retour en Suisse, il s'éprend des sites au milieu desquels il séjourne tour à tour, et nous laisse plusieurs vues de Wavre, Thièle, Serrières, Beauregard, Peseux et la vallée des Ponts. Il traite la figure avec un égal talent,

et a laissé plusieurs compositions intéressantes. Mlle de Sandoz-Rollin, à Beauregard, sa nièce, a réuni dans un album une grande partie de l'œuvre de l'artiste.

GIRARDET (Abraham)

1764-1823

Nous avons déjà étudié la vie du graveur de la *Transfiguration* de Raphaël (voir *Musée neuchâtelois*, nov.-déc. 1869, janvier 1870), depuis lors nous avons retrouvé plusieurs pièces que nous indiquons ici pour compléter la notice de son œuvre.

On sait qu'Abraham Girardet fut avec son burin un des premiers chroniqueurs de la Révolution; les scènes qu'il reproduisit sont aujourd'hui fort rares et très recherchées; il collabora plus tard aux *Tableaux historiques de la Révolution française,* — à Paris, chez Aubert, éditeur et seul propriétaire, rue St-Lazare, Chaussée d'Antin, nº 88. Imprimerie de Pierre Didot l'aîné, an VIII de la République française. Nous y trouvons les pièces suivantes :

Apothéose de J.-J. Rousseau. Sa translation au Panthéon le 11 octobre 1795 ou 20 vendémiaire, an IIIe de la République. Girardet inv. et del. Girardet aqua forti. Berthault sc. — La tête du cortége est déjà entrée dans le Panthéon. La statue de la République précède celle de Rousseau; elles sont portées par des personnages vêtus à l'antique, — un arbrisseau ombrage celle du philosophe qu'accompagnent de nombreux citoyens portant des palmes dans leurs mains; des femmes, conduisant des enfants, sont mêlées au cortége; les groupes du fond sont traités avec un soin infini.

Départ des ex-députés Billaud, Collot et Barrère, pour la déportation, le 1er avril 1795, ou 12 germinal, an IIIe de la République. Girardet inv. et del, Berthault sc.

Fouquier-Tinville jugé par le Tribunal révolutionnaire, le 12 floréal, an III de la République. — Nous avons déjà cité quelques planches d'Abraham Girardet, figurant dans ce recueil, nous ne les mentionnerons donc pas ici.

Massacres dans le fort St-Jean à Marseille, le 17 prairial, an IIIe de la République. — Girardet n'avait point vu toutes les scènes qu'il représentait, il les composait donc d'après des documents plus ou moins exacts, et l'on comprend, à leur manque de caractère et à leur banalité quelquefois, qu'elles lui furent imposées par l'éditeur.

Attaque de la Convention nationale. Journée mémorable du 13 vendémiaire, an IVe de la République française. Girardet inv. et del. Berthault sc. — Le combat a lieu près de l'église St-Roch.

Echange des députés prisonniers en Autriche, le 20 frimaire, an IVe de la République française.

Exécution de Charette à Nantes.

Première séance de l'Institut national, le 15 germinal, an IVe de la République française.

Fête des victoires au Champ-de-Mars, le 10 prairial, an IV.

Attaque du camp de Grenelle par les conspirateurs, le 27 fructidor, an IVe.

Fête de la fondation de la République, le 1er vendémiaire, an Ve. Girardet inv. Berthault sc. — Grande course de chars à l'antique, dans le voisinage de l'hôtel des Invalides, à Paris.

Journée célèbre du 18 fructidor, an Ve de la République. Girardet inv. et del. Berthault sc. — C'est dans le jardin des Tuileries, près de la porte de la place actuelle de la Concorde que se passe cette scène.

Fête donnée à Bonaparte au palais national du Directoire après le traité de Campo-Formio, le 20 frimaire, an VIe de la République. Girardet inv. et del. Berthault sc. — La scène se passe au palais du Luxembourg, dont une foule immense remplit la cour, — pièce en hauteur.

Entrée triomphale des Français dans Rome. Girardet inv. et del. Berthault sc. — Ici le dessinateur erre dans la fantaisie et nous donne une vue de Saint-Pierre, du Vatican, du château St-Ange et d'autres monuments, qui n'a aucun rapport avec la réalité.

Entrée triomphale des monuments des sciences et des arts en France, les 9 et 10 thermidor, an VIe de la République. Girardet inv. et del. Berthault sc. — Un cortége de chars portant des statues, des vases et des tableaux, défile, en circulant au milieu de monuments à l'antique; des lions dans des cages et des dromadaires complétent cette étrange procession.

Toutes ces planches sont précieuses à différents degrés, non point précisément pour l'authenticité des faits qu'elles représentent, mais pour la couleur particulière de cette époque, qu'elles expriment d'une manière remarquable.

Renouvier, dans son *Histoire de l'art pendant la Révolution*, s'exprime ainsi à l'égard de cet artiste : « Girardet, qui devint sous l'empire un des plus fermes graveurs du *Musée Robillard et Laurent*, tant pour les statues et camées que pour les tableaux des grands maîtres, avait commencé par être le graveur le plus précis des *Tableaux de la Révolution*.

« Il y a dans ses planches moins de mouvement que dans celles de Prieur et Berthault, moins de dramatique que dans celles de Duplessis-Bertaux ; mais

le burin de Girardet, plus accentué et plus lumineux, donne à chaque figure plus de relief et à l'ensemble plus d'effet et de vérité; il n'existe pas de panorama plus exact des plus remarquables journées : *Siége des Français*, dessiné d'après nature et gravé par Girardet; — *Pacte fédératif de la Bastille*, le 14 juillet 1790; — *Vue du Champ de Mars*, le 14 juillet 1790; — *Translation de Rousseau au Panthéon;* — *Echange des prisonniers en Autriche*, le 20 prairial, an IV; — *Fête de la fondation de la République*, le 1er vendémiaire, an IV.

« Le talent de Girardet était précieux pour les vignettes, il fut employé aux planches des éditions de Didot, dans les œuvres d'Horace, an VIII; dans les Fables de La Fontaine, an X, où il grava avec toute la netteté désirable les dessins de l'architecte Percier; dans Racine, de l'an IX, et dans d'autres livres d'une date plus récente; il fit aussi quelques portraits, je connais du moins Claude Fauchet de la collection Bonneville. »

Nous avons à citer encore, dans les pièces de cette époque, la *Fête de la liberté, célébrée en l'honneur des soldats suisses de Châteauvieux, le 15 avril 1792.*

Le Musée dit Robillard et Laurent a pour véritable titre : *le Musée français*, recueil complet des tableaux, statues et bas-reliefs qui composent la collection nationale avec l'explication des sujets et des discours historiques sur la peinture, la sculpture et la gravure, par S.-C. Croze-Magnan, publié par Robillard-Peronville et Laurent. — Paris, de l'imprimerie de L.-E. Herhan, XI (1803). IV vol. de planches gr. in-fol. Vol. de texte gr. in-fol. — Il fut dédié à Bonaparte, premier consul. — C'est pour cet ouvrage qu'Abraham exécuta la *Transfiguration*, — l'*Enlèvement des Sabines*, d'après le Poussin, — *Jésus déposé de la croix*, — *la Cène*, — le *Triomphe de Vespasien et de Titus*, ainsi que les statues de *Sabine, Adorante, Némesis*, le *Centaure* et le *Gladiateur-Borghèse.*

Notons à propos de *la Cène*, par Ph. de Champagne, un détail qui a son importance.

Le tableau fut exécuté en 1648 pour les dames religieuses de l'abbaye de Port-Royal. L'opinion assez répandue est que, sous les traits du Christ et des apôtres, l'artiste y avait peint les portraits des solitaires les plus illustres de Port-Royal, ceux d'Antoine Le Maître, d'Arnaud d'Andilly, de Le Nain de Tillemont, de Blaise Pascal; telles sont les causes particulières qui paraissent avoir fait acquérir à ce tableau, dès son origine, une célébrité qu'il a conservée depuis. Il est à remarquer qu'on en possède diverses répétitions, toutes de la main du même artiste; elles sont au nombre de quatre. — La gravure d'Abraham a conservé à ces têtes le caractère de l'original.

B.-A. Nicolet et F. Forster travaillèrent aux planches du *Musée français*.

Pendant la Révolution, Abraham grave aussi des portraits, nous avons cité celui de *Fauchet;* nous mentionnerons encore celui de *Pierre Bertrand, né à St-Flour, député à l'Assemblée nationale.* Perrin del. Girardet sc. Portrait de profil.

La collaboration d'Abraham Girardet avec Moreau le jeune, donna naissance à un grand nombre de vignettes pour les livres édités à cette époque; nous pouvons citer les suivantes dont nous donnons les légendes.

Regulus retournant à Carthage. J.-M. Moreau le jeune del. A. Girardet sc.— Regulus repousse les prières de sa femme et de ses enfants, et ne veut point écouter l'appel des sénateurs et du peuple. — Cette petite pièce, fort remarquable, fut exécutée pour une édition de Montesquieu.

Agnès. Moreau le jeune del. Girardet sc. — Pièce d'une exécution délicate. Agnès pleure tandis qu'on l'habille, un homme lui présente une cuirasse.

Frappez ne craignez rien, Coligny vous pardonne,
Ma vie est peu de chose, et je vous l'abandonne.

Moreau le jeune del. Girardet sculp. — Coligny se présente en face des forcenés qui vont l'assassiner, deux d'entre eux sont tombés à genoux devant lui, les autres paraissent reculer.

L'avare, — « *Comment ! mon père, c'est vous qui vous portez à ces honteuses actions.* » Moreau del. R. D. et Abr. Girardet sc.

Télémaque, — « *Je ne songeai qu'à faire promptement le tour pour ne pas être engagé dans son désordre.* » Moreau del. Girardet sc. — La composition représente une course de chars. Les gravures de Girardet, d'après Moreau, se distinguent de celles des vignettistes par une netteté et une fermeté particulières; ces qualités dégénèrent parfois en sécheresse; ici cependant moins que dans ses grandes pièces.

« *D'une main tremblante et précipitée, Adraste lance son dard contre Télémaque.* » Moreau del. Girardet sc.

« *Chloé l'écoutait... elle s'avança en souriant et prit Milon par la main.* » Moreau del. Girardet sc. — Cette pièce et les suivantes sont exécutées pour une riche édition des *Idylles de Gessner* dont elles représentent les principales scènes. Soit sympathie pour l'œuvre ou pour l'auteur, ces petites compositions ont été traduites avec beaucoup de charme par le graveur.

« *Ah je le vois bien, cher Daphnis... Tu ne réponds point... Dieux!...* » Moreau del. Girardet sc. — Chloé éperdue regarde un bateau échoué au bord d'une rivière.

« *Ensevelissez-nous, ô flots... Voilà... Ah! mon bien-aimé, embrasse-moi.* »

Moreau del. Girardet sc. — Le jeune homme et la jeune fille, surpris par la tempête, se sont réfugiés sur un rocher battu par les flots.

« *Caïn où est ton frère?* » Moreau del. Girardet sc. — Caïn terrifié entend la voix céleste au milieu des éléments déchaînés; la foudre éclate à côté de lui.

« *Qu'est-ce qu'il y a? qu'est-ce qu'il y a? — Un testament qui vous déshérite. (Entretiens d'un père.)* Moreau del. Girardet sc.

« *M. de Ranconniers accourt, s'interpose, saisit son garde.» (Les deux amis.)* Moreau del. Girardet sc.

Ces petites pièces ont tout le caractère du XVIII[e] siècle, c'est la même désinvolture facile, maniérée comme geste et comme arrangement, mais toujours aimable; avec l'école de l'empire il devient plus sec et plus raide dans son exécution. Parmi les planches de cette période, nous avons à mentionner :

Iphigénie.

> «... *De soldats une troupe charmée*
> *Surtout d'Iphigénie admirant la beauté,*
> *Pousse au ciel mille vœux pour sa félicité.* »

L'héroïne conduit un char à deux chevaux, on lui offre des couronnes, des colombes; un jeune homme l'accompagne en jouant de la lyre. — Pièce en hauteur, d'un style médiocre.

Nous avons faussement attribué à Abraham Girardet le *Portrait de Louis XVIII*, qui est de son frère Alexandre. Cette petite pièce, gravée dans un médaillon rond, porte comme légende dans le haut : « *Le Roi de France ne désespère jamais avec des Français,* » et au-dessous : « *Gravé par Al. Girardet d'après le portrait gravé par P. Audouin.* » Le roi est représenté en buste coupé au milieu de la poitrine; grand uniforme, tête de trois-quarts tournée à droite. Quoique d'une exécution soignée, cette pièce n'a pas les qualités magistrales d'Abraham.

Robillard et Laurent consacrent un article assez long à la *Transfiguration* de Raphaël, qu'ils regardent comme le chef-d'œuvre du maître. On n'ose plus affirmer cette opinion aujourd'hui, et il est plus raisonnable de la considérer comme une de ses pages capitales, plutôt que comme le couronnement de son œuvre si nombreuse et si variée.

Les graveurs qui ont reproduit la *Transfiguration* sont les suivants : Antonio Salamanca de Rome, en 1538, Marc de Ravenne (vraisemblablement), C. Cort, en 1573, Michel-Angelo Morelli, Nicolas Dorigny, Simon Thomassin, Chéreau le jeune, J. Simon à Londres, S. Vallé sous le nom de Drevet, H. Vin-



Croquis d'après Max: de Meuron.

cent 1691, Arnold de Westerhoud, Sadelern, Tardieu, Aubert 1704, Morghen 1804, Abraham Girardet 1806.

Cette dernière planche rend avec une netteté parfaite et sans manière cette belle page de Raphaël.

MAXIMILIEN DE MEURON

1787-1868

Le peintre du *Lac de Wallenstadt* et du *Soracte* a déjà été l'objet de plusieurs notices et études (voir *Musée neuchâtelois*, juin, juillet et août 1869). La *Neujahrsblatt der Künstlergesellschafft in Zurich* lui a consacré un chapitre intéressant avec portrait et une eau forte de l'artiste; on peut citer encore la *Galerie suisse* de M. Eug. Secrétan, etc. La part de Max. de Meuron est si grande, non-seulement comme peintre, mais encore comme fondateur de la *Société des Amis des Arts* dans notre canton, que nous obéissons au sentiment de notre reconnaissance en mettant en lumière, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'influence qu'il a eue dans le développement de l'art parmi nous.

C'est à Corcelles sur Concise qu'il naissait en 1787. L'enfant entra au collége de Neuchâtel, mais il revint chaque année, à l'époque des vacances, au village natal; les sites du voisinage développèrent chez lui le sens de la nature. Le lac avec ses grèves de roseaux et de saules, l'Arnon coulant sous les bocages, la Lance et ses arbres séculaires, les flancs du Jura, leurs forêts et leurs prairies, la rive vaudoise et fribourgeoise avec les glaciers à l'arrière-plan, forment là un ensemble harmonieux dans sa diversité pittoresque. Une nature vive et sensible devait facilement s'éprendre de la poésie de ce milieu, c'est ce que fit l'enfant, il aima ce coin de terre, s'imprégna de tout ce qui se dégage de la rosée du matin et de la brume du soir; il respira cet air des campagnes qui dilate le corps et l'âme, il se nourrit d'impressions agrestes qui devaient faire de lui un grand paysagiste, grâce à d'autres circonstances encore.

A la fin du siècle passé, les conseils de la ville de Neuchâtel avaient introduit l'enseignement du dessin dans les colléges des deux sexes; Ricco, natif de Volpiano, nommé professeur, enseigna les premiers éléments de l'art au jeune Max. de Meuron. Ricco fut remplacé, après quelques années, par Abraham Girardet, auquel succéda Alexandre son frère. En 1797, Max. obtenait un prix pour le dessin de la tête.

Il est à supposer que l'enfant goûta cette étude, et qu'il y prit plus de plaisir qu'à ce qu'on appelait alors les humanités; un peu plus tard, il eut

l'occasion de voir à l'œuvre le peintre Joseph Reinhardt, en passage à Neuchâtel, où il brossait, avec sa verve endiablée et inégale, les nombreux portraits avec lesquels on peut étudier aujourd'hui tant de côtés intéressants des mœurs et du costume au XVIII[e] siècle. L'enfant s'éprit de palette et de pinceaux; l'étrange artiste lui expliqua les procédés de la peinture à l'huile et inspira à cette jeune tête la pensée de devenir peintre aussi.

L'idée des parents était de vouer le jeune homme à la diplomatie ; il avait fini ses classes, et, soit qu'il obéît sans murmurer à la volonté paternelle, soit qu'il eût l'espoir d'arriver à son but par la soumission, il partit pour Berlin où il entra au ministère des affaires étrangères. L'air des chancelleries était lourd à respirer après les effluves embaumées des prairies et des bois; le stagiaire diplomate sentait qu'il n'était point là dans son élément, et il s'en consolait en occupant ses loisirs à l'étude de la peinture dans l'atelier d'un des frères Genelli, artiste italien. Mais plus il peignait, moins il se sentait de vocation pour la politique dont son esprit loyal ne pouvait aimer les détours; enfin le jeune homme triomphait de la résistance de ses parents qui lui laissaient suivre la carrière de son choix; il reprit la route de Neuchâtel d'où il partait pour Paris en 1808.

Parmi les chefs-d'œuvre du musée du Louvre, peu l'impressionnèrent aussi vivement que les rayonnantes toiles où Claude Lorrain semble avoir fixé la lumière du soleil; il devina, à leur contemplation, les séduisants mirages du pays qui les inspira. Grâce à la connaissance et à l'amitié du baron Denon, directeur des Musées, le jeune Neuchâtelois put étudier son maître favori d'une façon toute spéciale; il fit une copie très consciencieuse du tableau de la *Fête villageoise*, placé à son intention dans une salle réservée. (N° 56. *Catalogue de l'Exposition Max. de Meuron.* Les numéros que nous citerons, sans autre indication, sont ceux de ce catalogue.) Claude Lorrain avait éveillé chez l'artiste le désir de voir l'Italie. En 1810, nous le voyons à Rome. Max. de Meuron se trouva là dans un milieu d'hommes dont le talent ne s'était pas encore épanoui et qui travaillaient alors avec une ardeur que le succès devait couronner plus tard, c'étaient Cornelius, Schadow, Cattel, Overbeck, Granet et d'autres; il vécut dans cette société et travailla même avec eux. Quoique voué de préférence au paysage, il dessina aussi la figure d'après le modèle vivant, et mena cette étude aussi sérieusement que s'il eût voulu s'y adonner tout à fait; le croquis, représentant une paysanne de la vallée de la Linth, que nous donnons ici, est d'un ensemble parfait, et certaines parties sont exécutées avec une finesse que les procédés autographiques ne nous permettent pas de reproduire.

A. Bachelin.

(A suivre.)

UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite.)

La première semaine du mois d'août, le temps toujours pluvieux et froid parut s'améliorer; un souffle parti de l'Orient, resta vainqueur de la rude haleine du Nord, balaya les sombres nuées et laissa voir le soleil au milieu du ciel bleu. La température changea, l'air devint tiède; la vie qui semblait s'éteindre se ranima sur les montagnes et dans les vallées, les insectes recommencèrent à bourdonner à l'entour des fleurs nouvellement épanouies, les oiseaux reprirent leur vol joyeux, et tous les êtres s'unirent pour célébrer le retour des beaux jours.

Il n'en fallait pas davantage pour rendre la santé à Térésa; dès qu'elle cessa de grelotter, et qu'elle put se baigner dans les chauds rayons du soleil, la toux qui la tourmentait se dissipa, les roses reparurent sur ses joues, le sourire sur ses lèvres. Ce fut une fête dans la maison neuve, lorsqu'on la vit pour la première fois franchir le seuil, faire quelques pas dans la prairie et respirer l'air embaumé par la senteur des bois.

Jonas Perrin, qui s'était souvent demandé comment ils pourraient rentrer à Florence, aurait voulu profiter de ce retour de santé pour entreprendre ce long voyage; mais sa femme avait bien d'autres projets en tête. Depuis la visite de l'Olympe, toutes les ressources de son esprit avaient été employées à chercher les moyens de combattre les ruses de Siméon et l'obstination du justicier Vuille. Elle voulait voir la fin de cette lutte engagée entre des personnages si singuliers, et user de toute son influence pour faire triompher ceux qui possédaient ses sympathies. Partir pour l'Italie dans un moment si critique, on n'y pouvait songer.

— Mais si tu retombes malade, lui dit son mari, comment ferons-nous pour traverser les Alpes?

— Il n'est point nécessaire de traverser les Alpes, ne pouvons-nous pas prendre la route de Marseille, par Genève et Lyon? J'y ai pensé pendant que j'étais au lit et j'ai tout combiné. Une fois à Marseille, nous montons à bord d'un navire pour Livourne et nous sommes bientôt à la maison. Ainsi, rien ne presse; c'est le moment des grandes chaleurs et des fièvres en Italie; tu sais comme tu es souffrant pendant les ardeurs de la canicule; n'es-tu pas mieux à Noiraigue?

— Oh! moi, c'est autre chose! Tu es donc décidée?

— Parfaitement, je n'attends que le moment de partir pour la Sagne; nous avons là une grosse affaire à terminer.

— C'est que la course est longue, et nous devons renoncer à la voiture, le chemin est trop mauvais d'ici au haut de la côte; on m'a bien offert un *char à banc* à Couvet, mais je craindrais de n'en ramener que des débris.

— Qu'est-ce qu'un char à banc?

— C'est une sorte de chaise couverte, suspendue de côté sur une planche portée sur quatre roues; la planche fait l'office de ressorts; c'est un équipage de montagne et le seul en usage dans le pays.

— Ne peut-on pas me trouver un âne ou un cheval?

— Les chevaux ne manquent pas ici, mais ce sont de lourdes bêtes plus habituées au trait qu'à la course; impossible d'en trouver comme ceux que tu montes en Italie.

— N'importe, il n'est pas nécessaire de galoper.

— Mais si nous sommes surpris par la pluie, par un orage?

— Nous aurons nos manteaux; d'ailleurs n'y a-t-il pas des maisons le long de la route?

— Beaucoup, la route en est semée d'un bout à l'autre.

— Alors ce sera charmant; nous ferons une promenade délicieuse. Fais en sorte que ce soit pour demain, le temps presse, tu sais que le temps presse; je serais désolée si nous arrivions trop tard.

— Ah! tu es bien une femme, dit Jonas Perrin en l'embrassant, dès qu'il est question de mariage, vous prenez feu comme la poudre de Berne.

Il sortit, et après une entrevue confidentielle avec le pourvoyeur, les deux hommes se séparèrent pour vaquer à leurs préparatifs.

Le lendemain à sept heures, deux chevaux gris attachés derrière la maison près de la porte de la grange, se démenaient des sabots et de la queue pour chasser les mouches qui bourdonnaient autour de leurs flancs. Daniel Ducommun en manches de chemise, en culotte légère de grisette bleue, ses bas

blancs bien tirés sur sa jambe nerveuse, ses souliers à boucle cirés avec soin, allait et venait, tête nue, d'un air affairé. Il préparait une hotte dans laquelle il disposait des paquets, des boîtes, des paniers qu'il arrangeait avec le sérieux d'un maçon qui empile des moellons pour construire un mur.

— Danielo, lui dit Domeniga, moitié en français, moitié en italien, ne partez pas aujourd'hui; voyez, le ciel n'est pas bleu comme les autres jours, le brouillard couvre la cime des rochers, il y a eu de la fumée dans la cuisine, pour sûr nous aurons de l'orage.

— C'est le brouillard du beau temps, au contraire; si on a une petite pluie ce soir, ce sera uniquement pour ne pas en perdre l'habitude.

— Mais que deviendra madame si elle est mouillée, si elle a froid?

— Nous serons déjà rentrés à la maison; croyez-vous que nous voulons moisir à la Sagne? Dieu sait l'accueil que nous fera le justicier Vuille.

— Danielo, n'allez pas chez ces montagnards, ne pensez plus à cette fille, vous n'aurez que des chagrins.

Et ses yeux humides imploraient le pêcheur avec une expression qu'il ne lui avait jamais vue.

— Que voulez-vous dire, Domeniga? je ne vous comprends pas.

— N'allez pas dans ces montagnes qui me font peur, chez ces gens grossiers; venez avec nous en Italie, vous ferez aussi fortune et vous y trouverez une femme qui vous aimera.

— Domeniga, ma mie, vous ne connaissez pas les gens dont vous parlez, non, vous ne les connaissez pas.

— Vous êtes décidé?

— Parbleu!

— Eh bien, si cette effrontée revient ici et vous parle...... comme l'autre jour...... vous verrez ce qui lui arrivera.

L'Italienne prit un couteau sur le dressoir de la cuisine et fit un geste significatif.

— Oui da! c'est ainsi que vous y allez, vous, et vous croyez que je vous laisserais jouer du couteau contre l'Olympe? j'aimerais mieux vous casser provisoirement les deux bras pour vous en passer l'envie.

En disant cela, il s'approcha vivement, lui saisit la main avec une telle vigueur et avec une expression si terrible, que Domeniga lâcha son arme et tomba à genoux.

— Grâce, grâce, disait-elle, croyant que le pourvoyeur allait la tuer.

— Tiens, voilà comme je te traiterai si tu fais des bêtises.

Il brisa le couteau et en jeta les fragments dans le feu.

— Qu'il ne soit plus question de ceci, ajouta-t-il, ou par l'enfer j'avertis le

patron qui vous renverra dans votre pays. Vous saurez ce que c'est que de voyager seule au milieu de gens inconnus.

Domeniga s'assit sur le foyer, mit sa tête entre ses genoux en sanglotant et en murmurant des paroles incompréhensibles.

— Et si le patron vient, ou madame, reprit le pourvoyeur, que diront-ils en vous voyant faire un tel commerce ? Ne vaudrait-il pas mieux songer au déjeuner?

— Que ceux qui veulent leur déjeuner le fassent, dit la fille en colère, le maître peut gronder et la maîtresse aussi, cela m'est égal, tout m'est égal. Pourquoi suis-je venue dans cet abominable pays?

— Abominable pays, abominable pays, répétait Daniel en refendant avec sa serpe les branches de sapin qui lui servaient à allumer le feu, et le vôtre?.... c'est du propre, un pays de brigands, où les femmes menacent de planter leur couteau dans le ventre des gens qui ne leur conviennent pas.

— Qui est-ce qui parle de brigands, dit Jonas Perrin en arrivant dans la cuisine. Qu'avez-vous Domeniga?

— Elle me fait une querelle d'allemand à propos de nos montagnes; parce qu'elle ne peut s'y habituer, ce n'est pas une raison d'en dire du mal.

— Si vous désirez venir avec nous, au lieu de garder la maison, allez vite vous habiller, nous partirons dans une demi-heure. Le déjeuner est-il prêt?

— Merci, je ne veux pas aller chercher si loin de la fatigue et de l'ennui, j'en ai suffisamment comme cela, ajouta-t-elle à demi-voix.

Une demi-heure après, la cavalcade se mettait en marche et commençait à gravir la terrible charrière à laquelle a succédé la belle route de Rosières. Mais, alors, on n'avait pas le choix. Térésa montait le plus docile des deux chevaux; une couverture sanglée sur le large dos de l'animal formait une sorte de canapé où la jeune femme se serait trouvée à l'aise si l'on avait marché en plaine; mais sur une rampe pareille, l'échine de sa monture prenait l'inclinaison d'un toit; elle avait assez à faire à garder l'équilibre, surtout lorsqu'un sabot glissait sur une pierre roulante ou s'enfonçait dans un trou creusé par les eaux. En outre, elle devait veiller aux branches des arbres et des buissons qui, se croisant en liberté sur le chemin, lui fouettaient le visage de leurs feuilles humides de rosée ou lui prenaient son chapeau. Ces difficultés excitaient la joie de la jeune voyageuse; elle s'amusait de ces mésaventures, tantôt simulait un effroi qu'elle n'éprouvait pas, tantôt riait aux larmes en voyant l'inquiétude de son mari.

— Veux-tu que je mène ton cheval par la bride, dit Jonas Perrin en mettant pied à terre; je crains que tu ne te rompes le cou dans cet affreux couloir?

— Je ne me romprai rien du tout, je suis très solide sur ma bête dont le

pied est parfaitement sûr. Si les araignées qui ont tendu leurs toiles en travers de ce passage ne me dévorent pas et si les branches que personne ne songe à élaguer ne me coupent pas la tête, je fais le pari d'arriver saine et sauve au haut de l'escarpement. Est-ce encore long?

— Non, encore une demi-heure, n'est-ce pas Daniel?

— Vingt minutes si l'on continue de ce pas, dit le pêcheur haletant; ces chevaux vont comme des enragés; le lieutenant Jeannet ne leur a pas épargné l'avoine.

— Va seulement ton pas ordinaire, tu n'es pas obligé de nous suivre; pourvu que tu sois au rendez-vous à onze heures, c'est tout ce qu'on demande de toi.

— Merci! je voudrais peut-être manquer le moment où madame atteindra la crête, et ne pas voir sa surprise quand elle planera comme un oiseau sur le Val-de-Travers et sur la Sagne? non, pas pour un empire.

— Mais, avec une hotte pesante sur les épaules, on ne peut pas sauter comme un écureuil.

— Qu'est-ce que cela? quarante ou cinquante livres! J'ai porté d'autres charges jusqu'aux Ponts et même jusqu'au Locle. En avant!

— Oh! que c'est beau! dit tout à coup Térésa, qui marchait en tête. Oh! que c'est beau! Pourquoi ne pas venir plus tôt sur ce belvédère!

— Hein, ne l'avais-je pas dit? s'écria Daniel en achevant son ascension au pas de course. Comment trouvez-vous cela? continua-t-il en étendant les bras dans toutes les directions. Regrettez-vous la peine que vous avez eue?

Pendant qu'on laissait souffler les chevaux, Daniel tout en nage posa sa hotte au bord du chemin, et les trois voyageurs s'assirent au soleil sur la roche couverte de mousse, couronnement du rempart gigantesque qui domine Noiraigue vers le nord. Alors ce furent des explications, des exclamations, des récits sans fin; la jeunesse de Jonas Perrin lui apparaissait dans ce tableau qui la résumait tout entière; ses souvenirs ne tarissaient pas et sa jeune femme l'écoutait avec enchantement. Une foule de récits, restés obscurs pour elle faute de connaître la disposition des lieux et leur situation, recevaient en ce moment leur explication. C'étaient chez les deux hommes des : « te souviens-tu, te rappelles-tu, et encore ceci et encore cela, » qui partaient comme des coups de feu et qui trahissaient l'ardeur excitée en eux par le récit des aventures de leur enfance.

Il fallut, pour complaire à Térésa, nommer et décrire tous les villages du Val-de-Travers, dont les toits de bardeaux brillaient au soleil comme des lames d'argent sur les prés verts, toutes les curiosités de la contrée: le cours de l'Areuse, sa source, les meilleures places pour la pêche à la ligne ou pour

traîner le loup (¹), la cascade de Motiers, la glacière naturelle de Monlési, les gorges sauvages du Sucre et de la Poita-raisse, la cime hardie du Chasseron, dont le triangle bleuâtre pointe à l'horizon comme une sentinelle en faction pour surveiller la frontière.

Et puis, en se retournant vers le nord, c'était la vallée des Ponts avec ses marais couverts de sombres bouquets de pins nains et de bouleaux, ses chalets blancs semés sur les pentes des montagnes, plus loin le village de la Sagne s'égrenant jusqu'aux limites de l'horizon. Un léger brouillard étendu comme une gaze transparente sur le fond de la vallée, lui donnait l'aspect d'un lac d'où émergeaient des îlots de toute nature. Sur cette scène paisible régnait le silence qui permettait d'entendre les roulades sans fin de l'alouette, les plaintes amoureuses des ramiers sur les grands hêtres, les sonneries des troupeaux dans les pâtures, les aboiements lointains des chiens de garde, et parfois le sourd murmure de l'Areuse dans les gorges du Champ-du-Moulin.

Certes cette nature n'avait ni la beauté des lignes, ni la couleur suave des paysages toscans; néanmoins Térésa y trouvait un attrait indéfinissable. Peut-être son cœur était-il attendri par les efforts que faisait ce sol pauvre et rude pour se créer une humble parure d'herbages, de fleurs modestes, de mousses et de sapins. Elle savait que dans ces pauvres vallées vivait une population honnête, active, pieuse, attachée à ses antiques libertés et digne de tout son respect. Enfin, cette terre n'était-elle pas le berceau de celui à qui elle avait voué son premier et son unique amour!

— Je resterais volontiers toute la journée sur ce rocher, dit Térésa, mais n'est-il pas temps de nous mettre en route? de quel côté allons-nous?

— Vous voyez ce clocher là-bas, là-bas, tout petit, dit le pourvoyeur, c'est l'église de la Sagne; eh bien, la Corbatière est encore plus loin.

— O Dio! c'est un voyage! Et la queue?...

— Ah! la Queue de l'Ordon, c'est à gauche, derrière cette montagne boisée.

— Messieurs, les chevaux s'impatientent, en route, dit Térésa.

La petite caravane reprit sa marche par Combe-Varin, Brot-dessus, les Ponts où elle fit halte pour donner un coup d'œil au village, longea les Cœudres et s'arrêta près d'un chemin qui s'ouvrait à gauche.

Jusqu'alors, le voyage avait été égayé par mille incidents qui amusaient la jeune femme; lorsqu'ils passaient devant une maison, les fenêtres, au niveau du sol, se garnissaient de têtes curieuses; les horlogers ouvraient leur guichet; les dentellières accouraient sur le seuil de leur porte; les enfants émerveillés de voir une si belle dame et un monsieur en si galant équipage, s'alignaient sur

(¹) Filet employé surtout par les braconniers.

le bord de la route, les mains derrière le dos, ouvrant de grands yeux effarés. Dans les prairies, de nombreux ouvriers se hâtaient de recueillir les derniers foins que le mauvais temps avait obligé de laisser sur pied; les uns fauchaient, les autres maniaient la fourche et le rateau et envoyaient aux voyageurs des salutations joyeuses ou des plaisanteries.

— Salut Daniel, criait l'un; qu'as-tu dans ta hotte, apportes-tu à boire?

— Eh! Daniel, criait un autre, si tu vas à la Corbatière, tu arrives trop tard, la place est prise, il n'y a plus d'espoir.

A tous ces propos, le pêcheur ne répondait rien; il devenait soucieux à mesure qu'il approchait du but. Il appela un jeune Sagnard qui se balançait au soleil sur une barrière de pâturage et l'engagea pour guider M. et Mme Perrin vers la Queue de l'Ordon, pendant que lui-même continuerait son chemin du côté de la Corbatière. Les cavaliers s'engagèrent dans une charrière, abandonnée de Dieu et des hommes, livrée aux éboulements, aux ravines, à tous les genres de dégats; elle traversait une forêt presque aussi solitaire et sauvage que celles du Nouveau-Monde; un silence lugubre régnait sous la sombre futaie, où filtrait à peine un rayon de soleil. Il fallut une heure pour atteindre une sorte de petit vallon, entre des pentes gazonnées où était blottie une habitation rustique. Il était onze heures; personne n'apparaissait dans les prés ni autour de la maison. Les vaches retirées à l'ombre des planes ou des grands sapins branchus, les regardaient passer en soufflant et en agitant leur queue pour chasser les mouches.

— On ne voit pas une âme, dit Jonas Perrin en regardant autour de lui d'un air inquiet, est-ce bien ici?

— Oui, nous sommes à la Queue de l'Ordon, mais les gens dînent, répondit le jeune Sagnard. Voilà chez *Semion*, vous ne pouvez pas vous tromper.

Le guide faisait mine de battre en retraite.

— Attends, dit M. Perrin, nous avons encore besoin de toi.

— C'est qu'il faut que j'aille dîner.

— Nous ne te laisserons pas avoir faim, viens seulement.

— Si vous comptez sur *Semion* pour avoir à dîner, vous pourrez attendre longtemps, dit le jeune garçon en secouant la tête.

— Et pourquoi pas, est-il si pauvre?

— Au contraire, il est riche, mais d'une avarice....

Les voyageurs descendirent de cheval et s'approchèrent de la maison, qui était large, basse, couverte en bardeaux et entourée d'une ceinture de fange noirâtre, où le bétail piétinait depuis un temps immémorial. La porte était fermée à clef; pas le moindre filet de fumée ne s'échappait de la cheminée de bois à double couvercle, mais on entendait un petit chien japper dans la cui-

sine. Quelques poules hérissées grattaient dans le jardin abandonné aux herbes folles, et dont le mur de clôture croulait de toutes parts. Sur le jardin donnaient les fenêtres basses à vitres rondes dont plusieurs étaient remplacées par du papier à demi déchiré.

— Ils sont là, je les vois, dit le jeune garçon qui avait pénétré dans le jardin et qui regardait dans l'appartement par un guichet ouvert.

— Qui est là? dit Térésa, que la frayeur commençait à envahir.

— Venez voir, vous ne les réveillerez pas.

Quelle fut la surprise de nos deux voyageurs, lorsque leurs yeux, une fois habitués aux demi-ténèbres de la chambre, aperçurent deux personnages sordides, un homme et une femme, assis devant une table sur laquelle ils dormaient le front appuyé sur leurs bras reployés. A côté de ces deux têtes, on voyait encore un reste de pain d'avoine, une écuelle de terre rouge contenant un peu de lait, deux cuillers rondes d'étain, le tout assailli par un essaim de mouches. De cette chambre en désordre se dégageait une odeur de moisi, de laitage aigre et de graisse rance qui donnait la nausée.

— C'est Siméon Courvoisier? dit Jonas Perrin.

— Oui, et sa sœur, dit le guide, ils font leur méridienne après dîner, voulez-vous que je les éveille?

Le petit chien se mit à aboyer plus fort et à gratter à la porte de la chambre. Siméon fit un mouvement.

— Il y a quelqu'un autour de la maison, dit-il, peut-être des voleurs...

Il se leva promptement, décrocha un grand pistolet d'arçon et courut vers la porte en boitant très bas.

— Par ici, *Semion*, dit le guide, *c'est* des gens qui voudraient vous parler.

Le vieux fit demi-tour et revint en courant ouvrir la croisée.

— Qu'est-ce que tu veux, petit vaurien, dit-il d'une voix courroucée, est-ce ainsi qu'on espionne les gens derrière leurs fenêtres; qui t'a permis d'entrer dans le jardin? Si tu y reviens encore une fois tu recevras une charge de chevrotines dans le derrière.

— Ne vous fâchez pas, allez seulement ouvrir, vous verrez que je n'ai pas dit des mensonges.

— Bouges-tu, toi? fit Siméon en donnant une bourrade à sa sœur, quelqu'un demande à entrer.

Les voyageurs avaient quitté le jardin et attendaient à la porte.

— Qui est là? demanda la voix de Siméon avant d'ouvrir.

— Des étrangers qui désirent vous parler.

— Que me veut-on?

— Des renseignements sur une affaire importante.

La clef grinça dans la serrure, un visage pâle, maigre, au nez crochu, surmonté d'un bonnet de laine jaunâtre, la mèche en l'air, apparut dans la porte entrebaillée et deux yeux gris dardèrent sur les arrivants un regard cauteleux et interrogateur. Ce fut un coup de théâtre; ses façons changèrent subitement, il se confondit en excuses et en révérences, et devint aussi obséquieux qu'il avait été brutal.

— Pardonnez-moi, je ne vous avais pas vus;..., si j'avais pu savoir.... mais c'est ce gueux de Gentil qui m'a déjà joué des tours.... à qui ai-je l'honneur de parler? Vous venez peut-être pour acheter des dentelles?

Le vieux renard flairait une affaire lucrative.

(*A suivre.*) L. FAVRE.

VARIÉTÉS

Réparations faites au clocher du Locle en 1711.

(Extrait du Journal de David Huguenin, communiqué par M. Ch.-Eug. Tissot.)

L'an 1711, messieurs de la Justice, le Conseil et les Gouverneurs et commis de l'honorable Communauté du Locle, ayant fait faire visite de la tour du temple du Locle par des maîtres charpentiers, pour voir et consulter la dite tour, le marin d'icelle s'étant trouvé pourit et gatez depuis les cloches en haut le toit, la ramure d'icelle jusqu'au haut de la daigne, on résolut de la racommoder comme vous la voyez aprésent. Les dits Gouverneurs et commis ayant fait arrêter le Général de la dite Communauté, à la sortie du prêche du matin par un dimanche le 8e Mars; auquel fut représenté à tout le Général de la dite Communauté là assemblée, que la dite tour savoir la charpente qui portoit le toit d'icelle étoit gatez et pourit. Il fut résolut de la racommoder de la manière qu'elle est à présent. Car dévant cela elle n'étoit pas ainsy, elle n'avoit que quatre pans de toit avec la daigne, le tout simplement couvert en clavin; on résolut donc de faire la nœuve ramure bien plus haute avec les quatre montres pour l'orloge, au lieu que du dévant, il n'y avoit que deux montres dessus la dite tour pour le dit orloge. La charpente fut entreprise par le sieur Jacob Monnin de Sonvillier et le sieur Abram Huguenin

du Locle, tous deux architectes, pour faire la bésogne et ramure que l'on voit; on leur ordonna de couper le marin de la dite charpente aux bois de Commune à la Combe-Girard. Ils firent la dite ramure plus haute que la précédente laquelle étoit plus courte. Tellement que la dite nœuve ramure réfaite est longue et haute de 80 pieds qu'est six pieds moins que la tour de pierre laquelle a 86 pieds de hauteur dont le tout de la dite tour tant de pierre que la ramure neuve sur icelle jusqu'au poulet a de hauteur 160 pieds; on résolut de couvrir le tout de la ramure avec sa daigne de fer blanc; et la dite bésogne et couverture susdite avec l'orloge qui fut racommodé, a été fait par les dits sieurs Monnin et Huguenin, lesquels la couvrirent de fer blanc et raccommodèrent la dite tour avec les baffrets des cloches et dont tout ce qui étoit de nécessaire, avec la viorbe qu'ils couvrirent aussy de dit fer blanc, le tout fait jusqu'à rendre la clef aux Gouverneurs de la dite Commune; les sieurs architectes gagnerent beaucoup en tel bésogne; il y eut tant pour fraix dans un tel ouvrage, journées des officiers, montes des bésognes, marché, visites et autres choses, tellement qu'à compter les bois prix à la Combe-Girard, leurs valeurs et argents de commune déboursé pour ce sujet, le tout se montant à la somme de 12,000 mille Livres déboursés par la dite Commune; auquels tems étoient Gouverneurs les sieurs Daniel feu Daniel Droz, capitaine de la Compagnie des Eplatures, et Abram feu Guillaume Huguenin, capitaine de celle de la Chatagne; et pour commis les sieurs Moïse Perret-Gentil et Abram Jacot dit Gendre, tous du dit Locle. Le sieur Maire de ce tems étoit Isac Sandoz, maire au dit lieu pour Sa Majesté le roy de Prusse.

Ainsy la dite ramure et bésogne fut faite dépuis le commencement d'Avril 1711 et achevée environ le mois de Septembre dite année; la dite ramure étant ainsy levée et parachevée, deux jeunes charpentiers de Rénen, serviteur du dit Monnin, montèrent et grimpèrent tout au haut de la daigne ou est le poulet et y plantèrent sur le fer du dit poulet un gros bouquet fait de toutes sortes de fleurs et couleurs avec quantité de floques de rubans rouges, lequel avoit été construit par plusieurs filles du village du Locle; et le Dimanche 5e de Juillet au dit an, y allèrent aussy au haut d'icelle deux jeunes garçons du Locle, un nommé Jaques Robert et Blaise Jacot des Combes, avec chaqun un bouquet qu'ils plantèrent au haut du poulet, sans échelles ni quoi que ce soit en grimpant.

Déquoy David Huguenin, sur les mémoires duquel j'ay rélevé cecy, a veut toutes ces choses de ses propres yeux. Fait et copié par moy soussigné, le 23e Janvier mil sept cent septante-deux.

L.-D. HUGUENIN DU MITTAND.

Lettre du maire de la Brévine sur la garde de la frontière en Juillet 1792.

Monsieur,

Je prends la très respectueuse liberté de m'adresser à vous par la présente, n'ayant pas de choses intéressantes à annoncer au Gouvernement et dans la

crainte cependant qu'on ne me taxe de paresse dans le temps que je suis zélé pour le bien général de ma patrie. Je n'aurai donc que l'honneur de vous dire que ma Jurisdiction s'étant comportée avec un zèle incroyable et d'admiration pendant l'assemblée de la Bourgeoisie de Valangin, aux environ de cent cinquante hommes bien armés ont formé un cordon sur nos frontières et n'ont pas discontinué de patrouiller depuis les six heures du soir du lundy jusqu'au matin du mercredi suivant. C'étoit en vérité imposant de voir toute cette troupe tirée en ligne se croiser et recroiser tout du long de la frontière.

Le dimanche avant j'exhortai un chacun à bien faire la garde, et pour qu'il restât un nombre d'hommes suffisant, je suppliai les deux capitaines des deux compagnies à rester pour diriger la troupe; je donnai l'exemple en déclarant, en assemblée de Communauté, que je resterois moi-même et que je ferois la garde et bien armé.

Le mardy, étant accompagné de mes deux fils, lesquels j'armai de doubles pistolets en ceinture, et moi d'un double fusil et pistolets, nous donnâmes la tournée tout le long de la frontière toute la troupe bien rangée; je leur fis tant de plaisir qu'ils me rendirent tous les honneurs. Il faisait si chaud que je ne pus m'empêcher de rafraîchir toute la troupe avec du vin. Le mercredy matin, à quatre heures, toute la troupe se rendit devant ma maison qui fut augmentée par tous ceux qui étoyent déjà de retour de Valangin, et de notre musique militaire, voulurent me remercier de l'exemple que j'avois donné; toute la troupe fit plusieurs décharges en l'honneur de Messieurs du Gouvernement et de notre Auguste Souverain; toute la troupe et la musique à chaque décharge crioit à haute voix en l'honneur de notre bon et paternel gouvernement.

Ces démonstrations si vives et si touchantes m'obligèrent à donner à déjeuner à tout ce monde. Excusez, Monsieur, que je vous représente tout ce détail, je ne cherche absolument point à m'en attirer quelque gloire, mais j'ai été si content et si satisfait des officiers et de la troupe, que je serois bien charmé qu'il fût du bon plaisir et de l'agrément de Messieurs du Gouvernement de leur en témoigner un contentement parce que j'ai promis d'en faire mon Rapport.

...... Monsieur Bousson de Pontarlier étant venu chez moi la semaine passée, me promit qu'il me feroit passer au plus tôt une pièce intéressante, et aussitôt que je l'aurai, je veux vous la faire parvenir. Elle contient une Adresse à l'Assemblée nationale par plusieurs personnes du Locle, La Sagne, la Chaux-de-Fonds et les Brenets, qui désavouent les démarches de notre Auguste Souverain. Cette pièce, à ce qu'on dit, doit avoir été compilée à La Sagne, l'on dit qu'elle est fort remarquable et qu'elle a dû être présentée le mois passé. L'on dit aussi qu'ils veulent faire une députation au Roy, si elle n'est déjà faite, pour le solliciter à ne pas s'ingérer dans les affaires de France.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement et la haute considération très distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Samuel-Louis Montandon, maire.

Brévine, le 17 juillet 1792.

(Communiqué par M. J.-H. B.)

REMARQUES SUR LES ANNÉES 1816 ET 1817

Année 1816.

(Suite. — Voir Tome XII, p. 270).

DECEMBRE, 5. — Jeudi. — Vent de bise, temps couvert. Th., 0°. Jour de marché très-fort, assez de denrées, la cherté toujours croissante vu le nombre prodigieux d'acheteurs. Les pommes de terre se sont vendues de 20 à 22 batz l'émine (fr. 2»75 à 3»05), le froment aux halles 69 et 70 batz (9»50 et 9»65) l'émine, les autres denrées à proportion. Il y avait encore quelques corbeilles de pêches mal mûres. Le beurre de 7 à 8 batz la livre, (fr. 1 à 1»10).

Le 6, Vendredi. — Vent très fort, neige toute la matinée. Th. 3°. Le pain est aujourd'hui à 3 batz (40 cent.) la livre.

Le 10, Mardi. — Vent de bise froid le matin. Th. 3°. Ce jour a été très beau mais froid. Au marché de Berne, l'épautre s'y vendait de 50 à 60 batz l'émine (fr. 6»90 à 8»30), les pommes de terre 14 batz (fr. 1»95). On ne permettait d'en acheter que trois émines par particulier, et il fallait produire un certificat légalisé de son gouvernement. Le pain bis s'y vendait 11 creutzer la livre (37 cent.) et le pain blanc 3 batz (40 cent.).

Le 11, Mercredi. — Vent fort d'uberre et neige. Th. 4°. A neuf heures du soir il fait un temps extraordinaire d'orage, d'éclairs et de pluie. Les gazettes de Paris rapportent que les rues de cette ville ressemblent à des torrents, etc.

Le 15, Dimanche. — Vent impétueux et pluie. Th. 4°. Jour des plus incommode.

Le 19, Jeudi. — Vent de bise; beau jour. Th. 4°. Beaucoup de comestibles au marché. Les pommes de terre, de 18 à 20 batz (fr. 2»48 à fr. 2»76) l'émine; le fruit à proportion. On a encore vu des pêches! On estimait 60 batz (fr. 8»28) l'émine de chataignes nouvelles. Le froment s'est vendu 65 batz (fr. 8»97).

Le 25, Mercredi, NOEL. — Vent de bise froid. Th. 1° sous 0°, et au soleil après midi, 18°. Ce jour a été comme un beau jour de printemps. La terre, gelée de quelques pouces, a dégelé à la surface On a vu des moucherons. Il n'y a plus de neige au Val-de-Ruz.

Le 26, Jeudi. — Vent d'uberre, jour sombre et froid. Th. 0°. Un des plus forts marchés, quantité de fruits aussi beaux qu'en automne, mais très cher. Les pommes de terre se vendent de 16 à 18 batz (fr. 2»21 à 2»48) l'émine. Le froment aux halles, 66 batz (fr. 9»10).

Le 29, Dimanche. — Vent de bise, pluie et neige. Th. 2°.

Le 30, Lundi. — Vent de bise, très beau jour. On a vu des mouches à la campagne. On a vu aussi du bétail pâturer sur les champs d'Anet.

Le 31, Mardi. — Vent de bise. Th. 3°, au soleil après midi, 18°. Très beau jour pour le dernier de l'année. La violette est ouverte au Donjon. On en a cueilli comme rareté pour un bouquet d'étrennes pour demain 1er Janvier.

N.B. Le prix des vins ordinaires, depuis le 1er Août 1816 au 31 Décembre, a augmenté progressivement de 10 batz (fr. 1»38) le pot à 14 batz (fr. 1»93), le pain bis, depuis la même date, de 3 creutzer (10 c.) par livre, et de 5 cr. (17 c.) à la Chaux-de-Fonds.

Année 1817.

JANVIER, 1. — Mercredi. — Vent d'uberre. Th. 3°, à midi au soleil 15°. Jour comme au printemps. On cueille de la violette au Donjon, point de neige au Val-de-Ruz, peu à la montagne. Le froment, à cette date, est de 65 à 68 batz (fr. 8»97 à 9»38) l'émine, le riz 4 ½ batz (62 c.) la livre, le pain bis 3 batz (41 c.) la livre, le vin en détail de 14 à 16 batz (fr. 1»93 à 2»21) le pot.

Le 2, Jeudi. — Vent d'uberre, pluie douce après midi. Th. 6°. Jour passable. Les pommes de terre se vendent 19 batz (fr. 2»62) l'émine au marché. On y a encore vu des pêches.

Le 5, Dimanche. — Peu de vent. Th. 6°, au soleil après midi, 28°. Jour pareil à un beau jour de Pâques, les abeilles sont sorties de leur ruche et ont voltigé, même au Val-de-Ruz. On a moissonné, à différents endroits de la commune du Locle, des grains restés sous la neige. Quelle inconstance de température! à 11 heures du soir, vent impétueux, pluie froide et abondante.

Le 7, Mardi. — Vent de joran très froid. Th. 1°. Jour de neige : il a fallu ouvrir le chemin au courrier d'Yverdon, entre Boudry et Bevaix.

Le 9, Jeudi. — Vent froid de bise, jour sombre. Th. 0°. Le froment se vend aux halles 65 batz (fr. 8»97) l'émine, les pommes de terre de 18 à 19 batz (fr. 2»48 à 2»62), les raves 13 batz (fr. 1»79), les carottes 18 batz (fr. 2»48).

Le 15, Mercredi. — Vent fort d'uberre et neige. Th. 0°. Le soir, vent d'orage impétueux et pluie. On ressent à 8 heures du soir une secousse assez forte de tremblement de terre à Payerne et dans tous les environs. Il y avait pendant la journée 3 à 4 pieds de neige amoncelée à différents endroits de la route de Boudry à Yverdon.

Le 16, Jeudi. — Jour bien beau; beau soleil. Th. 3°. Les pommes de terre se vendent 19 à 20 batz (fr. 2»62 à 2»76) l'émine, le froment 68 batz (fr. 9»38).

Le 19, Dimanche. — Vent de bise, jour comme ceux du printemps. Th. 5°.

Le 22, Mercredi. — Beau jour, vent de bise. Th. 3°, après midi au soleil, 18°.

Le 23, Jeudi. — Vent d'uberre et légère pluie. Th. 5°. Jour de marché très abondant en fruits. Les pommes de terre se vendent de 18 à 20 batz l'émine. Il y a nombre d'acheteurs. Il y a du jardinage en verdure comme aux marchés d'Avril.

Le 25, Samedi. — Vent de joran. Brouillard jusqu'à Pierraboz. Th. en ville 4°. Le plus beau soleil au Val-de-Ruz, et aux montagnes autant de chaleur qu'en Avril. On a moissonné aux Hauts-Geneveys et à Chaumont des graines restées sous la neige. On a vu des papillons et des abeilles voltiger au Val-de-Ruz.

Le 26, Dimanche. — Vent de bise, brouillard dans le bas, mais plus chaud que hier hors du brouillard. Th. en ville 3°, au soleil à Pierraboz, 23°.

Le 28, Mardi. — Vent de bise. Th. 1° sous 0. On a encore moissonné à Chaumont et même récolté des pommes de terre demeurées avant le gel sous la neige. Les fleurs de printemps sont ouvertes dans les forêts.

Le 31, Vendredi. — Ciel couvert. Vent de bise. Th. 4°. Le pain bis est aujourd'hui à 11 ½ creutzer (39 c.) la livre.

(A suivre.)



MUSEE NEUCHATELOIS.

Cortège Historique de Morat.



Soldat de la Bourgeoisie de Neuchâtel.

Auto-Lith du Pénitencier de Neuchâtel.

MUSEE NEUCHATELOIS.

Cortège Historique de Morat.



Soldat du Comté de Neuchâtel.

LE QUATRIÈME CENTENAIRE

DE LA

BATAILLE DE MORAT

La ville de Morat, par un noble sentiment de patriotisme, a pris l'initiative d'une grande solennité nationale destinée à célébrer le souvenir de la victoire du 22 juin 1476; mais cette ville seule eût été impuissante à donner à cette fête un caractère digne des événements qu'elle veut rappeler. C'est à l'union des Confédérés que Morat dut son triomphe, c'est par le concours de tous les cantons que le quatrième centenaire d'une des plus grandes batailles que nos ancêtres aient livrée, pourra devenir aussi un événement national. Si le peuple suisse est uni dans le danger et dans le deuil, il l'est aussi dans les fêtes; quelques-unes sont pour lui comme une nécessité ou un devoir, et tous y apportent leur part de coopération.

L'idée de réunir, sur le champ de bataille de Morat, les descendants de ceux qui y combattirent jadis, était dans tous les esprits, et l'organisation d'un cortége historique, représentant l'armée des Confédérés en 1476, parut devoir consacrer de la manière la plus intéressante le souvenir de la déroute de Charles-le-Téméraire. A peu d'exceptions près, tous les cantons présents à cette journée répondirent à l'appel de Morat. Un programme élaboré d'après la participation des cantons à la bataille, et aussi un peu en raison de la distance, des difficultés de transport et des exigences d'une solennité de ce genre, fixe la part approximative des figurants de chaque Etat; mais il sera vraisemblablement modifié, vu l'excès de zèle de certaines régions et l'abstention regrettable de quelques autres; l'Alsace et la Lorraine ne peuvent, par exemple, y prendre la part à laquelle les faits leur donneraient droit; toutes les bannières des cantons, bailliages et villes alliées, y figureront cependant.

Le cortége représentant l'armée des Confédérés après la victoire, sera composé comme suit : un corps de cavalerie précédé de sa musique et suivi d'un héraut avec deux écuyers, formera comme une espèce de prologue

emblématique à cette marche triomphale où la garnison de Morat figure en première ligne, Fribourgeois et corporations de la ville de Berne avec les chefs supérieurs Adrien de Boubenberg, Guillaume d'Affry et le maître de l'artillerie de Strasbourg, etc. — Un corps de musique, fourni par Genève, marche en tête de l'avant-garde commandée par Hallwyl, suivi des hommes de Thoune, de l'Oberhasli, du Simmenthal et de l'Entlibuch, avec les canons bourguignons de Neuveville. Le gros de l'armée (Gewalthaufen) est précédé de cavalerie, derrière laquelle arrive Waldmann, puis Guillaume Herter de Strasbourg et Ulrich de Hohensax. — Des hommes de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Glaris et Zug, avec leurs bannières, représentent la Confédération des huit cantons primitifs; derrière eux marchent les contingents de Soleure, puis celui de Fribourg sous le commandement de Fegely, Wippingen et Techtermann, les Gruyériens à la suite de leur comte Louis, les hommes du Valais. Le groupe de chevaliers, formé par René de Vaudemont, duc de Lorraine, le comte Oswald de Thierstein, le comte Louis d'Œttingen et leurs écuyers, sera assurément un des points lumineux de cet ensemble.

Un corps de musique, fourni par Berne, marche en tête des contingents de Zurich, de Bâle, des Waldstetten, de Schaffhouse, Appenzell et St-Gall, commandés par Jean de Breitenlandenberg et Peter Rot. Viennent ensuite les Biennois et les troupes fournies par Payerne, Aigle et Château-d'Œx, le contingent d'Argovie et des villes d'Alsace. — Derrière Petermann de Wabern et Nicolas de Scharnachthal, arrivent les notabilités des Conseils de Berne, les chroniqueurs, etc., suivis du reste des contingents de ce canton, Berthoud, Interlaken et Untersee, Emmenthal, Haute-Argovie, Aarberg, Cerlier, Nidau, Laupen, Grasbourg.

Neuchâtel arrive au dernier rang du gros de l'armée; son contingent est divisé comme suit : Troupes du Comté de Neuchâtel, commandées par Jacques de Cléron, à cheval, suivi d'un écuyer portant la grande bannière comtale, — contingent de la ville et bourgeoisie de Neuchâtel, commandé par le banneret Varnod, — contingent de la bourgeoisie du Landeron, commandé par le banneret Bellenot. — Les troupes du comté de Valangin marchent sous les ordres de Claude d'Aarberg, seigneur des Pontins; il est suivi d'un écuyer portant la bannière comtale.

C'est à Neuchâtel qu'est dévolue la représentation de ce qui eût pu s'appeler alors déjà la Société internationale de secours aux blessés. Les documents relatifs à la guerre en général font mention de corps sanitaires, infirmiers et fossoyeurs, marchant à la suite des armées, sous une bannière blanche, portant en sautoir une pelle et une pioche.

Notre canton est aussi invité à fournir de la cavalerie d'escorte et un char de triomphe; malheureusement nos collections ne possèdent que peu de dépouilles des guerres de Bourgogne, à part les vingt-quatre belles armures dont parlent les chroniques, et que revêtiront les figurants du Comté et de la Bourgeoisie de Neuchâtel.

L'arrière-garde est formée des troupes de Lucerne, sous les ordres de Gaspard de Hertenstein et Henri Hasfurter; derrière eux arrivent les chars de triomphe, accompagnés par des jeunes garçons aux couleurs de tous les cantons, anciens et nouveaux, emblême allégorique d'une confédération de six siècles et toujours jeune. — Un détachement de cavalerie clôt le cortége.

Les costumes que nous donnons ici [1] sont ceux des soldats du comte Rodolphe et de la bourgeoisie de Neuchâtel, reconstitués, non pas sur des documents authentiques, mais d'après les types militaires de France et d'Allemagne au XVe siècle, et d'après la chronique manuscrite et illustrée de Diebold Schilling à la bibliothèque de Berne. Les rapports du comte Rodolphe avec la Bourgogne et la France nous ont fait donner à ces troupes un peu de l'équipement et de l'armement de ces deux pays. Pour le comté de Valangin et la bourgeoisie du Landeron, nous sommes demeurés plus fidèles aux types suisses allemands du chroniqueur de Berne. Nous ne les avons point armés de cuirasses, dont l'usage n'était pas général parmi les confédérés; nous devons ajouter aussi cependant que la rareté des armures est une raison qui nous a guidé dans la composition de ces derniers costumes. Nous avons armé les troupes du comté de Neuchâtel de la hallebarde en façon de faulx, particulière à certaines gardes de souverains; celles du comte de Valangin, de la longue pique, arme principale des Confédérés, qui leur servait à enfoncer les carrés; celles des bourgeoisies du Landeron et de Neuchâtel, de hallebardes. L'arquebuse, alors dans son enfance, était en usage chez les Suisses au moment des guerres de Bourgogne, l'arbalète n'était point encore détrônée par l'arme à feu; les hommes de certains cantons maniaient habilement l'épée à deux mains; les montagnards étaient armés de massues (morgenstern).

Nos concitoyens de toutes les parties du canton enverront, nous l'espérons, des représentants au cortége de Morat, dont le but est de célébrer les vertus de nos ancêtres, leur foi, leur science militaire, leur vaillance et leur union; nul ne peut être indifférent à cet appel; le grand spectacle du 22 juin 1876 est un de ceux dont on revient plus fort et meilleur.

A. Bachelin.

(1) L'auteur est, avec M. Gustave Roux, dessinateur officiel du cortége de Morat.

UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite.)

Lorsque la porte fut entièrement ouverte et que dans la baie obscure Siméon apparut en pleine lumière, avec sa mine de furet, son bonnet tricoté, son habit de milaine à grandes poches, sa veste rayée qui tombait sur ses maigres cuisses, sa culotte de velours fané, maculé, ses jambes minces et inégales drapées de bas bleus dont les rides se perdaient dans de larges souliers à boucles de laiton, Térésa ouvrit de grands yeux étonnés et recula d'un pas. Voilà donc l'amoureux de l'Olympe, se dit-elle en dissimulant un sourire derrière son mouchoir; vous nous la baillez belle monsieur le *tourtereau.*

Cependant, Jonas Perrin avait profité avec empressement de l'ouverture que venait de lui faire Siméon. Il faut avouer qu'il ne savait pas trop comment entrer en matière; il espérait que les circonstances lui fourniraient le moyen d'engager la conversation de manière à intéresser son adversaire, puis par des transitions habiles l'amener sur le terrain où l'action principale devait se décider. Mais il était négociant avant tout, les affaires l'attiraient, la perspective d'un bénéfice lui faisait dresser l'oreille. Parbleu, pensa-t-il, si j'allais entamer des relations de commerce avec ce vieux satyre et le mettre sur la liste de nos correspondants, voilà qui serait drôle!

— Si vos marchandises sont belles et d'un prix abordable, dit-il avec un grand sérieux, je pourrais en acheter une forte partie.

— J'ai tout de suite vu que monsieur est commerçant; monsieur vient de France, sans doute, oh! nous nous arrangerons, vous verrez mon assortiment, s'il y manque quelque chose, monsieur fera ses commandes; seulement je ne traite qu'au comptant.

— C'est aussi ma coutume, les écus sur la table ou de bon papier sur les meilleures maisons du pays.

Ainsi parlaient les deux hommes, tout en suivant une allée étroite qui les conduisit dans la cuisine surmontée de la cheminée de bois traditionnelle.

Dans cette pièce dallée en pierre et occupant le milieu de la maison, s'ouvrent les portes de deux chambres et des réduits de diverses sortes. Le désordre, l'abandon, la saleté sont indescriptibles; une odeur de suie, d'étable, de laitage aigre, de moisi remplit ce sanctuaire sombre où règne en grommelant la terrible Zabeau, sœur de Siméon. Un petit chien noir, au poil luisant, aux oreilles et au nez pointus, à la queue recourbée en trompette, accompagne les voyageurs en flairant avec réflexion leurs vêtements et leurs talons, comme un agent de police expérimenté.

— Entrez, madame, dit Siméon en ouvrant une porte et en s'inclinant avec la politesse que les moindres cuistres du siècle passé savaient montrer à l'égard du beau sexe.

Il fallait un certain courage pour pénétrer dans la chambre basse, en partie enterrée, dont les boiseries enfumées absorbaient le peu de lumière que laissaient filtrer les vitres rondes et troubles de l'unique fenêtre; l'air humide qu'on y respirait donnait le frisson. C'est là que le frère et la sœur dormaient naguère sur la table après leur repas de cénobites. Quelques chaises massives en bois de noyer, un bureau à deux corps avec garnitures de laiton, une pendule fabriquée au Locle, dans sa boîte vitrée, formaient l'ameublement. Une alcôve, garnie de rideaux de cotonnade à carreaux blancs et bleus, contenait un lit et un bahut curieusement sculpté. Siméon s'approcha du bureau en boitant, fouilla dans les poches de sa culotte, et après bien des contorsions finit par en tirer la clef de ce meuble qu'il entr'ouvrit furtivement pour y prendre deux grosses clefs forées, ornées de ciselures.

— Ce gueux de Gentil est-il encore par là? dit-il en jetant un regard défiant du côté de la fenêtre; ce garnement est toujours à mes trousses; je soupçonne qu'il est payé pour m'espionner.

— Voulez-vous que j'ouvre la fenêtre? dit Térésa, qui n'était pas fâchée de donner accès à l'air pur dans ce taudis.

— Non, non, gardez-vous-en bien, on pourrait voir ce que nous faisons; je n'ouvre jamais.

— On s'en aperçoit, murmura-t-elle en italien.

Pendant que ses visiteurs cherchaient à voir à travers les vitres ce qui se passait au dehors, Siméon courut au bahut, fit jouer les ressorts, l'ouvrit, en sortit une boîte de carton assez volumineuse, referma le couvercle avec un grand bruit de ferraille et posa le carton sur la table.

— Voici des échantillons, dit-il en étalant des pièces de dentelles si variées, si belles, si riches, que Térésa ne put réprimer un cri d'admiration.

Jonas Perrin, les mains derrière le dos, restait impassible.

— Je croyais, dit-il, que vous faisiez le commerce de bois.

— Certainement, et si vous désirez des poutres, des chevrons, des planches, des bois en grume ou autres, je suis prêt à vous les livrer l'année prochaine, l'abattage et le transport ne se faisant qu'en hiver. Je ne coupe pas mes arbres d'avance; tant qu'ils sont sur pied, ils continuent à grandir et augmentent de valeur; vous pourrez choisir vous-même les plantes dans la forêt.

— Commençons d'abord par les dentelles; si votre fabrication est un peu active, je pourrais vous procurer un débouché sérieux, surtout pour les ornements d'églises. Je m'engage à en placer chaque année pour cinquante ou soixante mille francs.

Les yeux de Siméon étincelèrent; il supputa d'un coup le bénéfice énorme dont la perspective lui était ouverte; cela lui délia la langue.

— Je veux bien vous dire...... je possède quelques pauvres maisons par ci par là; j'ai aussi un peu d'argent prêté; j'ai donc des locataires et des débiteurs qui ont assez de peine à me payer. Comme on fait de la dentelle un peu partout, et que je suis un homme très accommodant, hé, hé, — ici le brave *Semion* se prit à rire en regardant Téresa d'un air vainqueur; mais un accès de toux qui n'en finissait plus lui coupa la parole. Il fallut appeler sa sœur, qui lui tapa dans le dos pour apaiser le spasme; il reprit haleine et continua : — Pour leur rendre service, je leur fournis le fil et les *piquées*, et ils me livrent leurs dentelles que je cherche à revendre avec un petit bénéfice.

Il ne disait pas, le malheureux, qu'il marchandait à outrance l'ouvrage des pauvres femmes, et qu'en le revendant, il doublait et triplait le prix accordé par lui comme une faveur.

— Très bien, dit Jonas Perrin, puisque vous êtes un si brave homme, je prends ce carton, et je vous enverrai des commandes; seulement je vous avertis que je connais les prix et qu'il ne faut pas me surfaire. Pour combien en avez-vous là-dedans?

Siméon prit une ardoise, calcula longtemps en poussant des soupirs lamentables, effaça ses chiffres avec sa manche, huma prise sur prise et recommença ses calculs jusqu'à ce qu'il trouvât l'addition suffisamment enflée.

— Cela fait mille deux cent cinquante-trois livres, quinze sols, six deniers, dit-il enfin sans regarder son interlocuteur.

— Parfaitement, je vais vous écrire une traite de cette valeur sur la maison Pourtalès et Ce à Neuchâtel. Acceptez-vous le papier sur cette maison?

— C'est de l'or en barre, dit Siméon en jubilant, à qui ai-je l'honneur de parler ?

— A Jonas Perrin, négociant à Florence, chef de l'ancienne maison Perrin et Ce.

— Comment donc! dit le vieux en tombant assis sur une chaise et en dé-

couvrant son crâne chenu, veuf de la perruque poudrée qui trônait suspendue aux perches du poële, si M. Perrin m'honore de sa visite dans mon humble demeure, il a d'autres motifs que l'achat de quelques aunes de dentelles.

Et il regardait avec angoisse tantôt du côté de la porte, tantôt du côté de la fenêtre, comme s'il s'attendait à voir apparaître un monstre prêt à le dévorer.

— Effectivement, j'ai à vous parler d'un jeune homme à qui je m'intéresse particulièrement et que je voudrais voir établi avant mon départ pour l'Italie; vous connaissez Daniel Ducommun ?

Siméon Courvoisier fit un soubresaut sur sa chaise et promena autour de lui des yeux hagards, tout en sentant si le gros pistolet d'arçon était encore à sa place dans la poche intérieure de son habit. Mais il se rassura en voyant intacts les barreaux de fer dont les fenêtres étaient garnies, et en constatant le calme de son petit chien, chez qui rien ne trahissait l'approche d'un danger.

— Vous n'ignorez pas, poursuivit M. Perrin, qu'il aime la fille du justicier Vuille, et que celle-ci le paie de retour?

— Quel rapport?..... expliquez-vous..... cela ne me regarde pas, dit Siméon en se tortillant sur sa chaise.

— Je vous demande pardon, cela vous regarde beaucoup, vous allez en juger. Ces jeunes gens s'aiment de tout leur cœur et désirent se marier; jusque-là tout est pour le mieux. Mais il y a une difficulté.

— Ah ! il y a une difficulté....

— Oui, Mlle Vuille est recherchée par un homme qui, par sa fortune, sa position, peut-être des obligations contractées, oblige le justicier à user de ménagements. Mais cet homme est déjà d'un certain âge, il n'y aurait pas entre lui et cette jeune personne la similitude de goûts et d'habitudes qui font régner l'harmonie dans un ménage; pour tout dire, elle ne l'aime pas et ne peut consentir à l'épouser.

— Qu'en savez-vous ? dit Siméon en se levant.

— Je puis vous l'affirmer, dit Téréa, je le tiens de Mlle Olympe elle-même.

— Ah! elle se permet..... elle ferait mieux de tenir sa langue.....

— Elle m'a ouvert son cœur en toute sincérité.

— Je pense que l'autre vous l'a amenée et l'a contrainte?

— Non, elle est venue de son plein gré réclamer mon appui, mon secours contre une décision qui ferait le malheur de sa vie.

— Et que demandez-vous de moi?

— Une chose bien simple; il paraît que vous connaissez cet homme âgé qui demande la main de l'Olympe; vous avez un grand empire sur lui. Vous

feriez une bonne action en lui persuadant de n'exercer aucune contrainte ni sur les parents, ni sur la jeune fille, mais de la laisser libre de choisir entre ses prétendants.

— Mais je serais évincé, volé..... hurla Siméon en se promenant dans la chambre avec agitation, ce qui le faisait boiter plus bas qu'à l'ordinaire.

— Non, reprit Jonas Perrin, sans avoir l'air de comprendre, vous ne serez pas volé; si le justicier vous doit quelque argent, je me porterai garant, je serai sa caution; la maison Perrin et Ce de Florence vous semble-t-elle une caution suffisante?

— Je ne dis pas cela, je veux dire.... diable! je ne suis pas un imbécile, je ne veux pas me laisser vilipender.

— Personne n'y songe, dit Térésa, en l'arrêtant court dans ses bordées frénétiques, et en cherchant sur la manche de l'habit de milaine une place assez propre pour y poser sa jolie main, voyons, M. Courvoisier, causons comme des gens raisonnables.

— Non, je ne veux rien entendre, je vois bien où l'on veut en venir.

— Vous m'écouterez, ou j'irai dire que les montagnards de ce pays ne sont pas galants avec les dames. Répondez-moi, aimez-vous l'Olympe?

— Mais oui que je l'aime.....

— Eh bien, par affection pour elle, sauvez-la d'un grand péril.

— Pour qu'elle se marie avec l'autre, un vagabond, qui n'a pas un sou vaillant et qui me rirait au nez; ma foi non, tout le monde me ferait les cornes.

— Ne dites pas de mal de Daniel Ducommun, dit M. Perrin gravement, je le connais, je le prends sous ma protection et je me charge de son avenir; ainsi, ne déplaçons pas la question. Vous refusez la proposition que je vous ai faite loyalement, je n'insiste pas; seulement j'ai l'honneur de vous avertir que nous allons de ce pas chez le justicier Vuille, à la Corbatière, pour appuyer la demande que lui adressera mon ami Daniel.

— Vous ne ferez pas cela, non, vous ne le ferez pas, dit Siméon en retombant anéanti sur sa chaise.

— Et pourquoi, je vous prie?

— Parce que vous ne devez pas vous mêler de cela; laissez les Sagnards s'arranger entr'eux, que diantre, vous êtes un négociant, parlons de commerce; je vous ai dit mille deux cent cinquante-trois livres pour la valeur de ces dentelles?

— Quinze sols six deniers, dit Perrin en consultant son carnet.

— Si nous les mettions à huit cents livres, je désire vous montrer que je suis rond en affaires.

— Soit, huit cents livres, et vous avez encore un joli bénéfice; mais pour quel motif?....

— Pour vous être agréable et pour vous engager à ne pas aller à la Corbatière; vous n'y trouverez personne, chacun fait les foins. Venez voir mes forêts et je vous vendrai des bois de charpente magnifiques.

— Merci, nous n'avons pas une minute à perdre, nous sommes déjà restés trop longtemps. Nous avons l'honneur de vous saluer.

Le pauvre Siméon s'appuya contre la porte, la sueur au front et les jambes vacillantes.

— Madame, prenez ces dentelles, je vous les donne, mais dissuadez votre mari de faire une course inutile et fatigante; le chemin est mauvais d'ici à la Corbatière, et il n'y a rien à voir de curieux.

— Gardez vos présents, monsieur, tout ce que je puis accepter, c'est un peu d'eau, je meurs de soif.

— Zabeau, un verre d'eau pour madame, dit Siméon en se précipitant dans la cuisine, allons, bouges-tu. Ah! sacrebleu, les seilles sont vides, il n'y en a pas une goutte dans la maison, nom de tonnerre!

— Tu peux bien aller en puiser dans la cuve; il t'appartient bien de me traiter ainsi par devant le monde; je ne suis pas un chien.

Siméon prit un verre sur le dressoir et sortit de la maison; ses visiteurs arrivèrent à la citerne en même temps que lui.

— Il faut excuser ma sœur, elle est un peu à sa façon, dit-il en plongeant dans la citerne un puisoir à long manche, par une ouverture ménagée sous les madriers qui la couvraient. Prenez le verre, madame, et remplissez-le dans mon puisoir; vous verrez comme cette eau est fraîche; notre cuve est une toute bonne cuve.

Térésa prit l'eau, mais lorsqu'elle porta le verre à ses lèvres, elle se recula avec horreur.

— Voyez donc, dit-elle, cette eau fourmille de petites bêtes.

— Ce n'est rien cela, dit Siméon, nous n'y faisons pas attention.

— Attendez, dit la Zabeau, voici un pied de bas pour filtrer; c'est ainsi que nous faisons quand il y a trop de puces dans l'eau.

Elle remplit une tasse de fer-blanc qui servait à mesurer le lait, versa l'eau dans le pied de bas et la recueillit dans le verre.

— A présent, vous pouvez boire, elle est propre.

— Je n'ai plus soif, dit Térésa.

— Mais, vous avez du lait? dit M. Perrin.

— Non, dit la Zabeau, j'en ai fait du fromage; ne faut-il pas que j'entretienne le ménage par la vente de mes choux et de mes *fromages à talon?*

Les chevaux sont-ils prêts? dit Térésa dont la patience était à bout.

— Ce n'est pas l'avoine qu'ils ont mangée qui a pu les retarder, dit Gentil, je pense qu'ils sont aussi affamés que moi.

— Attends seulement, nous dînerons bientôt, dit Jonas Perrin, tu te rattraperas plus tard. En route pour la Corbatière.

— Ah! c'est ainsi, s'écria Siméon en fureur, vous voulez m'exaspérer, eh bien, ce n'est plus huit cents livres, ce sera bel et bien mille deux cent cinquante-trois livres, quinze sols, six deniers, entendez-vous? Ici, il fut pris d'un accès de toux si terrible, qu'il devint violet et tomba par terre.

Le chemin raboteux, étroit, sinueux, bordé de clôtures de bois, suivait d'abord une direction horizontale, mais après avoir dépassé les Trembles, il fallut tourner à droite et attaquer les pentes du *Communal* de la Sagne, pâturage entrecoupé de forêts, où paissait dans un calme idyllique le bétail de ce grand village. Alors commencèrent les difficultés, les rampes impossibles, les ravines, les pierres roulantes, les barrières qui se ferment pour emprisonner les troupeaux. Gentil, d'abord alerte et joyeux en pensant au bon dîner qui l'attendait, finit par perdre la tête.

— Si vous pouviez marcher, dit-il, on finirait bien par s'en tirer avec ces chevaux, mais il y a là-haut un *passoir* que nous aurons bien de la peine à franchir.

La journée était belle; le gazon court des pâturages, éclairé par le soleil, formait le plus riche tapis; les sapins projetaient une ombre que rafraîchissait encore la brise de la montagne; les insectes bourdonnaient joyeusement dans les rameaux des arbres, et les clochettes des vaches retentissaient de colline en colline. Au milieu de ce cadre agreste, la marche n'était pas une fatigue, mais une jouissance. Toute Florentine qu'elle fût, et inhabile à se servir de ses pieds, Térésa sauta à bas de son cheval et se mit à bondir en poussant des cris d'allégresse; elle venait d'apercevoir des fraises mûres parmi les herbes et des framboises vermeilles sur les buissons. La fête était complète. Mais, pendant qu'elle s'attardait à cueillir les fruits des bois, l'honnête Gentil se heurtait à des difficultés nouvelles; il était arrivé au fameux *passoir* qui menaçait de devenir ses Thermopyles.

— Venez *voir* à mon aide, cria-t-il enfin, ces *diables* de bêtes refusent de sauter.

— Qui est-ce qui crie à l'aide, demanda une voix, parmi les broussailles, faut-il vous donner un coup de main?

— Soyez le bienvenu, dit Jonas Perrin à un homme d'une trentaine d'années, en manches de chemise, en culotte de toile, en chapeau de paille, qui sortit du fourré. Il s'agit de décider nos chevaux à franchir ce mur; je ne sais comment il faut s'y prendre.

— Rien n'est plus simple, dit le nouveau venu en posant son panier, je vais démolir la crête de ce mur de pierres sèches, pour frayer un passage à ces bêtes, puis nous réparerons le dégât afin que personne ne puisse se plaindre.

Ce fut bientôt fait, et la petite troupe reprit sa marche.

— D'où venez-vous comme ça? dit le montagnard, on ne voit pas souvent des *monsieurs* avec des chevaux traverser le Commun de la Sagne.

— Nous venons du Val-de-Travers, dit Jonas Perrin.

— En passant par la Queue de l'Ordon, ajouta Gentil; il y fait sec.

— Avez-vous été chez *Semion?* En voilà un original! il faut aller au long et au large pour trouver son pareil.

— Il m'a menacé d'un coup de chevrotines dans le derrière, dit Gentil en se frottant la partie menacée, il n'a qu'à essayer; si M. le maire est un homme, il le fera pendre et ce sera justice.

— Oui, *Semion* est un rude gredin, il faut en convenir, il y a pitié à ses locataires et à ses débiteurs qu'il gruge comme une sangsue. Savez-vous l'histoire de sa jambe cassée? Il revenait en traîneau d'un enterrement qui avait eu lieu au Locle; on avait fait un grand repas, et comme il pouvait boire sans payer, il s'était grisé. Il s'endort sur sa glisse, tombe, se casse la jambe et reste là jusqu'à ce qu'un traîneau venant à passer, le ramasse et le ramène chez lui. On court au médecin qu'on a peine à décider à faire ce voyage au milieu de la nuit; mais quand on veut le panser, pas moyen, il se défendait comme un enragé; il fallut employer la force pour lui poser l'appareil. Il se démena si bien, montra si peu de patience, pour avoir moins à payer au docteur, qu'il resta boiteux pour le reste de sa vie.

— On le prendrait pour un pauvre homme, dit Jonas Perrin, il est si mal vêtu qu'on lui ferait volontiers l'aumône.

— Et il accepterait sans sourciller. J'ai été son locataire, je le connais, mais il me connaît aussi; je lui ai fait comprendre que sa tyrannie ne me convenait pas.

— Comment, sa tyrannie, quel pouvoir avait-il sur vous?

— Sa défiance est telle qu'il soupçonne tout le monde de le voler, c'est pourquoi il se donne l'air d'un mendiant pour qu'on ne croie pas qu'il est riche. Il a des doubles clefs pour entrer à l'improviste dans ses maisons, et il surprend ses locataires à toute heure pour constater les dégâts qu'ils peuvent commettre. Nous le vîmes arriver ainsi dans notre logement deux ou trois fois; j'étais furieux; je l'invitai à ne pas recommencer, sinon je le mettrais à la porte. Il n'en tint pas compte. Un matin, j'entends ma femme, qui s'habillait, pousser les hauts cris dans la chambre; j'étais couché dans le cabinet,

souffrant d'un gros rhume; je saute à bas de mon lit et je trouve mon *Semion* planté au milieu de l'appartement, sans s'inquiéter de ma femme, qui à demi vêtue, le sommait de se retirer. D'un coup de poing je l'étends par terre, je lui administre une tripotée dans le gros volume, puis je l'empoigne par sa culotte et par le collet de son habit, et je le lance dans un carré de choux par la fenêtre que ma femme avait ouverte.

— Vous l'avez jeté par la fenêtre, dit Térésa, et il ne s'est pas tué en tombant?

— Non, il a la vie dure, d'ailleurs nos fenêtres ne sont pas hautes, et les choux ont amorti sa chute. J'ai quitté sa maison, et lorsqu'il me rencontre, il me fait toutes ses grâces, il faut voir cela : « Dieu vous aide, M. Jules Huguenin, » me dit-il en tirant son tricorne, « je suis votre serviteur. »

— Il pratique au moins le pardon des offenses, dit Jonas Perrin en riant.

— Oui, quand il ne peut pas faire autrement; mais nous voici sur la route, de quel côté allez-vous?

— A la Corbatière.

— Alors, vous prenez à gauche, moi je vais à droite; je demeure dans cette maison près de laquelle vous voyez une fontaine.

— Ah! une fontaine, dit Térésa, l'eau en est-elle bonne?

— Je crois bien qu'elle est bonne, venez essayer, cela me fera plaisir.

Et les yeux bleus de Jules Huguenin rayonnaient à l'idée de pouvoir offrir quelque chose à cette aimable dame.

— C'est que, dit-elle, j'ai bien soif, et il m'a été impossible de boire l'eau de la citerne de Siméon Courvoisier.

— Une citerne, dites une vieille cuve de bois qui n'a jamais été nettoyée.

La pauvre vieille fontaine eût pu s'enorgueillir des louanges dont elle fut l'objet; la colonne était en bois tout fendillé et moussu, ainsi que le bassin creusé dans un tronc d'arbre; un bout de canon de fusil formait le goulot, mais ce fragment d'arme à feu, au lieu de vomir le tonnerre et la mort, laissait échapper une eau cristalline qui brillait au soleil comme une corde de diamants.

— Cydalise, cria le Sagnard en frappant à une fenêtre basse, apporte vite un verre.

Une femme encore jeune, accorte et alerte, sortit bientôt de la maison, portant plusieurs verres sur une assiette. Pendant qu'elle offre à boire aux étrangers, son mari va et vient dans le petit jardin enclos d'une légère palissade; il a l'air de ruminer une idée qui a de la peine à se faire jour; son objectif, comme on dirait aujourd'hui, est un abricotier appuyé contre la façade et dans le feuillage duquel on distingue quelques fruits.

— Je voudrais vous offrir quelque chose de très bon et de très rare, madame, mais les pauvres gens comme nous sont bien empêchés; pourtant voici un produit remarquable de notre climat, surtout cette année. Vous voyez cet espalier, il est unique dans notre vallon, et il porte six abricots. Je les ai soignés et je les aime comme mes enfants. Si je ne me trompe, deux doivent être mûrs; faites-moi la grâce de les accepter, vous pourrez dire que vous avez mangé des abricots qui ont mûri au milieu des sapins, à trois mille pieds audessus de la mer.

Sans attendre la réponse de Térésa, il détacha les fruits dont les joues se coloraient d'un tendre incarnat, les plaça sur une belle feuille de chou et les présenta avec tant de grâce affectueuse, que l'Italienne sentit des larmes remplir ses yeux.

— Voici la compensation de l'accueil que nous a fait le châtelain de la Queue de l'Ordon, dit-elle d'une voix émue, jamais hospitalité ne m'a été plus sensible; je saurai désormais ce que peut valoir un fruit; jamais l'idée ne m'en était venue.

— M. Huguenin, vous êtes un brave homme et je vous souhaite du bonheur, dit Jonas Perrin en lui serrant la main; si vous passez à Noiraigue, venez me dire bonjour, je demeure dans la maison neuve à Rosières.

Peu après, nos voyageurs qui avaient mis leurs chevaux au trot, arrivaient à la Corbatière, étonnés de ne pas trouver le pourvoyeur au rendez-vous. Ils désespéraient de le rejoindre lorsqu'ils l'aperçurent enfin debout au milieu de la route, qui leur faisait des signaux et se démenait comme un possédé.

— Venez vite, leur criait-il, hâtez-vous, qu'avez-vous fait si longtemps? c'est moi qui ai des choses à vous raconter!

(*A suivre.*) L. Favre.

Démarches pour former

UN CORPS DE CAVALERIE AU LOCLE

en 1792.

Pendant les dernières années du siècle passé, les événements extraordinaires survenus en France et les fréquentes prises d'armes nécessitées pour la garde de nos frontières, avaient singulièrement développé dans notre pays le goût de la vie militaire. Nos jeunes soldats ne rêvaient que sabres, tambours, panaches, et ce qui leur semblait une lacune grave dans notre organisation, était l'absence d'un corps de cavalerie; aussi, en 1792, quelques jeunes gens du Locle s'adressèrent-ils au Conseil d'Etat pour lui demander la formation d'un escadron dans cette localité. Dans leur pétition, que nous reproduisons en respectant scrupuleusement leur orthographe et leur style, ils s'exprimaient comme suit :

« Une société d'amy étant dans l'intantion de former un Escadron de cavalerie légère au bataillon du Locle, croyant être l'honneur et avantage du dit bataillon et cela bien entendu sous l'aprôbation de Messieurs les capitaines respectives. Espérant qu'ils voudront bien addérer au présent accord et y apôser leurs signatures afin que lon ne puisse pas dire que nous travaillons sans le consentement de nos chefs, lesquels pourront être assuré que le dit Escadron, s'il a lieu, que rien ne s'y passera que de très honnette et dans l'ordre et la subordination la plus exacte. Fait au Locle le 4 juillet 1792.

Les soussignés pour et au nom de la dite Société,

Daniel Matthey, Abr. Savoye, Ph.-H. Dubois, Auguste Courvoisier, David-François Colin, D.-F. Jeannot, D.-H. Huguenin.

J'approuve très fort ce que dessus,

J. Amiet, l'aîné.

J'approuve de même, Abr.-L. Grosclaude, capitaine.
» Joseph Dubois, capitaine.
» Henri-François Sandol, capitaine.

Après avoir pris connaissance de cette pièce, le Conseil d'Etat la renvoya au Gouverneur, chef militaire de l'Etat, et celui-ci demanda l'avis des officiers

supérieurs commandant les départements. Le premier qui répondit fut le colonel Abraham Pury, l'ami de Rousseau et l'auteur bien connu des *Lettres au cousin David;* sa lettre, adressée à M. de Chaillet d'Arnex, lieutenant-colonel du département du Val-de-Ruz, est conçue en ces termes :

« Votre envoi, mon cher colonel, me parvint trop tard lundi pour que le même courrier pût vous porter ma réponse. La proposition de ces jeunes têtes du Locle n'annonce, à mon avis, que le désir vaniteux de se distinguer des autres par de nouveaux pompons qui exigeraient des frais énormes et totalement en pure perte. De la cavalerie au haut du Jura! Quelle extravagance dans un petit pays dont les défenseurs peu nombreux ne peuvent offrir quelque résistance que dans les gorges et défilés! Remarquez, je vous prie, que ce serait 40 fusilliers jeunes, dispos et par cela même bien nécessaires, qui se déroberoient au service actif et réel de l'Etat, pour se transformer en cavaliers de parade et bons à rien, à l'égal des nombreuses troupes de musiciens qui inondent les Montagnes.

« Ce funeste exemple ne manqueroit pas d'exciter la rivalité de ceux de la Chaux-de-Fonds, grands amateurs de breloques aussi, et, pour renchérir sur leurs voisins, ils demanderoient bientôt à former une troupe de cuirassiers ou de grenadiers à cheval, que sçais-je? Les postulants ne considèrent pas que cette très futile cavalerie leur coûteroit les oreilles; car ils voudroient à coup sûr se distinguer par un nouvel uniforme, ils voudroient étendar, timbales, trompettes; puis des chevaux équipés proprement et avec uniformité; puis des armes d'un tout autre genre et fraieuses, etc., etc. O! les insensés! Nous aurions besoin bien plutôt, ce me semble, d'une troupe de bons tireurs, sous le nom de carabiniers ou de chasseurs, lesquels armés de carabines rayées, et bien exercés à s'en servir, s'embusqueroient dans les passages boisés ou dominés par des hauteurs et moucheroient leur homme à 4 ou 500 pas; voilà du bon, du véritablement utile dans nos circonstances locales : Mon avis seroit donc que l'on répondit à la requête à peu près en ces termes :

« Que le Conseil, à mesure qu'il loue le zèle et la bonne volonté des jeunes gens du Locle, veut bien leur faire observer que dans un pays comme celui-ci et surtout dans le haut des montagnes, une troupe de cavalerie, après avoir occasionné beaucoup de dépenses à ceux qui la composeroient, ne pourroit servir qu'à une vaine parade, sans aucune utilité dans le besoin, vu que les troupes de l'Etat, en cas d'attaque, ne pourroient être avantageusement employées qu'à la deffense des gorges et à disputer le terrain pied à pied dans divers passages. Ensorte qu'au lieu de se destiner à un service inéficace et qui dans l'occasion enchaîneroit l'ardeur des requérans, le Conseil verroit avec plaisir qu'ils dirigeassent leur estimable inclination militaire vers une véritable utilité en formant quelques pelotons de carabiniers au chasseurs, armés de carabines rayées et soigneusement exercés à tirer juste à plusieurs centaines de pas; moyen par lequel ils seroient assurés de fournir, dans le besoin, d'utiles deffenseurs à la patrie.

. . . .

. . . .

« Vous savez déjà, mon cher colonel, combien je vous honore et vous aime, je mets donc de côté les verbiages d'étiquette.

« Monlési, 18 juillet 1792.

« A. Pury. »

« Je n'ai que peu de chose, disait M. de Chaillet, à ajouter à ce que pense M. le colonel Pury sur la requête des jeunes gens du Locle qui demandent de former un escadron soit une compagnie de cavalerie. Je crois que cette compagnie exciteroit de la jalousie à la Chaux-de-Fonds et ailleurs et qu'on auroit dans peu de semblables réquisitions. Notre militaire peu nombreux et sans subordination trouveroit dans la levée de cette compagnie beaucoup de sujets de chicane et auroit à coup sûr des difficultés avec les autres compagnies, et procureroit au chef du département bien des désagréments.

« Quant à la formation d'une compagnie de chasseurs, je la crois très utile, mais cette troupe, détachée des autres, doit avoir un exercice particulier et une formation et discipline particulières, mais comme nous n'en avons aucune pour le pays de fixe, tant qu'il n'y en aura pas, mon avis est de laisser les choses sur l'ancien pied jusqu'au moment où les milices sentiront elles-mêmes le besoin de demander non-seulement un règlement pour l'exercice, mais principalement pour la discipline militaire qui nous devient tous les jours plus nécessaire.

« Signé : F. de Chaillet d'Arnex, lieut.-colonel. »

Le troisième colonel écrit ce qui suit :

« Je ne puis envisager la demande des gens du Locle différemment de M. le lieutenant-colonel de Pury. Jamais la cavalerie n'a été qu'inutile et très embarrassante dans un pays de montagnes tel qu'est le nôtre. Je ne vois dans leur réquisition que la recherche d'un moyen de se soustraire au rôle de la milice et à l'autorité des officiers établis par le Souverain. Ils savent que les officiers du pays n'ont servi que dans l'infanterie ; ils voudroient se créer des chefs de leur arme et de là se rendre indépendans.

« En accédant à leur demande, on priveroit aussi la compagnie d'où ils seroient tirés des soldats les plus ingambes et les plus propres au genre de guerre que notre pays peut permettre. Et d'après cela je crois que leur demande ne peut être accordée.

« La formation des compagnies de chasseurs, dont parle M. de Pury, seroit un établissement très avantageux pour la défense du pays, quoiqu'elle fût déjà bien reconnue des lieutenants-colonels dans les commencements de l'année 1788, moment où les gens du Locle écrivirent déjà à M. Gaudot pour en établir une compagnie. Nous représentâmes à M. Gaudot, qui entra dans nos raisons, que cet établissement, dans une compagnie ou un département seul, seroit un sujet de jalousie pour les autres et nuiroit plus qu'il ne seroit utile, par la zizanie qu'il mettrait dans la milice de l'Etat. Tous les départements ne formant qu'un même

corps, ne doivent pas avoir une formation différente. Selon moi, la seule distinction qui doive être permise entre eux, c'est celle qu'ils peuvent se procurer par leur émulation et leur zèle à se surpasser dans l'exécution des règlements qui leur sont donnés par le Gouvernement.

« Si l'on voulait établir des chasseurs, je crois qu'ils devroient être tirés de toutes les compagnies qui forment les quatre départements, à proportion du nombre d'hommes dont elles sont composées, de manière à avoir une compagnie pour le comté de Neuchâtel et une pour celui de Valangin. On éviteroit par là toute jalousie. Quant à la formation de ces compagnies, je crois qu'en les assimilant à celles du canton de Berne on atteindroit le but qu'on se seroit proposé en les établissant.

« Signé : MOREL, lieutenant-colonel. »

Le 24 août 1792, le Conseil décida que, conformément aux intentions de M. le Gouverneur et tout en applaudissant au zèle pour le service militaire, qui a engagé les supplians à faire l'offre mentionnée dans leur requête, on ne peut cependant faire usage de la bonne volonté qu'ils témoignent, pour des raisons tirées de la localité de cet Etat.

(Extrait des Archives et des Manuels du Conseil d'Etat.)

REMARQUES SUR LES ANNÉES 1816 ET 1817

Année 1817.

(Suite. — Voir livr. de février, p. 50.)

FÉVRIER, 1. — Samedi. — Vent de bise. Brouillard dans le bas. Th. 5°.

Le 2, Dimanche. — Vent de bise, ciel serein; beau jour. Th. 3°, et au soleil après midi, 22°.

Le 5, Mercredi. — Vent d'uberre, pluie et neige. Th. 3°. Il est tombé trois pouces de neige au Val-de-Ruz.

Le 6, Jeudi. — Vent d'uberre. Le matin, bise. Th. 0°, à midi, 5°. Jour assez beau, peu de marché; les pommes de terre, de 20 à 22 batz (fr. 2»76 à 3»04) l'émine, le froment, à 65 batz (fr. 8»97).

Le 8, Samedi. — Vent de joran. Th. de 5° à 8°. Jour des plus beaux pour la saison, égal à l'un des plus beaux de septembre 1816. On cueille de la dent de lion pour légume aux environs du village du Locle. A 9 heures du soir, il paraît une rougeur au ciel au nord dans la direction de Valangin et Chaux-de-Fonds, dont la clarté est égale à celle du terrible incendie de la Chaux-de-Fonds, de la nuit du 4 au 5 mai 1794. On prépare même la pompe à feu, mais cette clarté changeant de direction, on reconnaît que c'est celle d'une aurore boréale.

Le 12, Mercredi. — Vent de bise. Th. 5°. C'est le jour de la foire, une abondance de fruits comme on n'en a pas vu en février, mais dont les prix n'ont pas de bornes, vu le nombre des acheteurs de toute part, même des lieux qui nous interdisent la sortie de leurs denrées. Les pommes de terre sont à 24 batz (fr. 3»30) l'émine, le froment, aux halles, 65 batz (fr. 8»97), le beurre, 8 batz (fr. 1»10) la livre. A 7 heures du soir, vent et pluie.

Le 13, Jeudi. — Vent d'uberre. Th. 3°. Le soir forte pluie et neige; il a neigé jusqu'au bas de Chaumont. A cette date, il n'y avait point eu pendant l'hiver de neige durable au Val-de-Ruz.

Le 14, Vendredi. — La neige a disparu cette nuit du Val-de-Ruz. Vent d'uberre et forte pluie. Neige le soir. Th. 5°.

Le 15, Samedi. — Vent de joran. Th. 3°. Deux pouces de neige jusqu'au lac. On a vu au marché de la salade de jardin, comme on en voit assez rarement pour Pâques.

Le 17, Lundi. — Vent du joran. Th. 6°. La neige a disparu jusqu'au Plan. Jour très beau. On a à peu près fini de tailler la vigne.

Le 20, Jeudi. — Vent de joran. Th. 5°. Brouillard qui se lève, jour très beau. Les pommes de terre se vendent, au marché, de 20 à 22 batz (fr. 2»76 à fr. 3»04) l'émine.

Le 22, Samedi. — Vent fort d'uberre. Th. 2°. Pluie le matin. Le froment s'est vendu jeudi dernier 63 à 65 batz (fr. 8»69 à 8»97) l'émine. On a vu aujourd'hui au marché quelques morilles fraîches, chose remarquable, et qu'on n'a pas encore vue en février.

Le 23, Dimanche. — Vent d'uberre. Th. 3°, Jour pluvieux et neige. On a remarqué des cerisiers en fleurs en plein vent.

Le 25, Mardi. — Vent de joran. Th. 5°. Temps couvert, jour passable. Les pommes de terre au marché se vendent 24 batz (fr. 3»30) l'émine.

Le 27, Jeudi. — Vent froid d'uberre. Th. 3°. Pluie et neige. Les pommes

de terre se sont vendues jusqu'à 25 batz (fr. 3»45) l'émine, le froment, aux halles, de 63 à 64 batz (fr. 8»69 à fr. 8»83), le fruit, 24 batz (fr. 3»31) l'émine, le beurre, 9 batz (fr. 1»24) la livre.

NB. — On ne se rappelle pas d'avoir vu deux premiers mois de l'année aussi beaux que janvier et février 1817. On a même été égayé, dans les vallons et les montagnes, par le chant des oiseaux et des grives.

MARS, 1. — Samedi. — Vent d'uberre. Th. 9°. Jour très beau, comme en mai.

Le 3, Lundi. — Vent d'uberre. Th. 7°. Forte pluie toute la journée, quantité de neige à la montagne.

Le 4, Mardi. — Vent d'uberre et ouragan. Th. 7°. Toute la nuit a été affreuse par le vent impétueux et la pluie qui n'a pas cessé. De 10 à 11 heures du matin, les eaux du Seyon s'élèvent à une hauteur plus forte qu'on ne les avait vues depuis plus de trente ans. Tout le bas de la ville est inondé, les eaux entrent dans les boutiques des arcades et dans le bas de la maison de M. l'avocat Lambelet, etc. L'eau régorge depuis la grande boucherie jusqu'aux halles. Il n'y a que 9 pouces de vide à l'arche du pont neuf. A 7 et 8 heures du soir, le débordement reprend et est presque égal à celui de la matinée.

Le 5, Mercredi. — Vent d'uberre, très fort. Th. 4°. Il a plu et neigé toute la journée. Il est tombé depuis hier 4 à 5 pieds de neige à la montagne. Le *débordement de la Reuse a été affreux au Val-de-Travers; il a emporté*, à 10 heures du soir, le justicier Jeanrenaud, occupé à préserver le pont de Travers.

Le 6, Jeudi. — Vent d'uberre, pluie et neige. Th. 4°. Les pommes de terre se sont vendues 25 batz (fr. 3»45) l'émine, le froment, aux halles, 64 batz (fr. 8»83). On a retrouvé aujourd'hui le justicier Jeanrenaud, emporté hier par le débordement.

Le 7, Vendredi. — Vent d'uberre. Th. 4°. Journée de tempête et d'orage aux montagnes. Le courrier, qui n'avait pas été arrêté pendant l'hiver, n'a pas pu arriver hier.

Le 8, Samedi. — Vent d'uberre et pluie. Th. 5°. Les eaux du Seyon sont presque aussi hautes que mardi passé 4 courant. Le courrier est de nouveau arrêté.

Le 9, Dimanche. — Vent froid d'uberre. Th. 1°. Un des plus forts jours d'hiver à la montagne et dans le bas. Il est tombé deux pieds de neige au Val-de-Ruz, et demi-pied dans le bas.

Le 11, Mardi. — Vent froid d'uberre. Th. au-dessous de 0, 4°. Jour assez beau, mais le plus froid de l'hiver.

Le 13, Jeudi. — Un peu de bise. Th. 7°, après midi au soleil, 22°. Très beau jour. Les pommes de terre sont à 24 batz (fr. 3»31) l'émine.

Le 15, Samedi. — Vent fort de bise. Th. 4°. Jour bien beau.

Le 18, Mardi. — Vent de bise. Th. 5°. Jour assez beau. Cherté croissante.

Le 20, Jeudi. — Vent froid d'uberre. Th. 2°. Pluie mêlée de neige. Marché assez fort, les pommes de terre à 26 batz (fr. 3»60), le froment à 66 batz (fr. 9»10).

Le 27, Jeudi. — Vent de bise et joran. Th. 6°. Jour assez beau. Les pommes de terre 28 batz (fr. 3»85) l'émine, le froment, aux halles, 68 batz (fr. 9»38).

Le 28, Vendredi. — Vent d'uberre. — Th. 6°. Jour bien beau. On renouvelle les cartes pour avoir du pain chez cinq boulangers. Le pain bis est aujourd'hui à 12 1/2 creutzer (42 centimes) la livre.

(A suivre.)

MISCELLANÉES

Chasse aux loups en 1809.

La lettre suivante nous a été communiquée par M. Fritz Landry, professeur de dessin et membre du Comité du *Musée neuchâtelois.*

« Du Gicle, rière Travers, le 5 janvier 1809.

« *A Monsieur le Président.*

« Monsieur,

« Moi soussigné, prend la très respectueuse liberté de vous exposer que le 2me jour de la présente année, revenant du moulin de Travers, portant une charge de farine sur mes épaules, montant la Combe de la Mossa, je me suis trouvé accompagné de deux loups, cela pendant un bou de chemin assé considérable, je n'ait pas besoin de dire qu'il me suivaient de cour vuë d'autant que leurs mauvaises odeurs m'a rendu malade; d'après avoir accroché ma maison peu éloignée de l'endroit d'où ils m'ont accordé leurs départs, j'aurais pris un fusil et me mettre a la poursuite de ses annimals qui n'étoient point sauvages, mais quelques jours auparavant un voisin m'avois dit qu'il n'étoit pas permis de les tuers; mais je ne

puis me persuader qu'il en soit ainsi, car si ainsi en étoit, il y auroit a craindre que dans peu notre bétail et même nos enfants ne fut victime de ces annimals féroce qui sont très fréquent dans nos quartiers, voici déja trois fois de lespace de 9 jours qu'ils ont montés la dite Combe deux a deux suivant le chemin, ils ont traversé mon paturage de toutes parts; leurs traces de chemin qui existe encore a proche de ma maison a la distance d'un jet de pierre.

« Ainsi, monsieur le Président, c'est d'après toutes ces considérations que je prend la très respectueuse liberté de m'adresser au autorités supérieures afin de savoir s'il m'est permis ou non de tirrer un coup de fusil sur un loup, ainsi que me mettre a la poursuite de ses pas l'ors que l'occasion se présentera. Le faisant si je seroit recompencé en vertu de l'ancienne pratique ou si on me puniroit; ayant bon témoignage comme quoi je ne suis pas du tout accoutumé a soustraire aux ordres de mes supérieurs n'y contre dire en quelque manière, je seroit mortifié d'être envisagé comme réfractaire âgé de 44 ans!

« Monsieur, dans l'espérance de l'honneur d'une réponse de votre part, je me répend en vœux bien sincères en faveur de votre cher personne.

« C. F. P. »

Au pied de la lettre, on lit :

« Le requérant devra s'adresser à M. le major Benoit, qui avisera suivant sa prudence à la destruction de ces animaux nuisibles, et qui pourra donner une autorisation au requérant si d'ailleurs il est méritant à tous égards.

« Neuchâtel, le 10 janvier 1809.

« POURTALÈS. »

Bataille de Morat.

Benoit de Montferrand, par la miséricorde divine évêque et comte de Lausanne.

Il rappelle la fondation pieuse des nobles et puissants seigneurs dits de Oleires (¹) de la chapelle dite de Sainte-Catherine devant les murs de Morat,

(¹) Ces frères d'Oleyres avaient fait don vers 1270 de cette chapelle à l'abbaye de Fontaine-André. Les archives, en conservant l'acte et la collection de Choupard, en contiennent plusieurs qui concernent cette donation. Les nobles d'Avenches prétendirent ensuite que ces frères d'Oleyres, étant leurs vassaux, n'avaient pas pu faire cette donation sans leur consentement. Il existe encore une famille d'Oleyres à Avenches qui pourrait bien descendre de ceux-là.

dépendante de la paroisse de Meyri, avec un cloître et d'autres édifices; cette chapelle renfermant les corps de plusieurs saints; ce qui avait honorablement subsisté jusqu'à la guerre qui s'éleva entre le duc de Bourgogne et les Suisses; mais pour empêcher que les ennemis ne s'en emparassent, les Suisses la brûlèrent et la détruisirent alors de fond en comble. Les cantons de Berne et de Fribourg désirant de faire rebâtir cette chapelle et de la rétablir avec tous ses droits et revenus, supplièrent l'évêque de les y autoriser, ce qu'il fait aujourd'hui en donnant des indulgences, etc. A Lausanne, le 22 juin 1477.

(Copie non vid. d'un acte en latin. — Grandes archives,
liasse K. 14, nº 30 [29].)

Propos contre la Ste-Vierge.

Vu l'enquête prise en la justice du Landeron et le décret de prise-de-corps décerné contre le valet d'Olivier Renard au sujet du discours scandaleux et injurieux qu'il a proféré contre la sainte Vierge, après avoir délibéré; il a été dit: que Monsieur le Châtelain du Landeron se transportera incessamment au dit lieu pour faire subir un interrogatoire au dit détenu, afin d'avoir sa confession sur le cas dont il s'agit, après quoi il fera rendre sentence contre lui, et en cas qu'il soit condamné au fouet et à la marque il fera exécuter sur-le-champ, mais si la justice le condamnait à une peine plus rigoureuse, il rapportera la sentence en conseil pour en être ordonné plus outre.

(Manuel du conseil d'État, 27 mars 1738).

Otages pour dettes.

Lancelot de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, de Gorgier et de Travers, déclare que les nobles, sages et prudents J. Merveilleux, ancien châtelain de Thielle, et J. Laendo, ancien banderet de Morat, s'était rendu caution pour lui envers sage et prudent Conrad Clauser conseiller de Lucerne pour la somme de 1000 écus d'or sol au 5% d'intérêt, à payer annuellement à Lu-

cerne ou à 6 lieues alentour, avec hypothèque de ses deux seigneuries de Travers et de Gorgier et en général de tous ses biens; se soumettant à la peine de l'*otage* tant à Lucerne que dans ce circuit de six lieues, par obligation passée cette année cy.

Lancelot de Neuchâtel prend ici l'engagement de dédommager de toute perte ses cautions, etc. Étant les maîtres d'ordonner et de choisir un messager à pied ou à cheval dans la ville de Neuchâtel ou ailleurs où bon leur semblera, qui vivra dans une hotellerie aux frais du débiteur pour y tenir otage au gré des dites cautions, jusqu'à ce qu'ils fussent remboursés du capital et des intérêts, allibérés ainsi de leur cautionnement.

(1550 — Grandes archives, liasse B, 11. 30. [27].)

» A honorable Girard Welley, bourgeois du Landeron » (peut-être Girard *Wallier*).

» Je te somme par la présente que dans l'espace de 8 jours tu ayes à te rendre à Bâle au logis de la fleur pour y tenir ôtage, à cause des 40 florins, que me doit le comte Jean de Fribourg, dont tu es co-débiteur par ton serment; et tu n'en sortiras pas que cette somme ne soit acquittée. »

(Sig.) Conrad DE LAUFFEN.

(Acte origin. en allemand sur papier. — Grandes archives, liasse T. 11. 30. [22].)

» Au révérend père en Dieu frère L. Colomb abbé de Fontaine André et à noble Pierre Vallier maitre d'hôtel de très illustre Prince nc gr. le duc de Longueville, Comte de Neuchâtel etc.

» Ulric Stör (chanoine de Neuchâtel) cy devant Prieur de Villars-les-moines leur mande de se rendre en personne et à cheval ou 2 autres à leur place pour tenir otage à Morat au logis de l'Aigle et de n'en pas sortir comme fiancés du chapitre de Neuchâtel, jusqu'à ce qu'il soit payé de 60 écus d'or de cens qui luy étaient dû; suivant l'engagement qu'ils avaient pris par serment, le 5 septembre 1531. »

(Acte origin. en romand. — Grandes archives, liasse S. 11. 30. [12].)

Combourgeoisie avec Soleure, aides militaires.

A Monsieur le Bailli N. de Colombier à Neuchâtel, notre honoré seigneur et ami. Le Conseil de Soleure le prie en vertu du traité de combourgeoisie qu'il avait contracté avec Monseign. le Marquis (Philippe de Hochberg) de tenir prêt le nombre de soldats qu'il luy avait demandé, bien *accoûtrés* et bien armez avec leurs chevaux chargés de vivres, pour se rendre à Soleure à un jour prochain désigné et partir de là avec le petit guidon du canton, *au nom de Dieu.*

Le 14 mars 1503. L'Avoyer et Conseil de Soleure.

(Lettre originale en Romand. — Grandes archives,
n° 3, liasse IV).

Mesures prises contre ceux qui vendent des chansons.

Il est ordonné à tous les officiers de cet État de veiller et donner leur attention, pour qu'il ne se débite dans leurs juridictions par des vendeurs de chansons qui intéressent l'honneur des têtes couronnées de l'Europe, et au cas qu'il s'en débite, de s'en saisir et de faire chasser celui qui en sera le porteur, avec défense de ne plus rentrer dans cet état, sous peine en cas de contravention d'en être châtiés et punis très-rigoureusement.

(Manuel du Conseil d'Etat, 16 janvier 1758.)



DES CHERCHEURS DE TRÉSORS

AU VAL-DE-RUZ

Au commencement du siècle dernier, la découverte des mines d'asphalte avait fait supposer que notre sol contenait des richesses minérales qui ne s'y sont malheureusement pas rencontrées. Le gouvernement et surtout le Roi autorisaient, encourageaient, excitaient tous les chercheurs. Mais ces essais, basés sur des moyens empiriques, n'aboutirent naturellement pas ou furent de simples mystifications comme celle que nous allons raconter.

A la fin de 1726, trois étrangers, se faisant appeler Bernard de la Rosière, Penet et de L'Espinasse, arrivèrent dans le pays, s'établirent à Valangin et demandèrent l'autorisation de travailler à la recherche de mines d'or et d'argent qui, suivant eux, devaient exister un peu partout dans le Val-de-Ruz.

Leur demande ayant été envoyée à la Cour, le Roi ordonna, par un rescrit du 7 janvier 1727, d'examiner l'affaire et d'exiger des postulants des certificats attestant la manière dont ils s'étaient conduits dans les pays étrangers. Le Conseil exécuta les ordres du Roi et leur demanda en outre quelle était leur croyance et leurs sentiments sur la religion. Ils répondirent en déclarant qu'ils appartenaient à la religion réformée, et ils produisirent un Mémoire dans lequel ils exposaient ce que le Conseil appelle « leur système. » Je n'ai pu retrouver cette pièce qui, d'après les détails qui vont suivre, ne devait pas manquer d'un certain intérêt. Quoi qu'il en soit, le *système* ne contenant, suivant l'expression du Conseil, rien de contraire au bon ordre, et vu les certificats fournis tant de l'étranger que par le pasteur et les anciens de Valangin, on leur donna une autorisation provisoire pour opérer leurs recherches.

A la fin de mars 1727, le *système* fut mis en pratique à Fontaines, et voici le récit de l'opération, rédigé, semble-t-il, par le pasteur de l'endroit, qui, à cette époque, était Jonas Boyve, l'auteur des *Annales historiques de Neuchâtel et Valangin.*

Relation circonstanciée de ce qui est arrivé dans le village de Fontaines, comté de Valengin, à l'occasion des Cabalistes qui y ont été la dernière semaine de Mars 1727.

Le sieur Abraham Richardet, ancien d'église à Fontaines, ayant appris que les cabalistes, authorisés et protégés par la Seigneurie, devoyent se rendre dans sa maison pour y chercher un thrésor, crut leur en faire passer l'envie en les prévenant.

Le 24 mars il permit à quelques-uns de ses voisins de creuser dans le lieu où l'on avoit déjà fait des recherches inutiles il y a près de cinquante ans. On trouva onze marches d'escalier aboutissant à un fond cimenté, mêlé de chaux et de cailloux.

Les cabalistes en ayant eu le vent, se rendirent à Fontaines, le mardi 25 mars, produisant les permissions duement signées que la Seigneurie leur avoit accordées et demandant l'entrée de la maison. L'ancien étoit déterminé à la refuser, mais considérant qu'il étoit à craindre qu'il ne fût poursuivi et puni par la Seigneurie qui toléroit ces gens-là, et qu'il devoit appréhender que ces cabalistes qui sçavoyent, disoit-on, plus que pain manger, ne se vengeassent d'un refus en nuisant aux gens et aux bêtes qui étoyent dans cette maison. Ces considérations engagèrent l'ancien à permettre qu'on entrât et qu'on cherchât. Ce jour-là les cabalistes se contentèrent de visiter le creux; ils le firent arrondir et perfectionner.

Le lendemain, 26, ayant trouvé leur caverne assez profonde, ils firent au fond un rond de terre grasse. Les bords de ce rond étoyent hauts de trois pouces, larges d'environ six pouces; le diamètre du cercle étoit d'environ six pieds. Ayant fait du feu tout autour du rond, pour sécher la terre grasse, ils s'en allèrent.

Le lendemain, 27 mars, l'homme appelé Bernard, et la femme qu'il dit être sa nièce, vinrent à Fontaines, ayant avec eux Guinand de Valengin, sa femme et un garçon fils du concierge de Valengin.

Les cabalistes, avant que d'entrer dans la grotte, se firent donner :

1° Une phiole d'huile d'olive. (Ils demandèrent de l'huile de noix, mais il ne s'en trouva point.)

2° Une bouteille pleine d'eau fraîche.

3° Du charbon que le nommé Bernard alluma au feu du soleil avec un verre ardent.

4° Trois chandelles; il falloit de celles qui étoyent faites à l'eau et non de celles qui sont faites au moule.

5° Trois chandeliers; ils n'en voulurent point de bois, mais il fallut en

trouver de trois différents métaux. On leur en donna un de fer, un d'étain et un de leton.

6º Une escabelle, une planche ronde plus grande que le dessus de l'escabelle, un linge blanc avec deux grands linceuls.

Munis de tous leurs attirails, ils firent sortir tout le monde. Etant dans la caverne, ils étendirent sur l'embouchure les deux linceuls et s'en couvrirent. Au centre du cercle ils posèrent leur escabelle, mirent la planche ronde dessus et étendirent le linge blanc, comme une nappe sur la table.

Une vache étant dans ce temps-là sur le point de faire son veau, les personnes qui la soignoyent furent curieuses de regarder par la fente de la porte de l'écurie, située vis-à-vis des escaliers de la caverne qui n'avoyent pas esté entièrement couverts avec les deux linceuls.

Ils virent ce Bernard et sa prétendue nièce verser de l'eau dans un verre et faisant semblant d'en boire, en le portant jusqu'à leur bouche.

Ils faisaient mille contorsions du corps.

Ils échangeoient de temps en temps les chandeliers et les posoyent en différents endroits de la caverne.

Ils crièrent à fort haute voix pendant plus d'une heure. On n'entendoit que des sons mal articulés et auxquels, ceux qui en étoyent les auditeurs, ne comprenoyent rien, il paroissoit seulement que c'étoit de différents langages. De temps en temps Bernard grondoit et crioit qu'il y avoit là des gens qui les écoutoient.

Sur les neuf heures de la nuit, ils demandèrent comment se nommoit le maître de la maison; on leur dit qu'il s'appeloit Abraham Richardet, alors ils crièrent : Abraham, Isaac et Jacob et continuèrent leur langage inconnu.

Un chat ayant eu la curiosité de se poster sur une petite fenêtre qui donne de la rue dans la caverne, les cabalistes crurent que c'étoit l'esprit qui leur apportoit des nouvelles de leur proye. Ils s'écrièrent de toute leur force : Le chat de la maison est-il blanc? Le chat de la maison est-il blanc? Ayant appris que le chat de la maison étoit blanc, ils continuèrent leurs singeries.

Ces cabalistes dirent ensuite que l'esprit s'étoit dépité et avoit emporté le thrésor, qu'ils avoyent très distinctement entendu le sifflement et le bruit qu'il avoit fait en s'en allant.

Ce bruit venoit de ce qu'un homme du village avoit dit en passant à un petit garçon qu'il lui donneroit un creutzer s'il alloit jeter une pierre par la petite fenêtre dans la caverne. L'enfant n'y manqua pas, il jetta une pierre et se sauva dans une grange. La pierre en tombant fit du bruit qui fut pris pour un signal de l'esprit gardien du thrésor, faisant ses adieux.

Enfin ayant achevé toutes leurs cérémonies, ils demandèrent qu'on fit des-

cendre vers eux un enfant. L'ancien Richardet ne voulut jamais permettre que sa petite fille descendît dans la caverne, ni regardât dans l'ampoulle, non-seulement parce qu'il ne voyoit pas avec plaisir ces gens dans sa maison, mais aussi parce que les cabalistes les avoyent avertis qu'ils n'eussent pas peur quand même ils entendroyent du bruit, que l'esprit faisait un sabbat terrible quand on lui enlevoit son thrésor. Tous ces préliminaires parurent de mauvais augure au maître de la maison et l'engagèrent à refuser de prêter son enfant pour servir à ces actes de superstition et de magie.

Une petite fille d'environ douze ans s'offrit de descendre dans la caverne. Au sortir on lui demanda ce qu'elle avoit vu; elle dit : Qu'étant descendue, on l'avoit parfumée, à droite et à gauche, près des pieds, près des coudes, près des épaules et devant et derrière près de la poitrine. Qu'ensuite on lui avoit engraissé avec de l'huile le dessus de la main gauche près du pouce. Que la femme avoit tiré une bague d'or de son doigt et l'avoit mise à sa main gauche. Qu'on lui avoit mis dans la même main un verre plein d'eau, de la figure d'un verre de ventouse, un peu plus gros. Qu'on lui avoit fait dire *Cado Jehova*. Qu'on lui avoit demandé ce qu'elle voyoit dans ce verre, mais qu'elle n'avoit rien aperçu.

Les cabalistes ayant renvoyé cet enfant en appelèrent immédiatement après un autre qui étoit un garçon d'environ dix ans. Celui-ci dit au retour qu'après les parfums, l'onction et l'invocation, il avoit regardé dans le verre, mais qu'il n'avoit rien vu.

Après cet enfant, ils en demandèrent un troisième qui, ayant été parfumé et oint et ayant prononcé les mêmes paroles, muni de la bague d'or au doigt, regarda dans la phiole, mais il ne vit rien non plus.

Les cabalistes s'en allèrent, disant qu'on ne dérangeât rien de ce qu'ils avoyent fait, qu'ils reviendroyent le lendemain et qu'ils amèneroyent une fille d'Engollon qui verroit mieux que tous les autres.

Ils permirent à tout le monde de voir dans l'ampoulle, même à des personnes âgées. Quelques-uns refusèrent d'y voir, disant qu'ils méprisoyent ces fous et leurs folies. Entre ceux qui y regardèrent, les uns y aperçurent une épée enrouillée et d'autres y virent des rats.

Ceux qui eurent la curiosité de descendre dans la grotte, après le départ de ces gens-là, virent sur le rond de terre grasse qu'il étoit partagé avec des rayes en sept parties. Entre les espaces il y avait les signes des sept planettes, avec des caractères qu'on ne comprenoit pas, qui étoyent gravés dans l'argile après chaque planette.

Le lendemain, 28 mars, les mêmes cabalistes étant revenus à Fontaines, amenèrent une jeune fille d'Engollon, qu'ils firent descendre dans la caverne,

et après les parfums, l'onction et l'invocation, ayant la bague au doigt, elle regarda dans l'ampoulle et dit qu'elle voyoit une petite épée tenue d'une main menaçante et une bourse vuide.

Les cabalistes se retirèrent disant qu'on pouvoit remplir le creux, que les gens de la maison avoyent tout gâté en permettant qu'on creusât sans leurs ordres, que l'esprit s'étoit dépité et avoit porté le thrésor dans la possession de M. Bergeon, qui est à Mordegnet, au lieu où l'ancienne abbaye de Fontaine-André étoit autrefois située.

La femme cabaliste regretta fort sa bague d'or qu'elle a laissée dans la grotte, l'ayant cherchée inutilement au dehors.

Tel était le *système* protégé par le gouvernement, et pour l'application duquel on avait demandé des directions à la Cour de Prusse. Cependant, dès le 10 mars le Conseil d'Etat avait reçu de l'Evêque de Lausanne une demande de mettre fin aux pratiques de ces charlatans. Cette lettre était accompagnée d'une communication de M. de Gribaldy, doyen de la Collégiale de Samoëns en Savoie, donnant sur ces personnages des détails suffisant amplement pour les démasquer :

« C'est, dit M. de Gribaldy dans sa lettre à l'Evêque de Lausanne, un nommé Félix, sorti du couvent des capucins de Marseille, qui étant arrivé le mois de mars dernier en cette province, a séduit une dame de condition, fille de M. de Foraz et veuve de feu M. Daddaz de Cursinge, allié aux familles les plus illustres de ce pays et particulièrement à S. E. monsieur le marquis de Coudré, général d'armée et grand-maître de la maison du Roi de Sardaigne et à plusieurs autres seigneurs de distinction. Cet infortuné Félix a trompé cette jeune veuve par la fausse espérance de lui faire avoir des sommes immenses si elle se joignait à lui dans une cabale qu'il a commencée et qu'il prétend faire réussir par le moyen de certains esprits aériens qui lui sont très familiers et qu'il fait paraître par des invocations magiques, leur offrant des sacrifices et de l'encens, portant avec lui un autel, des chandeliers, un encensoir et les autres meubles nécessaires pour accomplir ses abominations diaboliques. Ils firent d'abord diverses assemblées secrètes avec d'autres personnes suspectes qu'il avait initiées à ses détestables mystères, et cela jusqu'au mois de juillet passé que le roi de Sardaigne, notre maître, étant venu dans cette province et ayant appris les mauvaises manœuvres de ce malheureux Félix, donna ordre de le faire saisir, et comme il en fut averti, il se retira à Genève, où il demeura environ un mois, jusqu'à ce que le Magistrat, instruit de ce qui se passait, se mit en état de l'arrêter; mais il prévint par sa fuite le juste châti-

ment qu'il avait mérité. De là il est venu, avec madame de Cursinge et toute sa troupe, dans une maison de campagne proche de Lausanne, où ils sont demeurés près de trois mois. LL. EE. de Berne les firent sortir de leurs Etats, ainsi qu'ils se retirèrent à Neuchâtel, le 25 novembre dernier, où ils sont à présent.

» Ce malheureux cabaliste fait voir une bulle supposée de Grégoire XIII, qui permet les cabales, pourvu que l'on donne une partie du gain aux pauvres et au St-Siége; il se vante même d'avoir la protection du Pape et qu'un ministre de la cour de Rome le sollicite pour aller travailler près de lui et achever sa cabale sous ses auspices.

» C'est par ces impostures qu'il trompe les innocents, flétrit la religion et offense le Seigneur. C'est en vue d'arrêter le cours de ces crimes énormes, qui comme un mal contagieux se répandent et infestent plusieurs pays, que j'espère que Votre Grandeur animera son zèle et son autorité et que si ces impies, qui errent de province en province pour se mettre à couvert de la justice des hommes, paraissent dans les terres de votre diocèse, vous voudrez bien pourvoir à ce que ce malheureux puisse être arrêté et saisi, et que par un retour de bonté la dame soit mise dans une maison d'assurance jusqu'à ce que ses parents puissent l'envoyer prendre, où l'on payera avec honneur tout ce qu'on aura fourni pour son entretien. J'avouerai ingénuement à V. G. que j'ai un intérêt particulier dans cette affaire, puisque madame de Cursinge est ma proche parente et que je souhaite de la tirer du milieu de ces canailles, par la juste crainte où je suis qu'ils ne soyent arrêtés et qu'ils n'ayent le sort de quatre de leurs associés qui ont été roués tout vifs à Orange, il y a quelque temps, et je ne doute pas qu'ils ne soyent châtiés rigoureusement s'ils sont découverts. Pour exciter encore la compassion de V. G., j'aurai l'honneur de lui dire que cette pauvre veuve fascinée ou plutôt ensorcelée par les prestiges de cet insigne fripon, a eu la dureté d'abandonner une nombreuse et très belle famille pour suivre la fortune de ce détestable scélérat. Rien ne sera plus digne de votre piété que de vous rendre à mon humble prière, et rien de comparable aux obligations et reconnaissance de tant d'illustres personnes qui désirent ardemment le retour de cette pauvre femme..... Nous vous supplions toutefois, Monseigneur, que dans ce fait tout odieux, on veuille bien, eu égard à la parentée, exercer envers la pauvre veuve innocente et séduite, toute la clémence et commisération que méritent sa condition et naissance, etc. »

La demande de l'Evêque de Lausanne et la pièce qui l'accompagnait ne paraissent pas avoir produit de résultat immédiat. Mais au mois de mai, la

Vénérable Classe intervint en demandant l'expulsion de ces chevaliers d'industrie; cette fois le gouvernement, qui était sans doute édifié sur la valeur de leur *système*, leur ordonna de quitter le pays avant la fin du mois. Ils disparaissent dès lors et on ne retrouve plus de trace de leur présence, dans les Archives de notre pays.

J.-H. BONHOTE.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

MAXIMILIEN DE MEURON

1787-1868

(*Suite.* — Voir la livraison de février dernier, p. 35.)

Les nombreuses académies qu'il dessina à Rome, ses croquis d'après des poses drapées, données à tour de rôle par quelques-uns des membres du cénacle, enfin les études peintes plus tard par lui, d'après des paysans des Alpes, prouvent qu'il aurait réussi dans le genre de la figure avec un mérite supérieur; Max. de Meuron le sentait lui-même et il s'exprimait souvent dans ce sens avec ses intimes. A ce moment David avait imposé sa manière à toutes les écoles, et son influence se faisait sentir à Rome surtout, où arrivaient chaque année les lauréats des concours académiques sortis de son atelier; le jeune paysagiste n'avait point passé sous le joug de ces principes absolus, il ne les ignorait point cependant, mais il conserva dans ses figures peintes une certaine manière plus allemande que française.

Max. de Meuron aimait l'Italie avant que de la connaître, il s'en éprit passionnément une fois qu'il eut touché ce sol sacré; toutes ses beautés le séduisent et le retiennent tour à tour, les monuments et les ruines, les retraites perdues des environs de Rome, les grands horizons de sa campagne, Tivoli et ses cascades, (nos 4, 18, 36, 39, 43, 67, 68, 79), Grotta-Ferrata (no 5), Civita-Castellana et le Soracte. Il parcourt toutes les routes et tous les sentiers

de ce pays où le peintre est arrêté à chaque instant par l'imprévu et le charme des sites, il les étudie avec le pinceau ou le crayon, il débrouille le pourquoi de ce charme; ses premières études trahissent ce sentiment, elles ont une sécheresse analytique qui les rend peu agréables, les peintres seuls savent en apprécier le côté sérieux et sincère.

Le jeune homme possédait plus que l'*aurea mediocritas*, il pouvait donc goûter à l'art en poète sans se heurter à tous les tracas matériels et à toutes les barrières qui entravent tant d'artistes à leur début; il pouvait errer dans ce pays de ses rêves sans se préoccuper d'un avenir qui n'avait rien que de riant. Max. de Meuron vécut en Italie de cette vie paisible et charmante que lui faisait l'art, la jeunesse et une humeur aimable et facile qu'il conserva jusque dans ses dernières années. On savait bien cependant que le canon grondait par delà les Alpes, et que la guerre, incessante et impitoyable, roulait ses flots de sang et de larmes à travers l'Europe, mais l'écho n'en arrivait que bien affaibli à l'oreille du paysagiste, plus préoccupé des cascatelles de Tivoli que de cette politique qu'il avait abandonnée à Berlin. C'est au plus fort des tempêtes, de 1810 à 1815, qu'il étudiait le paysage italien sans penser que cette douce existence pût être interrompue par la guerre lointaine. Les débris de la grande armée venaient de repasser la frontière de France et les Alliés traversaient la Suisse à leur poursuite; un petit corps d'armée s'organisait, sous les ordres du général Bachmann, pour appuyer les derrières des troupes marchant sur Paris. Neuchâtel eut à fournir son contingent à cette levée à laquelle Max. de Meuron vint se joindre après avoir quitté subitement Rome et l'étude. Un brevet de sous-lieutenant l'attendait à son arrivée à Neuchâtel; il plaisantait plus tard fort agréablement sur ce grade improvisé. Le corps de Bachmann occupa la Franche-Comté, la campagne fut courte et l'artiste put retourner en Italie où il passait encore quelques mois avant que de revenir définitivement se fixer au pays natal.

Dans ce second séjour à Rome, il compléta ce qu'il avait étudié auparavant, il s'était assimilé les formes et la couleur de ce pays, il en connaissait les grands caractères et les intimités, il avait accumulé les peintures et les dessins, les impressions largement crayonnées et les études partielles cherchées avec une conscience d'analyste; il pouvait donc donner un corps à la poétique qu'il s'était faite de l'Italie; la *Vue de Rome ancienne* et la *Vue de Rome moderne* résument ce qu'on peut appeler sa première manière.

Neuchâtel, en 1818, n'était point une ville où l'art fût pratiqué et honoré, les portraitistes seuls, Reinhardt surtout, y avaient cependant répandu le goût de la peinture; malgré cela le sol était vierge encore, un artiste pouvait y passer pour une inutilité; le langage moderne, écho des préoccupations maté-



LA CAVAGNOLA (LAC DE CÔME)
CROQUIS DE MAX DE MEURON

rielles, eût dit une non-valeur; il fallait un certain courage pour s'installer dans ce milieu où manquait le stimulant d'un entourage épris de nature, de ligne, de couleur, de nuances, folles et douces chimères dont on ne parle qu'aux adeptes; il n'y avait point là d'être qui pût bien comprendre l'amour qu'on peut donner à l'eau et au ciel, aux rochers et aux arbres; mais l'artiste avait la tête pleine de ses souvenirs, il vivait dans le pays qu'il venait de quitter, l'absence et la distance lui en coloraient encore les beautés; c'est sous ces impressions qu'il se remit à l'œuvre dans un atelier installé dans sa maison de la rue du Pommier.

La *Vue de Rome ancienne* et la *Vue de Rome moderne* portent la date de 1816; elles avaient été commencées toutes les deux en Italie; l'artiste était si impressionné par le spectacle des monuments qui forment le motif de ce second tableau, qu'il voulut les peindre non-seulement directement sur sa toile, mais vivre au milieu de la scène qu'il voulait rendre; son enthousiasme était doublé de tenacité, et il trouva moyen de s'installer au petit couvent de San Bonaventura, sur le mont Palatin, où il séjourna trois mois; c'est ainsi qu'il put donner à cette toile le cachet de vérité qui en fait une œuvre précieuse. En 1817, Max. de Meuron offrait ces deux tableaux à la ville de Neuchâtel; ils décorèrent d'abord une des salles des Conseils, pour passer ensuite dans notre collection de peinture qui, grâce à la sollicitude de l'artiste, est aujourd'hui une des plus riches de la Suisse, et attend un musée digne de la recevoir.

Nous avons déjà étudié précédemment l'œuvre du peintre, nous ne reviendrons pas sur nos appréciations auxquelles nous n'avons rien à changer ni à ajouter; nous nous bornerons ici à quelques notes sur ses principales toiles.

Pendant la période qu'il passa en Italie, M. de Meuron peignit directement d'après nature une quantité d'études de petite grandeur, qui, travaillées avec un soin extrême, peuvent être considérées comme de véritables tableaux; elles traduisent mieux l'impression du peintre, elles ont cet accent de réalité qui s'atténue souvent dans l'atelier.

L'artiste souffrait de la nostalgie de l'Italie, et les beautés du pays natal lui parurent d'abord un peu décolorées; cependant, à partir de 1816 déjà, il est installé dans les bois de Corcelles où il trouve le motif d'une toile intéressante, le *Chêne déraciné.* Si nous voyons comme un reflet de Guaspre, du Poussin et d'Orizonte dans ses paysages d'Italie, il semble en revenant vers le nord se rapprocher d'Hobbema. L'âpre Jura et ses forêts n'ont pas la gamme ambrée de la campagne de Rome, mais le souvenir de cette harmonie ne fausse pas son interprétation, il est ici sincère et vrai, et sa palette, toute pleine encore du reflet de l'Apennin, a refroidi ses tons sous un ciel moins brillant.

Cette suite de toiles jurassiennes (nos 32, 33, 48, 49, 54) forme la transition entre ses tableaux italiens et les belles pages alpestres dont l'apparition va être un événement dans le domaine de l'art.

En 1808, à son retour de Berlin, et avant que de prendre la route de Paris, Max. de Meuron avait fait, en compagnie de Lory, une première campagne artistique dans les Alpes, ou plutôt au pied des Alpes, au bord du lac Majeur, où il débute par une *Vue de Pallanza*, dans laquelle l'influence de ses études à Berlin se traduit par une grande sécheresse et une méticuleuse exactitude; mais l'Alpe n'avait encore été pour lui qu'un arrière-plan dont il ne paraissait point vouloir se rapprocher. — Nous donnons ici un croquis de cette période; sous ce simple trait, on remarque beaucoup de goût et de facilité de mise en scène.

En 1818, il part pour l'Oberland bernois, par simple curiosité d'artiste, sans but déterminé, et sans se douter surtout qu'il allait frayer une route où tant d'autres marcheraient après lui. Les grands sites, classiques aujourd'hui, du Giessbach, de la vallée de Meyringen, du Reichenbach, de Rosenlauï et de la Wengern-Alp le fascinent par leur grandiose imprévu; il s'installe en face de ces géants, les étudie sous tous leurs aspects, complète ses peintures par des dessins au trait qui cherchent la structure des montagnes avec la science du géologue, et rapporte de là une série de toiles dont l'influence se révèlera plus tard en imprimant au paysage suisse une direction qu'il cherchait depuis longtemps.

L'école de la peinture alpestre n'est point une création de Diday et Calame, comme on le croit généralement; elle s'est développée lentement, de siècle en siècle; on dirait que le pinceau n'osait toucher à ces masses colossales de granit ou de glace, et que notre époque seulement devait s'attaquer à ces géants que l'imagination entourait de redoutables mystères. Hemling, à notre connaissance, est le premier qui ait peint les Alpes. Une des scènes de sa remarquable *Châsse de Ste-Ursule* à Bruges, l'arrivée de la fille de Sigebert à Bâle, a pour horizon une ligne de montagnes neigeuses qui rappellent fort bien les Alpes que le soldat de Charles-le-Téméraire avait pu observer dans ses campagnes à Grandson et à Morat. Dans plusieurs de ses scènes religieuses et derrière le portrait de la *Joconde* de Léonard de Vinci, apparaissent des pointes de glaciers; c'est l'horizon du nord de la Lombardie mêlé à une étrange fantaisie. Le Poussin, dans ses voyages de France en Italie, avait-il traversé les Alpes? nous n'en voyons pas de preuves dans ses compositions. Le sommet blanchi qui égaie son tableau de la *Mort d'Euridice* peut être l'Apennin au printemps. Van Everdingen, avec ses sites de Norwége, habitue le public de son temps à la peinture de montagnes, peu en faveur, on le comprend, dans

les plaines des Flandres et de la Hollande. C'est avec le XVIIIe siècle seulement que commence réellement l'étude de l'Alpe. Albert de Haller, de Saussure, Marc-Théodore Bourrit, en en décrivant le côté physique, avaient fait une peinture enthousiaste de ses côtés pittoresques; de Saussure, « supérieur et naïf, grave et bonhomme, » selon le mot de Töpffer, embrassant de son observation les grandes choses sans négliger les moindres, avait retracé avec science et poésie les impressions vivifiantes et nouvelles qu'il avait éprouvées dans ces régions élevées et vierges encore ; il peignait la majesté des cîmes, les capricieuses beautés des glaces, la transparence de l'air, et la tranquillité sublime de ces solitudes. Rousseau, de son côté, avait ramené les esprits vers l'admiration de la nature et réveillé la curiosité endormie et faussée de son époque; les artistes prirent alors le chemin qui leur était ouvert par les hommes de la science, et commencèrent à dessiner et à peindre les sites alpestres négligés jusque là. En 1773 Marc-Théodore Bourrit fait paraître sa *Description des glacières du Duché de Savoie*, accompagnée de plusieurs estampes gravées par lui-même ; il avait remarqué en examinant d'anciennes gravures et d'anciens tableaux, que la plupart des vues que l'on faisait des montagnes étaient des œuvres de fantaisie et de grossières esquisses plutôt que des représentations fidèles, comme si les peintres eussent trouvé au-dessous d'eux de rendre avec sincérité ce que son biographe appelle « les grandes excroissances du globe ». Bourrit, dans le but de décrire exactement les Alpes et d'en bien faire comprendre les magnifiques phénomènes, les dessina lui-même avec sincérité. Il peint un tableau de l'Arveyron qu'il offre au roi de Sardaigne Victor-Amédée en 1775. « Les vues des montagnes que j'ai jointes à mes descriptions, écrit de Saussure dans son *Discours préliminaire*, ont été dessinées sur les lieux par M. Bourrit avec une exactitude que l'on pourrait appeler mathématique, puisque souvent j'en ai vérifié les proportions avec le graphomètre sans pouvoir y découvrir d'erreur ». Quatre de ses vues de Chamounix ont été gravées par Moitte à Paris.

Du côté de la Suisse allemande Salomon Gessner, par sa littérature édulcorée et ses paysages hybrides, mélange de fausse antiquité et de rococo, paraît avoir arrêté l'étude sérieuse de la nature ; ses temples en rotonde sur des rochers percés de grottes soigneusement aménagées, ses peupliers et ses saules pleureurs étaient l'idéal de l'époque, Rousseau et Diderot même s'y laissaient prendre. Les âmes tendres de tous les pays soupiraient à la vue de ses bergers et de ses bergères faisant paître leurs moutons dans ces sites de cartonnage qui devaient résister à l'influence révolutionnaire de David, et finir enfin à la vitrine des confiseurs.

A la même époque cependant, un véritable artiste échappait à ce souffle

de Zurich, Freudenberger demeurait fidèle à la réalité, et retraçait avec une sincérité toute charmante la vie et les sites du canton de Berne, sans cependant étudier l'Alpe autrement qu'à l'horizon de ses paysages. Kœnig, qui vivait à Untersee, aborde les grandes vues de son voisinage et les rend avec finesse et vérité.

Nous trouvons une tentative de paysage de l'Alpe supérieure dans une suite de planches dessinées par C. Wolf et gravées par C. Wys, représentant des vues de glaciers de l'Oberland ; ces pièces coloriées rappellent la manière de Kœnig et ne sont point sans mérite. « Wolf a pénétré plus avant dans les neiges et dans les glaces des montagnes qu'aucun des artistes qui l'avaient précédé, dit Ebel. Ni les dangers ni les fatigues ne pouvaient l'arrêter, quand il s'agissait d'aller épier les beautés effrayantes de la nature jusque sur les sommités les moins accessibles, ou dans les abîmes les plus profonds. Il allait dessiner au milieu de l'hiver et au milieu des neiges et des frimas ». Ses *Vues remarquables tirées des montagnes de la Suisse*, ont paru à Berne en 1776.

Nous devons citer aussi les belles vues suisses d'Aberli. Quelques planches de L. Hess, Reinermann, Rieter, Studer, Biedermann, D. Lafond, Lory père, Birrmann, Wocher, Usteri, Bleuler, C.-L. Zehender et Louterbourg.

Comme on le voit, c'est à partir de la fin du XVIIIe siècle que la science et l'art commencent l'étude de l'Alpe, c'est à ce moment aussi que la Suisse devient à la mode; le premier itinéraire de voyage paraît en Angleterre vers 1787; il est traduit en français en 1788 et paraît à Lausanne sous le titre de *Guide du voyageur en Suisse.* Le grand ouvrage de Laborde, *Tableaux topographiques pittoresques, physiques, historiques, moraux, politiques et littéraires de la Suisse,* dédié au comte d'Artois en 1780, devait assurer ce genre de popularité à notre pays. Les dessins de Chatelet et Perignon qui l'accompagnent, agréablement gravés, sont parfois assez exacts lorsqu'ils représentent des villes, bourgs, etc., mais leurs vues de montagnes dépassent souvent par leur maniéré tout ce qu'il est possible d'imaginer.

Bacler d'Albe à Sallanches, Antoine et Conrad Link, Ch. Hackert, Huber et François Albani Beaumont à Genève, publient plusieurs vues du Mont-Blanc, de la Savoie, du Valais et des rives du Léman dans les dernières années du siècle passé.

La part de l'Alpe est donc déjà considérable à ce moment, mais elle n'est point représentée à un point de vue essentiellement pittoresque et dans des proportions dignes d'elle. En 1802, J.-P. De la Rive peint la *Vue du Mont-Blanc* prise de Sécheron, aux environs de Sallanches, qui, malgré ses imperfections, fut accueillie favorablement par le public. On considère son auteur comme le créateur de l'école genevoise paysagiste.

Depuis De La Rive le grand courant qui pousse vers les sommets et les glaciers ne s'arrête pas, témoin les livres et les gravures et, à partir de 1814, les lithographies. Cependant il n'y a pas dans cette abondante production, où brillent encore quelques-uns des noms que nous avons cités, des œuvres inspirées par le seul côté pittoresque de la nature alpestre, c'est-à-dire ne cherchant point à seconder la science géologique ou à satisfaire la banale curiosité des touristes admirateurs des beautés panoramiques.

Töpffer, dans un article sur les *Voyages de De Saussure,* s'étonne que ce soit un savant qui ait fait comprendre les Alpes et leurs beautés pittoresques; il y a dans son admiration pour lui une pointe d'ironie quand même; n'était-ce point à un poëte ou à un artiste à révéler les splendeurs des régions supérieures? point, c'est « un homme de baromètre et d'hygromètre » qui les dévoile.

C'est en 1818 que Max. de Meuron avait pris le chemin de l'Oberland, il y arrivait sans se préoccuper de la science ou de la tradition; c'était, comme les faits l'ont prouvé, la meilleure manière de comprendre cette nature nouvelle pour lui.

(A suivre.) A. Bachelin.

LES VERRIÈRES

NOTICE HISTORIQUE

Communiqué par M. Sauser, instituteur, à la séance générale de la Société d'histoire, réunie aux Verrières, le 6 juillet 1875. — Tome XII, p. 192.)

Situées dans le haut Jura, dans la région des noirs sapins et des pentes arides, les Verrières ne peuvent offrir un passé bien intéressant. Les âges de la pierre, du bronze, du fer n'existent pas pour nous; nous ne pouvons de même nous glorifier d'être les rejetons de ces fiers Helvètes qui luttaient non sans gloire contre les légions invincibles de l'antique Rome; celles-ci, en

passant chez nous, n'ont laissé comme souvenirs que les ruines de la Tour-Bayard, citadelle construite par Jules-César pour défendre la Gaule contre une nouvelle invasion des Allemands.

Notre développement, d'abord rapide, s'est ensuite singulièrement ralenti; aussi sommes-nous aujourd'hui ce que nous étions hier, différant en cela de nos forêts et de nos cours d'eau, qui, au lieu de rester stationnaires, s'en vont de conserve, enlevant du même coup la fertilité de nos terres et nos finances communales.

Mais si nos coteaux ne produisent pas le pampre doré, cher à tout cœur neuchâtelois, si nos pères étaient forcément affranchis du droit de pêche, ils nous ont laissé un exemple d'économie et de travail; par leur intelligence et leur industrie, ils ont fait régner le bien-être sur un sol voué à la ronce et à l'épine, ils nous ont laissé surtout des traditions d'hospitalité que nous aimons à mettre en pratique; et si l'étranger ne trouve à visiter chez nous ni monuments ni antiquités, l'accueil cordial et simple qu'il y reçoit doit lui faire comprendre combien il est le bienvenu ([1]).

La commune générale des Verrières, située à l'extrémité occidentale du canton de Neuchâtel et adossée à la France, comprend treize mille arpents fédéraux, formant un polygone quelque peu irrégulier de 25,000 pieds de côté; elle se compose de deux paroisses et de cinq communes qui sont : Meudon, Grand-Bourgeau, Belle-Perche, Grand-Bayard et Petit-Bayard. Les Verrières proprement dites comprennent les trois premières de ces communes, dont les habitations, pour la plupart couvertes en bardeaux, occupent le fond de la vallée en suivant la route cantonale de Neuchâtel à Pontarlier.

L'aspect monotone de ces constructions à pignons tournés au soleil, et le manque d'arbres, ont fait comparer notre localité à la Sibérie; avouons-le, lorsque le vent du nord souffle avec force, aveuglant le piéton par la neige et le *pousse* glacial, l'analogie n'est pas loin d'être complète.

L'altitude et la conformation de notre vallée produisent une particularité remarquable; malgré le peu d'eaux courantes, nous payons cependant notre tribut à l'Océan et à la Méditerranée : la Morte, qui prend naissance dans les marais voisins du village, se perd dans le Doubs, se séparant lentement et

([1]) Afin d'éviter la répétition de notes et de renvois, j'indique ici les auteurs et recueils que j'ai consultés pour ce travail. Ce sont, outre les archives communales :
Chartes et immunités des Verrières, par P.-H. Lambelet.
Notice sur la mairie des Verrières, par le docteur Allamand.
Histoire de Pontarlier, par Droz.
Histoire de la Bourgogne, par Dunoz, etc.

comme à regret d'un confrère sans nom encore; celui-ci va en sens contraire s'engouffrer dans un entonnoir en faisant cheminer parfois une scierie, et rejoint l'Areuse par des conduits souterrains.

Outre un nombre infini de *bauma*, la nature s'est plû à enrichir notre sol de deux grottes magnifiques : le Temple aux Fayes et la grotte Chez-le-Brandt. Cette dernière est une des plus vastes du canton. Un particulier intelligent, bien connu par ses pendules et par l'exposition de Vienne, l'utilisa pendant nombre d'années comme cave pour mûrir des fromages dans le genre de ceux du Mont-Dore [1].

Une tradition très en vogue chez nous au siècle passé, tradition que je trouve relatée dans le manuscrit du sieur Abram Bolle, justicier, porte que le Temple aux Fayes était déjà renommé des païens; on y venait de pays très éloignés, à cause de Mercure qui donnait, croyait-on, des oracles par le moyen des Fayes, ou fées faisant leur demeure dans ce temple. Il sortait de quelque endroit de la grotte un vent mystérieux qui agitait l'esprit des fées et les faisait prophétiser, selon le temps et les personnes présentes. J'accorde bien qu'en tout temps la Côte fut riche en fées, mais n'en déplaise à ses habitants, le mot *fayes* avec l'orthographe que lui donnent les anciens actes, signifie simplement brebis. Qui dit Côte-aux-fées, dit Côte-aux-brebis.

Parlons pour mémoire de notre source minérale de Meudon, en réputation chez nos ancêtres, qui après la réforme l'avaient consacrée à l'usage des fonts baptismaux en guise de bassin. Analysée au siècle passé par J. Clerc, médecin à Motiers, elle fut classée parmi les sources du Jura les plus riches en fer et en soufre. Je ne sache pas qu'elle soit utilisée de nos jours, si ce n'est par le maçon chargé d'agrandir notre cimetière; il la trouve excellente pour lier son mortier.

*
* *

Les historiens qui se sont occupés de notre pays, ayant prudemment évité nos *morgiers* et nos loups, ont laissé l'origine des Verrières enveloppée d'un voile obscur. Pendant longtemps, la vallée servit de retraite aux bêtes fauves, et il existe près des Allemands un endroit nommé *Hirsfelden* ou Côte-aux-Cerfs, dernier refuge sans doute du gros gibier de nos bois.

Ce ne fut qu'à la fin du onzième siècle, que quelques religieux et quelques serfs cherchèrent un asile dans nos forêts, pour se soustraire aux vexations

[1] C'est dans les cavernes de leurs montagnes que les Cévenols du plateau de Larzac font mûrir les fromages célèbres de roquefort, fabriqués avec du lait de brebis. *(Note de la Réd.)*

de leurs seigneurs. La vallée portait alors le nom de Mi-Joux, et le temple dédié à saint Nicolas, se nommait église de Mi-Joux. C'est ainsi qu'il est désigné dans une charte de 1324. Seule parmi ses sœurs neuchâteloises, cette église dépendait non du diocèse de Lausanne, mais de celui de Besançon. Ce n'était d'abord qu'une simple chapelle qui s'agrandit avec la population. La partie sud fut édifiée l'an 1474; l'église fut en partie reconstruite en 1517 et subsista à peu près telle jusqu'en 1858, époque où la générale commune consacra quarante mille francs pour en faire le bel édifice que chacun peut admirer aujourd'hui. La note suivante, datée de 1767, nous montre que nos pères n'étaient pas indifférents aux innovations et au confort:

Il est délibéré qu'il sera permis aux femmes de se cotiser pour établir des dossiers à leurs bancs d'église, mais que chacune, tant femme que fille au-dessus de 14 ans, cotise au moins pour un batz; s'il reste du surplus, il servira à l'entretien des dits dossiers. De plus elles devront établir deux passages entre les bancs, de manière qu'en allant de l'un à l'autre, l'assemblée ne soit plus troublée par les scandales qui se produisent.

Le clocher, reconstruit en 1788, renferme depuis fort longtemps deux cloches refondues l'une et l'autre bien souvent. La mère-cloche le fut pour la dernière fois en 1872, à Vevey; elle pèse 2200 livres. En 1766, le sieur Lièvremont, de Pontarlier, avait déjà fait la même opération, et présentait une note de 530 livres y compris 200 livres pour augmentation de 216 $^1/_2$ liv. métal. Les communiers du Grand-Bourgeau ne consentirent à payer leur part de cette augmentation « qu'à la condition que le sieur Lièvremont de Pontarlier prêterait serment de n'avoir été nullement conseillé pour cette augmentation. S'il s'y refuse, on ne la lui payerait aucunement, quitte à lui de se faire rembourser par la personne qui l'avait conseillé. »

Je trouve un autre exemple de la prévoyance comme aussi de la méfiance des mêmes communiers :

En 1744, une hache pour marquer les bois s'étant gâtée, il est décidé « qu'on en referait une par le sieur Cretenet, qui prêterait serment de n'en faire qu'une, l'autre sera cassée en pleine assemblée de commune. »

En 1788, fonte des deux cloches à Meudon, par Robert, de Robecourt en Lorraine. La grosse reçut comme inscription :

« O vous, hommes de qualité,
» je vous appelle,
» Et ma voix s'adresse aussi aux gens du commun. »

La plus petite, actuellement fêlée, fut refondue en 1831 par Alexis Borel et Borle frères à Couvet, elle nous dit :

« *Si vous entendez aujourd'hui ma voix, n'endurcissez point vos cœurs.* »

* * *

L'an 1218, Ulrich de Neuchâtel échangea avec Girard de Vienne, seigneur d'Orbe et baron de Grandson, les seigneuries qu'il possédait sur la Saône, contre le Val-de-Travers, y compris la Brévine et les Verrières. Ces dernières, sauf la montagne du Nord, n'étaient pas encore défrichées; ce ne fut que vers l'an 1300 que le comte Thiébaud y fonda une colonie au lieu dit Bonne-Ville ou Bonne-Isle, parce que ce lieu était entouré de tous côtés par des marécages et des étangs, comme une ville de ses fossés. Il qualifie les colons de francs-abergés.

L'an 1337, le comte Rollin accorde aux habitants de sa terre de Mi-Joux et de la Côte-aux-Fayes, pour eux et leurs hoirs et poûr ceux qui viendront après eux, d'être exempts de toute taille, excepté : les rentes, ce qu'ils devaient payer pour la guerre, les dîmes, les fours et moulins, et, en plus, ce qu'ils devaient payer pour le bétail, à savoir ; pour un cheval, 2 sols, pour une vache 12 deniers, et pour brebis et chèvre 4 deniers. Vingt ans après, il affranchit, moyennant 120 florins d'or, soixante familles taillables qui étaient venues s'y établir. La plupart de ces habitants travaillaient le verre. On voit encore au sud-est de la Male-Combe quelques ruines qui pourraient bien être celles de la verrerie.

Ces franchises furent confirmées en 1373 par la comtesse Isabelle, qui exonéra de même les habitants du péage qu'on exigeait à la Tour-Bayard. La même année, le comte Louis disposa des Verrières en faveur de ses propres bâtards Jean et Vauthier, à titre de Seigneurie particulière (¹).

La verrerie subsista jusqu'à l'an 1390, époque où Vauthier accensa les terres qui restaient encore à défricher à de nouveaux colons, les anciens n'étant qu'au nombre de 80. Mais ces nouveaux prétendirent avoir seuls droit aux franchises, et s'opposèrent à ce que les *vitriers* continuassent à couper du bois pour alimenter leurs fourneaux. Des disputes s'élevèrent, on en vint

(¹) Cette seigneurie s'étendait des cluses de la Vuivra, au-dessus de la Tour-Bayard, jusqu'à la Combette de Mi-Joux, de là à la roche de Longeauve; de là à la Roche Blanche, sur le ruz de la Combe de Neurvaulte et des Enqui tendant à la fontaine de Vuitel, de là tout le maix Rollier, comme il confine au raiz de l'abbaye de Mont-Benoit, de là en retournant droit à la Vuivra en tirant en haut le mont Ducommun.

aux mains, il y eut même du sang répandu. Le lieu du combat fut appelé la Male-Combe; les fourneaux et les bâtiments furent détruits, et les verriers obligés de cultiver la terre. C'est dès cette époque qu'on commença à bâtir le village en sa place actuelle.

Malheureusement, toute cette histoire de verrerie n'est appuyée d'aucun document, les archives antérieures à la Réformation ayant été volées. Au reste, il n'existe nulle part chez nous des traces de sable vitrifiable assez pur, et aucune excavation n'indique qu'on en ait extrait dans les environs; d'ailleurs, il était peu rationnel d'introduire une telle fabrication dans un endroit sauvage encore, sans voies de communication et loin de grands centres.

D'un autre côté, près de Biesse, on vient de découvrir au centre de la forêt les ruines d'une verrerie; à mi-hauteur du Chasseron, près de la fruitière de la Grandsonne, le touriste est étonné de trouver un espace rempli de scories de verre et autres débris. Il se pourrait donc qu'on amenât la matière première dans des lieux où le bois n'avait aucune valeur, afin de diminuer d'autant les frais de fabrication; sous ce rapport notre vallée était bien choisie, puisqu'au siècle passé un char de bois conduit devant la maison valait 4 batz; nos vieillards se souviennent d'avoir misé leur provision de bois annuelle pour la modique somme d'une livre.

Le *Messager boiteux de Neuchâtel*(1) fait dériver le nom de Verrières du vieux mot *Berrières* ou barrières; nous retrouvons des appellations semblables, telles que Mont-Barre. Une autre hypothèse trouve l'origine du mot Verrières dans *vitraux*, parce que le temple en était orné.

Mais l'origine la plus vraisemblable, selon moi, du mot *Verrières*, est celle qui le fait dériver de *ferrières*, mines de fer. Au XVIe siècle, toutes les mines de fer furent louées à la famille *Cochan* dit Meuron, les ancêtres des *de Meuron* actuels; cette famille habitait les Verrières. Les *Fallat* furent pendant longtemps leurs seuls ouvriers chez nous; on les désignait sous le nom de *Fallat dit ferriers;* petit à petit le mot de Fallat disparut; il ne resta plus que celui de *Ferrier*, famille nombreuse encore aux Verrières.

En 1412, la seigneurie retourna au comte Conrad et fut à toujours réunie au comté de Neuchâtel.

Au mois de février 1476, les hommes d'armes des Verrières défendent le passage de la Tour-Bayard contre le Téméraire qui, après avoir brûlé le village et massacré ceux des habitants qui n'avaient pu se sauver, menaçait de prendre et mettre à mort la garnison, si elle ne se rendait à discrétion. Mais les Bourguignons furent si mal reçus de ces braves gens altérés de vengeance,

(1) Année 1856.

que le duc, voyant la fleur de sa noblesse abattue et couchée à terre, prit le parti de passer le Mont et de se retirer sur Sainte-Croix, d'où il rétrograda encore jusqu'à Jougnes.

A l'occident du passage de la Chaîne, près de la place d'armes, lors de l'établissement de la voie ferrée du Franco-Suisse, on trouva beaucoup d'ossements humains entassés pêle-mêle avec des os de mulets et de chevaux, des débris de selles, des fragments de casques, de cuirasses, d'épées, de glaives, etc. Il est fâcheux pour nous que ces objets, témoins du passé glorieux de nos ancêtres, soient allés enrichir les collections particulières des ingénieurs français; peut-être qu'en pratiquant des fouilles au même lieu, d'heureuses trouvailles viendraient récompenser le chercheur.

Une des dépouilles de la bataille de Grandson, le « Grand-duc de Toscane, » ce beau diamant enchâssé en or et garni de deux grosses perles, fut acheté pour 3 livres par un habitant de la Côte-aux-Fées; celui-ci le revendit à Guillaume de Diesbach pour 5,000 florins.

En 1639, les Verrières sont envahies de nouveau, mais cette fois par des fuyards qui viennent abriter leurs personnes et leurs biens menacés par le duc de Saxe-Veimar qui assiégeait Pontarlier.

Grande joie en 1657; notre bon prince Henri II d'Orléans Longueville, suivi de plus de 200 chevaux, venait en sa vieillesse revoir encore ses fidèles et bons amis. Il fut complimenté par le conseiller Hory, à la tête du Conseil d'Etat; deux régiments du pays, de 1000 hommes chacun, commandés par Sigismond et J.-Jacques Tribolet, se trouvaient là pour le recevoir. Les tilleuls à l'ouest de la cure furent plantés en souvenir de cet événement mémorable.

En 1708, des corps de garde sont établis sur la frontière menacée par Louis XIV.

Nos milices sont de nouveau sur pied en 1792 et 93 et organisées en patrouilles. Le grand sautier Guillaume fait venir pour la générale trois quintaux de poudre à canon, à 8 $^1/_2$ batz la livre; plus de 9,000 cartouches sont confectionnées. Une requête fut adressée au Conseil d'Etat qui répond en envoyant 6 louis d'or pour être partagés entre les cinq communes, attendu que les Verrières sont seules pour fournir cette corvée.

Le passage des Alliés occasionna de lourdes charges aux Verrisans; après avoir vu leurs maisons pillées et ravagées par les armées de Schwarzenberg, ils durent encore héberger, en leur faisant bon accueil, les bataillons fédéraux de May et d'Erlach qui occupèrent pendant un long temps la frontière. La générale commune dépensa pour fournitures diverses faites aux Alliés 4500 livres faibles, et pour les Suisses, 2,414 livres.

Les Verrières eurent l'honneur de recevoir le roi de Prusse, le 12 juillet

1814. Deux arcs de triomphe furent élevés à Meudon, un troisième au Grand-Bourgeau. La réception devait avoir lieu dans ce dernier hameau, mais le roi, étonné de n'être pas reçu à la frontière, se disposait à passer outre, lorsque les notables, craignant d'en être pour leurs frais, eurent l'ingénieuse idée d'arrêter sa voiture avec des rubans. Les cloches carillonnaient à toute volée et 24 musiciens demandés à Ste-Croix, jouaient en l'honneur de l'auguste visiteur. A cette occasion, la générale commune versa généreusement la somme de 1062 livres pour les préparatifs de la fête ; les musiciens reçurent pour leur part 48 louis.

De nos jours, enfin, 80,000 hommes pourchassés par les canons Krupp et les fusils à aiguille des Prussiens, viennent se réfugier sur notre territoire. Dans ces émouvantes journées, les Verrières eurent l'honneur d'être au premier rang pour l'œuvre hospitalière dévolue à la Suisse. Nos écoles, notre temple sont transformés en hôpitaux ; dans les maisons des malades, des blessés, des morts, partout des soldats, dans le lointain, le grondement du canon et le crépitement des mitrailleuses. Les cœurs saignaient d'entendre la toux des soldats bivouaquant dans la neige. Les denrées de première nécessité devinrent impossibles à se procurer, et pour surcroît de malheur, la petite vérole éclata chez nous, la peste dans nos étables.

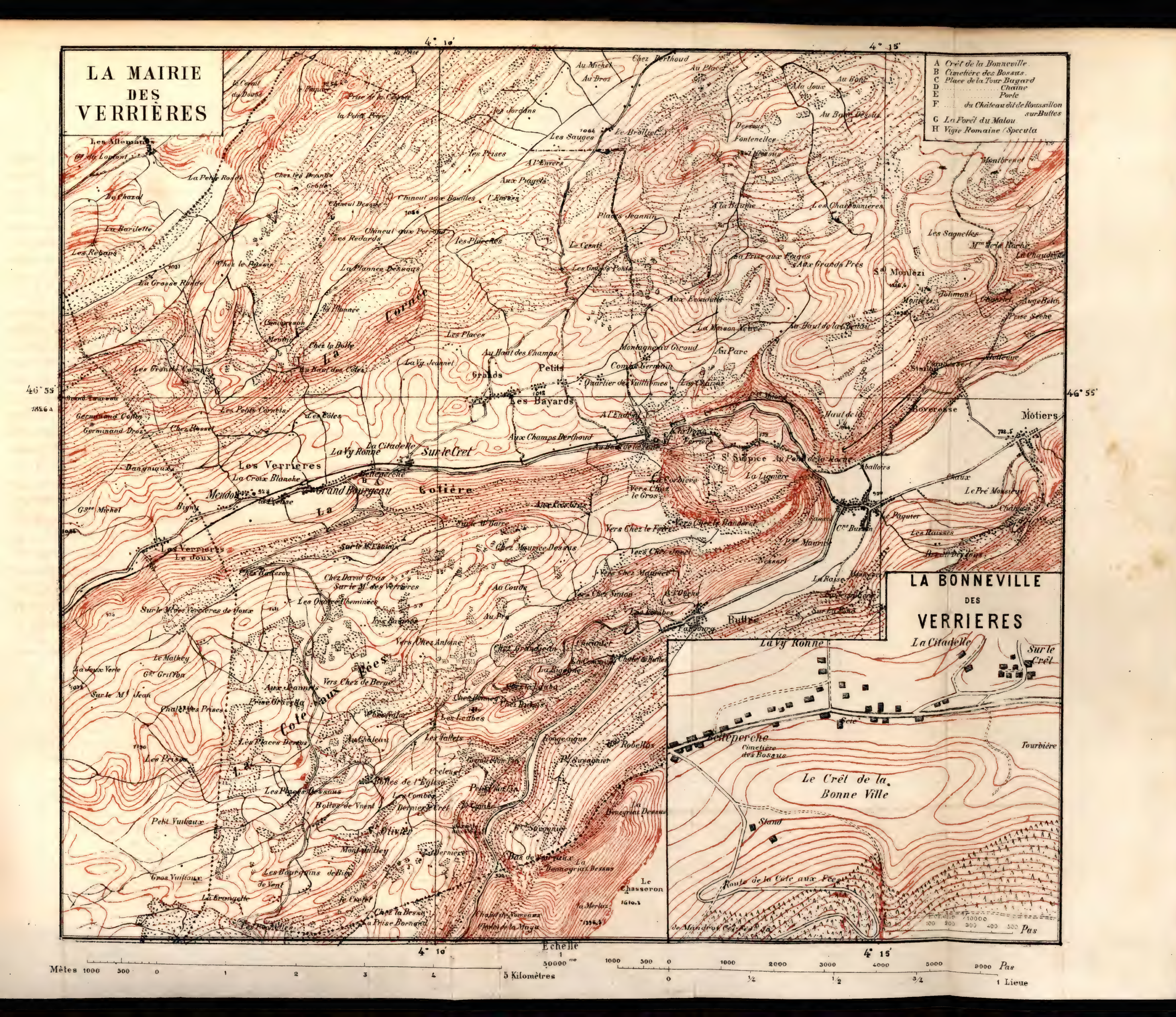
*
* *

Abandonnons ces scènes lugubres, et remontons à travers les âges jusqu'à ces jours heureux où nos ancêtres, obéissant à la voix des Farel et des Fabry, acceptèrent la Réforme.

Le chanoine André de la Ruette, dernier prélat catholique, nous causa un grand préjudice en emportant avec lui la totalité des archives, de même que les statues mutilées des saints qui ornaient le temple. Elles furent transportées à Pontarlier dans l'église de Notre-Dame. Le sieur Rambert fit en latin à ce sujet un quatrain dont voici la traduction :

« Du milieu des marais de l'enfer
« L'hérésie helvétique,
« Enveloppa les maisons dans le feu,
« Ceux qui vénéraient le temple
« S'enfuirent des décombres,
« Et posèrent en sûreté leurs lares ici. »

Ces saints, longtemps cherchés et toujours introuvables étaient saint Guillaume, saint Étienne et saint Nicolas. Par un heureux hasard, j'eus le 9 juillet la chance d'en découvrir deux remisés dans le bûcher du nouveau collége de Pontarlier; saint Guillaume, avec la tête fendue d'un coup de



LA MAIRIE DES VERRIÈRES
A Crêt de la Bonneville
B Cimetière des Bossus.
C Place de la Tour Bayard
D Chaîne
E Porte
F du Château dit de Roussillon sur Buttes
G La Forêt du Matou
H Vigie Romaine (Specula)
4° 10'
4° 15'
46° 55'
Les Allemands
La Petite Ronde
Chez les Grandes Grêtes
Prise de la Cernie
Les Jordans
Les Sauges
Le Brouillet
Chez Berthoud
Au Michel
Au Bras
Au Placer
Au Bois
Les Prises
Aux Praises
L'Envers
Chincul Dessus
Les Redards
Les Planches
Places Jeannin
La Baume
Les Charbonnières
Montbrenet
La Barilette
Les Rebans
La Grosse Ronde
Chez le Bossin
La Planche Dessous
La Planche
La Cornée
La Cernil
Les Grands Prés
Au Prise aux Forges
Aux Grands Prés
Montézi
Les Sagnettes
La Chaudrette
Aux Essedites
Prise Seche
Johmont
La Maison Neuve
Au Haut de la Chenau
Les Places
Au Haut des Champs
Grands
Petits
Montagne au Giroud
Combe Germain
Au Parc
Quartier des Vuillèmes
Bellevue
Les Grandes Cornées
La Vy Jeannet
Les Bayards
Boveresse
Môtiers
Grand Taureau
Germinand Colon
Germinand Dessus
Les Petits Cornets
Chez Hossel
Les Côtes
Aux Champs Berthoud
Haut de la Lé
La Citadelle
Sur le Cret
La Vy Ronne
St. Sulpice
Au Pont de la Roche
Les Verrieres
La Croix Blanche
Belleperche
Grand Bourgeau
Meudon
La Golière
La Liquière
Vers Chez le Gros
Vers Chez le Bandoret
Aballoirs
Chaux
Le Pré Monsieur
Paquier
Les Raisses
Les Verrieres
Le Joux
Vers Chez le Fèvre
Vers Chez Maurice Dessus
Chez David Gras
Sur le Mt. des Verrieres
Au Coudre
Vers Chez Maurice
Vers Chez Simon
La Raisse
Buttes
Sur la Roche
Les Quatre Cheminées
Vers Chez Antoine
Vers Chez de Berne
Aux Jeannets
Les Fées
Cote aux Fées
Le Mathey
La Joux Verte
Sur le Mt. Jean
Chalet des Prises
Les Places Dessus
Les Places Dessous
Les Prises
Les Leubes
Bolles de l'Eglise
Bolles du Vent
Les Combes
Dernier le Crêt
St. Olivier
Mont du Bey
Robellaz
Petit Vuilliaux
Gros Vuillaux
Les Bourquins de Bise
La Brengette
Le Couhet
Chez la Besse
La Prise Bornand
Bas de Vauxtravers
Le Chasseron
La Merlaz
LA BONNEVILLE DES VERRIERES
La Vy Ronne
La Citadelle
Sur le Crêt
Belleperche
Scie
Cimetière des Bossus
Tourbière
Le Crêt de la Bonne Ville
Stand
Route de la Côte aux Fées
Pas
Echelle 1/50000
Mètes 1000 500 0 1 2 3 4 5 Kilomètres
1000 500 0 1000 2000 3000 4000 5000 6000 Pas
0 1/4 1/2 3/4 1 Lieue

Back of
Foldout
Not Imaged

hâche, et saint Étienne la paume et tous les doigts de la main droite abattus. Quant à saint Nicolas, le vieux bedeau du temple de Sainte Bénigne à Pontarlier, prétend que, lors de la réparation de la chapelle de Notre-Dame, il fut donné au temple d'Arçon. D'actives démarches sont faites pour que ces images de saints soient réintégrées non dans notre temple, mais dans notre musée.

Une tradition rapporte que la famille Abet, aujourd'hui presque éteinte, refusa d'accepter la réformation; on lui concéda la chapelle occupée par la chaire, et la messe y fut célébrée pendant nombre d'années ainsi que cela se voit par un arrêt du gouverneur de Neuchâtel du 1er août 1534, « ordonnant que pendant la célébration de la messe, ceux se tenant sur le cimetière ne donnent, scandale à ceux l'oyant ; de même, défense faite aux catholiques de tenir du bruit pendant le prêche. » Les femmes de Buttes, sourdes à la voix de maître Thomas Petitpierre, profitaient de cet exemple unique de tolérance et accouraient par bandes ouïr la messe chez nous.

La paroisse comprenait alors Verrières, Bayards et Côte-aux-Fées. En 1657, Henri II permit à ces deux dernières localités de s'ériger en paroisse. L'an 1676 vit un temple se dresser aux Bayards, mais la paroisse ne fut établie qu'en 1712.

La prébende du pasteur de Mi-Joux était l'une des plus élevées du canton, elle consistait :

1º En 30 muids d'avoine prélevés sur la dîme.

2º En 2 mesures de moisson par paroissien, tandis que dans toutes les autres paroisses, on n'en payait qu'une.

3º En 47 écus versés pour l'affranchissement de certaines redevances en cire, miel, chanvre, etc.

4º En un domaine de 66 poses annexé à la cure pendant la domination des cantons suisses.

« Item a le sieur ministre droit de pâturage et de bouchoyage dans les bois et sur les pâturages communaux, et lorsque les communiers iront tailler et couper dans leurs bois, seront tenus de lui en bailler sa portion comme l'un des dits communiers.

« Moyennant, les droits ci-dessus, le sieur ministre est tenu de faire tous les dimanches matin un prêche aux Verrières, et le même jour un catéchisme, alternativement, en la dite église et aux bourgeaux des Bayards, de même un tous les mercredis aux Verrières.

« Sera tenu aussi, échéant noces, d'épouser les dits paroissiens. En outre est tenu célébrer les saints sacrements selon l'ordre chrétien, visiter malades et s'acquitter de tous les devoirs de fidèle pasteur selon la nécessité. »

L'entretien de la cure et du domaine était à la charge du ministre, mais les paroissiens devaient lui fournir le bois devant la maison, et faire des labours moyennant un bon repas pour hommes et bêtes.

La cure brûla l'an 1663, puis en 1761, Bernard de Gélieu étant pasteur. Les tilleuls à l'ouest du bâtiment en portent encore les traces.

Voici la liste des pasteurs qui se sont succédé aux Verrières.

1. Olivier Frémand, déposé en 1548 ou 1549. — 2. Nicolas Parent. — 3. Claude Berthoud, appelé à Serrières en mai 1563. — 4. François Tenant, le remplace et vient à son tour à Serrières en juin 1566. — 5. Retour de Claude Berthoud. — 6. Cyprien Isnard. — 7. Jonas Bonhôte. — 8. Emmanuel Desmoises. — 9. David Lemaître. — 10. Henri Guy. — 11. Jacques Cretenet. — 12. Jonas Cortaillod. — 13 Jacques Gélieu. — 14. Samuel Hory. — 15. Jean-Jacques Perrot. — 16. Louis Breguet. — 17. Bernard Gélieu. — 18. Jean-Henri Perrot. — 19. Abram Banderet. — 20. Rodolphe Marquis. — 21. Abram Boyve. — 22. Jacques Gélieu. — 23. Guillaume Vuilleumier. — 24. Jacques Chédel. — 25. Jean-Frédéric Berthoud. — 26. Jean-Samuel-Michel-Dieu de Bellefontaine. — 27. Constant Delachaux. — 28. Henri Dubois. — 29. Max. Borel, pasteur actuel.

Parmi les pasteurs des Verrières, on aime à voir la grande figure de M. de Bellefontaine, qui avait apporté dans notre pays la tradition de l'éloquence française du siècle de Louis XIV, et qui fut un orateur des plus remarquables. Pendant 33 ans, notre modeste temple a entendu des discours dignes d'une cathédrale, et prononcés avec une éloquence si entraînante que souvent, après deux heures d'une attention jamais lassée, les auditeurs étaient étonnés que le sermon fût déjà terminé. Ses contemporains, transportés d'admiration, le plaçaient volontiers non loin des Bourdaloue, des Bossuet, des Massillon.

Ses sermons, improvisés en grande partie, n'existent plus; je ne trouve de lui que les quelques vers suivants adressés à Mme Alida Montandon, qui l'avait félicité dans le langage des muses à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire :

Sexe aimable et charmant, jadis cher à mon cœur,
Je vous chantai dans ma jeunesse :
Tout change; maintenant c'est ce sexe enchanteur
Qui fait des vers en mon honneur,
Et préconise ma vieillesse;
Oh! combien mon cœur est flatté
De voir l'esprit et la beauté
M'offrir ces vers charmans, malgré ma décadence :
Je sens un peu de vanité
Quand Minerve et Vénus célèbrent ma naissance.
Sur le soir de ma vie, il ne m'est plus permis
De regretter mon premier âge;
Vos vers raniment mon courage,
Vous me rajeunissez; la vieillesse a son prix
Quand à septante ans accomplis
On reçoit un pareil hommage.

(La suite prochainement.)

VARIÉTÉS

M. DE BOUDRY

« C'est un de vos compatriotes, M. de Boudry, qui m'a appris le français, » disait il y a quelques années le prince Gortchakof à un Neuchâtelois de mes amis. Celui-ci s'inclina. Mais comme il n'avait pas lu dans la *Revue Suisse* de 1856, la curieuse étude où M. Félix Bovet a signalé l'existence de M. de Boudry, maître de français du prince Gortchakof, il se dit à lui-même que le chancelier de l'empire russe, tout en parlant un français qui faisait singulièrement honneur à M. de Boudry, avait pris sans doute, comme dans la fable de La Fontaine, « le nom d'un lieu pour un nom d'homme. » Le prince qui devina sa surprise s'empressa d'ajouter: « il s'appelait M. de Boudry, mais son véritable nom était Marat, et il était le frère du conventionnel. »

M. J. Klaczko, en retraçant dernièrement, dans la *Revue des Deux-Mondes*, l'histoire du prince Gortchakof, a donné sur M. de Boudry quelques détails qu'il est bon de recueillir dans le *Musée Neuchâtelois*, où l'on est revenu, à plus d'une reprise, sur la biographie de la famille Marat. Après avoir rappelé que le prince a été élevé dans le lycée de Tsarkoë-Sélo, fondé par Catherine II, M. Klaczko ajoute :

Presque tous les professeurs de l'établissement étaient des étrangers, des gens marqués au coin du XVIIIe siècle, esprits déliés, quelque peu légers, et voltairiens plus que de raison. Le plus éminent parmi eux, le professeur de la littérature française, celui qui initia le futur chancelier dans cette langue de Voltaire dont il connaît si bien les tours et les détours, fut un Genevois qui, sous le nom inoffensif de M. de Boudry, en cachait un autre d'une signification terrible. M. de Boudry était tout simplement le propre frère de Marat, le sinistre conventionnel. Ce fut l'impératrice Catherine qui, « pour faire cesser un scandale,» avait imposé ce changement patronymique à M. le professeur Marat, sans cependant parvenir à lui faire changer d'opinions qui demeurèrent invariablement « jacobines; » il mourut dans l'impénitence finale d'une admiration hautement avouée pour l'*Ami du Peuple*, indignement calomnié (1). »

Celui dont M. Klaczko fait un Genevois, était né à Neuchâtel, en 1756. Il s'appelait *David*, et non pas *Henri*, ainsi que l'a dit par erreur l'auteur de la notice qui a paru dans la *Revue Suisse* de 1856; cet *Henri* Mara, né à

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1875. (*Deux chanceliers*, par M. J. Klaczko).

Boudry, et de onze ans plus âgé que son frère David, disparut d'assez bonne heure, et paraît être mort en Amérique. *David* après avoir étudié en théologie à Genève, où sa famille s'était de nouveau fixée après nos troubles de 1768, demanda, en 1782, à être admis en examen par la Compagnie des pasteurs de Neuchâtel. La Compagnie répondit, « qu'on ne pouvait s'occuper de sa proposition que, préalablement, il n'eût produit un témoignage de l'Académie de Genève. » Cette démarche n'eut pas de suite, et David Mara, douze ans plus tard, c'est-à-dire vers 1794, s'établit à Saint-Pétersbourg, où il devint *M. de Boudry*, ou *M. le colonel de Boudry*, car son poste au Lycée impérial emportait ce titre. Il y mourut en 1829, laissant deux filles d'un mariage contracté en Russie avec une Française.

Ce nom de Boudry lui appartenait, dans un certain sens, non pas qu'il y fût né comme son frère aîné le conventionnel, mais parce que Jean Mara, son père, pendant le séjour de vingt-six ans qu'il avait fait dans notre pays, était devenu *bourgeois de Boudry*, et ses fils avec lui ([1]). Lamartine et M. Thiers, en affirmant que Marat était de Boudry, ne se sont donc pas autant mépris qu'on l'a cru parmi nous. La chose est peu importante en elle-même; le pays de Neuchâtel n'est pas responsable des faits et gestes du terroriste Marat, lequel, d'ailleurs, en se faisant naturaliser français, avait cessé de nous appartenir.

Ch. B.

([1]) Cela ressort de deux pièces, publiées dans le *Musée neuchâtelois* (t. I, p. 125 et 185). L'une est l'extrait de baptême de *Jean-Pierre* Mara, né le 23 janvier 1767 à Neuchâtel, « fils de M. Jean Mara, *bourgeois de Boudry*, etc.; » l'autre est la requête adressée de Genève, en mars 1768, « à Monseigneur le vice-gouverneur et à MM. du Conseil d'Etat de Neuchâtel, » par Jean Mara, lequel, en sa qualité de « fidèle sujet » et de « *bourgeois de Boudry*, » demande protection au roi contre les lettres anonymes et insultantes qui venaient d'être adressées à sa famille. Ces lettres se rapportaient entre autres à la mort tragique de l'avocat-général Gaudot.

Jean-Pierre Marat, mentionné ci-dessus, est mort à Carlsruhe, vers 1842. Son fils, M. Jéan-Paul-Darthé Marat, s'était établi à Genève, où sa famille existe aujourd'hui : c'est là qu'ont été donnés, avec une parfaite obligeance, quelques-uns des détails de cette notice. M. J.-P.-D. Marat a demandé, en 1843, l'autorisation de reprendre le nom espagnol et sarde de son grand-père, que le conventionnel avait francisé en y ajoutant un *t*, et le tribunal civil de Genève a ordonné que ce nom s'écrirait désormais *Mara* et non *Marat;* sa belle-fille, Mme E. Mara, a publié, en 1872, chez F. Richard, à Genève, un roman intitulé *Lina Dale.*





Maison où est né GUILLAUME FAREL aux environs de Gap
d'après une photographie.

LA MAISON DE FAREL

Le 4 mai de cette année, la ville de Neuchâtel inaugurait solennellement la statue de son Réformateur Guillaume Farel; une foule nombreuse, accourue de toutes les parties du canton, assistait à cette cérémonie qui, en affirmant notre foi religieuse et notre respect pour la mémoire d'un grand citoyen, prouve aussi le développement du goût des arts dans notre pays.

Après le service religieux et des chants de circonstance, la statue, dépouillée de ses voiles, fut saluée par les acclamations de la foule. L'œuvre de M. Iguel, supérieure encore à celles dont il a déjà doté notre ville, est d'une conception originale, d'une exécution large et chaleureuse, quoique parachevée dans toutes ses parties. Le Réformateur a brisé les images qui gisent à ses pieds; il franchit ces débris d'un pas assuré, et soulevant d'un geste énergique l'Evangile au-dessus de sa tête, il en proclame hautement la sainteté. Cette allure violente, ce mouvement qui agite les draperies sous la fièvre des muscles, rend bien l'image de ce soldat de la foi, passionné, entraînant, dévoré par le zèle.

Un piédestal, d'une conception sévère, composé par M. Léo Châtelain, rappelle l'architecture de la Collégiale et du cloître et s'accorde harmonieusement avec la statue qu'il supporte et les monuments qui l'entourent.

Cet hommage du peuple neuchâtelois, dû à une souscription nationale, s'élève sur le champ d'action du Réformateur et à deux pas de sa tombe.

Les délégués des églises de Gap, Paris, Metz, Montbéliard, Aigle, Berne, Neuveville, Morat, etc., et les éloquents discours des deux pasteurs chargés du service religieux, ont rappelé la vie agitée et multiple de Farel qu'on a peine à suivre dans ses nombreuses pérégrinations et à travers toutes leurs péripéties. Rien de ce qui concerne un homme, qui a eu dans notre pays une influence aussi considérable, ne peut nous être indifférent, aussi avons-nous

accueilli avec reconnaissance la photographie de la maison de Farel, qui nous a été apportée par les pasteurs délégués de Gap.

« Farel est à la France, s'écriait le délégué de Paris, il est à nous par son origine, vos Alpes ont étendu leurs grandes ombres sur son berceau. »

Nous oublions trop, en effet, ce berceau du Réformateur, ce village des Farels et cette chaumière si humble, si triste même, étroitement liée aux destinées de notre pays, à celles de Genève et de tant d'autres villes. C'est de ce réduit, bas et couvert de chaume, que devait sortir notre affranchissement par la révolution religieuse.

Farel est moins à la France et à la Suisse qu'à la Réforme qui est sa véritable patrie.

La ville de Gap s'enorgueillit du monument élevé à Lesdiguières, l'archer devenu duc et pair, qui abjura le protestantisme et fut fait connétable; elle n'a rien qui rappelle le souvenir de Farel. C'est la Suisse qui garde les cendres du Réformateur, et qui paie la dette de la France en lui élevant une statue.

A. Bachelin.

LES VERRIÈRES

NOTICE HISTORIQUE

(Suite et fin.)

Entre autres servitudes imposées aux habitants des Verrières, existait l'obligation de moudre leurs grains « au moulin banal [1] des Verrières, situé à St-Sulpice, à peine, s'ils font moudre ailleurs, d'être condamnés à payer un bamp et à livrer au fermier du dit moulin le droit de monage, comme si la graine y avait été moulue; » en outre, ils devaient fournir le bois nécessaire à l'entretien des *arnois* et des étangs.

[1] C'est actuellement l'usine de M. G. Dubied.

Cette « banalité » occasionna différents procès entre les meuniers et les habitants. En 1545, Claude Huguenin est actionné par les Landry [1] devant l'honorable justice du Val-de-Travers, parce qu'il était allé moudre ailleurs. Les demandeurs furent déboutés de leur action, parce que la graine avait cru en dehors de la Seigneurie. Georges Chédel fut alibéré en 1659 d'une action à lui intentée, avançant que la graine moulue avait été achetée hors du lieu.

Par transaction conclue en 1631, entre la famille des Bolle et les Landry, cette famille n'était pas assujettie à la banalité. La commune générale se libéra de cette charge, en 1830, pour 2772 livres.

Il existait cependant un moulin à Meudon. « Le 27 janvier 1769, la commune charge le conseiller Jean Jeannet de demander au Conseil d'Etat des informations sur la manière dont on doit s'y prendre pour mettre un meunier au moulin de la dite commune. »

L'an 1610, après des pourparlers qui durèrent l'espace de soixante ans, les Verrières obtinrent de payer leur dîme en argent, soit 1,500 livres faibles par an, sous réserve de 30 muids d'avoine qu'ils devaient payer en nature au pasteur. Ce marché, unique pour l'époque, favorisa extrêmement notre localité, car cette somme ne varia pas jusqu'au rachat, malgré l'agrandissement du village et surtout malgré la baisse continue de la valeur de l'argent. La même année, deux foires furent accordées aux habitants, aux jours qu'ils trouveront à propos. Ils furent autorisés de même à construire des halles. De plus un marché se tiendra tous les mercredis. Les halles, construites à la Vy-Perroud, avaient pour voisins le carcan et son inséparable tourniquet, faisant la joie des gamins, aujourd'hui nos ancêtres.

*
* *

L'établissement des sociétés de tir remonte à 1613; le souverain donnait 30 livres faibles annuellement, mais en 1637, Son Altesse, « eu égard au nombre des habitants et à leur obéissance volontaire aux commandements qui leur sont faits suivant les occasions, » accorda 100 livres. Chaque bourgeau forma un tirage particulier. La répartition des 100 livres avait lieu comme suit :

Grand-Bourgeau, 7 liv. 9 gros; — Meudon, 11 liv. 8 gros; — Belle-Perche, 13 liv. 5 gros; — Grand-Bayard, 30 liv. 1 gr.; — Petit-Bayard, 17 liv. 4 gr.; — Côte-aux-Fées, 18 liv. 5 gr.

[1] La famille Landry était sans doute concessionnaire du moulin banal.

Les prix se distribuaient en étain, plus tard en faïence; mais en 1790, les femmes présentent une requête aux juges de l'abbaye, disant que les maris, une fois les libations faites, tirent sur leur vaisselle et ne rapportent plus que des débris à la maison. Il est alors décidé de délivrer les prix en argent. Une nouvelle société dite l'Abbaye, se forma l'an 1755 et créa dès l'abord des membres d'honneur : En 1755, Ch.-Guillaume d'Ivernois, conseiller d'Etat, Abram Pury, Fréd.-François Perregaux, François L'hardy, François Morel, ces quatre derniers lieutenants-colonels, François-Louis Du Terreaux, ministre et secrétaire d'Etat, Jacques-Louis de Pourtalès, Henry Breguet père, et J.-J. Rabinel, ce dernier en 1765.

Le 23 juillet 1765, M. Paul de Pourtalès fut élu abbé; voici le récit de sa réception, tel qu'il est consigné dans le livre de l'Abbaye :

« Messieurs les maître et douze juges de l'abbaye des Verrières, ayant estimé qu'il convenait pour le bien et avantage d'ycelle, de se choisir, élire et nommer un chef, qui par ses lumières, ses talens, sa capacité, sa probité et sa preud'homie, fût à même par les sages et judicieux conseils qu'il daignerait donner relativement à tout ce qui pourrait concerner le bien du dit corps, y aurait vaqué par cy devant, avec toute l'attention et le zèle que le cas mérite, puis résolu, délibéré et arrêté unanimement, que l'on ne peut faire un choix plus utile au bien du dit corps et plus conforme en même temps aux désirs de tous les membres qui le composent, que de choisir et élire noble et prudent Paul de Pourtales, membre du Grand Conseil de la ville de Neuchâtel, en qualité de chef et d'abé de la dite abaye, auquel en ayant été fait raport, aurait gracieusement agréé la dite nomination et s'est rendu aujourd'huy dans cet objet aux dites Verrières, accompagné de M. Jonas-Claude Breguet, bourgeois du dit Neuchâtel et Receveur de Thièle, l'un de ses membres, où il a été instalé à la tête de la dite Abaye qui se tirait le même jour, et où il a été présenté par noble et prudent Charles-Auguste Du Terraux, bourgeois de Neuchâtel et de Romainmotiers, maire pour Sa Majesté en la juridiction des dites Verrières, comme étant luy-même abé de la noble Abaye de Motier-Travers. Les Mousquetaires et tous ceux qui étaient présents l'ayant reçu avec l'alégresse la plus vive et les témoignages de la joye la plus complette, ensuite des deux discours respectifs qui furent faits par les dits deux nobles Abés. Après quoy lecture a été faite à haute et intelligible voix des Constitutions fondamentales de la Compagnie, qui était toute à tête nue et chapeau bas. Tous les membres ont promis de les exécuter ponctuellement et religieusement, puis se sont solennellement engagés de porter l'honneur et le respect légitimement dus à mondit sieur de Pourtalès leur Abé, ainsy que de luy obéir dans tout ce qu'il commandera. Ont suivy plusieurs décharges des fuzeliers au son des fluttes, tambours et instrumens.

» Le tirage fait et fini, mondit sieur l'Abé, accompagné de mondit sieur le maire, des notables du lieu, d'une quantité d'autres personnes et de tous les fuzeliers de la dite Abaye, a été conduit dans l'auberge de la Couronne, les décharges générales ont été réitérées, les instrumens ont joué et chacun a fait éclater la joye

la plus vive. Au repas que mondit sieur l'Abé a donné à vingt-trois personnes, on y a célébré les santés indiquées par M. David Bolle, lieutenant-civil et capitaine de milice, qui a été fait dans ce moment major de la troupe, et finies par celle du roy notre auguste souverain. Pendant la fête, mondit sieur l'Abé a fait distribuer abondamment du vin aux fuzeliers qui tiraient les santés, aux joueurs d'instrumens et aux tambours; le repas splendide ayant finy à trois heures du matin, mondit sieur l'Abé de Pourtalès a été accompagné dans la maison de monsieur Henry Breguet, où il a pris son repos, par messieurs Vuilleumier, pasteur des Verrières, et de Pourtalès son frère, pasteur des Bayards, qui y ont assisté, ainsy que des sieurs Maître et douze juges; les fuzeliers suivant ce cortége ont fait beaucoup de décharges, spécialement devant la maison de mondit sieur le maire et à l'entrée de mondit sieur l'Abé de Pourtalès dans celle de monsieur Breguet, où il a pris congé d'eux; les soldats ont été gratifiés en outre d'un louis neuf, et a remis six cent trente livres faibles et quinze louis d'or neufs au sieur Claude Guillaume, conseiller, boursier de la dite Abaye, pour en augmenter les fonds. Que Dieu conserve précieusement monsieur notre digne et généreux Abé, qu'il vive longtemps et atteigne l'âge des anciens patriarches. Ce sont là les cris de joye et d'allégresse qui se sont fait ouïr et qui retentissoient dans ce village et et les vœux que formeront à jamais en sa faveur tous les membres de la dite Abaye aux dites Verrières, le jour prédit 23 juillet 1765. »

Voici quelques articles du règlement :

Art. 7. Celuy qui mangera ou boira plus que son tempéramment pourra porter, étant obligé de rendre de sa gorge, sera obligé de paier une amende de huit batz à la Compagnie, sans grace ni mercy.

Art. 8. Item celuy qui sera convaincu de péché de paillardise sera chatié à une amende de huit batz. Et s'il avait commis celuy d'adultère, il en paiera le double ou sera pour jamais exclu de la Compagnie, de quoy le sieur Maître et douze juges devront décider ayant égard à la vie et mœurs de cet homme-là.

Art. 9. Quiconque jurera ou blasphémera le nom de Dieu, soit par courroux ou autrement, sera tenu d'en demander pardon à Dieu et au roy, et de payer à la Compagnie deux batz pour la première fois et quatre pour la seconde.

L'article 10 présente un contraste frappant avec l'esprit tolérant de nos pères lors de la réforme.

Ne seront reçus que gens de bien, d'honneur et de bonne réputation, tous autres en sont exclus, de même que les catholiques et autres Bourguignons.

* * *

Au sud du village, près du tir actuel, on remarque encore les traces d'un cimetière dit des *bossus;* nos vieillards se souviennent des quatre murs qui en marquaient l'enceinte. Il est probable qu'il reçut les gens atteints par la

peste de 1639. Les voyageurs devaient faire quarantaine dans des baraques construites aux *Places*, et leur nourriture leur était donnée au bout de longues perches dressées contre les fenêtres. Le pasteur Jonas Cortaillod en mourut. On rapporte que Jacques de Gélieu, son successeur, craignant que le temple ne fût infecté, prêchait en plein air, et que dans ce but, il avait fait adosser une chaire mobile à une *fie* (une pesse) du voisinage, laquelle pouvant tourner autour de l'arbre, lui permettait de placer constamment son auditoire sous le vent. La *fie* est abattue, mais le champ reste et se nomme encore « Champ de la fia. »

*
* *

L'an 1581, les hameaux des Verrières jugèrent à propos de partager une partie des biens communaux; alors les familles se divisèrent en cinq communautés. Le reste des bois forma *le général*, auquel les cinq bourgeaux ont droit. Une sixième commune, celle de la Côte-aux-Fées, fut érigée en 1826.

Dès 1764, la commune générale n'assiste plus directement les pauvres; il se forma cinq chambres de charité, non encore assez riches pour suffire aux besoins. Les communiers durent s'imposer des sacrifices et fournir un *giet* (contribution) payé tantôt en argent, tantôt en grains. Les pauvres, qu'on ne pouvait assister de cette manière, étaient nourris à tour de rôle à la table des particuliers. Peu à peu cependant ces chambres s'enrichirent par des legs et des dons volontaires faits principalement à l'occasion de mariages ou de décès.

Meudon fut particulièrement favorisé à cet égard. En 1763, Pierre-Louis Lambelet, licencié en médecine et chirurgien-major, lègue 800 livres. En 1766, Pierre-Abram Lambelet, marchand, 500 livres. A la même date, J.-Jacques-Fréderic Lambelet, capitaine sous Louis XV et chevalier de l'ordre du mérite, lègue 15 livres. Sa femme, qui était parisienne, introduisit chez nous l'usage du tabac à priser. Notre musée conserve précieusement les deux tabatières en faïence peinte qu'elle avait rapportées.

En 1783, Henri-David, fils de Zacharie Lambelet, donne 1000 livres; son père avait déjà donné 30 livres.

Le 28 juin 1788, Jean-Louis Jeannet, fils de feu Jacob, habitant Genève et peintre en bâtiments, lègue 650 louis d'or, destinés tant au soulagement des pauvres qu'à l'éducation des jeunes gens de sa commune, voulant par là être le fondateur « d'une école qui aura lieu toute l'année, dès l'époque de sa » mort, établissement non-seulement généreux, mais utile, essentiel à tout » état et à toute condition. 25 louis d'or seront affectés à l'acquisition d'une

» maison à Meudon, qui sera celle de l'école; dans cette maison il y aura une » chambre à placer deux lits pour ceux des familles Jeannet qui se trouve- » raient éloignés et voudraient venir à la dite école.

» Sur les intérêts de ces sommes, il sera prélevé pendant 90 ans la somme » de 6 louis d'or pour être distribués, le jour de Mardy-gras, à deux familles » Jeannet et à leurs descendants, à l'exclusion des filles qui, en se mariant, » sortiraient des dites familles. »

En reconnaissance, la commune décida que l'acte de rente serait lu chaque année, le jour de Mardi-gras, en pleine assemblée de reddition des comptes.

Le 29 octobre 1828, Henri Lambelet institua Meudon héritière de ses biens. Voici une des clauses de son testament :

Je nomme, crée la commune de Meudon pour mon héritière, pour faire un fonds d'une bonne école, ou, si cela se pouvait, établir une maison de charité et d'instruction pour y enseigner, loger et nourrir les enfants qui n'auraient pas la faculté de l'être, à l'instar de la Chaux-de-Fonds. Je désire qu'il y ait un comité pour gérer ce bien ne coûtant rien à la commune.

J'ajoute, si les revenus peuvent permettre, qu'il y ait aussi une école pour les jeunes filles, qui pourront être instruites et apprendre les ouvrages du sexe, afin qu'au sortir de cette école, elles puissent aller dans l'étranger remplir des places avantageuses pour gagner leur vie.

Je prie monsieur le pasteur, de même que monsieur le maire, de bien vouloir faire partie de ce petit comité.

L'inventaire de la succession, dressé en 1842, à la mort de madame la veuve d'Henri Lambelet, s'éleva à la somme de fr. 41,307»07.

Ces deux fonds Lambelet et Jeannet ne suffisant pas pour réaliser les vœux des donateurs, sont employés comme suit : Les deux tiers des revenus du fonds Jeannet à l'éducation, l'autre tiers à l'assistance des pauvres de la commune de Meudon. Sur le fonds Lambelet, il est prélevé chaque année une somme affectée à l'éducation publique, le reste est utilisé pour élever des enfants pauvres et payer les frais de leur apprentissage.

Un autre bienfaiteur, Jacques-Louis Rosselet, légua en mourant, à la générale commune, 100 louis pour le desséchement des marais et pour l'éducation de la jeunesse.

Rendons en passant hommage à ces hommes généreux ; puisse leur exemple trouver beaucoup d'imitateurs !

*
* *

L'époque du refuge a laissé peu de traces parmi nous; une seule famille, celle des Michaud, nous est restée. Il paraît que nos ancêtres n'accueillaient

pas favorablement les étrangers; une tradition rapporte que plusieurs des réfugiés qui enrichirent et dotèrent d'autres localités, s'étaient arrêtés ici, mais que le droit de bourgeoisie leur fut refusé. Qui peut calculer les conséquences regrettables de cet esprit de clocher, pour le développement de notre village?

Voici un fait à l'appui : L'an 1689, le 24 janvier, un jeune homme du Poitou, Thomas Hustaux, chamoiseur, demande d'être reçu habitant de Meudon. « La commune ayant fait réflexion et pris avis par ensemble, il a été dit qu'on lui permet de travailler de sa vocation et de vivre comme un homme de bien, mais pour le recevoir habitant ni bourgeois, on ne le lui permet pas. »

En 1692, nouvelle décision :

La commune étant ce jourd'huy assemblée, touchant le sus-nommé Thomas Hustaux, chamoiseur, religionnaire du Poitou, touchant le grand chemin qu'il embarrasse devant sa maison et ailleurs, comme aussi pour sa tannerie, la commune a été d'avis qu'il doit débarrasser et laisser libre tout ce qui sera nuisable à tous ceux du lieu, comme aussi aux passants ; à l'égard de la tannerie, la dite commune a été d'avis qu'il ne pourrra mettre aucun crin, ni écorce, ni aucune chose qui soit sale sur le chemin, de peur qu'il ne vienne à infester quelque maladie dans le lieu, cependant on le laisse dans le dit lieu autant qu'il plaira à la dite commune, pour travailler de sa vocation. Signé LAMBELET, sergent.

En 1719 : « Pour ce qui est des étrangers qui résident rière les Verrières, la commune a donné par avis qu'ils ne pourront vendre vin, tuer ni boulanger, tous droits qui appartiennent en propre aux communiers des Verrières. »

En 1720 : « La dite commune a fait réflexion qu'elle ne pouvait recevoir aucun habitant, qu'il n'apportât un acte testimonial de leur lieu d'origine, à cette fin de savoir si c'est des gens de bonne vie et mœurs, et il a été dit que tout étranger qu'on recevra, il faudra lui faire payer l'habitation une année à l'avance. »

Peu de protestants réfugiés étaient en état de produire la pièce demandée. Les ressources des communes étant minimes et leurs charges lourdes, les demandes de secours étaient assez mal reçues. En 1706, la commune de Couvet sollicite une allocation pour faire une pension à son ministre nouvellement demandé; il est décidé, « puisqu'ils l'avaient demandé pour leurs commodités et non pas par nécessité, qu'il ne leur serait rien baillé. » Nos *avis* (procès-verbaux) de commune sont remplis de délibérations de ce genre; nos pères, comme on le voit, ne jetaient pas facilement la pâte hors du pétrin.

*
* *

Il est difficile de préciser la date de l'érection d'un tribunal aux Verrières. Le plus ancien procès-verbal, contenu dans nos archives, remonte en l'an 1589; il est certain cependant qu'en matière civile, notre cour de justice ne

dépendait aucunement du Val-de-Travers; l'an 1809 elle y fut réunie, mais cette situation anormale et peu rationnelle ne put durer; dès l'année suivante, chacun rentre dans ses anciennes limites et prérogatives, à la grande satisfaction de tout le monde.

*

* *

Le nom de Verrières rappelle aussi à notre mémoire les « Essais sur le despotisme, » Jean-Jacques Rousseau, les prêtres insermentés et les émigrés. En effet, situés à l'extrême frontière, nous devions nous ressentir des agitations de l'époque et en abriter momentanément quelques victimes.

L'hôtel du Lion-d'or, qui n'existe plus aujourd'hui, eut l'honneur de recevoir les visites de Mirabeau, alors que, prisonnier au fort de Joux, une détention par trop complaisante lui permit d'entretenir chez nous sa liaison avec M[me] la marquise Sophie de Monnier. Le manuscrit des « Essais sur le despotisme » fut confié pendant un certain temps à la garde de la famille Michaud, qui possède encore plusieurs lettres de l'illustre orateur. On sait que le tribunal de Pontarlier le condamna à mort pour rapt, et que plusieurs particuliers des Verrières furent appelés comme témoins. Plus tard, lorsque Mirabeau purgea sa sentence, il eut encore recours aux Verrisans [1].

C'est au même hôtel du Lion-d'or que logea l'auteur de l'*Emile;* on y célébrait aussi, à la même époque, dans une chambre haute, des messes, des mariages, des baptêmes. Philippe Grandvoinet, de la Verrière de Joux, y fut confirmé.

Dans cette époque de sinistre mémoire, un chien est resté légendaire. Chaque nuit il apportait aux Verrières, dans un gilet adapté à son corps, quelques milliers de francs à lui remis à Pontarlier, inaugurant chez nous ce coupable service de chiens contrebandiers encore trop en usage actuellement.

Mais bientôt un arrêté du gouverneur interdit aux émigrés un plus long séjour sur notre territoire. Le 17 janvier 1798, sur les instances de l'ambassadeur Mengaud, à la recherche du prêtre réfractaire Boyer, il est ordonné qu'une visite domiciliaire aura lieu pour s'assurer que personne ne garde des réfugiés; tout contrevenant à cette décision serait privé pour un temps des secrets et biens de la communauté. Un sieur Lambelet déclare alors qu'il a quelqu'un chez lui, mais il ne sait s'il est réfugié ou autre.

Déjà en 1797, le sieur justicier Bolle reçoit 9 livres pour avoir fait le recensement des émigrés. Le résultat de son travail fut envoyé au Conseil d'Etat, mais malgré toutes les recherches de M. l'archiviste Bonhôte, il n'a pu encore être retrouvé.

[1] Voir *Musée neuchâtelois*, t. XII, p. 205 et suiv.

*
* *

Une maison sise à la Vy-Perroud, une *mal tournée*, comme disent nos montagnards, nous rappelle un passé littéraire que nous n'avons pu reconquérir. Là s'étalaient aux regards curieux du public les nouveautés de Jérémie Vuitel, imprimeur-libraire, en correspondance avec les principales villes de l'Europe.

De ses presses sont sortis entr'autres les ouvrages suivants :

Observations et conjectures politiques.

Le Salmi littéraire ou les amusements d'hiver d'un Podagre, poète ou prosateur selon le temps qu'il fait.

Voyage dans la lune.

Le coup d'œil d'un citoyen.

Le Ballon.

Les soirées des religieuses de l'abbaye...

Anecdotes et récits.

Abrégé de l'histoire universelle par La Croze et Formey.

Réflexions que me cause la mort de mon père. (Il en est l'auteur)

Il imprimait aussi le *Messager boiteux*, « préférable à ceux qui paraissent dans les autres villes de la Suisse, tant par le choix des anecdotes que par l'importance des sujets politiques; sa librairie est assortie de tous les articles qui s'impriment en Suisse; il se charge de la commission en France, en Allemagne et dans les autres pays du Nord. Il avise les gens de lettres qu'il n'imprime que des manuscrits et des œuvres d'un certain mérite. » Sa spécialité fut, paraît-il, les écrits politiques; lui-même, partisan de Rousseau et de Voltaire, périt en 94 à Genève sous l'infâme couteau du docteur Guillotin. On a de lui comme auteur : *Recueil historique des droits et franchises accordées aux bourgeois de Valangin*, suivi d'un récit détaillé des guerres des Suisses.

Plusieurs exemplaires de ses publications se trouvent dans nos bibliothèques particulières, notamment dans la riche collection d'écrits neuchâtelois, commencée par feu M. le maire Perroud et continuée avec le même zèle par son fils. Cette collection m'a été d'une grande utilité pour l'élaboration de ces quelques pages.

*
* *

Le fils de Jérémie Vuitel, neveu de Fauche Borel, était officier dans l'armée anglaise. Partageant les convictions de son oncle, il sollicita et obtint la permission de se charger de la tâche périlleuse d'ourdir un complot ayant pour

but le renversement de Bonaparte et le rétablissement des Bourbons. Arrêté dans le courant de mars 1807, on trouva dans sa canne, qui était creuse, une lettre compromettante, et sur l'ordre de l'empereur, il fut condamné et fusillé le 4 avril 1807 dans la plaine de Grenelle, teinte huit ans après du sang de Michel Ney [1].

*
* *

Au siècle passé, notre village était un des plus prospères du vallon; il comptait 1,450 habitants, tandis que Fleurier en avait à peine 900.

Le *Journal helvétique* de décembre 1764 s'exprimait comme suit :

« Les habitants des Verrières sont actifs et industrieux. Plusieurs s'adonnent au commerce, d'autres exercent des professions dont le produit se débite au dehors. On y compte 30 négociants établis, et un plus grand nombre encore qui portent vendre les dentelles chez les peuples voisins; autant d'horlogers et 200 dentelières, connues par leur habileté. L'horlogerie, en particulier, y fleurit. Les frères Tatet se distinguent dans cet art et en font un grand commerce; ils ont maison à Paris dans cet objet. David et Jean-Pierre Guye ont acquis de la réputation par les excellentes pendules qui sortent de leurs mains et qu'ils débitent en France et en Italie. On a établi aux Verrières une fabrique de toiles de coton qui occupe plusieurs personnes, et une de cartes à jouer. On y trouve des armuriers, des serruriers, des faiseurs de romaines très habiles, des fabricants de bas, etc.

» Les habitants tirent aujourd'hui un grand parti de leurs excellents pâturages, où l'on nourrit habituellement 200 chevaux, 1,200 vaches et 500 chèvres et moutons. Ils font des fromages qui se vendent avantageusement au dehors et produisent annuellement des sommes considérables. »

*
* *

L'éducation publique fut très longtemps négligée aux Verrières. Jusqu'en 1831, chaque bourgeau avait une école tenue le plus souvent, pendant cinq mois d'hiver, par celui des candidats qui acceptait le plus faible traitement; l'instituteur parlait patois à ses élèves et les corrigeait en bon français. La commune générale donnait 40 livres, les élèves sachant écrire payaient 4 batz, les autres 3 batz. Parfois même ces écoles étaient fermées, on avait fait le tour du Val-de-Ruz sans trouver de régents disponibles.

Au commencement du siècle, cependant, une école particulière dite des Charins au-dessus des Bayards, tenue par le sieur Besson, forma une généra-

[1] Voir *Musée neuchâtelois* 1867, page 101.

tion intelligente et forte, qui sut profiter de notre situation à la frontière, pour fonder ces importantes maisons de commission qui animent et enrichissent notre localité. Outre les sciences élémentaires, les élèves s'exerçaient à la sculpture sur bois, quelques planches à beurre artistement travaillées existent encore. La vieille écriture neuchâteloise, la ronde bâtarde y était en honneur; on aime à revoir ces cahiers dont chaque majuscule forme un paraphe, avec encadrement orné d'arabesques et de sujets d'une composition originale et sérieuse.

En 1831, les trois bourgeaux s'entendent pour créer une école permanente mixte. De cette époque date aussi notre première commission d'éducation, composée de neuf membres, trois par quartier.

Le salaire du régent fut fixé à 20 louis, y compris L. 42 pour les fonctions d'église. Ces fonds étaient fournis par : L. 180, don de Sa Majesté, L. 92, 8 s. par Meudon, L. 42 par les trois communes et L. 21, 12 s. produit des mois d'école.

Feu M. Fs-Ls Magnin inaugura sa longue et utile carrière en devenant le premier instituteur de cette école permanente.

La classe se tenait dans une chambre étroite et basse, qui n'avait pour tout mérite que celui d'être située au centre du village.

Le 14 septembre 1842, fut inaugurée la maison d'école actuelle, construite d'après le plan de M. le pasteur Bersot. Le souverain donna 200 louis, Meudon 100, Grand-Bourgeau 54, la générale 325, une souscription particulière 120, Belle-Perche 7.

Outre l'école centrale, le bâtiment contenait l'école inférieure mixte du Grand-Bourgeau.

Dès lors les établissements scolaires s'accroissent rapidement; en 1843 une classe de filles est confiée à la direction de Mlle Sophie Fatton, en 1853, les écoles temporaires de Belle-Perche et Meudon sont rendues permanentes, en 1864, création d'une classe intermédiaire de filles, en 1869, création d'une deuxième classe de garçons. Depuis très longtemps déjà, des écoles temporaires se tiennent à la montagne. De sorte que nous comptons maintenant huit classes permanentes, une de quartier et deux cours d'apprentis, le tout nous coûtant annuellement la jolie somme de 12,000 fr., budget scolaire bien différent de celui qui existait il y a un demi-siècle.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

QUESTION DE L'EAU D'ALIMENTATION

A LA CHAUX-DE-FONDS

I.

Le développement considérable acquis dans ce siècle par certaines villes qui n'étaient auparavant que de modestes bourgades, a eu pour conséquence nécessaire et inévitable la création d'un service spécial pour l'alimentation d'eau potable soit par les fontaines publiques, soit par les distributions à domicile. Les ressources dont on disposait autrefois ne suffisent plus, et partout nous voyons les administrations publiques, soucieuses de l'intérêt général, se préoccuper sérieusement des meilleurs moyens de pourvoir aux besoins des habitants. Tantôt elles s'en occupent directement, tantôt, au contraire, elles se lient par contrat avec une société ou une compagnie qui se charge de l'exécution des travaux. C'est ainsi que, dans notre pays, nous avons vu la *Société des eaux* doter la ville de Neuchâtel d'un réseau de canalisation qui embrasse et dessert tous les quartiers et même des maisons de campagne. Cette même société a fait étudier en outre des projets bien plus considérables encore, et par les sacrifices qu'ils nécessiteront, et par les résultats qu'ils sont appelés à produire.

Dans la plupart des villages de notre pays, l'on s'est occupé et l'on s'occupe encore d'augmenter la quantité d'eau mise à la disposition des habitants. Il y a une vingtaine d'années, le village des Ponts-de-Martel s'imposait une dépense de 50,000 fr. pour l'établissement de fontaines publiques, qui jusqu'alors avaient fait défaut. Aujourd'hui, il est à la veille d'entreprendre des travaux plus coûteux encore, en vue de satisfaire aux besoins des nouvelles habitations.

En regard de ces manifestations remarquables de l'esprit public, nous voyons la Chaux-de-Fonds, la localité la plus importante, la plus populeuse de notre pays, rester dans un *statu-quo* absolu. L'eau y manque ou n'y existe que dans des proportions insuffisantes. Aucune fontaine n'embellit ses places publiques; quelques puits, un grand nombre de citernes recevant l'eau des toits, voilà quelles sont les ressources dont dispose une population de près de 20,000 âmes.

Un tel état de choses a lieu de surprendre quiconque ne connaît pas le pays, car on ne peut imaginer une population restant inactive en face d'un besoin évident, alors qu'elle a donné, dans tous les domaines, tant de preuves de virilité, d'énergie et de persévérance. Et, en effet, il a fallu des circonstances tout à fait exceptionnelles pour que, malgré bien des études et des recherches, aucune solution n'ait été donnée à ce problème d'alimenter d'eau pure, saine et suffisamment abondante, les habitants de la Chaux-de-Fonds.

Appelé moi-même, dans ces dernières années, à m'occuper de l'étude de cette grave question, il m'a semblé qu'une esquisse historique des divers moyens d'alimentation qui ont été mis en usage, aurait quelque utilité, qu'elle aiderait peut-être à faire un choix parmi les divers projets qui ont surgi successivement, et qu'ainsi peut-être je contribuerais à avancer quelque peu la solution du problème.

II.

De tous nos vallons des Montagnes neuchâteloises, celui de la Chaux-de-Fonds est le dernier qui ait été occupé par les colons défricheurs, connus sous le nom de *Francs-habergeants.* On pourrait être tenté d'attribuer ce fait à l'altitude de ce bassin, mais il est bien plus probable qu'il est dû à l'absence d'eau de source. Ce n'est point au hasard, en effet, que les moines de Fontaine-André avaient choisi le petit vallon de la Molière pour leur premier établissement dans le vallon du Locle. Ils trouvaient là de belles sources d'eau vive pour l'alimentation de leur bétail. Il en fut de même aux Brenets, à la Brévine, à la Sagne, où les sources ne manquent pas.

Il y avait bien aussi une source dans le vallon de la Chaux-de-Fonds, mais si l'on s'en rapporte à la tradition, la Ronde était un enfoncement inabordable, une espèce de gouffre, dans lequel on jetait encore, à la fin du siècle dernier, toutes espèces de débris et d'immondices. Le ruisseau qu'elle forme était lui-même bordé de terrains tourbeux, humides, souvent couverts de brouillards, ensorte que les premières maisons ne furent point construites dans son voisinage, mais bien plutôt dispersées sur les deux versants du

bassin. Leurs habitants se pourvurent d'eau à la façon de tant d'autres localités des Franches-Montagnes, c'est-à-dire en recueillant les eaux pluviales des vastes toitures en bardeaux, qui caractérisent les constructions montagnardes de cette époque, dans de grands réservoirs en bois appelés *cuves*. Sans doute il arrivait fréquemment que cette ressource fut précaire, dans les temps de sécheresse prolongée surtout. Il fallait bien alors recourir à la source de la Ronde et transporter à d'assez grandes distances l'eau nécessaire à la consommation du bétail.

Avec le temps, on substitua peu à peu aux cuves des *citernes* en pierre, de construction bien rustique, puisque les murs en pierres sèches étaient seulement entourés d'argile fortement battue, destinée à rendre la citerne étanche.

Enfin, vers la fin du siècle, on paraît avoir commencé à creuser des *puits*, alimentés par l'eau souterraine. Celui des *six pompes* ou de la *Croix-d'or* est probablement le plus ancien, mais il doit avoir subi des modifications et des réparations importantes à une époque plus récente. Le puits dit *de la Capitaine*, près de l'hôtel des Postes, est aussi ancien, car on le voit figuré dans une gravure de 1792.

Nos renseignements sont tout aussi incomplets quant à l'unique fontaine de la Chaux-de-Fonds, celle de la place de l'Hôtel-de-Ville. Les trois sources qui l'alimentent sont extrêmement variables dans leur débit, et soit mauvais état des conduites, soit que les sources tarissent, la fontaine présente des intermittences telles que, dans ces dernières années, on semble avoir renoncé à l'entretenir.

Quelques puits et des cuves ou citernes constituaient donc une bien faible réserve d'eau, lorsqu'éclata, dans la nuit du 5 mai 1794, le terrible incendie qui réduisit en cendres 52 maisons et le temple, c'est-à-dire la plus grande partie du village que l'industrie horlogère avait, déjà à cette époque, rendu prospère, puisque le dommage fut estimé à la somme de quinze cent mille francs de Suisse, soit deux millions cent quatre-vingt mille francs de notre monnaie. Nous avons lieu de croire que la violence de l'incendie, aussi bien que la minime quantité d'eau disponible, furent cause que l'on ne parvint pas à combattre d'une manière efficace l'élément destructeur.

Surmontant un découragement bien naturel en pareille circonstance, les habitants firent preuve d'une rare énergie, et le village fut promptement reconstruit; partout des maisons à plusieurs étages prirent la place des anciennes. Malheureusement on ne songea ni à adopter un plan d'alignement, ni à pourvoir d'une manière générale à l'alimentation d'eau. Comme auparavant et comme cela a lieu encore maintenant, chaque constructeur pourvoit à ce service comme il l'entend et sans que l'administration locale ait à s'en préoccuper.

Remarquons en passant que le choix entre la citerne ou le puits fut toujours livré au hasard. Tel qui voulait creuser un puits ne trouvait pas d'eau ou n'en trouvait qu'une quantité minime, et s'arrangeait alors de façon à recueillir l'eau du toit. Aussi bon nombre de soi-disant puits ne sont-ils que le réceptacle momentané des grandes eaux, et la qualité du liquide est-elle des plus douteuses. C'est le cas de bon nombre de puits creusés dans la zône marneuse qui s'étend parallèlement aux rues du Soleil, de l'Industrie, des Sagnes. En revanche, lorsque les travaux ont rencontré les couches aquifères du calcaire lacustre, vulgairement nommé pierre-morte ou de la molasse sableuse, on a eu la chance de trouver de l'eau en quantité suffisante à une profondeur qui varie de 20 à 60 pieds.

Une statistique des puits et citernes serait très intéressante, mais elle n'existe pas. On peut cependant estimer à environ huit cents les constructions de ce genre. Leur prix de revient est à peu près le même, et actuellement il s'élève tout compris, creusage, murage et cimentage, de quinze cents à deux mille francs. La quantité d'eau emmagasinée dépend de la pluie ou de la neige tombée en diverses saisons, mais en général, on donne aux citernes les dimensions nécessaires pour satisfaire à l'alimentation de huit à dix ménages, tandis que dans les propriétés rurales on tient compte du nombre des pièces de bétail.

Le diamètre des puits est, on le comprend, à peu près invariable, soit de six à huit pieds. Il n'en est pas de même de la profondeur, puisqu'il s'agit d'atteindre le niveau de l'eau souterraine. Les moins profonds se trouvent au voisinage de la Ronde et n'ont que dix à quinze pieds. Le puits de la Croix-d'or a, dit-on, trente pieds, tandis que celui de la place du Sentier n'en a que vingt; celui-ci se trouve, du reste, dans de très mauvaises conditions, car il est creusé dans un terrain de remblai et n'atteint point une nappe souterraine constante, mais seulement des infiltrations superficielles temporaires.

A la rue des Terreaux, un puits a été poussé à quatre-vingt-douze pieds avant de rencontrer l'eau; celle-ci prend, au contact des marnes dans lesquelles le puits a été creusé, un goût désagréable, et ne peut servir à la boisson. Plus haut, rues de la Charrière et des Fleurs, les puits, moitié moins profonds, sont alimentés d'une eau saine et abondante provenant de la molasse. Enfin, plus au nord encore, comme à la Place-d'Armes, il est inutile de chercher de l'eau, puisque le sol est composé de calcaire fissuré, comme nous le verrons plus loin.

Sans entrer dans plus de détails, on verra que, malgré les apparences, des sacrifices importants ont été faits, puisque 800 puits et citernes, ayant coûté en moyenne 1,500 fr., constituent une dépense totale de 1,200,000 fr.!

III.

Dans les pages qui précèdent, j'ai quelque peu anticipé sur les faits qui se rapportent à notre étude. En présence de frais aussi considérables, aboutissant à un résultat si peu satisfaisant, on se demande à bon droit comment il a pu se faire que, pendant tant d'années, on n'ait rien fait pour arriver à l'établissement de bonnes fontaines en amenant à la Chaux-de-Fonds les sources du voisinage ou en procédant à des recherches propres à en faire découvrir dans ce bassin. Quant aux recherches, disons-le, elles ont été incessantes; il ne s'est pas écoulé d'année sans que quelque sourcier, avec ou sans baguette divinatoire, muni d'attestations plus ou moins concluantes, ne soit venu faire une tournée et donner des consultations. Quant aux résultats obtenus, il ne paraît pas qu'il y en ait eu; du moins je n'ai pu recueillir aucun renseignement à ce sujet, et mes propres études m'ont convaincu de l'extrême incertitude de toute entreprise de ce genre, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas compris la nécessité de sacrifices nouveaux et considérables. Nous verrons plus loin en effet que, en ce qui concerne le bassin même de la Chaux-de-Fonds, les niveaux d'eau se tiennent au-dessous du niveau du sol, et que les versants, composés de roches perméables, n'en retiennent absolument pas un volume suffisant pour alimenter la seule fontaine publique de la localité!

C'est enfin le résultat auquel ont conduit toutes les recherches entreprises sérieusement depuis 1844, époque où le docteur Droz provoqua, pour la première fois, semble-t-il, un examen attentif de la question dans son ensemble. Voici ce que nous lisons dans le procès-verbal de la section locale de la Société des sciences naturelles :

« Tous les observateurs peuvent se convaincre de l'insuffisance des puits et des citernes pour fournir de la bonne eau; en effet, ces eaux sont stagnantes, dans des réservoirs malpropres, mal construits, qui laissent filtrer les immondices des canaux voisins; elles ne proviennent pas de sources, mais sont l'expression des eaux de la vallée, qui entraînent avec elles toutes les matières animales qu'elles dissolvent ou tiennent en suspension. Dans les citernes mêmes, qui reçoivent l'eau des toits, combien de matières animales et végétales n'y voit-on pas? Quand on les cure, au bout de quelques années, on trouve souvent un dépôt d'immondices de deux ou trois pieds d'épaisseur, qui couvre le fond. La santé des personnes qui s'abreuvent de pareilles eaux doit nécessairement en souffrir, aussi a-t-on vu que les habitants de la rue du Soleil et des rues avoisinantes, qui buvaient l'eau des puits les plus infectés, ont été la proie d'une épidémie de fièvre typhoïde qui a sévi au printemps de l'année dernière et qui a fait un grand nombre de victimes. »

Voilà certes un tableau peu réjouissant, et encore nous en supprimons une bonne partie; il nous suffit de constater qu'à cette époque déjà la condensation des habitations hautes et mal aérées, séparées par des rues étroites desservies par une canalisation incomplète ou défectueuse, avait provoqué les légitimes appréhensions de tous ceux qui avaient à cœur le bien public.

Il ne suffit pas de signaler le mal, il faut y porter ou y chercher le remède. C'est ce que fait le docteur Droz dans sa communication. Il admet et propose divers moyens. Il y a, dit-il, dans le voisinage de la Chaux-de-Fonds de bonnes sources, dont on pourrait amener facilement l'eau au moyen de tuyaux en bois ou en fer fondu. Des puits artésiens pourraient être creusés sur différents points qui seraient déterminés par la géologie. Il ne veut pas de la Ronde, lors même qu'on élèverait l'eau au moyen d'une machine, parce que son eau est tout aussi impure que celle des puits. Mais en revanche il émet l'idée d'aller chercher les eaux du Pré-de-Suze ou de la Combe-aux-Auges, projet que nous verrons revenir à maintes reprises. Enfin il signale le vallon des Crosettes et des Roulets, dans lequel existeraient, selon lui, des sources capables d'alimenter douze fontaines, à raison de 1000 pots par heure et pour chacune d'elles.

Ces affirmations étaient bien de nature à solliciter l'attention, mais soit indifférence, soit plutôt le sentiment de l'exagération involontaire de leur auteur, elles n'eurent pas d'écho, et une année s'écoula sans qu'on parût se préoccuper d'apporter quelque changement à un état de choses dépeint d'une façon aussi alarmante pour l'avenir de la Chaux-de-Fonds.

Il était réservé à notre ami C. Nicolet de soulever de nouveau la question et de provoquer enfin un mouvement de recherches sérieuses. Nous voyons en effet, dans le procès-verbal de la Société des sciences naturelles, du 13 mars 1845, que la pénurie d'eau a été si grande durant l'hiver, qu'il envisage comme urgent de revenir sur ce sujet, et cette fois d'agir efficacément.

Nicolet venait d'établir le plan géologique de la Chaux-de-Fonds, avec profils en travers, et il le soumettait à l'examen de la section locale, en faisant ressortir l'alternance de couches perméables et imperméables et ainsi l'existence de plusieurs niveaux aquifères. Son idée eût été de creuser trois ou quatre puits profonds, dans des conditions particulières, c'est-à-dire en les entourant d'un corroi de marne. On aurait ainsi, disait-il, des réservoirs inépuisables, à l'abri des altérations produites par les infiltrations des eaux d'égoût, des puisards et des fosses d'aisance.

Faut-il voir dans ces trois ou quatre puits une réminiscence de l'idée des puits artésiens de M. Droz? C'est ce qu'il n'est guère possible de dire. Toutefois, je dois déclarer que c'est avec une réelle satisfaction que bien des années

plus tard j'ai retrouvé mes vues partagées plus ou moins complétement par le docteur Droz et par C. Nicolet, les deux hommes qui ont eu le plus à cœur la question de l'eau à la Chaux-de-Fonds.

Si l'idée des puits fut abandonnée, il n'en fut pas de même de la question dans son ensemble. Une commission spéciale fut nommée par la Société et chargée par elle d'éclairer la population et de rechercher les moyens de procurer au village de l'eau saine et en quantité suffisante pour ses besoins. Composée de MM. Droz, docteur, L.-U. Ducommun, J.-C. Ducommun, Pury, docteur, et C. Nicolet, cette commission fut, en quelque sorte, confirmée dans son mandat par la *Compagnie du village*, association des propriétaires, qui, à cette époque, possédait une certaine autonomie et réglait de nombreuses questions relatives à l'édilité. Trois autres personnes, MM. J.-L. Wurflein, Oscar Jacot et Ch.-E. Dubois, furent adjoints à la commission qui se mit résolument à l'œuvre en répartissant les attributions et les observations. Des ingénieurs furent appelés et chargés de faire des nivellements exacts, de dresser des plans pour l'établissement des conduites, surtout en ce qui concernait les sources de la Combe aux Auges. On leur demanda également des devis; enfin plusieurs membres eurent pour mission spéciale de jauger les sources en diverses saisons, d'en faire l'analyse chimique, d'en reconnaître la température, etc. En un mot, tout nous montre qu'on travailla sérieusement, et que si les résultats ne suivirent pas de près, c'est par le fait de circonstances majeures, indépendantes de la volonté de ceux qui s'étaient dévoués à l'entreprise.

IV.

Avant d'aller plus loin, je crois devoir exposer en quelques mots les conditions topographiques et orographiques des environs de la Chaux-de-Fonds, dans leurs rapports avec l'hydrographie.

Le vallon de la Chaux-de-Fonds est un bassin élevé de 1000 mètres en moyenne au-dessus de la mer, dont le fond est occupé par des terrains appartenant à la série tertiaire. Le néocomien y forme aussi une bande allongée et étroite. Ce vallon est encadré par des chaînes peu élevées qui se soudent à leur extrémité nord-est; elles sont composées de terrain jurassique dont la nature est essentiellement calcaire et plus propre à la végétation forestière qu'à la culture agricole.

La plus grande longueur du bassin, du Crêt-du-Locle aux anciens moulins de la Ronde, est de six kilomètres. La largeur moyenne est de six à sept

cents mètres. Au Crêt-du-Locle, le fond du bassin est élevé de vingt-cinq mètres au-dessus de la gare de la Chaux-de-Fonds. De ce point, le thalweg descend encore d'environ quinze mètres jusqu'aux entonnoirs des moulins.

Malgré cette déclivité sensible, aucune source n'apparaît, aucun ruisseau ne se montre dans la partie supérieure, en amont de la Ronde. Les eaux pluviales et celles de la fonte des neiges disparaissent donc sans laisser d'autres traces que quelques lambeaux de marais tourbeux dans la région moyenne, aux Eplatures. On ne peut douter cependant qu'il s'établit une circulation souterraine, lorsqu'on observe la série d'enfoncements caractéristiques qui se succèdent sans interruption depuis le Crêt-du-Locle jusqu'à la Chaux-de-Fonds. Une partie de ces eaux souterraines contribuent certainement à alimenter la source de la Ronde, mais il est permis de croire qu'un volume plus considérable ne reparaît pas à la surface et s'en va directement à la source de Biaufonds.

Ainsi, si l'on en excepte les petites sources de la Bonne-Fontaine et des Crêtets (fontaines de la gare et de la place publique), les eaux du bassin circulent à un niveau trop bas pour qu'il y ait possibilité de les atteindre autrement que par des puits.

Mais arrivons aux flancs de la vallée. Le plus élevé est celui de Pouillerel, au nord-ouest. La disposition verticale et la nature fissurée des roches est ici un obstacle absolu à la réunion des eaux pluviales qui, pénétrant immédiatement à une grande profondeur, doivent former un niveau inférieur à ceux du terrain tertiaire. Celui-ci trouve également une issue souterraine vers la Combe-des-Moulins, ensorte que, malgré l'illusion dont se bercent encore beaucoup de personnes de la Chaux-de-Fonds, il serait parfaitement inutile de tenter aucune recherche du côté de Pouillerel. Nous ne pouvons à ce sujet que rappeler ce qui s'est passé lors du percement des grands tunnels du Jura. On n'y a trouvé aucun niveau d'eau, aucune source [1], les couches affectant là, comme à Pouillerel, une disposition anticlinale, c'est-à-dire en forme de toit.

Le flanc méridional est beaucoup moins élevé, plus accidenté, coupé par des dépressions ou ruz, comme la Combe-à-l'Ours, la rue de la Combe, etc.; mais les conditions géologiques sont néanmoins les mêmes. Toute la série de collines qui limitent au nord les Grandes et les Petites Crosettes, est constituée par des calcaires fissurés, bouleversés, dans lesquels on ne trouverait pas le plus mince filet d'eau.

[1] Si nous en exceptons toutefois celle qui a été rencontrée dans le tunnel des Loges et utilisée pour les fontaines de Fontainemelon, son niveau ne permettant pas de l'amener à la Chaux-de-Fonds.

Si maintenant nous franchissons ce bourrelet, nous trouvons dans la Combe des Crosettes une autre nature de terrains. Ce sont les roches marno-calcaires de l'Oxfordien, qui sont imperméables et ont la propriété de retenir les eaux pluviales. Mais cette imperméabilité devient ici un inconvénient, car les eaux ne peuvent pénétrer dans le sol glissant à sa surface et forment bientôt après une pluie d'orage, des ruisseaux abondants qui s'en vont disparaître dans des fondrières à la lisière septentrionale de la Combe. Nous verrons plus loin à quels résultats on est arrivé par l'étude du régime de quelques sources que l'on s'était proposé d'utiliser pour la Chaux-de-Fonds.

La Combe des Crosettes est limitée au sud par un nouveau gradin, plus élevé, de roches calcaires. Ici les couches sont moins redressées et plongent simplement sous le vallon de la Sagne; mais l'absence de couches marneuses rapprochées de la surface est toujours un obstacle à l'apparition de l'eau sous forme de source. Nous sommes d'ailleurs déjà ici dans un bassin hydrographique indépendant de celui de la Chaux-de-Fonds. Les eaux réunies dans le thalweg souterrain se partagent entre la Noiraigue au sud-ouest, et la Suze au nord-est. Nous reviendrons plus loin sur cette région, importante à tant d'égards, et surtout relativement au sujet qui nous occupe. Pour le moment, il me reste à parler encore d'une troisième chaîne jurassique, celle que traverse le grand tunnel des Loges et dans laquelle apparaissent les sources dites de la Combe-aux-Auges.

La chaîne de la Tête-de-Rang ou des Loges peut être considérée comme le type des soulèvements du second ordre de Thurmann. Il n'est pas besoin d'être géologue pour constater la longue et étroite dépression qui sépare les arêtes du mont d'Amin et de Tête-de-Rang de celles du mont Dart, de la Roche-des-Cros, de la Motte, etc. Entre ces deux barrières de rochers calcaires et arides s'étalent des prés verdoyants, des pâturages, au milieu desquels apparaissent des sources qui, quoique peu volumineuses, accusent cependant la présence de roches plus ou moins marneuses. C'est qu'ici il y a alternance de couches perméables et imperméables, de telle sorte que l'eau peut s'amasser en réservoirs souterrains et ne s'écouler que lentement, au lieu de former des ruisseaux éphémères comme ceux des Crosettes.

Parmi les sources qui apparaissent ainsi à une grande hauteur au-dessus de la Chaux de-Fonds, il en est deux qui avaient surtout fixé l'attention, celle du *Sapin* et celle du *Rocher*, très rapprochées l'une de l'autre, au fond d'une combe très pittoresque et à quelques minutes à gauche du dernier contour de la route de la Chaux-de-Fonds à la Vue-des-Alpes. Le point d'apparition de ces deux sources correspond exactement à l'inflexion prononcée de la chaîne, et, malgré leur rapprochement, on peut facilement reconnaître qu'elles sont

alimentées chacune par une superficie qui leur est propre. La source du Rocher provient du petit plateau oolitique du Crêt-Meuron, tandis que la source du Sapin est alimentée par l'eau des terrains d'éboulis du mont d'Amin et du mont Perreux.

Voilà donc deux sources permanentes, fraîches et abondantes (nous verrons plus loin leur débit), reconnues à une grande hauteur au-dessus de la Chaux-de-Fonds. Il semble dès lors que, malgré la distance, rien ne s'oppose à leur utilisation pour une population qui en manque d'une manière aussi absolue. Mais c'est ici que vient se présenter une première difficulté contre laquelle devaient échouer les meilleures dispositions, aussi bien des intéréssés que des ingénieurs appelés à s'occuper de cette importante question.

(A suivre.) A. JACCARD.

REMARQUES SUR LES ANNÉES 1816 ET 1817

Année 1817.

(Suite. — Voir livraison de mars, p. 70.)

AVRIL, 2. — Mercredi. — Vent de bise fort. Th. 5°, après midi au soleil 30°. Jour remarquable par sa chaleur.

Le 3, Jeudi. — Vent de bise. Th. 6°, au soleil après midi, 30. Jour très chaud. Il n'y a plus de terme au renchérissement des comestibles. Les pommes de terre se sont estimées 32 batz (fr. 4»40). Elles se sont vendues 30 batz (fr. 4»15). Un particulier du Vully, qui a voulu porter les autres vendeurs à les vendre 32 batz, a été puni par la confiscation de cinq sacs qu'il avait contrebandés. On ne peut apprécier le prix du froment aux halles, il n'y en a point. On estime une petite gerle de raves 75 batz (fr. 10»35), et trois écus neufs (fr. 17»40) une dite de carottes. Le pain bis est à 3 $^1/_2$ batz (48 centimes) la livre à la Chaux-de-Fonds et à la campagne. Le beurre est à 9 batz (fr. 1»25)

la livre, le bœuf à 3 batz (41 centimes). Le vin à 14 batz (fr. 1»93) et à 16 batz (fr. 2»20) à la Chaux-de-Fonds. Il y a à cette date, malgré l'été que nous avons ici, 4 à 5 pieds de neige en rase campagne dans plusieurs quartiers de la montagne.

Le 5, Samedi. — Jour beau et chaud. Vent de bise. Th. 7°. Une émine de pommes de terre s'est vendue 32 batz (fr. 4»40). C'est tout ce qu'il y en avait au marché.

Le 6, Dimanche. — Pâques. Vent de bise. Th. 5°, au soleil 30°. Jour très beau, mais funeste pour les habitants de Lanboing, village de la paroisse de Diesse, dont 62 maisons ont été incendiées en peu d'heures par un incendie affreux. Il n'a échappé que deux maisons, on était à l'église à Diesse.

Le 10, Jeudi. — Vent d'uberre. Il neige de froid le matin. Th. 5°. Assez beau jour depuis dix heures. Beaucoup de pommes de terre au marché, à 26 et à 28 batz (fr. 3»60 et 3»85) l'émine. Il n'y a pas de froment aux halles.

Le 11, Vendredi. — Vent de bise de Chasseral. Th. 0°. Jour d'hiver le plus fort qu'on ait essuyé aux Montagnes. Il a neigé presque tout le jour dans le bas.

Le 12, Samedi. — Vent de joran très froid. Th. 1° sous 0. Forte neige à 9 heures du soir.

Le 13, Dimanche. — Vent de joran. Th. 4°. La neige a pris pied cette nuit jusqu'au bord du lac.

Le 14, Lundi. — Vent de bise, temps couvert. Th. 7°. Le pain se vend 4 batz (55 centimes) la livre, et l'émine de pommes de terre jusqu'à un écu neuf (fr. 5»80) à la Chaux-de-Fonds, Locle, etc.

Le 15, Mardi. — Vent de bise et temps couvert. Th. 6°. A cette date, le lac est à la hauteur de la mesure des bains Warnod, à 4 pieds.

Le 17, Jeudi. — Vent de joran, temps couvert. Th. 4°. Jour de marché, les pommes de terre à 30 batz (fr. 4»15) l'émine, le froment 68 batz (fr. 9»38).

Le 19, Samedi. — Vent froid de joran. Th. 4°. Neige jusqu'au lac. On a vendu aujourd'hui du froment, à Cerlier, pour 2 écus neufs l'émine (fr. 11»60).

Le 20, Dimanche. — Un peu de bise, jour de neige. Th. 3°.

Le 24, Jeudi. — Vent de bise, jour très beau. Th. 4°. Jour de marché assez abondant, mais sans terme au renchérissement.

Le 26, Samedi. — Vent fort et froid de joran. Th. 2°. Le pain bis est aujourd'hui à 14 creutzer la livre (48 centimes) et le blanc à 15 creutzer (52 c.).

Le 27, Dimanche. — Vent de bise et joran. Th. 3°. Il neige tout le jour. Il y a quatre pouces de neige jusqu'au lac.

Le 28, Lundi. — Vent de bise. Glace partout. Th. 0°.

MAI, 3. — Samedi. — Vent d'uberre, pluie tout le jour. Th. 5°. La neige est partie du Val-de-Ruz, il y en a encore beaucoup à la montagne.

Le 4, Dimanche. — Vent de joran. Jour très beau. Th. 8°, au soleil après midi 25°.

On se ressent déjà aujourd'hui des prévoyantes dispositions du louable magistrat qui, dès la date du 30 avril, fait distribuer le pain à la salle du Concert, par miches de trois livres, travaillées par les boulangers, à qui il remet les farines, procurant aux particuliers l'avantage d'avoir du pain de très bonne qualité et rassis, comme aussi de ne pas perdre de temps pour se le procurer.

De plus, depuis le 24 avril, on fait distribuer dans un magasin, aux particuliers de la campagne, dont l'affluence est considérable surtout les jours de marché, une livre par personne. Celui du Concert est pour les bourgeois et habitants de la ville à 3 $^1/_2$ batz la livre (48 c.), et celui du débit particulier à 4 $^1/_2$ batz (62 c.).

A la date du 24 avril, le gouvernement a fait vendre 400 émines de froment aux halles, venant de l'étranger et acheté par souscription. Le prix de ce froment est aujourd'hui de 73 $^1/_2$ batz l'émine (fr. 10»15). Jeudi 1er mai, il était à 78 $^3/_4$ batz (fr. 10»85), soit deux écus neufs moins trois piécettes.

Le 8, Jeudi. — Vent chaud d'uberre. Th. 15°, après midi au soleil 34°. Jour très beau et très chaud jusqu'à 7 heures du soir. Ensuite pluie à verse et tonnerre jusqu'à 8 heures.

Le 11, Dimanche. — Vent d'uberre. Th. 8°. Jour sombre. Pluie froide par intervalles.

Le 12, Lundi. — Vent d'uberre et joran. Th. 6°. Jour sans pluie, assez froid. *Pancrace* n'a pas quitté sa pelisse d'hiver.

Le 13, Mardi. — Vent fort d'uberre et joran. Th. 10°. Jour très beau. On a mis le pain du débit pour la campagne à 17 creutzer (59 centimes) la livre.

Le 15, Jeudi. *Ascension.* — Vent d'uberre et bise. Th. 11°. Pluie douce par intervalles. On a vendu au marché d'hier, à 38 batz (fr. 5»25) l'émine des pommes de terre en gros, et à un écu neuf (fr. 5»80) celles en détail. Elles ont toutefois un peu baissé après 10 heures du matin. Le froment de la souscription était à 78 batz 3 creutzer (fr. 10»85) l'émine. A cette date on ne voit point encore de sortie de raisin à la vigne. La plupart des arbres sont en fleurs.

(A suivre.)



ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

QUESTION DE L'EAU D'ALIMENTATION

A LA CHAUX-DE-FONDS

(Suite. — Voir le précédent numéro).

V.

Deux pièces importantes, deux rapports imprimés, l'un en 1853, l'autre en 1854, m'ont permis de faire l'histoire des études, recherches et travaux relatifs à la question des eaux de la Chaux-de-Fonds par les différentes commissions qui en furent chargées. Afin d'éviter des répétitions inutiles, et, si possible, d'introduire un peu de clarté dans ce travail, je rappellerai d'abord les actes de la première commission des eaux, composée, comme nous l'avons vu, de membres de la Société des sciences naturelles, auxquels avaient été adjoints des représentants de la Compagnie du village.

Un premier résultat, très significatif, fut l'abandon des sources des Crosettes et des Roulets, considérées par la commission comme trop peu abondantes et pas assez salubres, puisqu'une partie d'entre elles provenaient de terrains marno-tourbeux.

En conséquence, la commission tourna ses regards vers les eaux de la Combe-aux-Auges. Ici elle se trouva en face de la difficulté que j'ai signalée tout à l'heure, savoir comment il fallait traverser le massif du Mont-Sagne qui s'interpose entre le vallon des Convers et la combe des Crosettes. Un premier nivellement barométrique, opéré par l'un des membres, sembla donner un résultat favorable à un passage à niveau par la Loge, puisque ce point était à quatre pieds au-dessous des sources.

D'autre part, un jaugeage de la source du Sapin, le 28 août 1846, accusait un débit très satisfaisant de 100 litres par minute, qui était bien de nature à encourager les membres de la commission. Aussi fut-il résolu de recommencer les nivellements; à cet effet, on appela M. d'Osterwald qui se pro-

nonça pour un tracé contournant le vallon des Convers pour arriver à la Loge, point le plus bas du Mont-Sagne.

Une autre alternative se présentait, à la vérité, c'était celle de descendre dans le vallon des Convers et de traverser le Mont-Sagne par un tunnel de 1,400 mètres de longueur. Dans ce cas, disait le rapport, on pourrait réunir à la conduite les sources inférieures du Pré-Dubois et utiliser le tunnel pour le passage d'une route de la Chaux-de-Fonds à St-Imier.

Dans le sein de la commission, les avis furent partagés entre ces deux propositions, et aucune décision ne put être prise. D'une part on redoutait les frais énormes d'un tunnel de 1,400 mètres, de l'autre on commençait à douter que la quantité d'eau fût suffisante pour rémunérer les sacrifices nécessités par l'entreprise. M. Otz, qui avait répété les opérations de nivellement en 1848, présenta son rapport l'année suivante, mais alors les événements politiques avaient dispersé la commission des eaux, et, pour un temps, il ne fut plus question des sources de la Combe-aux-Auges.

L'établissement du régime municipal à la Chaux-de-Fonds devait tout naturellement provoquer la reprise de la question à un point de vue plus général que cela n'avait eu lieu auparavant. En décembre 1852, une nouvelle commission fut nommée avec mission de s'enquérir de tout ce qui avait été fait et de présenter à bref délai des propositions relativement aux travaux qui seraient jugés nécessaires pour répondre aux besoins.

A cette époque, on commençait déjà à s'occuper de la question d'un chemin de fer reliant Besançon avec le Locle, la Chaux-de-Fonds, St-Imier, Bienne et Berne. Deux ingénieurs, MM. Clerc et Couché, occupés aux études du tracé, avaient eu l'idée d'examiner aussi la question de l'eau, et leurs projets étaient consignés dans un rapport qui fut soumis à la commission d'abord, puis au Conseil municipal. Ce rapport, qui fut publié en brochure, traitait presque exclusivement des sources de la Combe-aux-Auges. Les auteurs croyaient avoir découvert un tracé plus favorable que leurs prédécesseurs, évitant l'ouverture d'un tunnel, en prolongeant la conduite de 400 mètres environ. Le jaugeage des sources leur avait donné des résultats si satisfaisants, qu'ils affirmaient un débit minimum de 300 litres par minute, lequel était susceptible d'être, par des travaux bien entendus, porté au double. Aussi les voyons-nous présenter un plan complet de canalisation, de distribution, et un devis approximatif de l'entreprise, lequel ascende à 350,000 fr.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails sur les propositions de MM. Clerc et Couché, renvoyant ceux que cela pourrait intéresser à l'étude de la brochure que je viens d'indiquer et qui, paraît-il, fut répandue dans le public à l'époque où elle fut publiée.

En présence de ce travail, aussi bien que des documents recueillis par la première commission, il semble que nos délégués municipaux n'eussent autre chose à faire que de se prononcer et de formuler des propositions. Il n'en fut point toutefois ainsi, comme nous allons le voir.

Ce fut le 4 février 1854 que la commission présenta son rapport au Conseil général de la municipalité, par l'organe de M. Célestin Nicolet. Ce travail ayant été publié sous le titre de : *Rapport au Conseil général de la municipalité de la Chaux-de-Fonds par la Commission des eaux*, je me bornerai à en donner une analyse très succinte.

Dans son préambule, la commission énumère les travaux antérieurs au mandat dont elle a été chargée. Les observations du docteur Droz et de M. C. Nicolet à la Société des sciences naturelles, en 1844 et 1845, sont rappelées. Les travaux de la commission de 1845 font également l'objet d'un rapport assez détaillé. Cependant la commission paraît faire très peu de cas de tous ces documents. Voici comment elle s'exprime à leur égard :

« La commission a pris connaissance de plusieurs mémoires et lettres qui lui ont été adressés; mais elle n'a pas cru devoir soumettre à une analyse détaillée les pièces qui lui ont été transmises, ni même les résumer. La plupart de ces pièces ne renferment d'ailleurs que des assurances vagues ou n'ayant d'autre mérite que l'obscurité. » — Et plus loin : « Le but de votre commission est donc de démontrer la possibilité d'une conduite d'eau pour l'alimentation de notre village, par des documents compréhensibles et non par des documents d'aucune force et de peu de valeur. »

Remarquons en passant que la commission, composée de MM. Célestin Nicolet, Oscar Nicolet, Louis Hess, Louis Klentschy, Roulet-Lory, Justin Billon, L.-Ul. Ducommun-Sandoz, Ed. Barbezat-Calame, comptait deux membres de la commission de 1845, qui paraissent ainsi considérer les études et nivellements opérés par MM. Otz et Stengel, sous leurs ordres, comme des documents sans valeur.

Le rapport de MM. Clerc et Couché n'est également cité que pour mémoire, ce qui est assez singulier si l'on veut bien se souvenir que c'est à cette occasion que la commission avait reçu son mandat.

Des propositions, offres et lettres de David Rod, fontainier, Dessarzin et Ce, hydroscopes à Donatyre, Blanc à Fribourg, François Perriard, de Vallon, entrepreneur de fontaines, sont également mis *ad acta*. En revanche, un *Rapport préalable pour conduire l'eau de Suze à la Chaux-de-Fonds*, manuscrit par M. Aug. Mérian, est indiqué comme ayant été d'un grand secours à la commission. Ce travail, accompagné d'un plan, d'une coupe, d'un tracé en long et d'un devis, d'après les levers de M. Mérian fils, est le résultat des études faites

sur le terrain dans le courant de 1852. Il figure du reste comme annexe au rapport de la commission, avec le profil en long, à la fin de la brochure que nous avons sous les yeux.

Avec le troisième paragraphe, nous abordons enfin la question au fond, savoir les jaugeages des sources à diverses époques de l'année. C'est ici qu'il faut abandonner toute illusion, éviter tout ce qui tient à des appréciations exagérées, pour s'en tenir aux chiffres qui sont inexorables.

Les analyses et études sur le débit des sources, leur régime, portent à la fois sur celles de la vallée, de la Combe-aux-Auges et de la Toffière et sur celles des Crosettes. Voici, sur chacune d'elles, quelques indications qui suffiront pour faire comprendre la réalité des choses.

Quatre sources de la vallée ont été étudiées, savoir : la fontaine publique, la Ronde, la source sur le Pont et la Perrotte.

Parlons d'abord de la fontaine publique. Son débit maximum, au 27 septembre 1853, était de 63,000 litres en 24 heures, soit 43 litres par minute, tandis que le 25 janvier suivant, il n'était plus que de 6,512 litres, soit 4 $^1/_2$ litres par minute. C'est donc une variation de 1 à 10, et on comprendra que, dans ces conditions, elle ait fini par être abandonnée.

Pour la Ronde qui, en certaines saisons, est la seule ressource de la population de la vallée, les chiffres sont plus éloquents encore. Jaugée à diverses reprises, en janvier 1854, elle fournissait un débit moyen de 259,592 litres en 24 heures, soit 180 litres par minute. Le rapport n'indique pas de jaugeage en temps de hautes et moyennes eaux, mais nous l'évaluons sans trop hasarder à 5 ou 600 litres en temps ordinaire. Le 18 novembre de l'année dernière, le débit atteignait 12 à 15,000 litres par minute d'une eau bourbeuse, chargée de détritus et absolument impropre à tout usage domestique. On comprend dès lors que la commission n'ait pas cru pouvoir proposer son emploi comme eau de boisson, et qu'elle ait préavisé dans le sens de son utilisation comme abreuvoir et lavoir public.

Quant aux deux sources, sur le Pont et la Perrotte, dont je n'ai pas parlé dans mon aperçu hydrologique, elles se trouvent en bise de la Chaux-de-Fonds, et sourdent d'un monticule de terrain tertiaire; par les variations de leur débit, elles sont dans les mêmes conditions que celles de la fontaine publique. La Perrote tombe, par moments, à 1 litre par minute; la source sur le Pont est un peu plus abondante, son débit minimum est de 3 à 4 litres.

Deux des sources des Crosettes ont été jaugées (il en existe probablement d'autres qui sont des propriétés particulières). Ce sont la Collière et la source des Trois-Maisons. La première, qui semblait la plus importante, débitait, au 4 septembre 1853, 82,152 litres en 24 heures; le 13 novembre ce débit était

réduit à 3,427 litres; enfin, le 8 janvier 1854, elle était gelée, aussi la commission s'abstient-elle, dans ses conclusions, de toute proposition relativement aux sources des Crosettes.

Non loin de la Combe-aux-Auges, existe une source connue sous le nom de la Toffière, dont le nom indique suffisamment les propriétés. La commission la comprit néanmoins dans ses projets d'utilisation, conjointement avec celles du Rocher et du Sapin. Son débit varie de 190 litres par minute (12 septembre 1853) à 5 litres (25 janvier 1854). Résultat semblable pour la source du Sapin, qui débite en moyenne 145 litres par minute en septembre, tandis qu'en décembre elle n'écoule plus que 6 litres à la minute. Le régime de la source du Rocher est beaucoup moins irrégulier, puisqu'en septembre nous trouvons le chiffre moyen de 50 litres par minute, et en décembre 14 litres.

Voilà donc les deux sources qui avaient fait l'objet de tant d'études, de nivellements, de projets, réduites pendant plusieurs semaines à un débit de 20 litres par minute; des sources auxquelles on attribuait un volume capable de fournir la consommation journalière à chaque habitant de la Chaux-de-Fonds à raison de 30 litres par 24 heures!

Est-il surprenant dès lors que la commission ait abandonné absolument l'idée de la dérivation des sources de la Combe-aux-Auges, pour s'en tenir aux conclusions suivantes :

1° Utiliser les eaux de la Ronde.

2° Faire pour la fontaine publique l'acquisition d'une servitude et une réparation de la conduite.

3° Acheter la fontaine sur le Pont.

4° Enfin, la commission demandait de pouvoir continuer ses recherches au moyen du reliquat qu'elle possédait en caisse.

Le rapport de M. André Mérian, qui suit celui de la commission, entre dans des détails assez minutieux sur les travaux que comporterait la conduite avec le tracé par la Loge. Quant à la puissance des sources, notre ingénieur retombe dans les exagérations, grâce à des jaugeages opérés à des dates autres que celles de la commission. Cependant il s'en tient au débit de 164 litres par minute, et prévoit un réservoir à la Place-d'Armes, capable de contenir trois fois le produit des eaux dans un jour. Enfin le devis, pour terrassements, chambres d'eau, réservoir, tuyaux, outils et direction, s'élève à 182,000 fr. On voit que ce chiffre se rapproche assez sensiblement de celui de MM. Clerc et Couché, puisqu'ici il n'est pas question de la canalisation en ville, des fontaines, etc. En un mot, la dépense pour amener un litre d'eau par minute à la Chaux-de-Fonds, eût atteint au moins la somme de 10 à 12,000 fr.!

Le rapport de la commission fut donc mis *ad acta*, comme les autres pièces relatives à la question des eaux. Pendant de longues années, le Conseil municipal put rentrer dans une douce quiétude en se disant qu'il n'y avait rien à faire. D'ailleurs d'autres préoccupations commençaient à se faire jour, et les engagements financiers pour la construction du chemin de fer allaient peser lourdement sur la caisse municipale, aussi bien que sur les contribuables habitant la Chaux-de-Fonds.

Un moment cependant les espérances de ceux-ci, quant à la question de l'eau, se réveillèrent, et l'on crut toucher à la solution du problème. Notre original et savant géologue Gressly était à peine arrivé à la Chaux-de-Fonds, précédé par la réputation qu'il s'était acquise dans l'étude des terrains du Hauenstein, qu'on s'empressa autour de lui afin d'obtenir l'assurance qu'on trouverait des sources dans le grand tunnel des Loges. Gressly ne causait pas volontiers, et à tout ce qu'on lui disait, il répondait par un signe de tête particulier que l'on envisageait presque toujours comme une réponse affirmative. Il avait, avec raison, conseillé de donner au tunnel une faible pente ascensionnelle depuis les Convers jusqu'à un point situé à peu près au-dessous de la Vue-des-Alpes, afin que, si l'on trouvait de l'eau, celle-ci ne compromît pas les travaux, comme cela avait eu lieu au tunnel du Hauenstein. Cette mesure permettait en même temps, cas échéant, de diriger sur la Chaux-de-Fonds, et à peu de frais, l'eau qui pourrait être réunie. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on ait affirmé dès lors que Gressly avait annoncé l'existence de sources dans la montagne des Loges, et qu'en cela il s'était trompé. Plus d'une fois, dans les dernières années de sa vie, il m'a expliqué ce qui s'était passé, et pour s'en convaincre il suffit de relire les *Etudes géologiques sur le Jura neuchâtelois*, par E. Desor et Gressly.

VI.

Pendant que l'autorité municipale semblait ainsi s'être désistée de la question des eaux, en vertu du principe que c'est aux propriétaires à se pourvoir, ceux-ci avaient continué à creuser qui des citernes, qui des puits, suivant les circonstances, la science géologique restant d'ailleurs étrangère à tout ce qui se faisait depuis les travaux des commissions de 1844 à 1854. Cet état de choses prévalut jusqu'en 1864, époque où je commençai à chercher les applications pratiques des connaissances que j'avais pu acquérir sur la structure géologique du Jura. Appelé avec notre collègue, M. le professeur Desor, par

l'habile directeur du Jura-industriel, M. Jules Grandjean, à donner quelques conseils au sujet d'une source qu'on venait de découvrir près de la gare de la Chaux-de-Fonds, je commençai dès lors à me préoccuper d'une manière générale de cette importante question.

A la suite d'une exploration hydrogéologique dans le vallon des Convers, à la Combe-aux-Auges, etc., il fut convenu que je présenterais un rapport sur ce qu'il y aurait à faire en vue d'augmenter le volume des sources connues, par des tranchées ou galeries ouvertes sur d'autres points. La lecture du rapport de la commission me convainquit bientôt du peu de chances de semblables entreprises, et, d'année en année je renvoyai l'exécution de mon engagement. J'étais d'ailleurs arrivé à la conviction qu'on ne pouvait plus se borner à de faibles quantités d'eau, mais qu'il fallait assurer un service complet et rationnel du service des eaux, tel que celui qui a lieu de nos jours dans toutes les cités ou localités importantes.

Les choses en étaient là lorsque, au commencement de 1871, je fus prévenu par un ami que la question de l'eau pour la Chaux-de-Fonds venait d'être résolue de la manière la plus satisfaisante. En effet, dans le courant de l'été parut le Mémoire de M. l'ingénieur Léo Jeanjaquet, sous le titre : *De l'alimentation d'eau à la Chaux-de-Fonds*, brochure de 20 pages, abordant la question à un point de vue entièrement nouveau pour notre pays. Les trois projets successivement développés par notre ingénieur, sont basés sur ce principe : *Par un canal de dérivation, création d'une chute d'eau capable de produire la force nécessaire à un moteur actionnant un corps de pompes qui refouleraient l'eau dans une conduite forcée.*

En d'autres termes, utiliser des sources d'eau potable, lors même que celles-ci se trouvent à un niveau inférieur à celui de la Chaux-de-Fonds, cela au moyen de moteurs hydrauliques mis en mouvement soit par le Doubs, soit par l'Areuse, soit enfin par la combinaison de l'eau du lac des Taillières et d'une machine à vapeur.

Les études sur le Doubs et l'Areuse ne sont guère qu'à l'état d'avant-projet. Le chiffre élevé auquel arrivent les devis, a engagé l'auteur à ne pas trop insister. Le projet relatif au lac des Taillières est, en revanche, assez complet. Nous allons les analyser rapidement.

Le Doubs, qui touche à notre frontière près des Brenets, a une pente assez forte au-dessous du Saut, pour qu'il soit possible de créer une chute de 20 mètres de hauteur et de la force de 266 chevaux-vapeur, capable d'élever 2000 litres par minute à la hauteur voulue, soit la Joux-Perret, passage le plus bas de la chaîne de Pouillerel, entre la vallée du Doubs et la Chaux-de-Fonds. L'eau qu'il s'agirait d'élever ainsi est celle de la magnifique source de la

Roche, qui sourd d'une paroi verticale de rochers sur la rive française, non loin du Saut-du-Doubs. L'aqueduc de dérivation aurait cinq kilomètres de longueur et les pompes de refoulement seraient établies à la Forge, à la cote 655 mètres. La Joux-Perret étant à 1,095 m., c'est une hauteur de 420 mètres que l'eau refoulée devrait atteindre, soit pour les conduites une pression de 42 atmosphères.

La dépense totale, sans imprévu, serait de 1,720,000 fr. Dans ce chiffre, les deux principales dépenses sont constituées par l'aqueduc de dérivation, 550,000 fr., et par la conduite forcée, 580,000 fr. Une somme de 340,000 fr. est affectée dans chacun des trois projets au poste : Réservoir et réseau en ville.

Le projet relatif à l'Areuse est, dans ses conditions générales, semblable à celui du Doubs. Cependant l'auteur estime que l'Areuse conserve en basses-eaux un volume supérieur à celui du Doubs et compte sur un débit minimum de deux mètres cubes par seconde, ce qui lui permet de réduire la longueur du canal de dérivation et la hauteur de chute, laquelle n'aurait ici que 10 mètres. Avec la force de 186 chevaux effectifs produite, on pourrait élever un volume d'eau de 1500 litres par minute; celle-ci serait fournie par une source qui se trouve à proximité.

La possibilité d'établir la conduite de refoulement en se servant du tracé et des tunnels de la voie ferrée du Jura-Industriel, semble au premier abord constituer un avantage de ce projet sur celui du Doubs. Malheureusement il n'en est pas ainsi, car le point en aval du Champ-du-Moulin, où il s'agirait d'établir les moteurs, est à 100 mètres plus bas que celui de la Forge, dont nous venons de parler. La pression serait donc accrue de 10 atmosphères dans les conduites, et cela sur une longueur de 20 à 25 kilomètres. Quoique le devis pour la conduite forcée soit de 900,000 fr., il serait, à mon avis, inévitablement dépassé. Le devis total, sans imprévu, frais d'administration ou expropriations, ascende à 1,640,000 fr.

Le lac des Taillières, situé à 30 kilomètres au sud-ouest de la Chaux-de-Fonds, constitue un réservoir naturel contenant 1,500,000 mètres cubes d'eau. Son niveau est à la cote 1,043 mètres au-dessus de la mer, tandis que la Chaux-de-Fonds est à 1,000 mètres. Il y aurait donc une pente suffisante pour que l'eau pût être dirigée sur cette localité, si, à partir du lac, le sol ne s'élevait jusqu'au Quartier de la Chaux-du-Milieu pour s'abaisser ensuite vers la Chaux-de-Fonds. A cause de la longueur du parcours, il ne peut être question de franchir l'obstacle en tranchée ou en tunnel; d'ailleurs, arrivée à la Chaux-de-Fonds, l'eau ne pourrait alimenter les rues élevées. Il est donc nécessaire d'élever l'eau par voie de pompes de refoulement, comme dans les

projets du Doubs et de l'Areuse. Mais ici la force motrice hydraulique est insuffisante, l'ingénieur ne la compte que pour 4 chevaux-vapeur, et il prévoit l'établissement d'une machine à vapeur de la force de 16 chevaux, chauffée au moyen de la tourbe qui est d'un prix peu élevé et se trouve sur place. Par ce moyen on pourrait élever 500 litres d'eau par minute à la hauteur voulue, sur le flanc de la montagne. De là elle s'écoulerait vers la Chaux-de-Fonds dans un canal cimenté; ce canal aurait des dimensions suffisantes pour qu'on pût porter à 3,000 litres par minute le volume de l'eau.

La fin du Mémoire est consacrée à l'étude du système de distribution pour les concessions ménagères et les fontaines publiques. Le devis total pour le projet lac des Taillières, en y comprenant la canalisation et réseau en ville, les frais d'administration et 90,000 fr. pour imprévu, ascende à 1,500,000 fr. Il semble donc moins élevé que pour les deux autres projets, mais il ne faut pas oublier que le chauffage et entretien de la machine à vapeur grèverait annuellement le budget d'une somme de 10,000 fr., d'après l'estimation de M. l'ingénieur Jeanjaquet. En outre, le volume d'eau rendue à la Chaux-de-Fonds, d'après ce devis, ne serait que de 500 litres par minute, quantité bien inférieure à celle des deux premiers projets, et peu en rapport avec le service annuel des intérêts et de l'entretien.

Comme on le voit, c'est l'eau du lac elle-même, et non plus celle d'une source, qui devait être ainsi rendue à la Chaux-de-Fonds et servir à la boisson et aux usages domestiques. L'auteur ne concevait d'ailleurs aucun doute sur ses bonnes qualités, car elle avait été, de la part de M. le professeur Sacc, l'objet d'une déclaration très favorable.

Le Mémoire de M. Jeanjaquet produisit une sensation assez vive, et bien des personnes se représentaient déjà en imagination l'eau du lac des Taillières arrivant à la Chaux-de Fonds et satisfaisant à tous les besoins. L'auteur de cette étude avait en effet dressé un projet de convention, par lequel il s'engageait à exécuter les travaux, moyennant certaines conditions relatives aux abonnements et concessions ménagères. L'autorité municipale devait, de son côté, recueillir un nombre de souscriptions suffisant à couvrir les dépenses annuelles.

Mais l'enthousiasme fut promptement dissipé; les démarches faites pour réunir le nombre d'abonnements nécessaires, n'eurent qu'un maigre succès; on vit paraître dans les journaux diverses critiques relatives à la qualité de l'eau, qui, disait-on, n'était point potable, en raison des matières organiques qu'elle tenait en dissolution. Puis le silence se fit sur ces projets, comme il s'était déjà fait à propos de la Combe-aux-Auges.

Ce résultat ne doit point trop nous surprendre, quand nous songeons aux

sommes déjà dépensées pour la construction des puits et citernes et, d'autre part, aux charges annuelles en perspective. Peut-être aussi songeait-on à réaliser le projet d'une façon moins coûteuse; et puis l'éternel raisonnement: « Nous avons bien passé jusqu'ici, » ne pouvait manquer de reparaître comme argument décisif et sans réplique.

(A suivre.)

LA GROTTE DES MIROIRS[1]

C'était le 14 septembre 1874. J'étais absent, et vers le soir un de mes enfants, une jeune fille de quinze ans, étant à la recherche d'une jolie fougère, en aperçut une à 24 ou 25 pieds au-dessous d'elle, sur une étroite corniche de la falaise, à trois ou quatre cents mètres au nord du chalet des Miroirs. Désireuse de s'emparer de cette plante assez rare dans nos parages, car elle n'en avait jusque-là trouvé qu'un seul exemplaire l'année précédente, elle fit tant en se tenant aux aspérités des rochers, aux branches rabougries de sapins et d'arbustes qui croissent çà et là avec peine dans les fissures du roc, qu'elle put, non sans péril, atteindre le but de ses désirs.

Mais quand elle eut saisi la plante désirée, la nuit approchait, et son étonnement, sinon sa frayeur, fut extrême quand en se retournant elle aperçut la gueule béante d'une sombre ouverture perçant le flanc du massif rocheux.

Elle revint à la hâte, en suivant de nouveau la corniche étroite que surplombe le rocher, raconter à sa mère et à son frère ce qu'elle avait vu.

Le lendemain, le frère et la sœur, munis de bougies et d'une lanterne, s'empressèrent de tenter l'exploration de cette galerie souterraine. Ils pénétrèrent courageusement à plat ventre d'abord, puis debout en montant, et ensuite sur le dos en descendant, jusqu'à une vingtaine de mètres, point où ils furent arrêtés dans leur course par le sol manquant sous leurs pieds. Ils se trouvaient, ainsi qu'ils l'ont mesuré plus tard, sur le bord d'une espèce de

[1] Cette grotte se trouve non loin du sommet du Grand-Taureau, la plus haute cîme de la seconde chaîne du Jura, dans le département du Doubs. *(Note de la Réd.)*

puits de cinq mètres à peu près de diamètre, dont ils ne pouvaient apprécier la profondeur. Cet obstacle néanmoins ne les découragea pas. Ils revinrent à la maison chercher une lanterne qu'ils suspendirent au moyen d'une longue ficelle à l'extrémité d'une branche de noisetier. Ils la laissèrent ainsi descendre jusqu'au fond du puits où malheureusement le couvercle dessoudé par le feu d'une bougie trop longue, se détacha : la lumière s'éteignit et les explorateurs furent plongés dans une nuit profonde. Ils avaient heureusement fait provision d'allumettes et de bougies, de telle sorte qu'ils purent assez facilement éclairer leur retour à la lumière solaire.

Cet échec, au lieu de décourager mes enfants, ne fit qu'exciter leur désir de sonder jusqu'à ses extrêmes limites la caverne avec laquelle ils commençaient à se familiariser. Ils retournèrent à l'habitation où ils se munirent d'une grosse corde et d'un fort mais court piquet. Ils portèrent ou traînèrent le tout avec difficulté jusqu'au bord du puits. Ils y fixèrent leur piquet dans une anfractuosité du rocher, y attachèrent leur corde au moyen de laquelle, en se suspendant par les mains, ils descendirent à une profondeur de cinq mètres, point auquel leurs pieds touchèrent le sol. Ils se trouvèrent dans une assez large excavation, que couvraient çà et là de gros blocs de rochers détachés de la voûte, puis ils aperçurent une nouvelle galerie qui leur parut monter sous la galerie supérieure et parallèlement à elle pendant dix-huit mètres à partir du fond du puits. L'extrémité devrait être ainsi peu éloignée de la paroi extérieure de la falaise.

Dans cette première exploration qui ne fut pas longue, car ils étaient impatients de revenir à la lumière du jour, nos deux visiteurs ne remarquèrent rien de particulier, si ce n'est que les parois de la caverne étaient couvertes d'incrustations calcaires du plus bel effet, simulant soit des lierres blancs serpentant contre les voûtes, soit des champignons aux formes bizarres pendant aux flancs et au plafond de la grotte.

De retour le lendemain, je permis à mes enfants de faire une nouvelle visite à la caverne, mais accompagnés par l'armailler le plus mince du chalet, et en les invitant à me rapporter tout ce qui frapperait leurs regards et notamment les ossements qu'ils pourraient découvrir.

Deux heures après ils revinrent, pliant presque sous le poids d'une ample moisson d'os de dimensions diverses. Ils les avaient trouvés au fond du puits, à l'entrée de la seconde galerie, à moitié enterrés dans la terre argileuse qui en forme le sol, puis un peu plus loin dans la seconde galerie, sur les bancs de roc inclinés complétement dégarnis de terre, sans doute par suite de la filtration des eaux pluviales. Il y avait là des humerus à hélice, des tibias, des fémurs, des côtes, des vertèbres, la partie supérieure d'une tête corres-

pondant, ainsi que les ossements, à un animal de grande taille, puis, entourée de carbonate de chaux non cristallisé, une grande dent carnassière, le tout ayant appartenu à l'ursus arctos, ainsi que cela a été reconnu plus tard par MM. Cartailhac, de Mortillet et Rütimeyer, le savant professeur de Bâle. Un radius offre cette particularité qu'on y remarque un calus formé par suite de la guérison d'une fracture de cet os.

Alléché moi-même par ce premier succès, je voulus essayer de diriger personnellement les fouilles. Mais après un parcours de huit à dix mètres, je fus obligé d'y renoncer, me trouvant en présence d'une ouverture tellement étroite, qu'avec ma taille il eût été extrêmement imprudent de m'y engager. Ce ne fut même qu'avec une extrême difficulté que je pus revenir à l'ouverture de la grotte où je restai plusieurs heures, ainsi que je le fis d'autres fois encore, afin d'être plus à portée de diriger les recherches.

Ce jour-là même et les suivants, plusieurs maxillaires d'ours, avec des dents des mêmes animaux d'âges différents, molaires et carnassières, furent extraits du sol où ils étaient à peine enfouis à dix ou quinze centimètres.

On trouva en outre un maxillaire supérieur d'herbivore de la taille de la chèvre ou du mouton, puis la partie droite d'une mâchoire inférieure semblant provenir de la même espèce que le docte M. Rütimeyer croit appartenir à une espèce d'antilope de l'Asie centrale, le Goral peut-être, sentiment que ne paraît pas partager l'éminent M. de Mortillet. « Ce maxillaire supérieur » offre cette particularité que la seconde prémolaire de chaque côté de la » mâchoire, par suite probablement de la chute tardive (dit M. Rütimeyer) » de la dernière dent de lait, se trouve complétement déplacée, si bien que » la face externe est reportée en avant contre l'autre dent. M. Rütimeyer re» connaît que la mâchoire ne concorde pas et pourrait être celle d'un animal » exceptionnel, d'une chèvre-gazi peut-être, ou même d'une antilope capri» forme. Rien ne serait moins étonnant, ajoute l'éminent professeur, depuis » qu'on a trouvé l'Ovis montana près de Dantzig, ainsi qu'il en a été informé » par M. Brund, de St-Pétersbourg. Le bouquetin, celui d'Europe aussi bien » que celui de Sibérie et d'Afrique, sont hors de cause, ainsi que la plupart » des vraies antilopes. Mais à supposer qu'il ne s'agisse que d'une race parti» culière de chèvres, le fait n'en serait pas moins intéressant, car je n'ai ja» mais rien vu de pareil parmi nos chèvres domestiques. Le mieux serait » peut-être d'aller comparer les choses au musée de Leyd, en s'adressant à » M. Schlegel. » (Lettre à M. le professeur Desor.)

Parmi les os trouvés, plusieurs ont certainement été rongés, car ils portent des traces évidentes de dents d'animaux carnassiers.

Non loin de la petite mâchoire d'herbivore, toujours à peu près à une quin-

zaine de centimètres de profondeur, ma fille aperçut un objet qui, à la lumière, lui parut d'une teinte bleuâtre et qu'elle prit d'abord pour un morceau de porcelaine. Elle s'en empara, croyant avoir vu quelque chose de semblable dans ma petite collection.

C'était un magnifique silex revêtu d'une superbe patine imitant le cacholong, plat d'un côté et en trois éclats de l'autre, disposition propre à ménager à la partie centrale une épaisseur capable d'augmenter la résistance de l'arme ou couteau dont il s'agit. L'extrémité en est brisée, ainsi que l'espèce de pédoncule ou soie dont on voit encore une légère trace à l'autre extrémité. Dans son état actuel, cette pièce mesure 67 millimètres, mais en lui restituant fictivement la pointe brisée, elle devait atteindre 9 centimètres.

A la même place se trouvaient çà et là de petits morceaux de charbon et des pierres calcinées.

Dès le principe, ces traces peu nombreuses du séjour de l'homme éloignèrent de mon esprit toute idée qu'il pût être question d'une habitation permanente de l'âge de la pierre. Je pensai qu'il s'agissait simplement d'une halte de chasseurs ayant poursuivi une famille d'ours jusque dans son repaire. Ces animaux, une fois arrivés dans leur tannière, y auraient été murés et enfumés soit dans une semblable circonstance, soit plutôt pendant leur période d'hibernation. Puis après s'être assurés de la mort de leurs ennemis, nos sauvages ancêtres des versants suisses ou français du Jura, auraient pénétré dans la grotte pour les dépecer, s'emparer de leurs précieuses fourrures et de quelques morceaux de choix dignes d'être emportés. Ce serait pendant cette opération que cette lame de silex à double tranchant, aux taillants retouchés sur les bords, aurait été perdue ou abandonnée après avoir été mise hors de service. On aurait pu croire que cette arme avait été emportée par un ours blessé, si les pierres calcinées et les débris de charbon n'indiquaient pas avec assez de certitude que des êtres humains se sont éclairés et chauffés pendant leur travail.

Voulant vérifier cette supposition, je fis donner, à l'entrée de la grotte, quelques coups de pioche qui mirent à découvert une pierre assez volumineuse évidemment rapportée, ce qui me confirma dans mes premières suppositions.

Le silex taillé, trouvé dans la grotte, qui à raison des retouches du taillant, paraît appartenir à la dernière époque de l'âge de la pierre polie, est le signe caractéristique de la découverte, celui qui en fixera la date approximative, jusqu'à ce que des fouilles plus minutieuses, si je puis en rendre les profondeurs abordables, viennent jeter un jour moins douteux sur les origines des différents objets trouvés jusqu'ici.

Il avait aussi été trouvé l'an dernier deux dents appartenant certainement au même animal que celui d'où provient le maxillaire inférieur dont il a été parlé déjà, puis une dent creuse à l'intérieur, sans racine à trois lobes, mesurant 37 millimètres de hauteur, 22 millimètres de largeur, et seulement huit d'épaisseur, dont l'espèce reste encore à déterminer.

En quittant la montagne de l'Armont à la fin de septembre 1874, j'ajournai mes recherches au printemps suivant.

Revenu, en effet, sur les lieux à la fin de mai dernier, je me suis empressé, au moyen d'escaliers, de ponts rustiques, de ménager un accès facile et sûr à l'entrée de la grotte en avant de laquelle j'ai créé une petite plate-forme. Ce travail préparatoire n'étant terminé que depuis quelques jours à peine, je n'ai pu jusqu'ici que commencer les fouilles qui, seulement ébauchées, n'ont pas néanmoins été sans résultat.

Dès les premiers coups de pioche à l'entrée de la grotte, dans la pierraille détachée de la partie supérieure pendant une longue continuité de siècles, par suite des influences atmosphériques, j'ai trouvé un premier bloc de pierre placé certainement pour obstruer l'orifice de la grotte. Après celle-là en vinrent deux ou trois autres de dimensions diverses, puis une autre d'un volume assez considérable, placée sur champ à côté d'une dernière que j'ai pris soin de faire laisser en place ainsi que la précédente, afin qu'il fût possible à tous de juger de leur destination par la manière dont elles sont disposées.

Au pied de ces blocs, à environ un mètre de profondeur, la pierraille, jusque-là mélangée de terre noirâtre, commence à contenir de l'argile jaunâtre semblable à celle du fond de la grotte. A cette place, qui paraît correspondre à l'époque du dépôt du silex et des ossements dans le puits, ont été trouvées des pierres calcinées, un morceau de charbon gros comme une petite noix, et la partie droite d'un maxillaire inférieur d'herbivore de la même dimension que celui dont il a été parlé précédemment, mais certainement d'une autre espèce que je n'ai pas encore eu le temps de communiquer aux savants qui ont bien voulu jusqu'ici m'honorer de leurs conseils.

La fente ou faille au point où en sont les fouilles, paraissant s'élargir, je vais essayer si en creusant davantage, on ne trouvera pas un passage ou plutôt l'entrée de la seconde galerie ou couloir inférieur. Si cela était, l'exploration de la grotte serait alors chose facile.

L'entrée de cette caverne se trouve à huit mètres du sommet de la falaise et à douze de sa base. En face, en bas et de l'autre côté de la vallée à 350 mètres d'altitude de moins, près des Entreportes, on aperçoit, suivant M. A. Favre, des moraines glaciaires. Au même niveau que la partie supérieure des rochers qui dominent la grotte et dont l'altitude est d'au moins 1,250 mètres,

soit plus de 400 au-dessus de la plaine de Pontarlier, il a été trouvé un bloc erratique de gneis chlorotique, qui, suivant l'éminent géologue genevois, provient de l'aiguille Blanche, cîme qui fait partie du massif du mont Cervin.

J'ai omis de dire qu'il a été aussi trouvé au fond du puits une petite pointe en os qui paraissait avoir été retouchée par le fait de l'homme, mais que M. le professeur Desor croit être simplement une arcade zygomatique dont la partie brisée à sa séparation du pariétal, aurait causé mon illusion.

La grotte des Miroirs, ainsi que beaucoup d'autres qui percent le calcaire de la chaîne de l'Armont, mais où rien de remarquable n'a jusqu'ici attiré l'attention, paraît devoir sa naissance à quelque violente commotion du sol. Son remplissage, à l'époque du dépôt des ossements et du silex taillé, s'expliquerait difficilement par des sédiments alluviaux ordinaires, à une élévation atteignant à 60 ou 70 mètres près, le sommet de cette seconde chaîne du Jura, le Grand-Taureau, qui élève sa croupe arrondie à 400^{m} au-dessus des vallées des Verrières et de la Ronde. Si ce résultat avait cependant les alluvions pour cause et qu'on ne pût admettre que les eaux aient atteint une pareille élévation, ce qui est peu probable, on devrait croire alors que le remplissage de la caverne des Miroirs aurait eu lieu avant les derniers soulèvements du Jura. Cette théorie, qui ferait remonter les ossements et le silex taillé à une époque non concordante, rencontrerait également un obstacle sérieux dans la présence de l'ursus arctos, que l'on peut considérer comme notre ours moderne et dont les vestiges sont même peu nombreux à l'époque de l'ursus spelœus.

Si l'on devait y voir un remplissage par les eaux, il serait peut-être plus simple de l'attribuer à la fonte des glaces qui apportaient jusque dans ces parages élevés du glacier du Rhône, dans une marche lente, mais régulière, des blocs de rochers détachés des Alpes valaisannes. A l'appui de cette opinion, de plus experts que moi reconnaîtraient peut-être de la boue glaciaire dans le limon qui recouvre encore le sol de la caverne. A quelques mètres de l'entrée, un espace très étroit, aux parois parfaitement unies et lisses, pourrait bien même devoir son poli au passage des eaux.

Néanmoins, quoique cette théorie puisse se soutenir, il me semble, à raison de la disposition des pierres de l'entrée, qui paraît avoir eu pour objet de l'obstruer de façon à faire périr dans la caverne toute une famille d'ours, il me semble, dis-je, que le poli dont il s'agit doit être attribué au fréquent passage des ours et autres gros animaux qui, à une époque voisine, avaient choisi cette grotte pour repaire.

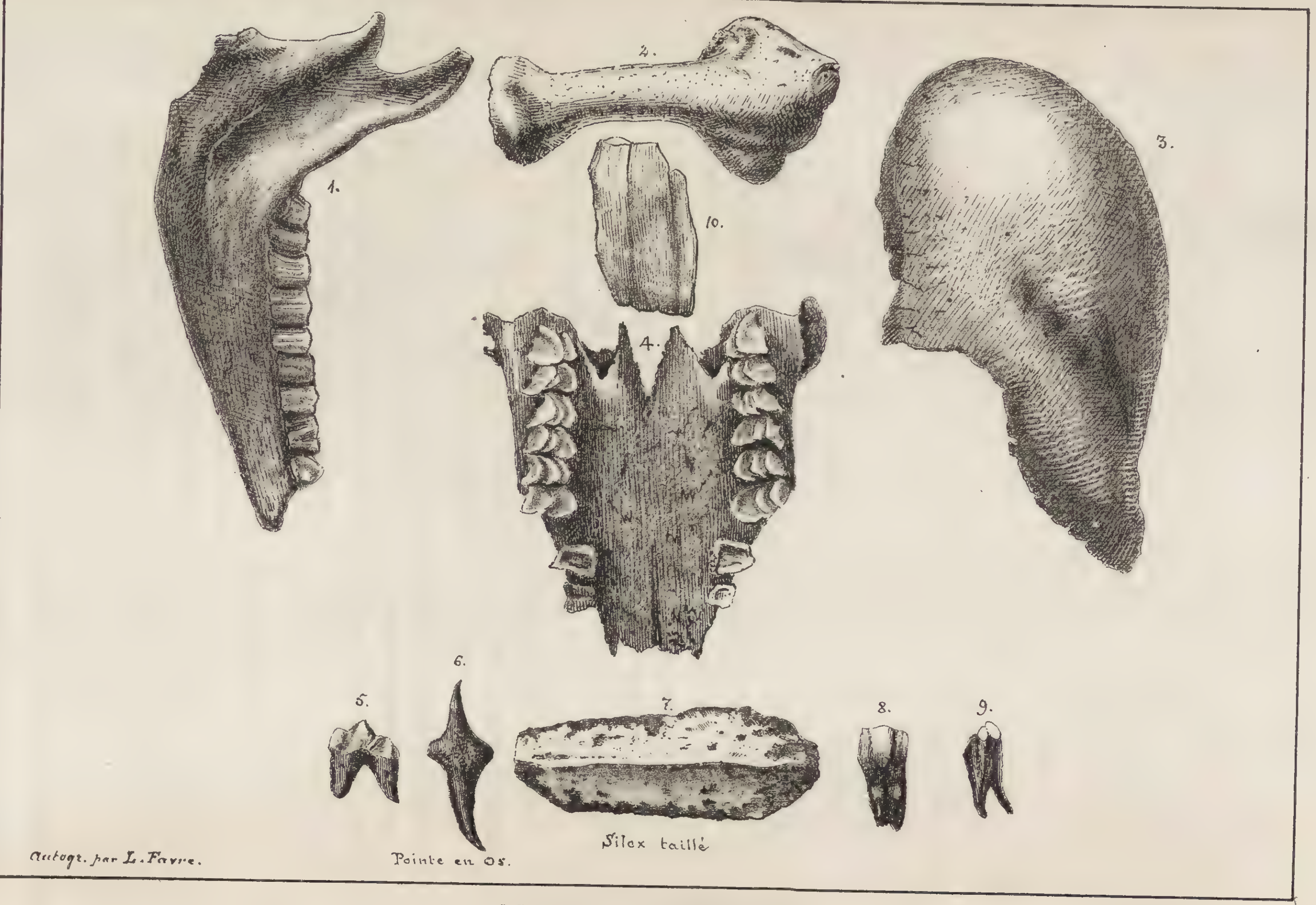
Si cette hypothèse était admise, on ne pourrait trop admirer la force, l'adresse et même l'intelligence de nos sauvages ancêtres qui, sur une corniche extrêmement étroite, certainement plus élevée qu'aujourd'hui, à raison du

remplissage postérieur de la base de la falaise par suite de l'émiettement de la partie supérieure sous l'influence des agents atmosphériques, ont pu arracher d'une place encore visible, au péril de leur vie, des blocs de près d'un mètre de long, et les glisser à l'entrée de la grotte. Leur courage n'aurait pas été moindre pour avoir exécuté un pareil travail sur un point si dangereux et par sa situation à pic et par le voisinage de la terrible famille dont ils tentaient la capture. Leur connaissance du sommeil hibernal de ces animaux diminuerait peut-être notre admiration à ce dernier point de vue, mais elle resterait certainement entière pour le surplus.

Quoi qu'il en soit, cette réunion dans la grotte des Miroirs, à une si grande altitude (1,250 mètres au moins), d'un silex taillé en éclat avec retouches, d'ossements de toute une famille d'ursus arctos et d'autres animaux dont les espèces ne sont pas encore parfaitement déterminées, paraît devoir offrir un assez grand intérêt pour la science. Je serai heureux si cette petite découverte pouvait concourir, dans une certaine mesure, à lever le voile qui couvre encore les causes du remplissage des cavernes à ossements. Espérons que M. le professeur Desor, auquel les questions de cette nature sont familières, et les autres éminents savants suisses qui marchent à la tête de cette science datant d'hier, l'archéologie préhistorique, nous donneront bientôt le mot de l'énigme et sauront faire une entière lumière sur les causes et l'époque du dépôt d'ossements et d'un silex taillé dans les profondeurs de la grotte des Miroirs.

Chalet des Miroirs, 30 juin 1875. G. COLIN.





GROTTE des MIROIRS
près de Pontarlier.

UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

LE CHANCELIER HORY

Jean Hory, né en 1573 à Neuchâtel, était fils de Daniel Hory, notaire et intendant des bâtiments de l'état jusqu'en 1576, ensuite secrétaire du Conseil d'état, puis conseiller d'état dès 1588. Guillaume Hory, son grand-père, avait été député du Tiers-Etat aux grands jours de 1547, 1553 et 1557, ensuite châtelain de Boudry, commissaire général, membre du Conseil d'état et lieutenant du gouverneur de l'état. Son bisaïeul, Blaise Hory, notaire durant la paix, capitaine en temps de guerre, était un de ceux qui avaient paru à la tête des compagnies neuchâteloises, sur le champ de bataille de Marignan. — Les Hory, famille d'ancienne bourgeoisie de Neuchâtel, étaient des personnages marquants dans le Comté.

Neuchâtel ne possédait pas des établissements de nature à permettre aux jeunes gens d'acquérir une instruction supérieure; au moins voyons-nous Hory faire, à l'âge de 19 ans, ses études à Lausanne. Le 1er janvier 1592, il envoyait à son oncle, le poète Blaise Hory, des vers latins jugés si bons par celui-ci qu'il les crut copiés de quelque auteur. Une des lectures favorites du jeune Hory était Horace, auquel il emprunta sa devise :

« Qui studet optatam cursi contingere metam,
» Multa tulit, fecitque puer sudavit et alsit, »

la devise des athlètes, citée par saint Paul : *Celui qui veut remporter le prix de la course, doit, dès son enfance, s'être endurci au travail et à la fatigue, s'être baigné de sueur et avoir bravé la rigueur du froid.* Le choix de cette devise indique des dispositions qu'on ne trouve pas très souvent dans l'adolescence.

Une fois ses études finies, Jean Hory se voua à la carrière qu'avait embrassée sa famille, la carrière administrative. Bien des années avant de succéder à son père dans le poste de chancelier, il assistait aux séances du Conseil d'état,

séances dont la discussion, en mûrissant sa raison, en lui donnant un jugement solide, le formait aux affaires.

Avant de l'étudier dans ses qualités d'homme d'état, disons un mot d'Hory, ami de l'histoire et des recherches qui pouvaient l'aider à reconstruire le passé de son pays.

Nous ne pouvons juger Jean Hory, à ce point de vue, que par ce qu'en disent les contemporains; mais, comme le note l'historien Chambrier, si le temps et le feu ont détruit ses recherches sur les antiquités de Neuchâtel et ses travaux historiques, pour son éloge il suffit qu'un homme tel que le chancelier de Montmollin se plaise à le reconnaître pour son guide et pour son maître.

Jean Hory était antiquaire. Il avait même formé une espèce de musée des antiquités découvertes par lui ou tombées en sa possession. Au dire de Montmollin, on y remarquait une collection de monnaies et de médailles romaines, dont plusieurs à l'effigie d'Alexandre Sévère, de Septime, des Antonin, de Trajan, etc., des fragments de poterie façonnée, des débris de mosaïque, des morceaux de marbre. Les pièces embarrassantes par leur grosseur, étaient scellées dans la muraille de sa maison (rue du Château). Montmollin raconte avoir vu chez Hory, enchâssé dans le mur du vestibule, un beau marbre d'un blanc jaunâtre, portant une inscription romaine dont il a reproduit le texte contesté par Mommsen (1).

Hory ne se contentait pas d'être un simple collectionneur; il tirait des déductions de ses trouvailles et les développait en écrivain; le chancelier Montmollin racontait, en 1700, qu'étant jeune, il avait vu, dans un recueil de notes où Jean Hory inscrivait les choses dont il voulait garder souvenance, la question de savoir si Neuchâtel est bâti sur l'emplacement de l'antique Noïdenolex, agitée à plusieurs reprises et d'une telle manière qu'elle enflamma sa curiosité et qu'elle la piquait encore en ses vieux jours. Il avait aussi étudié, avec beaucoup de sagacité, paraît-il, la question de fixer l'époque à laquelle il fallait faire remonter la construction de la Collégiale de Neuchâtel.

D'après le chancelier de Montmollin, Jean Hory écrivit plusieurs notices historiques relatives à Neuchâtel, un *Mémoire sur les droits du prince de Neuchâtel sur tous les anciens domaines de sa maison*, — une *Notice historique de la maison d'Orléans*, et des *Remarques historiques et politiques* sur le pays de Neuchâtel.

On ne sait que peu de chose de cette *Histoire des princes français de Neuchâtel*, par Hory. Montmollin qui l'a lue, dit qu'Hory y gémissait surtout des

(1) Le célèbre épigraphiste et historien nie positivement, comme on sait, l'authenticité des inscriptions relatives à Noidenolex et l'existence même de cette cité primitive.
(Note de la Rédaction.)

beaux et bons terrains perdus par la déplorable administration de la plupart d'entre eux. Il est probable que Montmollin, qui appelait Jean Hory « son savant maître en toutes choses », n'a fait que suivre son opinion, dans les pages pleines de verdeur qu'il nous a laissées sur ces princes français (p. 72 à 146 de ses *Mémoires*).

Dans le premier des ouvrages cités plus haut, *Mémoire*, etc., que Montmollin, qui avait copié en entier de sa main le manuscrit d'Hory, appelle « très curieux et fort savant », et dont il « faisait grande estime », le chancelier Hory établissait que toutes les terres qui avaient été détachées des domaines des premiers comtes de Neuchâtel, relevaient originairement du chef de la maison, et que le prince de Neuchâtel, alors le jeune Henri II d'Orléans-Longueville, avait le droit de retirer à lui, de la même façon que la seigneurie de Valangin venait d'être réunie à la directe (1592), la majeure partie des bailliages de St-Jean, de Cerlier, de Nydau, de Buren, avec Bienne et une portion de l'Erguel. Henripolis aurait été la capitale de cet Etat.

Quant aux *Remarques historiques et politiques* de Jean Hory, on ne peut juger de leur valeur que par les emprunts qu'y a faits le chancelier de Montmollin, et ils sont nombreux.

De bonne heure Jean Hory s'était formé aux affaires. Une fois ses études finies, il s'était voué à la carrière administrative, et plusieurs années avant de succéder nominativement à son père dans la charge de secrétaire du Conseil d'état ou chancelier, il assistait aux séances de ce corps et y remplissait ces fonctions. Une intelligence de premier ordre, un travail assidu, une grande application firent bientôt de lui un homme d'état également distingué comme administrateur, financier et jurisconsulte.

Du reste, cette époque était de nature à tremper un caractère tel que celui de Jean Hory; ce fut dans les débats interminables et les querelles parfois très vives des Neuchâtelois avec leurs souverains, qu'il acquit cette fermeté tranquille que les malheurs de sa vie ne devaient que trop lui donner l'occasion de déployer.

En 1594, le gouverneur de l'état, Vallier, étant mort, la régente Marie de Bourbon nomma pour le remplacer le fils de ce dernier, Béat-Jacob Vallier. Les bourgeois de Neuchâtel s'opposèrent à cette nomination. Ils alléguaient que le nouveau gouverneur étant catholique comme ses deux prédécesseurs, cela ne manquerait pas d'amener des troubles dans l'état, car Vallier serait enclin à nommer des catholiques à tous les offices. Ils le trouvaient aussi trop jeune et sans expérience.

La religion était assez peu leur souci. Les bourgeois regrettaient le pouvoir

dont ils avaient joui durant le temps où ils avaient tenu à ferme le Comté. Ils désiraient un gouverneur protestant dans l'espoir que s'il était Neuchâtelois, ce serait un ami dévoué, et un allié s'il venait de Berne.

Le Neuchâtelois sur lequel les Quatre-Ministraux avaient jeté les yeux pour le pousser au premier poste de l'Etat, était Pierre de Chambrier, lieutenant-général du Comté, auquel Marie de Bourbon avait d'ailleurs laissé concevoir l'espoir d'être nommé gouverneur. Lorsque cet espoir fut déçu, Chambrier le ressentit vivement; mais il en prit son parti, sachant bien que la princesse ne se laisserait imposer personne, par les bourgeois de Neuchâtel moins que par tous autres. Aussi fut-il lui-même chargé par Marie de Bourbon d'aller, avec Daniel Hory, soutenir ses intérêts à Berne, où les bourgeois faisaient feu et flamme et étaient arrivés en déclarant qu'ils mangeraient femmes et enfants plutôt que de recevoir un gouverneur catholique. Hory et lui firent si bien, que les bourgeois durent plier et se soumettre. On sait que Berne était, d'après le texte des traités, juge des démêlés qui pouvaient se produire entre le prince de Neuchâtel et ses sujets.

L'âme de la députation avait été Jean Hory. Ce fut alors qu'il noua ces liaisons avec les principaux personnages de la puissante république, liaisons dont il usa depuis plus d'une fois au profit du prince. En récompense de ses bons services, il fut nommé receveur des quatre mairies, puis secrétaire du Conseil d'Etat en titre. — Son père était devenu vieux et valétudinaire, et ses collègues, Chambrier et Barillier, âgés aussi, avaient demandé, à Paris, l'adjonction de nouvelles forces aux leurs; avec Vallier, le Conseil d'état comptait huit membres, mais le jeune Hory ne tarda pas à y prendre beaucoup d'influence, même plus d'influence que le gouverneur, d'un tempérament ennemi des chicanes et qui savait tous ses actes passés au crible par les bourgeois.

Le pays ne fut pas longtemps tranquille. Les bourgeois *externes*, c'est-à-dire habitant hors de la banlieue de la ville, sur lesquels le Conseil d'Etat venait de s'appuyer pour vaincre les Quatre-Ministraux dans le dernier différend, poussés à bout par ces derniers et secrètement approuvés par le pouvoir, parurent en Conseil d'état (le 22 janvier 1599) et solennellement déclarèrent renoncer à la bourgeoisie de Neuchâtel. Ils formaient *le tiers* des bourgeois. Les Quatre-Ministraux qui eurent conscience aussitôt de l'énorme brèche que cette sécession faisait à leur influence dans l'état et hors de l'état, essayèrent de parer la botte. C'était trop tard. La princesse, sur le préavis de son Conseil d'Etat, confirma les franchises des bourgeois forains, comme corporation distincte, et refusa d'annuler la renonciation, ainsi que le demandaient les Quatre-Ministraux. Ce différend dura autant que la régence, et messieurs les Quatre en gardèrent un profond ressentiment aux conseillers de la princesse.

Lorsque le roi de France, alors Henri IV, renouvela son alliance avec les Suisses, les Quatre-Ministraux demandèrent à figurer au nombre des alliés de ces derniers et à être dénommés comme tels dans le traité; informé de cette prétention, le Conseil d'état en représenta tous les inconvénients à la princesse; l'ambassadeur de France, instruit par elle, renvoya les bourgeois à se munir d'une autorisation de leur souveraine, autorisation qu'on n'eut garde de leur donner. Nouvel échec dont les bourgeois de Neuchâtel firent, et sans se tromper, remonter la cause à Jean Hory, lequel figurait de plus en plus à la tête du Conseil d'état et comme dirigeant la tractation des affaires de Neuchâtel.

En 1611, une inspection militaire ayant été ordonnée, les bourgeois de Neuchâtel qui habitaient Boudevilliers (mais non Renoncés) refusèrent de paraître à la revue que passait leur maire, en alléguant qu'ils ne dépendaient que des Quatre-Ministraux. Ceux-ci prétendirent qu'en effet le corps des bourgeois armés était indépendant du prince; et, suivant leur coutume, ils en appelèrent à Berne. On comprendra mieux ou tout à fait la chose, lorsqu'on saura que le maire de Boudevilliers était un frère du chancelier Hory. Le Conseil d'état envoya à Berne, pour combattre les prétentions des bourgeois, Jean Hory et le procureur-général Tribollet. Le Sénat bernois accueillit avec distinction ces envoyés, et condamna sans réserve les prétentions des bourgeois de Neuchâtel, les abandonnant à la clémence de leur souveraine; le Conseil d'état ne les reçut à soumission qu'après les avoir contraints à crier *merci* à Dieu et à S. A., et les avoir fait payer une amende de L. 600. Encore un point dont les bourgeois gardèrent bonne note à la famille Hory.

Six ans plus tard, les troubles auxquels avait donné lieu la renonciation des externes, se ravivèrent avec violence, et cela au sujet d'une difficulté suscitée par quelques bourgeois domiciliés à Thielle. Berne, sans doute obéissant à de nouveaux mobiles, renouvela sa combourgeoisie avec les bourgeois de la ville, et comme les Renoncés avaient refusé de se joindre à ces derniers dans les engagements qu'entraînait cet acte, elle les condamna à une amende de mille marcs d'argent. C'était pour Berne une rupture non-seulement avec les bourgeois externes, mais avec le pouvoir, qui les soutenait. Le prince fut donc cité devant LL. EE. Il manda aussitôt son Conseil d'Etat auprès de lui pour l'instruire. Jean Hory et Guy furent délégués à Paris : ils en revinrent amenant à Neuchâtel le jeune Henri II de Longueville.

Cette visite du prince à ses sujets n'eut pas les résultats qu'en avaient attendu Guy et Hory, car la présence d'Henri II ne fit qu'embrouiller davantage les cartes. Un ordre qui paraîtrait très naturel aujourd'hui, mit le feu aux poudres. Voulant suivre ostensiblement les pratiques de sa religion, comme

les bourgeois celles de la leur, Henri II fit tinter la cloche du château, pour la messe, à l'heure où l'on sonnait le gros bourdon de la Collégiale, pour le culte protestant. Les bourgeois virent ou feignirent de voir, dans ce fait, un outrage à leur religion et s'élevèrent en clameurs aiguës; appuyés de la Classe des pasteurs, ils en firent tant que le prince dut se rendre à la chapelle du château sans sonnerie de cloches. Tout ce qui touchait à sa religion, Henri II l'avait très à cœur, et les bourgeois, de sujets qu'ils étaient, devinrent pour lui des gens en état de rébellion, auxquels il ne fallait rien céder; si on ne les arrêtait, ils s'envisageraient bientôt comme les égaux de leur prince.

A l'avénement de chaque souverain de Neuchâtel, il y avait certaines formalités à remplir. Ces formalités devinrent le sujet d'interminables démêlés. Henri II, qui devait jurer de respecter les franchises écrites et *non écrites* des bourgeois, déclara, d'après l'avis de ses conseillers, qu'il ne prêterait ce serment que lorsqu'il connaîtrait les droits qu'il devait s'engager à garder et à protéger. Les gens du Comté trouvaient la chose bonne en elle-même, à cause de ses conséquences pour eux. Les bourgeois se raidirent et répondirent durement au prince, qu'eût-il sous la main tout le papier fabriqué depuis cent ans à Serrières et le lac comme encrier, cela ne suffirait pas pour relater les franchises non écrites dont ils étaient en jouissance. C'était net et concluant.

Ils expliquèrent leur pensée devant les Bernois en se plaignant amèrement du nouveau coutumier que la Seigneurie voulait introduire dans le pays. Ce coutumier, rédigé par Jean Hory, et réclamé jadis avec instance par les Audiences, était maintenant repoussé non moins vivement par les bourgeois de Neuchâtel, parce que ce coutumier les aurait privés du droit *de déclarer la coutume*, dans tous les cas sujets à contestation, — chose abusive dont ils s'étaient emparés et qu'ils faisaient servir à étendre et à consolider leur influence.

Avant que les parties se rendissent à Berne, plusieurs familles attachées de père en fils au service de l'Etat, s'étaient efforcées, à réitérées fois mais sans succès, d'intervenir comme médiateurs : c'étaient les Hory, les Guy, les Merveilleux, les Chambrier, le procureur général Tribollet et le maire de Neuchâtel Baillod, tous, il est vrai, plus ou moins suspects aux bourgeois, mais ce qu'il y avait de plus distingué dans l'Etat.

Le 23 février 1618 et sans l'avoir entendu, Berne condamna le prince de Neuchâtel. Sur l'avis d'Hory, il en appela à la Diète de Baden de leur sentence. LL. EE. déclinèrent ce juge, tout en consentant à ce que le Tribunal de la Marche fût assemblé pour régler cette affaire; chacune des parties avait à nommer un arbitre, et les deux ensemble, le surarbitre; on ne put jamais faire ce dernier choix.

Enfin, après une année de séjour à Neuchâtel, le prince Henri II reprit le chemin de la France, mais sans s'être réconcilié avec les bourgeois. Ceux-ci en accusèrent plus ou moins les Hory.

Il est important de connaître cette position du chancelier Hory et de sa famille vis-à-vis des Quatre-Ministraux, pour pouvoir comprendre les raisons pour lesquelles ceux-ci le laissèrent sans soutien d'aucune sorte dans sa terrible lutte avec d'Affry et Favargier.

Le gouverneur Vallier mourut en 1623. Le Conseil d'état demeurait sans chef. Un mérite supérieur mit Jean Hory à la première place. Il fut nommé lieutenant au gouvernement du pays; la place de gouverneur restait provisoirement vacante. Les cinq années qui suivirent furent la période de gloire de Jean Hory, on pourrait presque dire de son règne, car les fonctions de gouverneur de l'Etat, remplies par un homme supérieur et de plus favori du prince, donnaient un pouvoir immense à celui qui en était revêtu.

(A suivre.) F. C.

CORRESPONDANCE

A la Rédaction du MUSÉE NEUCHATELOIS.

En lisant dans le dernier numéro du *Musée historique neuchâtelois* l'intéressante notice sur les Verrières, je me suis rappelé un événement, dont le souvenir s'est conservé par tradition dans ma famille.

C'était en juin 1639. La terrible peste qui, à cette époque, sévit sur l'Europe presque entière, n'épargna pas notre petit pays, témoins ces cimetières dits des *bossus*, qui, dans plusieurs paroisses, désignaient des terrains éloignés des habitations et destinés à la sépulture des pestiférés, chez lesquels les premiers symptômes de cette affreuse maladie se manifestaient par une *bosse*.

La paroisse des Verrières, qui comprenait alors les Bayards et la Côte-aux-Fayes, fut une de celles où le fléau fit le plus de victimes; la maison de cure

fut envahie, le pasteur et sa famille en moururent. La Compagnie des Pasteurs, appelée à repourvoir ce poste, adressait en vain depuis deux jours des appels à plusieurs de ses membres, tant était grande la terreur qui s'était emparée des esprits, lorsque Jaques Gélieu, mon trisaïeul, alors pasteur à la Chaux-de-Fonds, se leva et dit : « Lors de notre consération au saint minis-» tère, nous avons promis d'*avancer avant toutes choses l'honneur et la gloire* » *de Dieu, d'exposer notre vie, corps et biens, s'il est requis, pour maintenir* » *sa parole.* J'irai : prenez soin de ma femme et de mes enfants. » En mentionnant cette élection dans le registre de la classe, le secrétaire ajoute : « Que Dieu le bénisse ! »

A sa courageuse résolution, Jaques Gélieu joignit la prudence. Jusqu'à ce que le presbytère fût entièrement désinfecté, il se logea chez un paroissien ; et pour éviter tout risque de contagion par de nombreuses assemblées dans le temple, il prêcha pendant plusieurs mois en plein air, se servant d'une chaire portative adossée à un grand sapin, et ayant soin de tourner le dos au vent. Le champ qui servit de lieu de culte pendant ce temps, fut appelé *champ de la Fia* (terme patois désignant le sapin rouge). Il portait encore ce nom un siècle et demi plus tard (1), époque à laquelle mon grand-père, petit-fils du dit Jaques, était pasteur des Verrières.

St-Blaise, le 17 mai 1876.

Bernard DE GÉLIEU, ancien pasteur.

(1) Dans son article sur les Verrières, M. Sauser dit que ce champ porte encore le même nom (Voir ci-dessus, p. 104).



UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

LE CHANCELIER HORY

(Suite. — Voir le précédent numéro, p. 145.)

II.

Sa connaissance des affaires de l'Etat avait appris à Hory que des réformes devaient être introduites, qu'elles amèneraient d'excellents résultats. Il y travailla avec ardeur, et, plus tard, dans sa disgrâce, il pouvait répondre au prince, qui lui reprochait d'être son débiteur, que, grâce à lui, les revenus de l'Etat avaient augmenté d'*un sixième* pendant le temps qu'il avait été à la tête de l'administration, — ce qui était exact.

Ces revenus étaient mis en régie; chaque receveur tenait compte des grains de sa recette qui, après défalcation du $^1/_{20}$, lui étaient vendus à un prix favorable appelé *abbris;* on lui allouait en outre le $^1/_{15}$ de cette valeur comme traitement. Les receveurs étaient tenus de vendre ces céréales aux habitants du pays, en se contentant d'un gain honnête, fixé à 3 gros par émine de froment et à 2 gros par émine d'avoine. En temps de disette (et les crises n'étaient pas rares à cette époque-là), les receveurs devaient conserver une certaine quantité de grain à la disposition de l'Etat, pour être distribuée aux pauvres, au prix de l'abbris. Les receveurs spéculaient aussi sur les vins des recettes qu'ils retenaient de l'Etat, et vendaient aux Soleurois qui alors venaient *faire leurs caves* à Neuchâtel. (1) Les receveurs retiraient de plus le $^1/_{15}$ des lods.

Ce mode de faire produisait de fort mauvais résultats. Les receveurs, nommés ordinairement pour cinq ans, se trouvaient presque toujours, à la fin de

(1) De là l'expression encore en usage dans le pays de Neuchâtel: *il a chargé pour Soleure,* pour dire d'un homme qu'il a dépassé les limites de la sobriété.

leur bail, redevables de sommes considérables. En 1621, ces sommes montaient à plus de L. 400,000, et en 1650, avec les intérêts, elles arrivaient à L. 1,200,000.

Sur le conseil de Hory, le prince résolut de modifier cette branche de l'administration. Hory se chargeait, avec le trésorier général Mouchet, de fonder une compagnie qui prendrait les revenus de l'Etat en ferme générale pendant neuf ans. Cette société offrait de se charger : 1° des dettes de l'Etat, montant à L. 860,000, et avec les intérêts accumulés, à L. 1,247,000; — 2° de l'entretien des bâtiments de l'Etat; — 3° des postes et de l'entretien des routes; — 4° des frais de la justice civile et de la justice criminelle, moyennant que les confiscations lui appartinssent. De plus elle s'engageait à payer L. 300,000 au bout des neuf ans, ou avant ce terme si l'occasion l'exigeait.

Le prince ne refusa cette offre qu'au vu d'un rapport établissant que les revenus *bruts* du pays avaient été en moyenne, de 1610 à 1617, de L. 146,000 par an, et non de L. 125,000 comme l'énonçaient ceux qui désiraient devenir fermiers généraux. Il essaya (1622) de conclure, non pas une ferme générale, mais des baux particuliers pour chaque recette. Il fallut les rompre bientôt et reprendre l'ancienne manière de procéder, qui ne put être modifiée tant que vécut Henri II. — Les places de receveurs, très recherchées même par les premières familles de l'Etat, causèrent la ruine de plusieurs, des Hory et de Mouchet, entr'autres.

—

Frappé des minces profits que donnait l'agriculture (la pauvreté du sol neuchâtelois étant proverbiale alors), Hory avait étudié la question de l'introduction de l'industrie dans le pays de Neuchâtel. Il croyait ce que l'avenir a démontré, le caractère des Neuchâtelois apte, des plus apte à se plier aux affaires industrielles. De plus il jugeait que les entreprises politiques des bourgeois de Neuchâtel ne pourraient être arrêtées que par l'existence, à leurs côtés, d'une ville dont l'importance arriverait à contrebalancer la leur vis-à-vis du reste du pays; bref, au XVIIe siècle, il aurait voulu, à côté de Neuchâtel, ce que l'industrie horlogère y a placé plus tard, une *Chaux-de-Fonds.*

Profitant du dépit que la conduite des bourgeois de Neuchâtel avait produit sur Henri II, Hory lui mit en tête l'idée de fonder une ville industrielle et commerciale qui deviendrait la rivale de Neuchâtel. Il fit lui-même une grande partie des travaux difficiles qui doivent précéder une entreprise de ce genre. Après la levée des plans, les sondages, etc., etc., on résolut de fonder *Henripolis* dans la fertile plaine arrosée par la Thièle inférieure. Dans ces temps si peu éclairés (chez nous du moins), J. Hory avait, au moyen d'études

patientes et sérieuses, acquis la conviction qu'une ville bâtie sur cet emplacement, pouvait devenir un entrepôt pour le commerce entre l'Europe méridionale et les pays desservis par le Rhin et ses affluents, grâce à une communication par eau, non interrompue, du Rhône au Rhin par le Léman, la Venoge, un canal à faire à Entreroches, l'Orbe, le lac de Neuchâtel, la Thièle et l'Aar. Il voulait établir, au moyen de communications fluviales (la plupart naturelles), la grande artère commerciale entre le nord et le midi, réalisée depuis par les immenses travaux que nous connaissons. De plus il pensait introduire à Henripolis les manufactures qui florissaient alors aux Pays-Bas.

Quoique au milieu d'un siècle où l'étonnement n'est plus permis, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'on ne saurait aujourd'hui s'empêcher d'admirer la grandeur des plans qui éclosaient dans ce fertile cerveau. J'ai signalé déjà, dans les pages qui précèdent, l'idée qu'avait Hory de réannexer au pays de Neuchâtel tous les domaines ayant appartenu aux comtes de Neuchâtel ou qui en avaient relevé (les terres s'étendant de l'Arnon à Bienne, le Val de Saint-Imier, etc.). Henripolis serait devenue la capitale de ce nouvel Etat, au centre duquel elle se fût trouvée assise.

Hory avait tout fait pour que rien n'entravât le développement de la nouvelle cité. D'après ses conseils, Henri II avait accordé à Henripolis de belles franchises, une liberté de commerce illimitée, et ce qui était très remarquable dans ce siècle d'intolérance, et de la part d'un prince catholique, la profession ouverte de toutes les religions.

En avril 1625, J. Hory revint de Paris avec l'acte de fondation. Lui et le capitaine des gardes du prince, Montigny, devaient y présider; Henri II les avait nommés chefs inamovibles de la colonie.

Pour un tel projet, il fallait de l'argent et beaucoup d'argent. Hory s'était associé avec les banquiers Iselin de Bâle et Scherrer de St-Gall, qui, agissant au nom d'une société de négociants des Pays-Bas, devaient fournir 50,000 écus pour acheter le sol sur lequel on fonderait Henripolis. Des appels furent faits jusque dans les lieux les plus éloignés, pour attirer des habitants. Les directeurs demandèrent la protection des Etats de Hollande; ils proposèrent un entrepôt à la Compagnie des Indes.

Mais, comme on pouvait s'y attendre, il se manifesta dans la ville de Neuchâtel une forte opposition qui se traduisit par un travail fait auprès des gens de la chatellenie de Thielle, lesquels refusèrent de vendre leurs terres: le Comté était déjà surchargé d'habitants, le voisinage d'une ville riche corromprait les mœurs, le mélange des religions apporterait le trouble, les fortifications dont Henripolis devait être entourée, donneraient l'alarme aux voisins, ainsi que cette multitude d'immigrants arrivant sur les bords de la

Thielle, — telles étaient les graves raisons qu'on opposait aux projets du chancelier Hory.

Ce qui fit manquer tout à fait l'affaire, c'est que l'appel resta sans réponse; personne n'arriva. Cependant Hory fut longtemps avant de regarder la chose comme abandonnée. Au plus fort de sa disgrâce, au commencement de janvier 1628 encore, Hory, à Paris avec Scherrer, exposait au prince un nouveau plan: il proposait de faire cet établissement de commerce au Landeron ou à Cressier. Mais le prince « trouva la conséquence si grande de souffrir de gens de la re-
» ligion (protestante) parmi des catholiques, qu'il approuva beaucoup plus le
» projet d'apporter ce mélange de religions en un lieu qui serait tout de la
» religion, *la communication avec les catholiques pouvant avec le temps en*
» *convertir quelques-uns,* » — propres paroles d'Henri II.

Hory, poursuivi par ses ennemis, dut renoncer à ses plans. Toutefois, pendant bien des années, en son exil, il s'occupa d'Henripolis, ou plutôt de rendre son pays florissant; et sans les affreux malheurs de famille qui fondirent sur lui et qui lui enlevèrent toute force et toute influence, peut-être son projet, modifié, mûri, mieux raisonné, eût-il finalement abouti, ou tout au moins amené d'utiles innovations dans le pays de Neuchâtel.

Une opération qui réussit mieux à J. Hory, fut la négociation par laquelle il réunit à l'Etat la moitié de la mairie de Lignières, appartenant aux évêques de Bâle.

En 1611, un petit fief relevant du prince de Neuchâtel, situé partie dans le Jura bernois, partie en Alsace, fut confisqué pour félonie sur J. de Spebach. Le chancelier Hory s'occupa à réunir les bribes éparses de ce fief; ce fut même lui qui en rappela l'existence, car personne ne savait plus que la suzeraineté du prince de Neuchâtel s'étendît jusque dans ces contrées. Il dut faire plusieurs voyages en Allemagne, qui l'entraînèrent à de grands frais de justice, d'avocats, etc., etc. En récompense, la princesse le créa seigneur de Miécourt. Quelque temps après, dans une requête où J. Hory expose les diverses phases de cette négociation qui dura huit ans, le chancelier demandait que la princesse voulût bien adjoindre à ce fief une maison « assise derrière
» la ville de Neuchâtel, avec ses dépendances (un verger, un jardin et une
» vigne de douze ouvriers) : c'est, au jugement de tous, la pièce la plus de
» marque qu'il y ait dans la banlieue de Neuchâtel, disait Hory; ce serait la
» plus honorable et la plus propre à l'effet de tenir uni à cet Etat ce qui est
» au dehors, car le vassal de Miécourt et Collonges n'abandonnerait jamais
» ce qui est au dehors par respect de ce qui serait au dedans; cet achat est
» de deux mille écus d'or; en peu de temps je suis assuré lui faire valoir le
» double tant en bâtiment qu'en rapport. »

Quelques années plus tard, Hory entamait une seconde négociation ([1]). C'était de réunir au territoire du Comté la moitié de la mairie de Lignières, appartenant à l'évêque de Bâle. Hory proposa au prince-évêque de lui donner le fief de Miécourt en échange de Lignières et du territoire d'Entre-deux-Ruz, près du Landeron. L'évêque consentit, et l'Etat se trouva ainsi agrandi d'un très joli morceau de terrain.

Hory fut créé seigneur et baron de Lignières; Henri II lui donna pour armes, suivant Boyve, un compas d'or, symbole de l'équité ([2]).

J. Hory avait aussi acquis une partie du fief appelé *Grand-Jaques*, morcelé dans le Val-de-Travers, le Val-de-Ruz et ailleurs; et aux Audiences ou Grands-Jours de 1618, deux Hory siégeaient au rang de noblesse, Jean Hory comme baron de Lignières, et son frère Jonas, comme représentant le fief du Grand-Jaques.

—

Tant de grandeur devait offusquer les ennemis d'Hory. Ces ennemis étaient nombreux. Il y avait d'abord ceux que blessait depuis longtemps la fierté de son caractère, c'est-à-dire la plupart de ceux qui avaient été en rapport avec lui; ensuite ceux qui lui reprochaient d'avoir aidé à la renonciation des bourgeois externes, puis ceux qui croyaient, à tort ou à raison, qu'il avait aigri le prince contre eux, et ceux qui lui reprochaient d'avoir mis au jour le projet de la fondation d'Henripolis, soit les bourgeois de Neuchâtel et à leur tête la faction des Tribollet; enfin, la plupart de ses collègues, jaloux de son crédit et de sa faveur.

—

Dans un prochain article, nous verrons à quels résultats en arrivèrent tous ces ennemis, par leurs efforts réunis.

F. C.

([1]) « Item, qu'il plaise à S. A. avoir pour agréable le change qu'il prétend faire de » son fief de Miécourt contre les droits que *monsieur* l'évêque de Bâle a rière Lignières » et autres lieux de son Comté. » (Requête de J. Hory au prince.)

([2]) On peut voir ces armes dans l'ancienne salle du Grand Conseil, où l'on a eu la bonne idée de les faire figurer au rang des gouverneurs de l'Etat : le compas ou chevron renversé d'azur sur fond d'or, avec la fleur de lys et l'étoile.



ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

QUESTION DE L'EAU D'ALIMENTATION

A LA CHAUX-DE-FONDS

(Suite et fin. — Voir le précédent numéro).

VII.

D'où vient l'eau du lac des Taillières, quels sont les ruisseaux qui l'alimentent? m'étais-je demandé lorsque parurent les articles annonçant que cette eau n'était pas bonne à boire. A ces questions, il me fut répondu qu'on n'en savait rien, que le lac ne recevait aucun ruisseau, qu'on ne connaissait pas de source dans le voisinage. Et cependant ce lac déverse journellement dans les entonnoirs ou fissures naturelles de sa rive méridionale, des milliers, peut-être des centaines de mille litres d'eau, puisqu'on a établi des moulins et scieries mus par la chute que forme celle-ci en disparaissant dans la terre. Il faut donc qu'il y ait une ou plusieurs sources sous-lacustres invisibles, pour entretenir ce courant perpétuel.

Mais l'eau qui alimente ces sources, d'où vient-elle? en d'autres termes, quel est son bassin hydrographique? Il ne peut y avoir de doute, c'est l'extrémité sud-ouest de la vallée de la Brévine. De Bémont aux Cernets, près du Gros-Taureau, s'étend un vallon dépourvu de sources, à la surface duquel les eaux pluviales et celles de la fonte des neiges disparaissent comme dans la plupart de nos vallons du Jura. Ces eaux se réunissent dans un thalweg souterrain et viennent sourdre, à la faveur d'une ou de plusieurs fissures, dans le lac même. Il se produit là un phénomène identique à celui que nous observons dans nos vallons, savoir une source jaillissante dans le fond d'un bassin, un *bugnon,* comme on appelle ces sources, que l'on ne peut utiliser pour fontaines, à raison de leur niveau trop peu élevé. Ces bugnons sont de véritables *puits artésiens naturels*, car ils sont alimentés dans les mêmes conditions physiques.

Ce que j'avais établi en théorie, je le reconnus bientôt en pratique. Une course au lac des Taillières me permit de constater, d'une part, le peu de

profondeur de ce bassin, qui n'est en réalité qu'un très grand étang de 15 pieds de profondeur, tandis que, d'après le témoignage des habitants, l'extrémité nord-ouest, qui forme un petit bassin particulier, est, dit-on, très profonde. Il serait donc l'émissaire des eaux souterraines. En levant les écluses, en abattant les barrages du grand lac, on mettrait celui-ci à sec et on reconnaîtrait bientôt la position exacte de la source ou des sources, car il peut y en avoir plusieurs.

Une première conséquence à tirer de ces observations, c'est qu'il serait facile de recueillir sur ce point de l'eau pure, de l'eau de source et non pas de l'eau stagnante, marécageuse; ainsi tomberait l'objection formulée jadis au sujet du projet Jeanjaquet.

Mais diverses circonstances me permirent bientôt d'affirmer qu'il n'était nullement besoin d'aller si loin chercher de l'eau, que le vallon de la Chaux de-Fonds est en réalité un bassin hydrographique semblable par son étendue, par ses caractères orographiques et géologiques, à celui de la Chaux des Taillières.

Consulté à diverses reprises par des particuliers et par le fontainier Rod, je vérifiai bientôt, par ma propre expérience, l'application de la théorie artésienne à la Chaux-de-Fonds. Si un volume d'eau aussi considérable que celui qui s'échappe du lac des Taillières, ne se montre pas à la Chaux-de-Fonds, c'est qu'il suffit d'une assise de terrains imperméables pour la retenir, l'emprisonner dans les profondeurs. Le lac des Taillières n'a, dit-on, pas toujours existé; il devrait son origine au tremblement de terre qui a ravagé Bâle, ce qui est possible; mais dès le moment où nous pouvons être certains que, au-dessous de la Chaux-de-Fonds, il y a une nappe d'eau abondante et pure qui circule lentement, péniblemement, dirons-nous, il serait pour le moins inconséquent de ne pas tenter l'épreuve, si souvent réalisée de nos jours, d'un forage artésien. Mettre en communication avec la surface l'eau souterraine, en créant une issue verticale à travers les roches ou terrains dont la géologie nous fait prévoir l'existence, telle est la proposition que dès l'automne de 1873 j'essayai de faire connaître, comme moyen économique de procurer de l'eau abondante et salubre à la Chaux-de-Fonds.

Les objections, on le comprend, ne manquèrent pas. Comment, à 1000 mètres au-dessus du niveau de l'océan, vous prétendriez faire jaillir l'eau du sol? Pourquoi pas? au fait, lorsque nous établissons une fontaine, nous ne faisons pas autre chose, nous obligeons l'eau à reprendre le niveau qu'elle avait au point de départ, à la source. Au reste, je n'ai jamais prétendu que l'eau jaillirait par un forage à la Chaux-de-Fonds. — Mais alors, si nous devons élever l'eau obtenue par le forage, autant vaut en rester à nos puits ordinaires. — Point

du tout, vos puits, voisins de la surface, sont dans des conditions plus ou moins semblables à celles des marais tourbeux, vous n'en tirez qu'une quantité d'eau minime, et lorsqu'ils sont vides, vous devez attendre, douze, vingt-quatre heures, quelquefois davantage, avant d'y puiser de nouveau, tandis que notre puits artésien, alimenté par une eau profonde, purifiée par son parcours souterrain, n'est pas autre chose qu'une source. Supposons que l'eau apparaisse à la Gare, par exemple, et qu'elle reste à cinq pieds au-dessous de la surface du sol, il suffira d'une tranchée pour lui procurer un écoulement continu vers le centre de la Chaux-de-Fonds. Ce sera donc bien réellement une source que nous aurons trouvée, ou plutôt créée artificiellement, mais que, comme bien d'autres sources naturelles, nous ne pourrons faire couler en fontaine à la rue de la Promenade ou à la Place-d'Armes.

A la suite d'entrevues et de conférences publiques et particulières, le Conseil municipal, aussi bien que le Conseil général, parurent entrer dans mes vues, et le 4 mars, ce dernier votait le crédit nécessaire à l'essai d'un forage au moyen du matériel appartenant à l'Etat, et qui avait servi pour les sondages de l'asphalte au Val-de-Travers.

Je n'entrerai pas dans le détail des phases diverses qui se sont succédées dans le courant de l'année. J'ai dit ailleurs (Bulletin de la Société des sciences naturelles, T. X, 1875) comment, le 23 décembre, le Conseil général avait décidé de suspendre le forage, parvenu à cette date à la profondeur de près de 200 pieds. La rigueur de la saison, l'incertitude relative au devis définitif de l'entreprise, le peu d'habileté de celui qui en avait été chargé, étaient certes des raisons de ne rien précipiter; je me bornai à cette époque à proposer l'appel de M. l'ingénieur sondeur Dru, de Paris, afin qu'il eût à se prononcer sur les chances de l'entreprise, et, cas échéant, sur les voies et moyens d'acheminer à une exécution pratique et raisonnée du forage. Cette proposition fut agréée par le Conseil municipal et votée par le Conseil général dans la même séance que la suspension des travaux.

M. Dru arriva à la Chaux-de-Fonds le 20 avril 1875, et aussitôt nous procédâmes à l'examen des différents points qu'il lui importait de connaître pour asseoir son jugement sur l'entreprise. Il fut convenu que j'aurais à compléter les études géologiques pour arriver à dresser un plan géologique à grande échelle, et à recueillir des notes sur les puits existants, leur profondeur, la hauteur d'eau, etc., ce qui eut lieu dans le courant de mai.

Quelques semaines plus tard arrivait le rapport, accompagné du plan et de profils géologiques, basés d'ailleurs sur mes propres communications à l'ingénieur parisien. Ce travail confirmait de tous points mes vues quant à la constitution géologique du bassin, et il fut publié dans les journaux politiques

de la localité, dans le courant du mois de septembre. Je regrettai vivement que le Conseil municipal n'eût pas cru devoir accéder à notre demande de le publier en brochure à part, ce qui eût permis de faire connaître les plans et profils, mais déjà alors, je commençais à entrevoir l'intention de ne donner suite au projet que dans le cas où l'entreprise serait sollicitée à forfait. Pour des raisons que je me dispense d'énumérer ici, M. l'ingénieur Dru, pas plus que moi, ne pouvait entrer dans ces vues, et dès lors mon projet d'un puits artésien à la Chaux-de-Fonds a subi le sort de tant d'autres, il a passé à l'état de souvenir. D'ailleurs il me reste à présenter à mes lecteurs une série de projets nouveaux ou de variantes qui se sont fait jour tout récemment.

VIII.

L'Areuse, projet d'utilisation de sa puissance hydraulique, par Léo Jeanjaquet, ingénieur, tel est le titre d'un mémoire publié par la Société des eaux de Neuchâtel, en juin 1875. Destiné, avant tout, à faire connaître une ressource nouvelle pour l'alimentation d'eau de la ville de Neuchâtel, par des constructions destinées à amener l'eau du lac sous l'action de pompes hydrauliques, ce projet prévoit une réserve ou excédant de force considérable. Cet excédant pourrait être appliqué, dans la pensée de l'auteur, soit à remorquer des trains sur une voie ferrée reliant nos deux lignes Littoral et Franco-Suisse avec le Jura-Industriel, *soit à fournir la force hydraulique à un nouveau* centre industriel que l'on créerait dans la région qui s'étend entre Bôle, Trois-Rods et Boudry. L'idée d'utiliser cette force disponible au refoulement de l'eau nécessaire à la Chaux-de-Fonds, devait tout naturellement surgir dans l'esprit des personnes qui se préoccupent de ces questions. Elle a fait l'objet d'une communication dans les journaux de la Chaux-de-Fonds, tôt après l'apparition du mémoire. L'article était conçu dans des termes tels qu'on eût pu croire que déjà on était près de le voir mettre à exécution. C'était aller un peu vite en besogne, car le projet, même dans ses limites restreintes, c'est-à-dire l'établissement d'un siphon de dimensions gigantesques, le percement d'un tunnel de 1400 mètres, la création de pompes destinées à refouler l'eau à une hauteur de 160 mètres, ce projet, disons-nous, a suscité des observations et des critiques assez nombreuses pour qu'il y ait lieu de les examiner avant d'aller plus loin.

Comment, en effet, après avoir reculé devant le projet d'élever l'eau d'une source du Champ-du-Moulin à une hauteur de 5 à 600 mètres, pourrait-on aborder celle de refouler l'eau du lac qui est à 100 mètres plus bas encore?

On pourrait, à la vérité, prévoir l'établissement d'un relai, c'est-à-dire d'un réservoir à mi-hauteur, et la création d'un double système de pompes de refoulement, mais même dans ce sens nous ne voyons pas la nécessité de recourir à l'eau du lac, plutôt que d'utiliser la source en question.

D'ailleurs nous avions, à une proximité bien plus grande de la Chaux-de-Fonds, la possibilité de créer une chute presque aussi considérable, sans siphon, sans tunnel et capable de refouler l'eau d'une source d'un volume énorme, comparable à nos plus belles sources du Jura. Je veux parler de la source de Biaufond, au sujet de laquelle j'ai moi-même fait quelques recherches, dans le courant de l'été dernier.

Si l'on consulte le Tableau des hauteurs du pays, par M. d'Osterwald, on voit que le Doubs, à la base de la chute, est à la cote 680 m. au-dessus de la mer, tandis qu'à Biaufond il est à 608 mètres; c'est donc une pente de 70 m. sur une distance de 15 kilomètres que l'on pourrait utiliser, sans aucune réserve importante, car nous rencontrons sur ce parcours les seules usines de la Rasse, qui n'utilisent qu'une faible partie du volume de l'eau. Dans le cas où la distance kilométrique serait considérée comme trop grande, on pourrait se contenter d'une chute moins élevée, 25 à 30 mètres par exemple, en admettant la prise d'eau au-dessous de la Sombaille. Cette chute, appliquée à faire mouvoir des pompes, suivant les principes posés par M. l'ingénieur Jeanjaquet, pourrait refouler tel volume d'eau de la source de Biaufond, que l'on pourrait déterminer. La conduite forcée aurait une ascension assez brusque jusqu'au Cul-des-Prés et de là suivrait, avec une pente très faible, la Combe-des-Moulins, pour aboutir à un réservoir à la Place-d'Armes, à une hauteur de 1040 mètres. Ce projet nous paraît, à bien des égards, préférable à celui du Doubs et de la source de la Roche, de M. l'ingénieur Jeanjaquet.

MM. Thormann et Lauterburg, ingénieurs à Berne, se sont aussi préoccupés de la question et ont recherché sérieusement les moyens d'arriver à l'exécution du projet relatif au Doubs, mais jusqu'ici leur travail n'a pas reçu la publicité. Nous savons seulement que leur projet, variante de celui de M. Jeanjaquet, aurait consisté à refouler directement l'eau de la Roche en profitant de la hauteur de chute du Saut-du-Doubs. A cette occasion, je leur avais communiqué quelques données sur la longueur, la largeur et la profondeur des bassins du Doubs, entre les Brenets et la chute, afin de déterminer si la réserve qu'ils renferment serait suffisante pour alimenter la force motrice en temps de sécheresse. Dans le cas favorable on eût pu gagner 20 mètres sur la hauteur de refoulement de l'eau, et éviter le canal de dérivation prévu par M. Jeanjaquet pour l'établissement de la force motrice à Moron, mais, ainsi que l'avait déjà fait observer l'ingénieur neuchâtelois, la circons-

tance qu'une partie de l'eau des bassins s'écoule souterrainement, est un obstacle sérieux à tout projet de cette nature, tant qu'on n'aura pas assuré l'étanchéité des bassins du Doubs.

Si ces projets peuvent être qualifiés de hardis et même de téméraires, quelle épithète réserverons-nous à celui qui a fait l'objet de négociations et de propositions de la part de M. l'ingénieur Ritter, précédemment à Fribourg, à la municipalité de la Chaux-de-Fonds? Ce projet a pour but la *distribution d'eau et de force motrice* à toute la région littorale neuchâteloise, Boudry, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds. C'est, ainsi que le dit son auteur, une *affaire colossale,* destinée à donner force motrice et eau abondante, non-seulement à la ville de Neuchâtel, mais encore à Boudry, Colombier, Auvernier, Corcelles, Cormondrèche, Peseux; ce serait, en un mot, une richesse nationale pour le pays.

Serrières recevrait, en compensation de sa source, qui servirait à la distribution ci-dessus, l'eau de l'Areuse, en raison de 5 litres pour 2. Rien non plus n'empêcherait de fournir de l'eau au Locle et au Val de St-Imier, dans les mêmes conditions. Un système particulier de pompes de refoulement permettant de couper la pression de 50 atmosphères de la conduite, telle est la base technique du projet, le principe qui permet à cet ingénieur d'aborder la question à un point de vue aussi puissant et aussi vaste. Ce projet, qui devait être livré à l'impression pendant l'été dernier, n'a point encore paru; j'en fais connaître l'essence d'après une correspondance de l'auteur.

Avant d'abandonner l'exposé de ce que nous pourrions appeler les grands projets, j'ai voulu jeter un dernier regard sur la carte du Jura, et m'assurer s'il ne se trouverait pas encore quelque part un réservoir suffisant, une source assez volumineuse pour satisfaire aux besoins de notre population à des conditions moins onéreuses que celles qui se sont présentées jusqu'ici.

Portant nos regards vers le sud, nous trouvons le lac de Joux, alimenté par les belles sources de l'Abbaye, de la Lionne, etc., mais qui est à la cote 1009 mètres, 30 mètres plus bas que le lac des Taillières; inutile donc d'y songer.

Nous avons étudié le Doubs, pris à nos frontières; voyons-le à sa source, à Mouthe. Là nous trouvons l'altitude de 944 mètres, bien inférieure à la Chaux-de-Fonds. A Pontarlier, il n'est plus qu'à 800 m. A l'entrée du val de Morteau, nous trouvons la cote de 754 mètres; de ce point jusqu'au seuil de la chute, la pente n'est que de 16 mètres et ne dépasse guère celle qui est nécessaire pour l'écoulement des eaux moyennes.

En somme, nulle part nous ne trouvons des conditions favorables à une diminution de la pression dans la conduite de refoulement, et nous constatons que de ce côté encore il n'y a rien à faire.

L'Areuse, dans son cours supérieur, est utilisée en totalité et ne pourrait donner lieu à aucune nouvelle production de chute utilisable.

La vallée des Ponts renferme divers ruisseaux sans importance, lesquels disparaissent dans plusieurs entonnoirs souterrains et ne peuvent procurer une force motrice capable de refouler l'eau pour franchir la contre-pente entre les deux bassins. Le pont de la route cantonale qui traverse la vallée, est à la cote de 995 m., exactement celle de la Chaux-de-Fonds.

Nous avions songé aussi, dans le même ordre d'idées, à utiliser les chutes des moulins souterrains du Col-des-Roches, pour élever l'eau des nombreuses sources de la vallée du Locle à la hauteur du Crêt du Locle. Mais, en tenant compte de ce fait que, à l'étiage, le Bied du Locle ne débite que 8 à 10,000 litres par minute, on obtiendrait un résultat insuffisant. La force créée ne suffirait qu'à élever 200 litres par minute. On obtiendrait sans doute davantage, en dirigeant l'eau sur la Rançonnière où l'on pourrait créer une chute de 80 à 100 mètres, mais l'achat des moulins, la nécessité d'établir les moteurs dans un ravin profond, l'éloignement des sources qu'il s'agirait d'utiliser, rendent ce projet non moins impraticable que tous les autres.

Vers le nord-est, nous ne trouvons que le plateau des Franches-Montagnes, dépourvu lui-même de sources vives. Ce n'est qu'en descendant à peu près vers le milieu du Val de St-Imier, que nous retrouvons un émissaire un peu volumineux, la Doux, ou le Torrent, entre Villeret et Cormoret. Mais ici encore, que de difficultés relatives aux nombreuses concessions hydrauliques en aval de cette partie du cours de la Suze, sans compter que dans toute cette région, il ne serait pas possible de créer une chute de quelque importance.

Comme on le voit, je me suis peu à peu rapproché de la Chaux-de-Fonds. C'est également ce qu'ont fait MM. Fetscherin et Pfeifer, ingénieurs et entrepreneurs de travaux hydrauliques qui, dans le courant de l'été de 1874, ont établi un plan et devis pour l'utilisation des sources de la Combe-aux-Auges, ignorant les travaux de leurs devanciers. Leurs études ont servi de base à des propositions faites aux autorités municipales de la Chaux-de-Fonds, mais quoique nous n'en connaissions pas les détails, nous devons les signaler dans cette revue rétrospective, et les faire figurer au nombre des projets qui nous occupent.

IX.

Sommes-nous arrivé aux dernières limites des conceptions possibles pour la solution du problème? Il y aurait de ma part quelque témérité à l'affirmer.

D'ailleurs il me reste à développer un sujet qui n'a été abordé qu'incidemment dans les pages qui précèdent.

J'ai, à plus d'une reprise, dans le cours de cet essai, employé le mot *source* dans le sens qu'on lui prête généralement, c'est-à-dire comme désignant l'eau qui sort de terre en plus ou moins grande abondance; on dit : une grande source, une petite source, une source régulière ou pérenne, une source intermittente. Toute source suppose donc l'existence d'un *bassin hydrographique souterrain*, lequel est antérieur au bassin hydrographique superficiel. Le premier est constitué par des terrains capables d'absorber et de retenir momentanément les eaux pluviales. L'étude géologique permet seule de déterminer l'étendue d'un semblable bassin, que nous voudrions pouvoir appeler un *bassin sourcier*, tandis que le bassin hydrographique proprement dit est celui dont les limites sont déterminées par l'orographie, à la surface duquel les eaux ont un écoulement visible, etc.

Trouver une source, c'est donc créer une issue nouvelle à l'eau souterraine amassée, réunie en nappe dans les interstices des roches et s'écoulant vers un autre point. C'est ainsi que nos forages de la Chaux-de-Fonds ont bien réellement fait découvrir, ou en quelque sorte créé des sources artificielles. Seulement, comme le niveau où on les a trouvées ne convient pas en raison de sa profondeur, elles restent sans emploi; l'eau dont nous avons constaté la présence continue son cours souterrain et s'en va grossir la *source naturelle* de Biaufond.

Puisque, malgré nos investigations, nous n'avons pas réussi à découvrir de *sources naturelles* dans un voisinage suffisamment rapproché, puisque les projets d'élévation à la hauteur voulue, par machines hydrauliques et autres, s'imposent à nous avec des frais aussi considérables, ne pourrions-nous pas découvrir, à proximité, un *bassin hydrographique souterrain*, dans des conditions telles que, par des travaux bien entendus, bien dirigés, on pût en capter l'eau, en former une *source artificielle* capable d'alimenter la Chaux-de-Fonds? Telle est la question qui va maintenant nous occuper.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, je prie mes lecteurs de bien vouloir se rappeler ce que nous avons dit au § IV de cette étude, relativement à l'importance de la région qui avoisine le Col-des-Loges et les Convers. C'est non-seulement le nœud confluent de plusieurs chaînons de nos montagnes, une sorte de Gothard en miniature, mais aussi et en même temps le point de séparation de quatre bassins sourciers importants.

Au sud, le thalweg naturel, aussi bien que le thalweg souterrain, conduit les eaux soit à la Serrière, soit au Seyon; il n'est pas facile, pour le moment, de tracer les limites de ces deux bassins.

Vers le nord-est, la Suze prend naissance aux sources de la Combe-aux-Auges qui disparaissent sous les remblais de la gare des Convers, pour reparaître plus bas, vers Renan.

Le revers septentrional du Mont-Sagne, c'est-à-dire la large dépression des Croisettes, envoie ses eaux dans les entonnoirs, qui sont eux-mêmes en communication souterraine avec le bassin sourcier de la Chaux-de-Fonds et avec la source de Biaufond. Nous avons constaté l'inutilité de toute recherche ayant pour but de trouver dans ce bassin des sources suffisantes et surtout permanentes.

Enfin, vers le sud-ouest commence un troisième bassin sourcier, dont le point de partage des eaux avec celui de la Suze ne nous est pas parfaitement connu. C'est celui de la Noiraigue, remarquable par bien des caractères dignes de fixer toute notre attention.

Et d'abord, justifions le nom de bassin que nous donnons à cette dépression qui commence vers le Cheval-Blanc, l'antique auberge de Boinod, et s'étend jusque par delà le grand marais tourbeux des Ponts. Des deux côtés, pour peu qu'on veuille bien y faire attention, on observe les couches du calcaire jurassique, redressées et plongeant vers le centre du vallon. Sur le revers méridional, de profondes coupures livrent passage à des torrents qui viennent épancher leurs eaux dans la vallée. Le revers septentrional, beaucoup moins accidenté, ne s'abaisse que sur deux points où il livre passage aux routes du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

La partie septentrionale, depuis Miéville à la Corbatière et à Boinod, que nous aurons surtout en vue, est dépourvue de marais tourbeux; aucun ruisseau ne s'y forme, et les eaux qui pénètrent dans le vallon au pied de la Roche-des-Cros disparaissent en totalité.

Nous savons cependant que le fond de cette partie du vallon est constitué par le terrain néocomien, superposé au calcaire jurassique et recouvert lui-même par la molasse et par des dépôts diluviens ou par des éboulis. Tous ces terrains, par leurs alternances marno-calcaires, sableuses, graveleuses, etc., sont éminemment aquifères. Ils absorbent l'eau pluviale dans les conditions les plus favorables, ce dont nous avons la preuve dans le fait que chacune des maisons des hameaux de la Corbatière et de Boinod possède sa fontaine particulière, alimentée par une source abondante. L'eau de toutes ces fontaines réunies formerait un ruisseau assez important, mais il est à remarquer que partout, en sortant du bassin, elle s'épanche dans les prairies, sans laisser d'autre trace que la végétation plus active, provoquée par l'irrigation. Que devient cette eau? nul ne le sait ni ne s'en préoccupe, et lorsque j'affirme

qu'elle s'en va à la Noiraigue, un sourire de doute est la réponse qui m'attend, pour l'ordinaire.

Toutes les fontaines dont je viens de parler ont leurs sources à l'Envers, c'est-à-dire au sud-est du vallon. Elles sourdent, selon toute apparence et autant que j'ai pu m'en assurer, des couches redressées de la molasse; il y a donc bien ici plusieurs niveaux d'eau superposés, qu'un sondage permettrait de reconnaître. Mais ici, grâce à l'altitude qu'atteignent les terrains qui constituent le bassin sourcier, nous n'avons nul besoin d'un sondage vertical, lequel ne ramènerait point l'eau à un niveau satisfaisant. C'est par un sondage horizontal, par une galerie souterraine, que nous irons chercher l'eau pour l'encaisser, la canaliser et l'amener enfin, par le tunnel du Mont-Sagne, à la Chaux-de-Fonds.

En effet, la gare des Convers est à 50 mètres au-dessus de celle de la Chaux-de-Fonds, de sorte que, disposant sur ce point d'un volume d'eau suffisant, nous pouvons alimenter les rues et les maisons les plus élevées, au nombre desquelles se trouve la Place-d'Armes. D'autre part, au sud-ouest de la gare des Convers, le sol s'élève rapidement jusqu'à 1170 m. à Boinod. Il redescend en pente plus douce vers la Corbatière, mais au lieu dit l'Abbaye, en face de la Roche-des-Cros, il est encore à 1100 mètres, soit 50 mètres au-dessus des Convers et 100 m. au-dessus de la Chaux-de-Fonds.

Ainsi, une galerie ouverte au niveau de la voie ferrée aux Convers, atteindrait l'eau souterraine du bassin sourcier de la Suze à 170 mètres en contrebas du niveau du sol, et, poursuivie dans la direction de la Corbatière, elle atteindrait les filons supérieurs, ou pour mieux dire le bassin hydrographique souterrain de la Noiraigue. Il suffirait dès lors de donner à la galerie une certaine pente ascensionnelle pour détourner cette eau et la réunir dans une conduite artificielle. Si maintenant l'on me demande quelle sera la longueur de notre galerie (à petite section, cela va sans dire), je répondrai qu'elle pourrait aller au maximum à deux kilomètres; mais, quoi qu'il en soit, la perspective de rencontrer presque à chaque pas des filons ou des sources, permettrait d'aborder l'entreprise par essai, sans s'astreindre à aucune obligation quant à la longueur définitive.

Remarquons d'ailleurs que la sortie de la galerie, du côté de la Corbatière, devra être fixée de manière à ce qu'on puisse y amener toutes les sources qu'il serait possible de découvrir ou d'acquérir dans les couches oxfordiennes profondes qui se cachent derrière la Roche-des-Cros et le Mont-Dart. En un mot, le tunnel doit nous livrer un volume d'eau qu'il s'agit de renforcer de tout ce que nous pourrons capter dans un rayon de quelques kilomètres. Il va

sans dire que nous profiterions aussi des célèbres sources de la Combe-aux-Auges.

Quel serait le volume d'eau que nous procureraient ces travaux et à quelles sommes s'élèveraient les frais de l'entreprise? Deux graves questions que nous ne nous chargerons pas de résoudre, mais pour lesquelles nous hasarderons quelques chiffres basés sur des projets similaires ou même sur des travaux de cette nature.

Pour le volume de l'eau, nous pouvons prendre en considération l'étendue de la surface que notre tunnel atteindrait par une sorte de drainage profond. Sur la base de 500 litres par kilomètre carré de superficie, nous aurions un débit de 1000 litres par minute, qui certes serait bien satisfaisant pour les besoins actuels. Augmenté de l'eau que nous pourrons recueillir par la captation de diverses sources, nous aurions la perspective de pouvoir satisfaire même aux besoins à venir.

Quant aux frais d'exécution du tunnel, nous pouvons les estimer à 100 fr. le mètre courant, donc 200,000 fr. pour le tunnel de deux kilomètres. Si nous ajoutons 100,000 fr. pour conduire l'eau à la Chaux-de-Fonds, réservoirs, etc., nous aurons un total de 300,000 fr. comme dépense de l'entreprise.

Sans entrer pour le moment dans d'autres détails, je dirai maintenant que le prix-courant de l'eau, dans les villes qui disposent d'eau de distribution amenée dans des conditions favorables, sans conduite forcée, est de mille francs pour un litre par minute et par année. Si donc nous ne trouvions qu'un volume de 500 litres par minute, les risques de l'entreprise seraient encore largement couverts pour celui ou ceux qui les auraient courus. Car il est bien entendu qu'il n'est plus question d'une entreprise municipale, mais bien d'une association soit des habitants intéressés directement, soit de capitalistes, d'ingénieurs, traitant cette affaire, comme tout autre, en raison des bénéfices qu'ils espèrent en retirer.

X.

Parvenu au terme de cette étude, j'avais d'abord l'intention de la faire suivre d'une critique raisonnée et comparative des divers projets qui ont été successivement énumérés ou analysés. Mais j'ai reconnu que c'eût été prolonger sans résulat utile l'attention des lecteurs du *Musée neuchâtelois*, et je me bornerai à dresser un tableau résumé de tous les projets qui, à un point de vue quelque peu sérieux, sont susceptibles d'examen, en les classant sous trois chefs, savoir :

I. *Projets avec moteurs hydrauliques.*

1° Source de la Roche, avec moteur hydr., le Doubs, de M. Jeanjaquet.
2° Source du Champ-du-Moulin, moteur hydr., l'Areuse, du même.
3° Lac de Neuchâtel, moteur hydr., l'Areuse, du même.
4° Source de Biaufond, moteur hydr., le Doubs.
5° Source de la Roche, moteur hydr., les bassins du Doubs, de MM. Thormann et Lauterburg.
6° Source de la Serrières, moteur hydr., l'Areuse, de M. Ritter.

II. *Projets avec moteur à vapeur.*

7° Lac des Taillières. M. Léo Jeanjaquet.
8° Puits artésien de la Chaux-de-Fonds. A. Jaccard.

III. *Projets sans moteur.*

9° Tunnel Boinod, la Corbatière. A. Jaccard.
10° Sources de la Combe aux Auges, de MM. Fetscherin et Pfeiffer.
11° Statu quo! Puits et citernes!



RÉUNION ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A COLOMBIER

LE 4 JUILLET 1876

Peu de sociétés sont arrivées à une popularité aussi générale et aussi rapide que celle de notre histoire cantonale; le nombre de ses membres augmente d'année en année, et ses réunions deviennent des fêtes populaires pour les localités qui la reçoivent; son but et ses travaux sont aujourd'hui connus du public qui les goûte et les encourage; on aime à y venir entendre les récits de ceux qui, soulevant les voiles du passé, le font revivre et palpiter. La Société cantonale d'histoire est toujours demeurée dans le domaine des faits, elle n'a pas trop cherché à en faire la philosophie ou à en tirer des conséquences théoriques pour le présent; elle est demeurée plus narrative que didactique, de là sa popularité. Les opinions les plus divergentes ont pu venir se tendre la main sur ce terrain de l'étude, qui, quoique fouillé avec persistance, livre toujours de nouvelles richesses. L'histoire s'est-elle faite familière pour être accueillie familièrement par tous, ou le moment est-il venu où tous comprennent que le passé doit être étudié? A ces deux points, nous pouvons répondre affirmativement. En débarrassant l'histoire des formes apprêtées, et en la ramenant à la simplicité, elle est devenue l'hôte et l'amie qu'on salue cordialement; ajoutons aussi que le niveau des connaissances a grandi, que l'instruction s'est généralisée, que les monuments de notre passé, ses archives et ses livres, ses souvenirs, les spécimens de notre art et de notre industrie sont devenus, à quelques rares exceptions près, l'objet du respect et de l'étude. On entoure de vénération les vestiges des siècles passés, on les protége, on les recueille avec sollicitude, on leur élèvera bientôt des musées.

En visitant alternativement toutes les localités de notre pays, la Société d'histoire a versé partout une semence qui a fructifié, témoin les sympathies dont elle est l'objet, et l'empressement avec lequel on salue son arrivée.

C'est dans une vaste salle du Collége de Colombier que les membres de la Société et les invités se rassemblent; un comité local y a réuni pour la circonstance une collection d'objets de toute nature. Une reproduction des différentes stations lacustres de la baie d'Auvernier-Colombier, œuvre de M. Chautemps, nous représente, avec une minutieuse exactitude, le fond du lac et ses vestiges de pilotis. Une reproduction du tombeau lacustre récemment découvert à Auvernier, œuvre du même auteur, ainsi qu'un modèle de cabane de cette époque, nous font revivre aux temps préhistoriques. M. Chautemps est un des valeureux pionniers des recherches lacustres, il a rendu à cette science nouvelle des services dont nous sommes heureux de le remercier ici; tout nous fait augurer qu'il poursuivra avec succès des explorations si utiles à notre histoire. Quelques débris trouvés sur le sol de Colombier, et un plan de sa station romaine, dressé par DuBois de Montpéreux, servent de transition entre ce passé et le moyen-âge, qui, ici comme ailleurs, est peu représenté. Des armes, des coiffures civiles et militaires, des manuscrits, des registres communaux, des livres, des gravures et des photographies nous font arriver jusqu'aux événements contemporains. Cette exposition, intéressante à plus d'un titre, eût pu l'être davantage encore, si quelques œuvres d'art, particulièrement des portraits, avaient été réunis à ces divers objets.

C'est au milieu de ces souvenirs du passé, que M. le Dr Zürcher souhaite la bienvenue à la Société, au nom du Conseil municipal, et qu'il retrace les différentes phases de l'histoire de la localité, depuis l'époque lacustre jusqu'à l'arrivée à Colombier de la malheureuse armée de Bourbaki, dont les soldats et les chevaux vinrent temporairement s'abriter sous les arbres du prince français Henri II de Longueville.

M. le Dr Guillaume répond à M. Zürcher et le remercie de l'accueil fait aux amis de l'histoire.

Après une collation à la Maison de Commune, on se rend au temple, où M. le Dr Guillaume ouvre la séance en annonçant que M. Félix Bovet, empêché par une indisposition, ne peut assister à la réunion; M. Guillaume prend place au fauteuil du président absent.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 1875 est lu et adopté. M. Guillaume donne connaissance de lettres de MM. Ed. Girod de Pontarlier et Quiquerez, d'une invitation de la Société d'émulation du Doubs, pour sa séance du 14 décembre prochain. La Société a reçu de M. J. Sandoz les *Aventures du chancelier Hory*, d'Alfred Hartmann, traduction de G. Revillod; elle a reçu également l'*Emulation jurassienne.*

On passe à la réception des candidats présentés.

Sont admis comme membres titulaires actifs :

MM. Borel, pasteur, à Colombier,
Zürcher, docteur, »
H. Claudon fils, »
Jules Berthoud, »
Eugène Berthoud, »
Alb. Jeanneret, à Neuchâtel,
L. Wittnauer, »
Numa Droz, directeur de l'Ecole d'horlogerie, à Neuchâtel,
Eugène Knöry, à Neuchâtel,
Jean de Mandrot, »
Jules Calame-Colin, à la Chaux-de-Fonds,
G. Beljean, »
W. Jeanneret, »
Ed. Steiner, »
F. Gaenzly, »
Eug. Soguel, professeur, »
F. Porchat, instituteur, »
J.-P. Delachaux, »
Fritz Robert-Ducommun, »
Jules Calame-Robert, »
Verdan, pasteur, à Boudry,
Léon Latour, instituteur, à Corcelles,
Béguin-Bühler, à Rochefort,
Paul Dubois, professeur, au Locle,
James de Dardel, à St-Blaise,
Alfred Borel, à Bevaix.

Les comptes, présentés par M. Gustave de Pury et vérifiés par le bureau, sont admis avec remercîments. Le solde en caisse est au 31 déc. 1875 de fr. 2,427»21.

Sur la proposition du président, on choisit la Sagne pour lieu de la prochaine réunion en 1877.

On passe à l'élection du président. M. Ferdinand Richard obtient 52 voix sur 53 votants. Sur la proposition d'un membre, le bureau sortant de charge est réélu; il se trouve composé comme suit :

MM. Ferdinand Richard, président; Félix Bovet et Guillaume, docteur, vice-présidents; G. de Pury, caissier; J.-H. Bonhôte et Ch. Châtelain, secrétaires. Assesseurs : A. Daguet, A. Bachelin, F. Berthoud, L. Dubois-Dubois,

L. Favre, E. Desor, Alph. de Coulon, de Mandrot, H.-L. Otz, J. Breitmeyer et L. Pernod.

M. le pasteur Borel monte à la tribune et fait lecture d'un intéressant *Mémoire sur Colombier*, depuis son origine jusqu'aux derniers événements de l'époque actuelle.

M. le Dr Roulet lit un manuscrit de J.-P. Roulet de Peseux sur les *Passages de troupes dans le canton de Neuchâtel*, de 1806 à 1816.

M. Bachelin communique une notice sur le *Véritable Messager boiteux de Neuchâtel*, qui a cessé d'exister en 1875, et annonce sa réapparition pour 1877, sous la direction du Comité de rédaction du *Musée neuchâtelois*.

M. L. Favre, au nom de M. Desor absent, donne quelques explications sur les *Tombes lacustres* découvertes l'année dernière entre Auvernier et Colombier, et communique divers objets qui y ont été recueillis.

M. Daguet entretient l'assemblée de la marche des études historiques, et donne connaissance des *Publications récentes relatives à l'histoire Suisse*.

M. de Mandrot donne l'explication des dessins distribués aux sociétaires, et représentant la *Salle des chevaliers du château de Colombier* et le *Poële de la Dame de Colombier*, d'après DuBois de Montpéreux.

M. le pasteur Borel demande à l'assemblée de lui faire parvenir les renseignements qui pourraient l'aider à compléter sa notice sur Colombier.

La séance est levée à midi.

Après une visite à l'arsenal, gracieusement ouvert aux membres de la Société, on se retrouve à la salle du banquet à la Maison de Commune. Le banquet est le second acte obligé de toute réunion, c'est la fraternité et l'abandon après le sérieux, et si grave qu'on soit, on laisse volontiers les hauteurs ou les profondeurs de la science et de l'histoire, pour s'abandonner aux charmes des conversations intimes qui effleurent toute chose, passant du grave au gai, du plaisant au sévère. Les toasts, cette expansion de la joie, des rêves, des regrets même, viennent stimuler la gaîté. MM. Daguet, Dr Zürcher, Fritz Berthoud, Paux, de Mülinen, G. Berthoud, de Mandrot, L. Wittnauer, nous parlent de la patrie, de l'histoire, du travail, de l'hospitalité, de Colombier, en prose et en vers; M. Stoll, inspecteur, chante une pièce de circonstance, œuvre du sympathique poète M. Ch.-Eug. Tissot.

A quatre heures, le cortége se met en marche; il est formé des sociétaires et des invités, auxquels se joignent un grand nombre de familles du village et des environs; la musique dite des *Emigrés*, marche à la tête de cette troupe joyeuse qui, passant par Bôle, prend la route des gorges de l'Areuse. Grâce à l'initiative et à la libéralité de quelques hommes, aidés par les

localités du voisinage, ce site, peu connu jadis, est aujourd'hui d'un abord des plus faciles; un sentier taillé sur ses flancs abrupts, suit les capricieux méandres de la profonde fissure au fond de laquelle la petite rivière rugit bouillonnante. On suit, avec ravissement, les zigs-zags de cette Via-Mala en miniature dans l'ombre et la fraîcheur, jusqu'à la grotte du Four, décrite déjà par nos savants, nous allions dire chantée.

Sur le pré de Clées, non loin du Gor-de-Brayes, s'élève un moderne chalet adossé à la forêt; c'est le reposoir solitaire d'un vétéran du travail, M. Suchard père, qui, toujours jeune et hospitalier, a voulu recevoir chez lui les amis de l'histoire; sa cordialité est exquise comme les rafraîchissements variés qu'il offre en abondance. Et aux mélodies de la musique, répercutées par les échos des gorges, la danse s'organise sur les tapis de verdure, et ce spectacle n'est pas un des moins charmants de la journée. On s'arrache à ce site romantique avec les derniers rayons du soleil, MM. L. Wittnauer et H. Claudon remercient chaleureusement l'hôte du pré de Clées.

Une autre surprise attend les historiens, qui trouvent chez M. G. Berthoud une hospitalité toute charmante encore, sous forme de souper.

Cette belle journée, dont nous n'avons pu qu'imparfaitement décrire les charmes et le souvenir qu'elle laisse dans nos cœurs, prouve une fois de plus que la *Société d'histoire* est vivace, utile et sympathique à tous.

A. BACHELIN.

REMARQUES SUR LES ANNÉES 1816 ET 1817

Année 1817.

(Suite et fin. — *Voir livraison de mai, p. 122.)*

Le 16 mai, Vendredi. — Vent un peu d'uberre. Th. 14°. Pluie le matin. On a mis le pain du débit aujourd'hui, pour la campagne, à 4 batz (55 c.) la livre. On en délivre par quintaux pour les communes du pays et même pour celles du Val-de-St-Imier.

Le 21, Mercredi. — Vent d'uberre. Th. 14°. Pluie après midi. A cette date les arbres ont passé leur floraison et promettent beaucoup.

Le 22, Jeudi. — Vent d'uberre. Th. 7°. Jour passable. Le temps s'est subitement rafraîchi, donne de la pluie froide dans le bas et de la neige sur les montagnes.

Le 26, Lundi. — Vent de joran. Th. 9° Pluie dans le bas, neige sur la montagne.

Le 29, Jeudi. — Vent d'uberre. Th. 11°. Le pain pour la campagne est à 3 $^1/_2$ batz (48 c.) la livre. On en a vendu aujourd'hui au magasin pour 110 louis (fr. 2,548»95).

JUIN, 1. — Dimanche. — Léger vent de bise. Th. 14°. Jour très beau. A cette date les eaux du lac sont à la mesure des bains Warnod, à 5 pieds 3 pouces. On voit encore passablement de neige sur les montagnes de Boudry, de la Tourne et de Provence. Aucune métairie n'est encore pâturée. On a toutefois fait les semailles partout. La végétation de la vigne est très retardée.

Le 4, Mercredi. — Vent un peu en uberre et joran. Th. 13°. Jour sombre avant midi, pluie légère à 2 heures, beau temps après. C'est le jour de la générale bourgeoisie. M. de Merveilleux a été réélu à nouveau à la charge de banneret.

Le 6, Vendredi. — Vent de joran et bise. Th. 16°, au soleil après midi 34°. Jour très beau.

NB. Au marché d'hier, les pommes de terre américaines se sont vendues 35 batz (fr. 4»85) l'émine, d'autres 31 $^1/_2$ batz (fr. 4»35), le froment de la souscription, aux halles, 73 batz 3 creutzer (fr. 10»20) l'émine.

Le 8, Dimanche. *Saint Médard.* — Vent de joran et d'uberre. Th. 20°, au soleil 37°. Jour très beau. Une légère pluie, ou plutôt une rosée fructifiante le matin.

Le 10, Mardi. — Vent d'uberre. Th. 22°, au soleil après midi 38°. Jour bien beau et très chaud. On a vu au marché les premières fraises. Le soir vent d'orage, quelques coups de tonnerre, pluie très forte aux montagnes.

Le 12, Jeudi. — Vent de bise. Th. 22°, à 3 heures après midi au soleil 38°. Ciel très serein. Jour très beau et extrêmement chaud. Fort marché, mais tout extrêmement cher.

Le 13, Vendredi. — Vent de bise et joran. Th. 22°, à 3 heures après midi au soleil 42°. Jour extraordinairement chaud. C'est la même chaleur que nous annonce la *Gazette de Lausanne* s'être fait sentir depuis le 1er juin en Italie et à Naples.

Le 14, Samedi. — Vent d'uberre, temps couvert. Th. 17°. Pluie depuis midi. Le temps est très rafraîchi. On a vendu aujourd'hui à 82 batz l'émine du

froment à Cerlier, ce qui fait 86 ½ batz (fr. 11»95) l'émine, argent de Neuchâtel et mesure de Cerlier. Depuis quelque temps déjà le sac de froment s'est vendu cinq louis d'or (fr. 115»85) à Fribourg. Mais heureusement c'est à cette date la plus haute période du prix et de la cherté des objets alimentaires.

Le 16, Lundi. — Vent de bise fort et frais. Th. 11°. Temps couvert, sans pluie. A cette date seulement, les montagnes sont pâturées partout. La vigne commence à couvrir les terres et fait de forts progrès en accroissement.

Le Jeudi 19. — Vent de bise. Brouillard de 6 à 9 heures du matin, comme en automne. Jour assez beau, presque plus de pommes de terre au marché; le froment aux halles 73 ½ batz (fr. 10»15) l'émine. On y a vu aujourd'hui les premières cerises.

Le 21, Samedi. — Vent de bise, jour très beau et très chaud. Th. 22°.

Le 22, Dimanche. — Vent d'uberre et pluie fraîche. Th. 15°.

Le 24 Mardi. *St-Jean.* — Vent d'uberre. Th. 20°. Brouillard le matin. Beau jour après.

Le 26, Jeudi. — Vent de joran, brouillard sur la montagne. Le froment de la souscription, aux halles, 73 ½ batz l'émine. On a vu aujourd'hui de la fleur de raisin rouge à la vigne. Si le lecteur revoit la note du 1er juin jusqu'à celle de ce jour, il verra *qu'en peu d'heures Dieu labeure.*

Le 27, Vendredi. — Vent de bise. Th. 22°. Jour très chaud, chaleur étouffante. A 6 heures du soir orage, beaucoup de pluie, tonnerre et éclairs.

Le 28, Samedi. — Vent d'uberre. Th. 20°. Jour assez beau, un peu de pluie.

Le 29, Dimanche. — Vent de joran et uberre. Th. 20°. Jour bien beau et chaud.

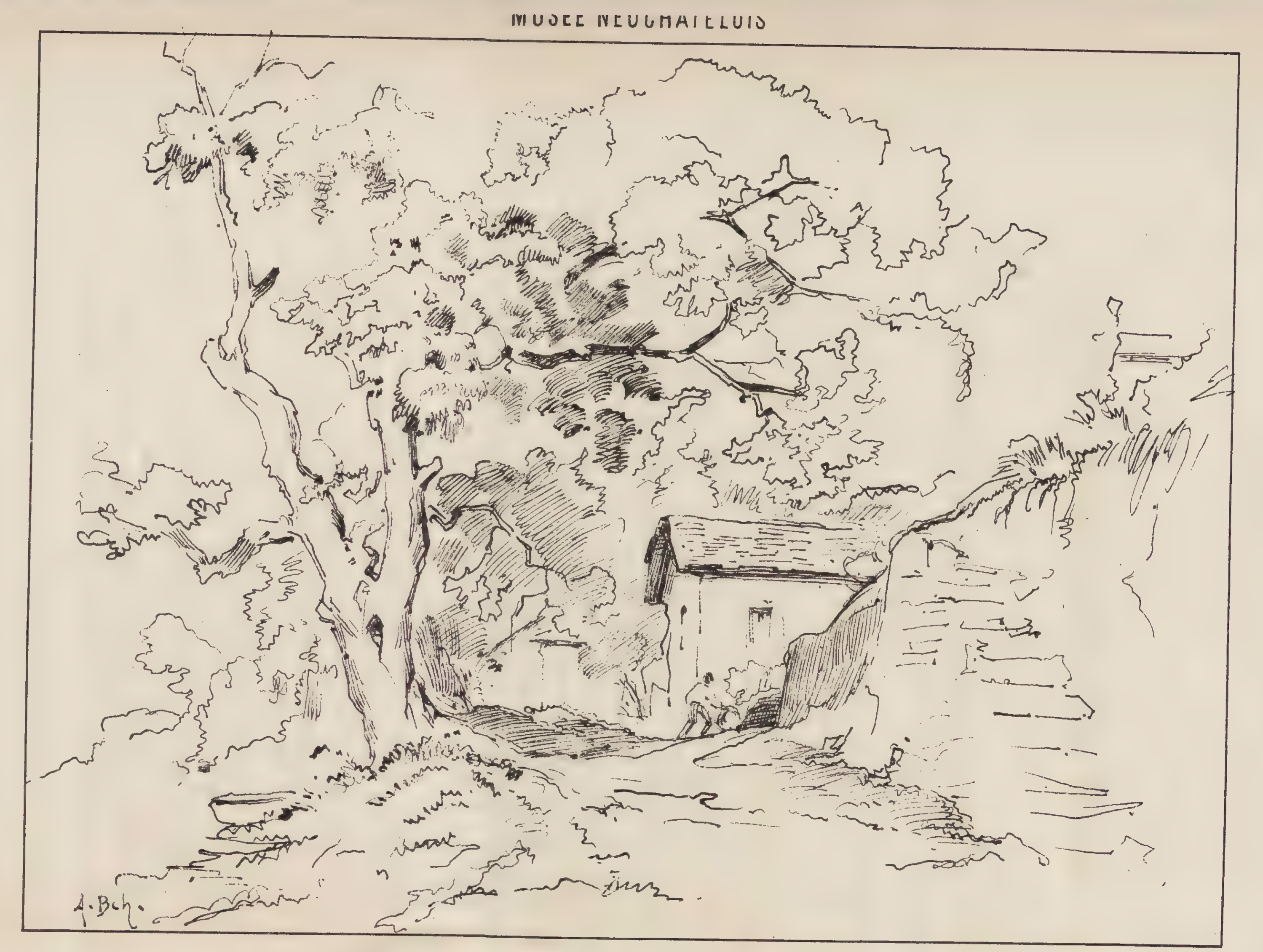
Planche de cette livraison.

Nous donnons aujourd'hui, par anticipation, une planche de croquis de Fréd. Jeanneret, dont nous publierons prochainement la notice dans la série d'études dues à la plume de M. Bachelin, sous le titre : *Art et artistes neuchâtelois.*





Croquis d'après F JEANNERET



SOUVENIR du VALAIS croquis de K. Girardet,
fac-simile

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS [1]

MAXIMILIEN DE MEURON

1787-1868

(*Suite.* — Voir la livraison d'avril dernier, p. 81.)

Rien ne rappelait les sites qu'il avait aimés et traduits jusqu'ici, mais les lignes plus accentuées des Alpes, leurs nombreux plans qui se succèdent et s'accusent par les contrastes de la lumière et de l'ombre, les eaux des lacs et des cascades le charment aussi à leur tour, et il rapporte de cette campagne plusieurs études peintes et des dessins. *Le Reichenbach*, nº 61; *le Giessbach*, nº 62; *Un chalet à Meyringen*, nº 55, etc. — A partir de ce moment il est tout entier à cette nouvelle impression, et il reprendra, à plusieurs reprises, le chemin des vallées alpestres; dans le *Wetterhorn*, qui porte la date de 1819, Max. de Meuron s'attaque franchement à l'Alpe rocheuse et âpre; cette masse, plus géologique que pittoresque, le captive peut-être par son étrangeté qu'il rend avec une conscience scrupuleuse dans son ensemble et ses détails.

C'est en 1825 que parut une toile dont l'influence allait imprimer une direction nouvelle au paysage suisse, l'*Eiger;* on sait les charmantes pages qu'elle inspira à l'auteur des *Nouvelles genevoises:* elles contribuèrent à donner droit de cité à l'Alpe dans le monde des arts, et encouragèrent plus tard le peintre à marcher dans cette voie qu'il eût peut-être abandonnée, s'il ne se fût senti chaleureusement appuyé par quelques intelligentes sympathies. Cependant le tableau exposé à Genève n'y trouva pas d'amateurs, et revint à Neuchâtel où un homme de goût, le comte F. de Pourtalès, l'acheta pour la somme de douze louis. Cette toile a été lithographiée sous ce titre *L'Eiger* (*vue de la Wengernalp*). Lith. par J. Laurens. Imp. Lemercier, Paris. J. Springer, édit, 4, rue de Buci. — Cette belle pièce in-fol. représente le tableau

[1] Nous donnons par anticipation le fac-simile d'un croquis de Karl Girardet, *Souvenir du Valais;* tout ce qu'a touché ce facile crayon a une élégance aimable qui est comme sa signature. — Nous reviendrons plus tard sur cet artiste regretté.

qui faisait rêver l'auteur des *Nouvelles genevoises*, ou une répétition de ce tableau, car nous y remarquons plus que « les deux vaches transies » dont il parle, il y en a quatre au premier plan et six au second sur la berge de la mare. L'habile lithographe a reproduit cette page avec le sentiment français des paysagistes de l'école de Troyon, Corot, etc., et, tout en donnant plus de moëlleux à la scène, il a atténué le caractère un peu sec de la peinture, caractère particulier à l'époque de Max. de Meuron, et qui convenait, dans certaine limite, à l'âpreté de l'Alpe supérieure. Cette planche fait partie de la collection des *Artistes suisses*, qui se compose de dix à quinze feuilles, d'après F. Simon, Vogel, Alb. de Meuron, etc.

Si les lignes de Töpffer sont encourageantes, l'achat était plus concluant encore, et, à partir de ce moment, il vécut en communion intime avec les sites de la Suisse dont il traduit successivement les beautés. Les *Mythen*, l'*Urirothstock* et la *Plaine de Brunnen*, dont les études furent peintes en 1825, la *Vue prise de Jolimont*, la *Chapelle et les ruines du Vorburger*, peint en 1826, le *Wetterhorn*, peint en 1831, sont d'intéressantes toiles qui popularisèrent la peinture alpestre et les sites jurassiens, moins appréciés et auxquels les artistes ont jusqu'ici tenu un peu rigueur.

Max. de Meuron traite ici de vastes sujets, ses tableaux embrassent de grands horizons, il y a toujours quelque chose de la vue panoramique vers laquelle il semble attiré; il a le sens du pittoresque, et il encadre ses scènes dans des arrangements de premier et de second plan fort bien trouvés, mais que notre goût contemporain désirerait plus vrais.

Töpffer, demeuré sous l'impression du tableau de *l'Eiger*, revient à plusieurs reprises sur la peinture alpestre; il a dans son volume des *Mélanges* un chapitre du *Paysage alpestre*, où le souvenir de Max. de Meuron paraît frais comme au jour où l'auteur allait savourer la poésie des solitudes glacées auprès du tableau de notre compatriote. « ... C'est dans la chaîne bernoise, écrit-il, et comment n'éprouverions-nous pas quelque orgueil à le rappeler, que deux artistes suisses, Meuron et Léopold Robert, ont été découvrir, là où un art académique dédaignait de l'y chercher, cette grande poésie alpestre qui commence aujourd'hui à occuper la renommée et à se cueillir des palmes. Meuron, il y a une vingtaine d'années, osait tenter de rendre sur la toile la saisissante âpreté d'une sommité alpine, au moment où, baignée de rosée et se dégageant à peine des crues fraîcheurs de la nuit, elle reçoit les premières caresses de l'aurore. Cette scène sentie en poète et traitée en artiste, à une époque où les colorieurs étaient seuls en possession d'aborder et de traduire en bleu et en vert ce paysage des hautes sommités que l'on considérait alors comme purement phénoménal, ouvrait à l'art un nouveau domaine

et créait cette école du paysage alpestre, où brillent aujourd'hui au premier rang Calame, Diday, d'autres encore, et dont Genève est le centre. Plus récemment Léopold Robert devinait dans l'homme des cantons autre chose qu'un mannequin à costumes; en exprimant dans quelques études trop rares, là la grâce fruste et la pudique sauvagerie de la fille du Hasli, là la sourde énergie et la mâle fierté du pâtre de la Handeck... »

Töpffer regarde donc Max. de Meuron comme le créateur de la peinture alpestre, et il voit en elle le grand art national de la Suisse, il y pressent des « moissons à faire et des palmes à cueillir. »

« L'on peut, dit-il ailleurs, envisageant la nature alpestre au point de vue du paysage, y distinguer trois zones principales : la basse, la moyenne et la supérieure. La basse, qui comprend les abords cultivés des gorges et le penchant des premières pentes, finit où finissent les noyers. La moyenne, qui comprend de hautes vallées, des cols et tantôt des vallons ouverts, tantôt des défilés étroits, finit là où finit toute végétation d'arbres et d'arbustes. La supérieure, chaos sublime de sommités chenues, de déserts rocheux, de cîmes tantôt rases et gazonnées, tantôt couvertes d'éboulis et sillonnées d'abîmes, ici détrempées de neiges fondantes, là hérissées de glaces rigides, crevassées, sonores et incessamment en travail d'enfanter les fleuves de la terre, finit où commence le ciel. »

Max. de Meuron avait atteint cette troisième zone de l'Alpe, il avait rapporté, dans son tableau de l'*Eiger*, une impression neuve et savoureuse; le *sentier était ouvert, l'artiste pouvait y retrouver des motifs empreints de la* même originalité, et affirmer d'une manière plus éclatante que le paysage de l'Alpe supérieure était conquis à la peinture, mais il s'arrêta là et redescendit dans la zone moyenne. La faute en est, sinon à l'indifférence des amis du peintre, du moins au peu d'encouragement qu'il reçut après cette première tentative; il faut, à l'artiste, eût-il une conviction inébranlable ou une indépendance de fortune plus grande encore que celle que possédait de Meuron, quelque sympathie à son œuvre; c'est ce qui lui manqua dans cette période de sa vie où il hésitait encore dans sa voie; personne ne le stimula, les pages amies de Töpffer ne furent écrites qu'en 1837. L'*Eiger* était une œuvre dont son auteur ne comprenait pas alors l'importanee, il s'étonna même de l'avoir vendue.

A qui faut-il en vouloir de cette indifférence contre laquelle Töpffer cherche encore à réagir en 1843, alors que Calame cependant avait affirmé l'Alpe supérieure par plusieurs toiles remarquables. Il en explique les causes avec netteté; d'abord, selon lui, si le public est demeuré froid devant les paysages de la zone alpestre supérieure, c'est qu'ils ont été envisagés comme des choses

phénoménales, puis défigurés par les enlumineurs, condamnés par les théories d'école, puis enfin, lorsqu'une poésie autre et nouvelle commence à être entrevue par l'artiste, ce n'est que par degrés, au moyen d'une longue étude et d'une persévérante expérimentation, qu'il parvient à en créer le langage.

En 1843, l'artiste éprouve comme une nostalgie de l'Italie, et il entreprend, d'après une étude peinte à dix ans de distance, le tableau du *Soracte*, qui devait être une de ses pages les plus remarquables. Max. de Meuron était retourné en Italie en 1833, c'est dans cette campagne qu'il peignit le *Pont de Corchiano*, n° 20, et le *Pont de Civita-Castellana*, n° 47; plusieurs beaux dessins portent aussi la date de 1833.

Max. de Meuron, attaché aux principes du gouvernement de la Principauté, avait vu dans la réunion des fidèles du *Camp de Valangin* une scène chevaleresque dont il voulut conserver le souvenir[1], de là le tableau inachevé qui fait partie du Musée de peinture. Cette composition, que nous avons décrite précédemment, donna à son auteur une peine indicible et le préoccupa même si vivement que sa santé en fut atteinte; il avait demandé le concours du jeune Karl Girardet, mais cette scène multiple, sans grandes ressources pittoresques, n'était point le thème qu'il fallait au talent de Meuron qui consentit, non sans peine, à l'abandonner et à aller chercher l'oubli de cette tentative en Italie; l'artiste, selon le conseil des médecins, devait renoncer quelque temps à la peinture, mais le remède n'était point ce qu'il fallait pour chasser la mélancolie qui l'obsédait; retrouvant les sites qui l'avaient si vivement impressionné, il reprit la palette avec bonheur et revint à Neuchâtel guéri, rapportant avec lui de belles études, entr'autres celle du *Soracte*.

C'est dans la zone basse des Alpes qu'il devait trouver le motif de sa belle toile, *le lac de Wallenstadt* (1845), et de plusieurs autres pages remarquables à des degrés différents, la *Vallée de Næfels*, etc. Cette dernière toile porte la date de 1849; elle n'a pas la franchise d'exécution des précédentes, et dénote déjà un peu de lassitude chez l'artiste, qui cessa peu à peu de peindre à partir de ce moment. Nous ne trouvons, en effet, que peu de tableaux portant une date postérieure. (Voir les nos 19, 24, 30.)

M. de Meuron aimait cependant son art avec passion, il s'y adonnait avec un zèle qui compromit fort souvent sa santé; une fois à l'ouvrage, rien ne pouvait l'arrêter. Dans une des campagnes qu'il fit à Weesen, en compagnie de plusieurs élèves, il était régulièrement levé avant l'aube, attendant, la palette à la main, les premières lueurs du soleil sur les montagnes, stimulant ainsi les plus jeunes. A ce moment l'artiste avait conscience de lui-même; l'exposition de Paris, où il avait obtenu une médaille en 1823, l'avait encou-

ragé à travailler dans le domaine du paysage alpestre, qui avait enfin trouvé sa place dans le monde artistique; les œuvres du peintre étaient alors fort recherchées, de nombreuses commandes lui prouvaient, plus encore que des éloges, les sympathies du public. En 1826, à la suite d'une exposition d'art, organisée par F. Jeanneret et H. Baumann, plusieurs tableaux furent envoyés à une grande exposition qui s'ouvrait à Berlin: la *Vue du lac de Bienne et de l'île de St-Pierre* et *le Wetterhorn*, qui en faisaient partie, y furent particulièrement distingués; le roi Frédéric-Guillaume III acheta une de ces toiles. En 1828, le peintre expose encore dans cette capitale; les rapports de l'Académie, insérés dans la *Gazette officielle de Berlin* (4 et 8 novembre), sont des plus flatteurs pour Max. de Meuron. En 1845, à la suite de la seconde exposition de la *Société des Amis des arts*, sa plus belle page alpestre, le *Lac de Wallenstadt* est acheté par une souscription nationale et placé dans la collection du Musée de notre ville, où elle étincelle comme une toile peinte de la veille.

La part de l'artiste est suffisamment grande déjà, mais il a d'autres droits encore à notre reconnaissance. Feuillet de Conches rapporte que Léopold Robert, revenu au pays en 1816, y peignit un grand nombre de portraits; il ajoute que les artistes et les amateurs de Neuchâtel applaudirent à ces premiers essais et regrettèrent qu'il se bornât à ce genre. L'un des plus distingués parmi ces amateurs, Roulet de Mézerac, arrivant d'une longue excursion en Italie, et ne voyant que ce pays pour former un artiste, pressa vivement Robert de s'y rendre; celui-ci n'avait pas les moyens d'entreprendre ce voyage. L'auteur ajoute que Roulet de Mézerac, instruit par Brandt, le graveur en médailles, de la position de Robert, lui offrit tous les moyens d'étudier, pendant trois ans, à Rome, sauf à le rembourser à son aise quand il aurait pris son essor.

Il est bon de compléter ces faits que tous les biographes de Robert ont reproduit comme ci-dessus. C'est d'abord par l'intermédiaire de Max. de Meuron que le jeune artiste put peindre à Neuchâtel plusieurs portraits qui aidèrent à développer chez lui certaines qualités de métier qui lui manquaient; c'est encore Max. de Meuron qui engagea et persuada Roulet de Mézerac à subventionner le débutant. Nous ne croyons pas que la seule intervention de Brandt ait fait prendre à Robert le chemin de l'Italie.

La bienveillance et l'affabilité de Max. de Meuron, fit de sa maison le rendez-vous des artistes; les Lory, Aurèle Robert, Charles Girardet et ses fils Karl, Edouard et Paul, F.-W. Moritz, etc., trouvaient en lui un homme qui comprenait tous les côtés de l'art; il accueillait ces hôtes et ces visiteurs avec

une urbanité naturelle et enjouée; sa conversation facile et aimable attirait à lui; ses manières, son esprit fin et correct à la fois, faisaient songer au siècle passé; l'étude et le commerce des artistes avaient aiguisé sa verve un peu caustique; il discutait avec réflexion et savait écouter ses contradicteurs. Il n'avait rien dans son allure qui révélât le peintre; à le voir passer vêtu de noir, marchant la tête baissée, et la relevant soudainement pour regarder par-dessus ses lunettes à branches d'or, on eût dit un diplomate, et personne n'eût deviné en lui le peintre des solitudes alpestres. Sa coloration brillante et fraîche, relevée encore par la blancheur de ses cheveux, dénotait cependant un milieu plus sain que les chancelleries diplomatiques; l'air des vallées et des lacs avait laissé là un peu de sa bienfaisante influence. Son œil vous scrutait d'une manière incisive qu'il ne pouvait dissimuler, sa bouche, mince et serrée, trahissait, avant qu'il parlât, l'impression qu'il ressentait; cet œil s'obstinait sur vous, parfois, avec fixité; l'analyste des glaciers et des rocs devenait physionomiste, et il fallait sa parole amicale pour rompre l'étrange fascination de son regard. Toujours affable, il avait cependant sa pointe d'ironie, mais délayée dans beaucoup de bienveillance, elle ne blessait jamais. Ses goûts étaient assez éclectiques quoiqu'il aimât de préférence les choses sérieusement conçues et exécutées, mais il savait discuter ce qu'il n'admettait pas d'instinct, et il finissait par comprendre les choses les plus opposées à son sentiment. M. Ch. Berthoud s'exprime ainsi sur Max. de Meuron: « Il avait les priviléges et les dons exceptionnels qui seuls pouvaient le faire réussir dans tout ce qu'il a entrepris pour les arts; il avait la considération personnelle, une bienveillance pleine de grâce, la véritable politesse; surtout, il avait ce qui ne se donne pas, la flamme intérieure, une faculté d'enthousiasme sincère, le sentiment pur et désintéressé du beau. Sa bienveillance n'avait rien de banal, sa grâce rien d'affecté, elles étaient comme le reflet du foyer de l'âme. » Ces qualités attiraient à lui, non-seulement ceux qui aimaient et cultivaient les arts, mais ceux-là même qui leur étaient étrangers.

(A suivre.) A. Bachelin.

INSTRUCTION SECRÈTE DU ROI DE PRUSSE

A SES AGENTS EN SUISSE, EN 1706. [1]

Le Roi ayant ouï le rapport qui lui a été fait du plan dressé en Suisse sur ce qu'il y aurait à faire pour son service dans l'affaire de Neuchâtel, S. M. approuve tout ce qui a été proposé pour établir une meilleure intelligence entre les personnes qu'elle employe dans cette affaire en Suisse, et elle ne manquera pas de faire sentir sa juste indignation à ceux de ces officiers qui voudroient faire bande à part, et ne vivre pas en bonne harmonie ni travailler de concert pour le service et les véritables intérêts de S. M. les uns avec les autres.

Et comme le comte de Metternich, ministre d'Etat de S. M., va en Suisse pour y avoir soin de cette affaire, et que le dit comte y doit prendre le caractère d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. après la mort de la duchesse de Nemours, l'intention du roi est qu'à l'avenir ce comte doit avoir la direction de cette affaire en chef, que tous les autres officiers que S. M. entretient pour cette affaire en Suisse doivent agir selon les ordres que S. M. leur fera savoir par le comte, et qu'après qu'un chacun lui aura fait part de ce qu'il croit être du service de S. M., il lui en fera un rapport pour que S. M. donne là-dessus tels ordres qu'elle jugera être de son service.

Il est nécessaire aussi que le sieur de Normandie [2] communique aux officiers susdits toutes les lumières et toutes les connaissances qu'il a des droits de S. M., laquelle lui a aussi déjà donné ses ordres pour cela.

Le roi apprend avec déplaisir que l'on a tardé jusques à présent de donner

(1) La curieuse pièce que nous donnons ici a été rédigée d'après un Projet envoyé à Berlin et composé sans doute par les partisans du roi de Prusse à Neuchâtel et par ses agents en Suisse, les avocats Peyrol et de Normandie. Une minute du Projet, de la main de Peyrol, existe à la bibliothèque de Neuchâtel, où l'*Instruction du Roi* est aussi conservée depuis fort longtemps. J.-H. B.

(2) Avocat du roi de Prusse dans le procès de 1707.

du moins une information générale de ses droits sur la Comté de Neufchâtel, aux bien intentionnés de Neuchâtel, et il est d'avis qu'il ne faut perdre aucun moment de le faire.

Le roi attend aussi avec beaucoup d'impatience le *Factum* ou l'*Information sommaire* qui a été dressée pour cela et qui doit être claire et intelligible à un chacun.

Sa Majesté consent que le sieur Peyrol soit chargé de plaider cette affaire lors de l'ouverture. Il sera nécessaire aussi qu'il s'y prépare dès à cette heure et qu'il couche incessamment son plaidoyer, lequel doit être communiqué non seulement au comte de Metternich, mais aussi à l'avocat de Normandie et aux bien intentionnés de Neufchâtel pour qu'un chacun en dise son sentiment. La manière qui a été proposée pour communiquer l'*Information* susdite est entièrement approuvée par le roi. Il n'y a rien de plus nécessaire que d'engager tant à Berne (1) qu'à Neuchâtel autant de personnes que l'on peut dans les intérêts de S. M., et on ne doit rien au monde oublier qui peut servir pour cela, mais on croit qu'avec tout cela il serait fort à propos de prendre aussi, s'il se peut, le plutôt le meilleur, quelques mesures avec tout le canton de Berne même, pour que lorsque le cas de l'ouverture arrivera on sache sur quoi l'on peut compter à l'égard de ce canton, l'assistance duquel serait sans doute d'une grande utilité pour faire valoir les justes prétentions de S. M.

Il sera donné ordre dès à cette heure pour une certaine somme d'argent que l'on remettra en Suisse pour les dépenses qu'il sera question de faire inévitablement pour la réussite de l'affaire en question; mais à l'égard de cet article l'intention de S. M. est que :

1° Toutes les gratifications à donner pour cette affaire doivent être renvoyées, autant qu'il se peut, après service rendu et après que S. M. sera mise dans la réelle et pleine possession de la Comté de Neufchâtel.

2° Que si on donnait de l'argent à quelqu'un présentement ce ne seront que des sommes modiques de 100, 200 ou 300 écus au plus pour un service effectif que l'on rend d'abord ou dont on est entièrement asseuré qu'il sera rendu dans la suite.

3° Il faut tâcher d'avoir aussi des quittances de ceux qui prennent de l'argent, ou que pour le moins ils se déclarent par escrit quels services ils prétendent de rendre pour les récompenses qu'ils reçoivent.

4° Comme il ne se donnera point d'argent à qui que ce soit sans ordre du comte de Metternich, celui-cy prendra toujours les avis des autres officiers de

(1) D'après la minute de Peyrol, on devait s'adresser à Berne à MM. Sinner, Willading, Steiger, Muralt, d'Erlach, Diesbach, Frisching, Daxelhoffer, de Buren, Lerber, Fischer, Imhoff, Tillier, Saint-Saphorin, etc.

S. M. sur ces sortes de gratifications, afin qu'il ne s'y fasse rien sur quoi un chacun n'aye dit son sentiment et que l'on ne soit tout à fait asseuré du service que S. M. en tirera.

5° Comme le baron de Bondely aura encore plusieurs médailles entre les mains qui lui ont été confiées autrefois pour en faire des présents, lorsqu'il seroit nécessaire d'en faire, S. M. entend une spécification de toutes ces médailles, tant de celles qu'il a déjà employées, que de celles qui lui restent encore.

Pour ce qui est des Billets ou Assignations à donner, et qui ne seront payables qu'après le succès de l'affaire, S. M. consent que le comte de Metternich ou tel autre de ses officiers que l'on choisira pour cela, les donne signés de sa main, mais il ne faut pas délivrer ces billets qu'à ceux qui donnent en échange une promesse par escrit de ce qu'ils prétendent faire pour le service du roi.

S. M. se promet aussi du soin que le comte de Metternich, aussi bien que les autres officiers de S. M., prendront de ses intérêts, qu'ils feront ces sortes de conventions à aussi bon marché qu'ils pourront et qu'ils ménageront en cela, comme en toute chose, les deniers de S. M. autant qu'il sera possible.

Il y a déjà du temps que la cour a eu intention d'envoyer quelques officiers de guerre en Suisse, de la manière qu'il est proposé dans le plan, mais les bien intentionnés de Neufchâtel ont cru alors que cela ne devait se faire encore, de sorte qu'il sera nécessaire de les consulter de nouveau et d'informer S. M. quel sera présentement leur sentiment là-dessus.

Les officiers auront ordre en attendant de se tenir prêts pour se transporter dans un pays étranger aussitôt qu'on le leur commandera. Comme le comte de Metternich se rendra lui-même en Suisse il ne sera plus besoin d'envoyer un courrier à Ratisbonne pour l'informer de la mort de la duchesse de Nemours lorsqu'elle arrivera. Il serait inutile aussi que l'on dépêchât un exprès avec cette nouvelle de Suisse au roi, parce que S. M. soit qu'elle se trouve encore dans ce pays, ou qu'elle soit déjà de retour à Berlin, ne manquera pas d'en estre avertie à droiture et même beaucoup plus tôt que si la nouvelle ne lui devait venir que de la Suisse.

Le roi approuve les représentations que l'on a proposé de faire aux bien intentionnés de Neufchatel immédiatement après le décès de Mad. de Nemours et l'on pourra se servir pour cela de telles personnes que l'on y trouvera les plus propres.

Le roi agrée aussi la pensée touchant les milices de Neufchâtel que l'on voudrait engager dans le parti de S. M. lorsque le cas de l'ouverture arrivera.

S. M. fournira aussi l'argent nécessaire pour l'entretien de ces milices, mais on croit que cet article doit être auparavant concerté avec les bien intentionnés de Neufchâtel. Le roi souhaite aussi d'estre informé à combien cet entretien des milices montera par mois.

Cependant S. M. est d'avis que si par dessus ces milices on pouvait encore estre asseuré de l'assistance du canton de Berne, au moins en cas de besoin et si la France se voulait mêler de l'affaire par la voye des armes, il n'en serait que d'autant mieux. Le roi fera pourvoir le prince d'Anhalt, général commandant des troupes de S. M. en Italie, d'envoyer dans la comté de Neufchatel tant d'officiers et même d'y marcher avec toutes les troupes qu'il commande au cas que cela serait trouvé nécessaire; ce qui se pourra faire fort commodément si Dieu bénit les armes des alliés en Italie jusqu'à pouvoir pénétrer dans la Savoye, mais cet article demande aussi d'être consulté avec les bien intentionnés et surtout avec ceux de Neufchâtel.

Que l'on s'asseure du château de Neufchâtel d'abord après la mort de Madame de Nemours; que l'on oblige le gouverneur de cette comté de se démettre en même temps de sa charge; que l'on empêche les prétendans françois de se rendre en personne à Neufchâtel et que l'on tâche d'obtenir une prolongation de six semaines si, devant ce terme écoulé, le roi n'est pas reconnu pour souverain.

Pour ce qui est du tribunal qui doit connaître du droit des prétendans, de quelles personnes ce tribunal doit être composé et par quels moyens on pourra empêcher que les trois cantons catholiques alliés de Neufchâtel ne se mêlent de cette procédure, S. M. s'en rapporte entièrement au soin et aux lumières des officiers qu'elle employe pour cette affaire en Suisse, lesquels exposeront au comte de Metternich toutes les réflexions qu'il y a à faire là-dessus et agiront ensuite sur ce sujet selon que le dit comte, après meure délibération, le trouvera être le plus selon l'intérêt et le service de S. M.

Il sera fort nécessaire que l'on aye des gens affidés dans les cantons alliés pour être informé de ce qui s'y passera par rapport à cette affaire. Les ecclésiastiques surtout doivent être ménagés, aussi le roi croit que cela pourra être d'un grand usage et on fera bien de travailler dès à cette heure de s'asseurer d'un bon nombre de ministres par toute la comté, mais surtout à Neufchâtel.

Le réglement que l'on veut faire, et par lequel il sera assigné à un chacun des officiers du roi, ce qu'il aura à faire, tant pour le présent qu'après la mort de la duchesse de Nemours, doit être dressé incessamment et S. M. en attend une copie par le premier ordinaire.

Le roi ne doute pas que ses alliés ne le secourent et ne l'assistent efficace-

ment, tant à Neufchâtel qu'auprès des cantons, lorsque le cas de l'ouverture y sera, et il est connu dans quel engagement les alliés se trouvent à cet égard envers S. M.

L'envoyé d'Angleterre qui se trouve sur le lieu a là-dessus toutes les ordres nécessaires, S. M. fait travailler aussi tant à Vienne qu'icy[1] afin que l'Empereur et MM. les Etats-Généraux veuillent envoyer incessamment des ministres exprès en Suisse pour y avoir soin de cette affaire.

A l'égard de la qualité de suzerain sur Neufchâtel que l'on donne dans le plan à l'Empereur, S. M. est du sentiment que ce point doit être traité fort délicatement, non seulement parce que l'on ne sçait pas de quelle manière Messieurs de Neuchâtel, qui prétendent que leur Etat est une souveraineté, regardent cette opinion, mais encore pour d'autres considérations qui seroient trop longues pour être expliquées ici.

On a déjà remarqué cy-dessus que le roi seroit fort aise si, dès à présent, on pouvoit prendre des mesures avec le canton de Berne pour faire réussir sa prétention sur Neuchâtel, mais si ce canton ne peut pas être disposé à cela, ou bien s'il y a d'autres raisons pour lesquelles on ne croit pas qu'il soit à propos d'en venir à un tel concert, S. M. en veut bien désister aussi, mais elle croit pourtant que c'est là un article qui mérite une meure délibération et sur quoi elle attend l'avis de ses officiers, après que le comte de Metternich sera arrivé en Suisse et après que celui-ci aura examiné avec eux toutes les réflexions qu'il y aura à faire là-dessus.

Il en est de même de la députation que le canton de Berne pourroit faire à Neufchâtel après que la duchesse de Nemours sera morte, ce canton en a fait de semblables cy-devant avec succès, et si même les cantons catholiques en vouloyent faire aussi on croit que la députation de Berne l'emporteroit toujours de beaucoup par dessus les catholiques.

Pour ce qui est du tribunal par lequel on prétendra de faire décider l'affaire de la succession, on a déjà remarqué que l'on ne saurait ici rien déterminer là-dessus, et que c'est là un point qui doit être examiné en Suisse par les officiers du roi, lesquels prendront ensuite telles mesures à cet égard qu'ils jugeront les plus convenables pour le service de S. M.

Le comte de Metternich est pourvu d'une lettre de créance pour tout le Corps helvétique en général, et pourra prendre ses audiences de la manière qu'il est proposé, si les bien intentionnés le trouvent à propos, mais il est à remarquer que le comte de Metternich ne prendra le caractère d'ambassadeur qu'après la mort de la duchesse de Nemours et que, si les bien intentionnés ne sont d'accord, il pourroit à la vérité délivrer aussitôt qu'il sera arrivé en

[1] En Hollande.

Suisse la lettre de créance qu'il a et dans laquelle on ne lui a point donné de caractère, et faire semblant qu'il seroit chargé de toute autre commission, sans faire en public aucune mention de l'affaire de Neufchâtel.

L'on croit que le comte de Metternich est pourvu de toutes les autres lettres de créance et de tous les pleins pouvoirs dont il a besoin pour sa commission, mais on doit néanmoins examiner aussitôt qu'il arrivera en Suisse toutes les lettres et pleins pouvoirs, afin que s'il y manque quelque chose la Cour y puisse pourvoir à temps.

On fera tout ce que l'on pourra pour avoir les documents dont on dit avoir besoin pour la démonstration des droits de S. M. Pour ce qui est des pièces que l'on croit pouvoir tirer des archives de la maison d'Orange à la Haye, on en a parlé à MM. les Etats Généraux et on fait faire des recherches exactes pour le reste tant à Malines qu'à Vienne. Mais comme il y a plusieurs de ces documents qui sont, selon toutes les apparences, dans les archives de Neuchâtel il faudroit s'adresser pour cela aux bien intentionnés de ce lieu, et on ne doit perdre aucun moment pour cela.

Il est sûr cependant que l'on tirera très peu ou même rien de ce qui peut servir à l'affaire en question à Vienne, parce que toutes les archives de l'Empire, jusqu'au temps de Charles V, sont, comme il est connu, entièrement perdues, et qu'il n'en reste une feuille dans l'Empire. Il est fort incertain aussi si le conseil de Malines pourra fournir quelque chose, mais c'est de quoi on sera informé dans peu.

Aussitôt que la duchesse de Nemours viendra à mourir, le comte de Metternich ira à Neufchâtel et de sorte qu'il ne sera pas nécessaire d'y envoyer une autre personne, en tous cas ce comte, en vertu de son pouvoir, pourra substituer quelqu'un pour cela.

Si la paix générale se fait avant que la duchesse de Nemours meurt, le roi ne manquera pas de faire tout ce qu'il peut pour que par cette paix son droit sur la comté de Neuchâtel soit mis hors de toute contestation. S. M. employera aussi dans les traités de paix une personne assez versée dans les affaires de la France et de la Suisse pour pouvoir travailler avec succès dans l'affaire de Neuchâtel.

Le nouveau mémoire que le roi a fait faire pour la déduction de ses droits sur Neuchâtel est imprimé et le comte de Metternich en apportera un bon nombre d'exemplaires en Suisse. Les bien intentionnés examineront ce traité avec soin, et s'ils trouvent quelque chose à y changer, ils en avertiront la Cour incessamment.

Fait à Honslardyck ce 8me d'aoust 1706.

NOTICE SUR COLOMBIER

Présentée à la réunion de la Société cantonale d'histoire, à Colombier, le 4 Juillet 1876, par M. Louis BOREL, pasteur.

Messieurs,

Ce travail n'a aucune prétention à l'ordre méthodique, ni même à la rigoureuse exactitude d'un ouvrage de science; ce sont des notes et des renseignements épars que j'avais recueillis, en feuilletant rapidement un ou deux des historiens de notre pays, et dont j'avais fait une espèce de *conférence* destinée à mes paroissiens, mais qui dormait sans que personne pensât à elle, quand un membre de votre Société m'a demandé si je ne possédais rien qui concernât l'histoire de ma paroisse. Je vous livre donc ma conférence, seulement un peu revue et augmentée.

Il est pour les lieux, comme pour les individus, des noms plus poétiques ou plus harmonieux que d'autres, et Colombier n'a pas à se plaindre du sien; la colombe qui se trouve dans ses armoiries semblerait indiquer que la localité a tiré son nom de ce gracieux oiseau, qui est l'emblême de la grâce et de la simplicité; mais d'après M. L. Junod, le nom de Colombier dérive plus vraisemblablement de *Columbaria* (tombeaux). — Le Cret-Mouchet était un ancien cimetière romain, et les fouilles opérées dans les jardins et vergers du château en 1840, ont révélé tout un établissement romain.

Voici comment M. l'ancien doyen Lardy, alors pasteur à Colombier, raconte l'origine de ces fouilles : « Il y a douze ans, écrivait-il en 1852 *(Almanach de Neuchâtel)*, on creusait la terre au pied des murs du château, entre deux tourelles, du côté méridional, pour placer un encaissement destiné à recevoir les eaux des lavoirs de la grande cuisine. Les ouvriers occupés de ce travail découvrirent la tête d'une colonne de roc qui les arrêta par sa masse et sa longueur. Appelé par eux, et pressentant quelque chose d'extraordinaire, le pasteur leur offrit quelques bouteilles de vin, s'ils voulaient continuer leurs fouilles. Ils y consentirent avec empressement, et pendant ce temps un exprès

fut envoyé à Peseux, pour mander M. DuBois de Montperreux, qui, après un rapide examen des localités, avec la sagacité qui le caractérisait, déclara que la colonne découverte appartenait au péristyle d'un vaste édifice, dont il indiquait les dimensions avec une précision vraiment incroyable. Il fit de cette découverte un rapport au conseil d'Etat, qui l'autorisa à poursuivre des recherches dont le résultat définitif a été : qu'il existait jadis, dans cet emplacement, des constructions d'origine romaine, remontant aux premiers siècles de l'ère chrétienne, et qui couvraient tout le coteau sur lequel est aujourd'hui bâti Colombier, depuis le milieu supérieur des allées jusques et y compris l'extrémité occidentale de ce village, et que des murs latéraux, d'une assez grande épaisseur, surtout dans leur base, les encadraient et soutenaient le terrain sur lequel elles étaient élevées. M. DuBois, toujours avec la même sagacité, désigna les pentes orientales du Cret-Mouchet comme un lieu où devaient se trouver les tombeaux des personnes notables mortes dans ces temps reculés. Il y fit faire des fouilles, et toutes ces conjectures se sont réalisées. »

Voici maintenant les détails qui se trouvent dans l'*Almanach de Neuchâtel* de 1841, et qui doivent avoir été donnés et rédigés par M. DuBois lui-même :

« Les travaux ont commencé le 13 du mois d'août (1840). En suivant les indices de la première colonne découverte, on trouva qu'elle avait été placée à l'angle d'un portique long de 39 $^1/_2$ pieds et large de 12, dont on découvrit successivement toute l'ordonnance : trois fortes murailles le fermaient du côté des Allées; il était ouvert en regard du château, et quatre colonnes d'un ordre toscan bâtard, usité par les Romains dans leurs autres constructions en Helvétie, le décoraient dans sa longueur et supportaient un entablement, selon toute apparence en bois. De droite et de gauche se prolongeait une muraille qui fermait un *castrum* romain, en regard des allées actuelles; deux autres murailles, plus fortes et beaucoup plus longues que la première, la coupaient à angle droit et allaient aboutir au centre du village, vraisemblablement près de la fontaine, à une quatrième muraille qui formait le second côté étroit du castrum et le quatrième du parallélogramme. Aucune fouille n'a été faite dans l'intérieur du castrum; il n'a été reconnu qu'une muraille qui sert de fondation à la galerie de Henri II, et qui, avec quelques restes d'anciens édifices, marque l'alignement d'une rue qui longeait le portique. Le front de la muraille du castrum, en regard des Allées, s'appuyait par ses extrémités sur deux grands corps de bâtiment, qui laissaient une saillie de 40 pieds, comme les deux ailes d'une immense construction; celui de l'angle sud-est, tout près du coin de la muraille, était percé par une grande porte de 13 pieds de largeur; attenant à la porte était, sur la même ligne, la façade ornée des thermes publics, dont on a découvert le grand pavé et l'*hypocauste* (ou bain

souterrain); le pavé en mortier, étendu sur de grandes tuiles romaines, est supporté par un grand nombre de petits piliers en briques; le feu s'allumait dessous; la chaleur et la fumée s'échappaient par des soupiraux en tuiles, appliqués contre les murailles, qui se chauffaient ainsi que le pavé.

En parfaite symétrie avec ce corps de bâtiment, s'élevait le second, en avant de l'angle sud-ouest; à la grande porte déjà décrite en correspondait une plus petite, percée dans une muraille de 6 pieds d'épaisseur. Cette petite porte extérieure du castrum répondait à une porte ou poterne intérieure, à laquelle on montait, comme au Capitole, par de larges degrés. L'entre-deux portes, long de 36 ½ pieds, large de 11 ½, s'appuyait sur une espèce de corps de garde. La partie du bâtiment qui répondait aux thermes ne présente plus que sa principale muraille de 40 pieds de façade; elle servait de base à une colonnade en briques recouvertes de stuc, dont les restes jonchent le sol; un énorme noyer est implanté et s'étend sur les restes de l'édifice.

Il paraît que cette ligne de corps de bâtiment, qui a plus de 250 pieds de face, formait l'un des côtés d'une place extérieure du castrum; le côté sud-ouest était fermé par un grand palais romain, dont la distribution intérieure presque toute entière se révèle aux regards; on entre, du côté de la place, par une grande porte à deux battants dans l'*atrium*, ou galerie couverte; sa longueur est de 70 pieds, et l'un de ses côtés borde la place. De l'atrium d'autres portes s'ouvraient dans toutes les pièces de l'intérieur, parmi lesquelles on distingue le *triclinium*, ou salle à manger, avec une petite scène pour des représentations de pantomimes, des chœurs de musiciens, etc., etc., un *hypocaustrum*, ou bain à vapeur, comme les premiers thermes, mais beaucoup plus petit; une chambre à coucher d'hiver, avec un petit âtre en briques, pour y mettre un brasier; une chambre d'été, des cuisines et d'autres pièces, dont il est difficile de reconnaître l'usage. — Toutes ces pièces avaient pour plancher des pavés à la romaine, une espèce de mosaïque grossière; quelques-uns sont fort bien conservés. Ces pièces étaient aussi toutes peintes en fresques en caustique; celles de l'atrium, à fond blanc, étaient décorées d'arabesques de différentes couleurs. Dans d'autres pièces le peintre avait fait usage d'un rouge et d'un bleu éclatants, distribués par compartiments, avec de larges bordures. On avait employé aussi pour décors un marbre blanc coquilleux, dont les fragments et les moulures sans nombre décèlent la richesse et le goût du propriétaire.

Trois côtés de ce palais étaient circonscrits par un grand égoût, ou conduit souterrain, supérieurement muré, large de près de deux pieds et haut de cinq. La voûte de ce conduit servait de trottoir tout autour de l'édifice; sur une certaine longueur elle s'est enfoncée, mais quelques tronçons sont encore

intacts, et on a pu s'y promener à l'aise. Ces égoûts, dont il existe encore plusieurs aux alentours du château actuel, sont célèbres dans les légendes de Colombier, qui, en les attribuant aux seigneurs du moyen âge, leur donnaient une destination toute romanesque.

Cet ensemble de découvertes ne laisse aucun doute sur l'existence d'un *castrum* romain et d'une ville : le palais prouve qu'elle était habitée par des personnages considérables. D'autres fouilles et une foule d'indices indiquent que cette ville extérieure s'étendait d'une part jusque vers Sombacour, de l'autre jusqu'aux anciens rivages du lac, marqués par un talus. Des traces évidentes de môles et de jetées sous l'eau du lac indiquent aussi l'existence d'un port important.

Enfin nous avions château, bourg, portes, rues, bains, portiques, maisons; il ne manquait plus que le *cimetière;* il a été retrouvé tout entier, et vingt tombes béantes, dans lesquelles on a reconnu plus de trente squelettes, se sont ouvertes à côté les unes des autres pour attester le fait; douze de ces tombes sont murées à la romaine, en pierres jaunes; ce sont des quarrés longs de différentes dimensions; le plus grand a 6 $^1/_2$ pieds sur 2 $^1/_2$; celui-ci renfermait plusieurs corps; le dernier qui y fut placé avait les pieds tournés vers l'orient, comme dans toutes les autres tombes, la tête à l'occident, couché sur le côté, le visage regardant le nord; les autres corps, enlevés pour lui faire place, avaient été déposés au pied de la tombe. Quelques agrafes romaines ont été le seul résultat de ces fouilles funéraires; mais des transports de terrain opérés par un propriétaire dans la partie de son jardin attenant à celle où sont ces tombes, ont fait découvrir un médaillon de *Martia*, femme de l'empereur Titus, des médailles de *Constantin*, de son fils *Constance*, etc., etc. On a aussi trouvé quelques médailles de *Néron*, de *Lucius Verus*, etc. Nulle inscription, seulement le nom d'un potier *Ruscus*, trouvé sur un vase; deux *fibulœ* ou agrafes, des restes et des débris d'amphores et d'autres vases, des clous et des gonds en fer, le cou d'une fiole en verre, etc., sont presque les seuls ustensiles découverts. Aucune trace d'autel votif.

La richesse des fouilles consiste en tuiles d'excellente qualité, briques, créneaux, mortier, ciment, mastic, pavés, fresques, moulures en marbre, fragments de colonne; tous ces objets ont été réunis dans une salle du château de Colombier.

Sous cet antique château, sous ces allées magnifiques, monument de la touchante bonté d'un de nos souverains, au milieu de ces riants vergers, une ville romaine, de vastes constructions, des colonnades! Et cependant jamais ville et jamais population ne furent plus complètement oubliées de l'histoire et de la tradition que celles dont nous recherchons aujourd'hui quelques traces. »

« Nos annales, dit encore M. le doyen Lardy, ne nous apprennent rien de précis ni de bien certain sur les destinées de Colombier jusqu'au 13me siècle. M. DuBois de Montperreux pensait que les premiers seigneurs de Colombier étaient de race bourguignonne, — (de race burgonde, dit plutôt M. de Mandrot). Quant au château, l'on ne connaît point la date des premières constructions, qui paraissent très anciennes, et ont été successivement fort agrandies. »

Du 13me au 16me siècle trois familles différentes de seigneurs exercèrent ici successivement leur juridiction, — les *de Colombier* proprement dits, les *Chauvirey* et les *de Vatteville.*

« Trois familles de nobles indépendants, dit M. de Chambrier, mais qui n'étaient pas, comme on l'a supposé, des branches cadettes de la maison de Neuchâtel, celles des *seigneurs de Colombier*, de Vaumarcus et de Gorgier, partageaient alors, (c'est-à-dire de 1214 à 1258), avec les églises de Bevaix et de Pontareuse, toute la partie occidentale du pays. Les deux premiers de ces seigneurs ne tardèrent pas à se reconnaître vassaux de Neuchâtel; Vaumarcus à la fin du siècle et Colombier avant 1337. » — Les Colombier furent fréquemment les lieutenants des comtes de Neuchâtel, ou les gouverneurs de leurs Etats. Henri de Colombier, premier seigneur connu, mourut en 1263. Son petit-fils Henri, fils de Jacques, commandait les troupes neuchâteloises à la bataille de Coffrane en 1295. En 1314, Jaques et Renaud, coseigneurs, fondaient le temple dédié à St-Etienne. Vauthier de Colombier fut gouverneur pour Conrad de Fribourg, qui partait en février 1400 pour la Terre-Sainte; Jean de Colombier le fut pour Jean de Fribourg en 1430, et Antoine pour Rodolphe de Hochberg. Mais ces seigneurs vassaux avaient la tendance à se rendre indépendants de leur suzerain; leur droit se bornait à juger leurs serfs dans l'intérieur de leur château; et le maire de Colombier fut poursuivi (sous Rodolphe de Hochberg) pour avoir rendu justice *sous le tilleul* (et non *inter quatuor angulos domus*); le seigneur lui-même fut condamné, pour un fait pareil, à une amende arbitraire.

La seconde famille des seigneurs de Colombier s'appelait *Chauvirey*, et avait hérité de *Cormondrèche* et de *Savagnier*, ce qui avait augmenté son territoire, qui comprenait, outre la commune de Colombier, celle d'Areuse, les hameaux de Brot, de Fretreules et du Champ-du-Moulin, et un certain nombre de familles de Bôle. Le premier Chauvirey (si tant est qu'il y en ait eu plusieurs) devint aussi gouverneur du comté, puis bourgeois de Berne. Deux héritières du nom de Chauvirey, Rose et Isabelle, ayant épousé deux fils de l'avoyer de Berne, J.-J. de Watteville, celui-ci devint, sous Jeanne de Hochberg, le chef de la troisième famille des seigneurs de Colombier. Il fut nommé en 1529 (à la veille de la Réformation) conseiller du gouverneur George de

Rive, et obtint le droit de haute justice sur tous les habitants de sa terre et sur ses mainmortables (Chambrier, p. 297) — Il se fit céder des droits princiers sur le prieuré de Bevaix et la moitié des biens du prieuré de Corcelles.

En 1563, les trois fils de l'avoyer Watteville se proposant de vendre à Berne leurs seigneuries de Colombier, de Bevaix et de Cortaillod, deux officiers de *Léonor d'Orléans*, comte de Neuchâtel, rachetèrent en son nom la seigneurie de Colombier pour la somme de 60,000 écus d'or (522,500 francs actuels), et ainsi Colombier fut *réuni à la directe*, c'est-à-dire replacé sous l'autorité immédiate du prince de Neuchâtel. — Les habitants de Colombier gagnèrent à ce changement, puisqu'ils payèrent dès lors la dîme à la dix-septième, au lieu de la payer à la onzième. Les Quatre-Ministraux de Neuchâtel, qui avaient fourni des fonds pour le rachat, obtinrent pour 10 ans la ferme de la mairie de Colombier.

Avant de poursuivre et de parler de la domination des princes d'Orléans, qui fut si favorable à Colombier, indiquons quelques faits de détail antérieurs à Henri II :

Au 13me siècle (de 1286 à 1342), les *Miéville* étaient déjà une des principales familles de Colombier.

Sous le comte Louis (de 1342 à 1373), les communautés de la Côte, peuplées alors de 154 familles (37 à Peseux, 21 à Corcelles, 21 à Cormondrèche, 34 à Auvernier, 12 à Colombier, 5 à Areuse, 7 à Montesillon et Montmollin, et 17 à Bôle), reçurent de lui des droits d'usage dans les vastes forêts qui sont aujourd'hui leur propriété. Cette concession fut faite en faveur de tous les habitants présents et à venir, nobles et non-nobles.

Le vendredi 1er mars 1476, veille de la bataille de Grandson, les villages de Colombier et du voisinage durent loger plusieurs milliers de Suisses, qui allaient le lendemain, samedi 2, mettre en déroute le duc de Bourgogne. Le pays entier, fortement prononcé pour les Suisses, quoique le comte Rodolphe eût son fils Philippe à la cour de Bourgogne, accueillit et traita l'armée des cantons comme des libérateurs et de fidèles alliés.

Avant la Réformation, Colombier était, comme le reste du pays, dirigé au spirituel par un clergé ignorant et de mœurs plus ou moins pures. St-Etienne était le patron de Colombier, tandis que St-Nicolas était celui d'Auvernier et de Cortaillod. J.-J. de Watteville, seigneur de Colombier, zélé partisan de la Réforme, contribua à l'établir. — Réformé en 1532, Colombier eut, dit-on, pour premier pasteur L. Fatton, ami de Farel. Ses successeurs ont été Jean Fatton, — David Chaillet, — Guillaume Philippin, — Jaques Fatton, — Jean Mélier,

— Dan. Berthoud, — Jonas Favargier, — Moïse Philippin, — Olivier Perrot (sous Ch.-L. d'Orléans, 1656; un peu plus tard un autre Perrot, ministre à Saint-Martin, fut nommé receveur à Colombier), — Isaac Hory, — Ch. Chaillet, — Jonas Matthieu, — Abrah. Bourgeois, — Frédéric Osterwald, — Félix Tissot et Rod. le Chambrier (tous deux sortis des Planchettes), — Abram Deluze, — Jonas de Gélieu, 37 ans pasteur à Colombier, de 1790 à 1827, qui a laissé, ainsi que sa famille, un excellent souvenir, — et M. le doyen Lardy, dont le pastoral a duré 22 ans, de 1827 à 1849.

En 1619 et 1620, treize sorciers furent exécutés à Colombier, après avoir dénoncé 43 complices; c'est sans doute l'époque la plus lugubre et la plus mystérieuse de notre histoire; mais revenons à la maison de Longueville et à la suite de notre notice :

En 1639, Henri II de Longueville, petit-fils de Léonor d'Orléans, étant appelé à remplacer en Alsace le duc Bernard, qui venait d'y mourir, et quittant le Piémont, où il commandait un corps de troupes, voulut visiter en passant ses chers Neuchâtelois, désolés alors par la peste. En vain chercha-t-on à l'en détourner en l'effrayant sur les dangers qu'il allait courir. « *Quand est-ce*, dit-il à ses courtisans, *que le père, qui va visiter ses enfants, leur fait le plus de plaisir? N'est-ce pas quand ils sont en détresse par chagrin et maladie. J'irai donc par ainsi à la garde de Dieu.* » Il prit en conséquence un bateau à Grandson et se rendit incognito le 14 août 1639 au château de Colombier, où il fit venir le procureur-général Favargier, avec lequel il passa, malgré la hâte qu'il avait de retourner à son poste, trois jours entiers, occupé continuellement à distribuer des secours aux malades et à arrêter, autant qu'il le pouvait, par de sages mesures de police, les ravages du fléau.

Voici comment M. Huguenin, maire de la Brévine, qui connaissait si bien notre histoire, raconte l'origine de nos allées :

A la bataille d'*Ivry*, en 1590, Henri Ier d'Orléans-Longueville, père de Henri II, démonté et blessé, courait le plus grand danger d'être fait prisonnier, ou foulé aux pieds par la cavalerie. Abram Mouchet, de Colombier, qui servait dans l'armée en qualité de simple cavalier, reconnut son prince, mit pied à terre et lui donna son propre cheval; bientôt après Mouchet fut lui-même renversé dans la mêlée. Revenu à lui après le combat, et n'ayant aucune blessure dangereuse, il alla trouver le duc pour réclamer son cheval et se faire connaître à lui comme celui qui lui avait sauvé la vie. Le duc, plein de reconnaissance, lui tendit la main, et le pria de fixer lui-même la récompense due à son généreux dévouement. Le vieux soldat, qui n'avait aucun bien, et dont l'ambition se bornait à finir tranquillement ses jours dans

sa patrie, lui demanda pour toute grâce d'être nommé receveur des domaines du prince dans sa terre de Colômbier. — Le brave Mouchet, à qui le prince Henri accorda des lettres de noblesse, qu'il ne demandait point, et la charge de trésorier, qu'il sollicitait, sut jouir sagement de sa fortune, et ses enfants parvinrent à s'allier à des familles distinguées; mais leur prospérité ne fut pas de longue durée; il mourut débiteur de 140,000 livres.

Cette dette, que son fils, Jean Mouchet, trésorier-général après lui, et jouissant de la faveur particulière du prince, ne put jamais acquitter, s'étant élevée à sa mort à 377,000 livres, sa veuve fit faillite, et les communautés de la Côte, ses cautions, se trouvèrent hors d'état de tenir leurs engagements. La progression croissante des intérêts accumulés devint effrayante. Auvernier délivra, en 10 ans, 168,000 livres en argent et en terres, et Colombier, qui n'avait délivré que de faibles acomptes, redevait 290,000 livres en 1653, lorsqu'on lui offrit quittance à la condition de payer la dîme à la onzième, au lieu de la dix-septième gerle. Onze communiers acceptèrent, huit refusèrent, heureusement pour la commune, qui, en 1657, obtint la remise totale de sa dette, à la seule condition de planter les *Allées,* qui sont encore aujourd'hui le plus bel ornement de cette localité, un ornement princier.

Voici de quelle manière le chancelier de Montmollin, écrivain aussi distingué qu'habile homme d'Etat, expose dans ses Mémoires cette belle scène de notre histoire :

« Le séjour que Henri II fit dans ce pays fut de six semaines; on peut dire avec vérité qu'il ne se coucha pas un seul jour sans avoir fait du bien, renouvelant les franchises, en accordant de nouvelles, répandant des grâces et faisant des dons considérables, entre lesquels je ne puis taire le trait suivant :

» La communauté de Colombier ayant follement cautionné le trésorier Mouchet, originaire du lieu, se trouvait chargée d'une bien grosse dette envers la seigneurie. Le prince prenait grand plaisir à passer trois jours par semaine au château de Colombier, où il voulait que je le suivisse. Les environs lui plaisaient tant que tous les jours après le dîner, lorsqu'il ne faisait pas bien mauvais temps (car un peu de pluie ne l'arrêtait pas), il me faisait signe de le suivre et me conduisait à travers champs, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; mais c'était aussi pour deviser à son aise des affaires du comté. Un jour que nous revenions de la promenade, nous trouvâmes, non loin de la porte de la prairie, les principaux du village, qui se jetèrent aux pieds du prince, le suppliant de les soulager par un rabais, au regard du cautionnement cidessus. Le prince, les ayant d'abord fait relever, leur dit : « *Volontiers, mes enfants; mais ne cautionnez plus;* et, se tournant du côté de la prairie : *il me*

vient une pensée, ajouta-t-il, en étendant sa main avec trois doigts écartés, *que vous plantiez ici trois grandes allées de bons et beaux arbres, aboutissant au lieu où je suis, avec petites allées aux côtés; cela fait, mon procureur-général, que voilà, vous donnera quittance de toute votre dette, sitôt qu'il pourra l'écrire à l'ombre des dits arbres.* » — Ces bonnes gens, qui ne demandaient qu'une diminution de somme, ébahis et comme stupéfaits, ne savaient comment dire leurs pensées; ce que voyant le prince, il ajouta incontinent : *Allez vite, mes enfants, préparez vos outils pour les allées, j'y veux travailler avec vous.* »

La requête qui fut alors présentée au prince existe en copie dans les archives de la commune; elle exprime, dans un style humble et un peu diffus, l'état de gêne dans lequel étaient tombés les habitants de Colombier, avec lesquels les voisins ne se souciaient plus de contracter des engagements matrimoniaux; quant à la réponse du prince elle respire la bienveillance et une noble simplicité. Elle est datée du château de Colombier, et du 18 août 1657.

Les allées primitives s'étendaient moins loin que les allées actuelles, le lac se rapprochant davantage du village.

C'est à Henri II que les derniers mainmortables du pays, qui étaient nombreux à la Côte, à Colombier, à Bôle et à Rochefort, durent leur affranchissement. Sous ce prince, qui mourut en mai 1663, Colombier comptait 164 hommes en état de porter les armes.

En 1707, le château de Colombier passa, comme le reste du pays, ensuite de la sentence des Trois-Etats, sous la domination d'une nouvelle maison princière, celle de Prusse; désormais ce ne seront plus des Longueville qui viendront y séjourner, mais des milords Keith et des Béville, des lieutenants des nouveaux souverains.

(A suivre.)





LE SOLIAT

La ferme du Soliat, que représente notre petit dessin, est située sur la montagne du Creux-du-Van. Tous les promeneurs ont salué, au terme d'une pénible, mais toujours joyeuse escalade, ce chalet hospitalier. De Noiraigue au Soliat, en passant par les Œillons et les charmants sentiers en zigzag créés par le maire Matile, il faut environ une heure et demie. Du Soliat, une fois restauré, le touriste se dirige vers le sommet du plateau, où est situé le Signal, dont Osterwald a indiqué l'altitude (1463^{m} 3). Rien n'est comparable à la vue dont on jouit depuis cet endroit. Toutes les splendeurs de la nature sont étalées au loin dans l'horizon, et en tous sens, pour l'admiration de l'artiste, du poète ou du patriote. D'une part, les plaines vaudoises au delà desquelles on croit apercevoir, dans le hâle, le Léman. A l'est, les trois lacs de Neuchâtel, de Morat, de Bienne, dont le bleu foncé forme un contraste harmonieux avec l'azur du ciel. L'île de St-Pierre présente au regard ses collines boisées, et au souvenir les évocations de Rousseau. A l'ouest et au nord, les

cimes et les plateaux du Jura; dans toute son étendue, la vallée des Ponts et la Sagne. — Il faudrait un pinceau habitué à peindre les plus heureuses perspectives, les effets les plus variés de forme et de couleur, pour rendre, même faiblement, un petit coin du panorama unique que l'on contemple depuis le signal du Creux-du-Van.



Une vue du Creux-du-Van.

Je n'ai rien dit encore du Creux-du-Van lui-même. A quelques pas du Soliat s'ouvre dans le plateau assez vaste, formant la voûte de la montagne, un gouffre profond qui fait reculer le promeneur surpris. Les rochers se sont brisés verticalement, sur une vaste étendue et en forme de demi-cercle, à une hauteur de huit cents pieds. Le spectacle, au-dessus de cet immense hémicycle, est saisissant de grandeur et de majesté sauvage, et l'on se demande quelle cause a pu produire, dans les formes si régulières du Jura, un tel bouleversement. Les rochers, ainsi mis à nus, recouverts de cette teinte grise que laissent après eux les siècles, accusent des formes fantastiques. Dans le fond de l'abîme, comme des grains de sable, on aperçoit les milliers de sapins

qui ont osé croître là où la montagne s'était couchée. Sur ce fond d'ombre, une tache claire dessine, au milieu d'une clairière, une cabane de charbonnier, la seule habitation qui convienne à cette solitude. Le moindre coup de feu qui retentit dans cet amphithéâtre de titans éveille des échos qui roulent comme le tonnerre.

Depuis Travers, en passant par le Vannel, on peut également faire l'ascension du Creux-du-Van, ou prendre le sentier qui, à mi-chemin, conduit à la ferme Robert et à la Fontaine-froide, dans le fond du creux. Sur tous les parcours, on rencontre d'énormes blocs erratiques qui signalent le passage des glaciers, dans les temps préhistoriques.

On attribue au nom du Creux-du-Van une origine celtique (van, montagne). La forme d'un van, si bien imitée, confirmerait au besoin cette orthographe. D'aucuns écrivent *Creux-du-Vent*, expliquant cette étymologie par le courant d'air ascendant et les tourbillons de vent qui se produisent dans l'hémicycle. Je laisse aux érudits le soin de décider.

Il me resterait à parler de la flore si exceptionnellement riche du Creux-du-Van. Mais de brillants et savants écrivains l'ont déjà fait, fort heureusement pour moi, car je n'y connais rien.

J'aime mieux terminer cet article par deux petits vers patois que J.-J. Rousseau lui-même a écrits, en racontant la vie des pâtres sur les hauts pâturages. Et ceci me fait revenir à la ferme du Soliat, servant d'asile aux bergers des innombrables troupeaux de vaches, dont on boit la crême avec délices là haut. Ces troupeaux, qui ne passent guère que quatre mois sur la montagne, arrivent, tout parés, les premiers jours de juin, avec un grand bruit de clochettes argentines et de campanes sonores.

Les senaliré sont les premîré
Les biantsche les darîré.

— Mon plus grand désir, cette année, est de retourner les voir.

Neuchâtel, mai 1876.

Georges Jeanneret.



NOTICE SUR COLOMBIER

Présentée à la réunion de la Société cantonale d'histoire, à Colombier, le 4 Juillet 1876, par M. Louis BOREL, pasteur.

(Suite et fin.)

Au printemps de 1712, année de la seconde bataille de Vilmergen, les milices vaudoises, au nombre de 4000 hommes, commandées par le colonel Monnier de Grandson, qui avait le major Davel en sous-ordre, passèrent par Colombier; elles furent reçues à Vaumarcus par le lieutenant-colonel de Chambrier, qui les accompagna jusqu'au pont de Thielle (pour éviter le canton de Fribourg, catholique). — Le pays de Neuchâtel ayant dû fournir aux Bernois 800 hommes de contingent, divisés en quatre compagnies, il est hors de doute qu'un certain nombre des habitants de Colombier, d'Auvernier et de la Côte, partirent avec ce contingent, avec les deux premières compagnies, dont l'une était commandée par le capitaine Vaucher, de Corcelles; ces troupes prêtèrent serment le 30 avril sur la terrasse du château de Neuchâtel. La paroisse de Colombier, comme les autres paroisses de la Côte, envoya pendant cette guerre des secours à ceux de ses ressortissants qui étaient en campagne. La victoire, remportée le 25 juillet, fut connue dans le pays le 28, et la paix, conclue le 9 août, fut célébrée le 25 dans toute la principauté par un jour de jeûne et d'actions de grâces.

En 1732, dernière époque d'émigration des protestants de France, Henri Claudon, sa femme, Marie née Buvelot, et leurs enfants, quittèrent leur patrie, Condé en Lorraine, pour se soustraire à la persécution. Emportant sur des ânes tout ce qu'ils purent sauver, ils arrivèrent à Bâle, d'où le pasteur Osterwald les adressa à Neuchâtel. Ils s'établirent à Colombier. Le mari étant mort tôt après, sa veuve prospéra néanmoins et acquit les bourgeoisies de Neuchâtel et de Boudry et la commune de Colombier. La famille, qui a rendu de longs et utiles services au lieu de son refuge, possède encore une lettre datée de Condé, octobre 1737, écrite par la branche restée en Lorraine, et

qui est un témoignage touchant des persécutions qu'ils avaient à subir en France, et de leur résolution à persévérer dans la foi — (Godet, *Refuge*, page 287).

A peu près à la même époque (1734), le maître-bourgeois Deluze obtint au Bied un premier accensement de trois poses de prairies, et un peu plus tard (1739) un second accensement pour une blancherie de toiles peintes, industrie qui a prospéré jusqu'au commencement de ce siècle.

Sous le règne du Grand Frédéric (de 1740 à 1786), lord Keith, l'un de ses généraux les plus distingués, ayant été nommé gouverneur de Neuchâtel, en 1754, fonction qu'il a exercée 14 ans, établit, pour l'été du moins, son domicile dans le château de Colombier. — C'est ici que quatre conseillers d'Etat vinrent s'entendre avec lui pour régler l'installation du pasteur Breguet, qui, après bien des agitations, remplaça à la Chaux-de-Fonds le pasteur Ferd.-Olivier Petitpierre, qui fit tant de bruit en son temps par ses opinions sur la non-éternité des peines. En arrivant à Colombier, milord Keith, (ou milord Maréchal) avait avec lui un jeune musulman, qu'il avait fait prisonnier au sac d'Oczakow. Ce jeune homme fut instruit, puis admis au baptême et à la Ste-Cène par le doyen Chambrier, alors pasteur à Colombier. Il se nommait *Ibrahim*, et milord Maréchal lui avait donné pour le cultiver un petit clos, attenant au château, du côté du nord-est. Ce jardin a conservé le nom de *jardin Ibrahim* jusqu'à ces dernières années, où l'on y a construit des écuries pour les chevaux de l'artillerie.

Les amis de milord Maréchal venaient de temps en temps le voir et passer quelques jours avec lui au château de Colombier. Ce fut plus d'une fois le cas de J.-J. Rousseau pendant le séjour qu'il fit à Motiers, de 1762 à 1765. On montre encore la pièce qui fut occupée par le célèbre écrivain, elle est attenante à la chapelle. Voici comment Rousseau lui-même dans ses *Confessions* parle de ses rapports avec lord Keith, qui était un de ses admirateurs, et des visites qu'il lui fit :

« En arrivant à Motiers, j'avais écrit à lord Keith, maréchal d'Ecosse, gouverneur de Neuchâtel, pour lui donner avis de ma retraite dans les Etats de Sa Majesté, et pour lui demander sa protection. Il me répondit avec la générosité qu'on lui connaît et que j'attendais de lui. Il m'invita à aller le voir. J'y fus, avec M. Martinet, châtelain du Val-de-Travers, qui était en grande faveur auprès de Son Excellence. L'aspect vénérable de cet illustre et vertueux Ecossais m'émut puissamment le cœur. Mon premier mouvement, en voyant ce vénérable vieillard, fut de m'attendrir sur la maigreur de son corps, déjà décharné par les ans; mais en levant les yeux sur sa physionomie animée, ouverte et noble, je me sentis saisi d'un respect mêlé de confiance, qui l'emporta sur tout autre sentiment. Au com-

pliment très court que je lui fis en l'abordant, il répondit en parlant d'autre chose, comme si j'eusse été là depuis huit jours. Il ne nous dit pas même de nous asseoir. L'empesé châtelain resta debout. Pour moi, je vis dans l'œil fin et perçant de milord je ne sais quoi de si caressant que, me sentant d'abord à mon aise, j'allai sans façon partager son sofa, et m'asseoir à côté de lui. Au ton familier qu'il prit à l'instant, je sentis que cette liberté lui faisait plaisir, et qu'il se disait en lui-même : Celui-ci n'est pas un Neuchâtelois. — Il s'établit entre nous une telle amitié que nous ne pouvions nous passer l'un de l'autre. Le château de Colombier, qu'il habitait en été, était à six lieues de Motiers ; j'allais tous les quinze jours, au plus tard, y passer vingt-quatre heures ; puis je revenais de même en pèlerin. Que de larmes d'attendrissement j'ai souvent versées dans ma route, en pensant aux bontés paternelles, aux aimables qualités, à la douce philosophie de ce respectable vieillard ! Je l'appelais *mon père ;* il m'appelait son enfant. Il voulait absolument me loger au château de Colombier, et me pressa longtemps d'y prendre à demeure l'appartement que j'occupais. Je lui dis enfin que j'étais plus libre chez moi. — Comme la journée de Motiers était trop forte pour moi, je la partageais d'ordinaire en partant après dîner et couchant à Brot, chez un nommé Sandoz, à moitié chemin. Je voudrais ne pas cesser de parler de George Keith ; c'est de lui que me viennent mes derniers souvenirs heureux ; tout le reste de ma vie n'a plus été qu'affliction et serrement de cœur. »

Il est heureux, peut-être, pour la mémoire de ces deux philosophes, que le second n'ait pas accepté l'offre du premier, de venir loger au château de Colombier, car il n'est pas sûr que la bonne intelligence et l'attendrissement eussent été de longue durée. On sait ce que sont devenues les amitiés de Jean-Jaques; — et quant à milord Keith, dont Rousseau vante les qualités aimables et la douce philosophie, voici ce qu'en dit le chancelier Tribolet dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, (p. 249) : « Sa conduite publique et particulière dans ce pays présente divers traits d'inconstance, de boutade et même de hauteur, qui s'accordent peu avec la bonhomie et la simplicité de caractère qu'un panégyriste (un M. D.) lui attribue. Lord Keith a laissé la réputation d'un honnête homme, mais bizarre et fier de sa naissance et de la faveur de Frédéric II, faveur qui lui assura les égards des Corps de l'Etat et des particuliers. »

Parmi les gouverneurs du pays, l'un de ceux dont le nom est resté le plus populaire est assurément M. de Béville, qui fut nommé en 1790, sept ans avant l'avénement de Frédéric-Guillaume III, et qui exerça cette charge pendant onze ans. Il survint néanmoins sous son gouvernement un incident qui faillit enlever le château de Colombier à l'Etat, et qui en détacha le domaine assez considérable qui en dépendait. Quoique le gouverneur reçût de la cour un traitement de 400 rixdalers par mois, il demanda au roi le don emphytéo-

tique du château et du domaine de Colombier, ce que le roi accorda d'abord. Un pareil don étant une aliénation contraire à la Déclaration du 31 octobre 1707, le Conseil d'Etat fit des représentations, et au gouverneur et au ministre du roi. Il proposait à la cour de substituer à ce don une pension annuelle, équivalente aux revenus du domaine, et reversible au fils du gouverneur. Mais celui-ci tenait à sa demande; la Classe et les bourgeoisies appuyaient le gouverneur. Celui-ci partit en décembre 1801, avant que l'affaire fût réglée, mécontent du Conseil d'Etat. Deux ans plus tard, il fut décidé que le château, les jardins, les vergers et les allées d'ombrage seraient retranchés de la donation, et, par conséquent, demeureraient à l'Etat; le reste du domaine fut abandonné au gouverneur, qui le vendit en 1804 en encan public et n'en retira qu'une cinquantaine de mille francs, somme bien inférieure à celle qu'il avait espéré en recueillir.

Colombier a été à diverses époques, et surtout à la fin du siècle dernier, l'habitation de préférence d'un assez grand nombre de notabilités de divers pays. Les de Muralt, de Tribolet, de Sturler (de Berne), de Charrière de Penthaz au pays de Vaud, y ont successivement demeuré. — Disons quelques mots de Mme de Charrière, à qui M. le professeur Ch. Berthoud a consacré une notice très intéressante. Isabelle de Thuyll était née en 1740 à Utrecht; elle avait épousé un M. de Charrière, gentilhomme vaudois, qui avait été précepteur de ses frères, et qui, après un assez long séjour à Paris, l'amena à Colombier, où il était né et possédait une maison de campagne, autrefois la demeure de son grand-père, B.-Ls de Muralt (aujourd'hui la propriété de la famille de Meuron-Terrisse). Les ouvrages qui ont fait connaître Mme de Charrière sont surtout ses *Lettres neuchâteloises* (1784), dans lesquelles nous ne sommes guère plus flattés que dans celles de Rousseau, et ses *Lettres de Lausanne*, dont *Caliste* forme la seconde partie (1783-1788). Dans une lettre familière, elle décrit les scènes des vendanges à Colombier, telles à peu près qu'elles se reproduisent encore chaque année. Autour d'elle se réunirent, se groupèrent en quelque sorte, plusieurs littérateurs distingués, tant de ce pays que de l'étranger: H.-D. de Chaillet, rédacteur pendant quatre ans de la partie littéraire du *Journal helvétique* et prédicateur distingué, auquel nous reviendrons, — Mme Morel, née de Gélieu, qui a écrit et traduit plusieurs ouvrages, — M. Huber et sa femme, fille du professeur Heine, qui ont publié en Allemagne plusieurs ouvrages appréciés, et Benjamin Constant, qui passa plusieurs mois au commencement de la Révolution française au château de Colombier; il se rendait chaque jour auprès de Mme de Charrière, pour se consoler et se distraire du vif chagrin que lui causait sa brouillerie momentanée avec

Mme de Staël. Mme de Charrière mourut à Colombier le 27 septembre 1805, occupée, dit-on, jusqu'au terme, du bonheur des autres, dans un cercle d'amis toujours plus étroit.

Nous avons nommé déjà H.-David de Chaillet; né à la Brévine, où son père était pasteur, en 1751, il mourut à Peseux en 1823, et se distingua comme prédicateur, comme professeur et comme littérateur. Suffragant de M. Jonas de Gélieu, et domicilié à Auvernier, il a prêché souvent, non pas dans le temple actuel, qui date de 1828, mais dans l'ancien temple de Colombier. Il a publié ses sermons en cinq volumes, et les a appréciés lui-même d'une manière piquante dans le *Journal helvétique*. Il excellait comme professeur; ses idées étaient vives et originales, et ses expressions coulaient de source. « Il enseignait, dit un de ses élèves (M. Guillebert), les langues anciennes, la rhétorique, la philosophie et la théologie dans plusieurs de ses branches. On ne pourrait dire le nombre d'idées nobles, justes, frappantes, ingénieuses, qu'il a mises en circulation dans notre pays. » Il parlait le latin avec une facilité remarquable et savait son Homère par cœur. — Il n'était pas moins distingué comme littérateur. Les articles qu'il publiait dans le *Journal helvétique*, et qui sont signés de sa lettre initiale *C*, faisaient pâlir les autres articles, et sont presque tous marqués au coin de l'originalité, du bon sens et du bon goût.

On ne saurait parler de Colombier sans faire mention de la famille de Gélieu, dont le membre le plus connu, Jonas de Gélieu, a été pasteur ici de 1790 à 1827; c'est celui qu'on a surnommé *le père des abeilles*. Il avait été 27 ans pasteur à Lignières; plein de vigueur et d'activité, il dirigeait des pensionnaires, des ruches d'abeilles, un entrain de rural et sa paroisse, avec sollicitude et sans rien négliger; son *Conservateur des abeilles*, publié en 1816, lui a fait une réputation étendue et méritée. Une de ses sœurs, Salomé, a été pendant nombre d'années l'institutrice de la belle et chevaleresque reine Louise, alors duchesse de Mecklembourg, avec qui elle était restée en correspondance; on ne l'appelait à la cour que *la bonne Suissesse.* En 1814, Frédéric-Guillaume III, revenant de Paris, et passant par sa principauté de Neuchâtel qui venait de lui être rendue, visita au presbytère de Colombier l'ancienne et digne institutrice de sa compagne si regrettée.

Citons enfin parmi les habitants de Colombier qui ont jeté quelque éclat sur cette localité, et qui ne sont plus de ce monde, deux ou trois hommes de nature et de caractères divers : — M. César d'Ivernois, ancien maire de Colombier, auteur de poésies spirituelles et faciles, entr'autres d'une *Epître* au professeur Wuillemin, *sur les jeux de Société;* — M. le Dr Sacc, qui n'a rien écrit, que je sache, mais qui a laissé le souvenir d'un homme de cœur

et d'esprit, auquel les malades, les pauvres et les malheureux ne s'adressaient jamais en vain; — M. Jean Fatton, du Bied, ancien élève de la pension Claudon et de M. Chaillet, commerçant habile, longtemps associé dans la fabrique de Neuenkirch à Vienne, et qui, à sa mort, a institué par testament un fonds de 25,000 francs destiné à assurer à perpétuité une pension annuelle aux sept vieillards les plus pauvres de la paroisse. — C'est à cette classe d'hommes généreux qu'appartenait le second propriétaire de Vaudijon, M. H. Bovet-Bonhôte, qui, enrichi par le commerce, par un commerce habilement et loyalement conduit, contribuait avec une libéralité qu'il fallait souvent modérer, à toute espèce d'œuvres de charité ou d'utilité publique; c'est par un don de 12,000 francs qu'il a encouragé l'érection de notre nouveau collége.

Nous arrivons au moderne Colombier; et pour dire adieu à l'ancien, nous donnerons ici quelques détails sur le vieux temple et sur l'érection du nouveau. L'ancien avait été fondé en 1314 par les co-seigneurs Jean et Renaud, et dédié à St-Etienne, tandis que la chapelle de St-Nicolas à Auvernier ne datait que de 1477. Auvernier devait contribuer à l'entretien du temple de Colombier pour les deux tiers; Colombier et Areuse pour l'autre tiers (Areuse pour un dix-huitième du total), dans la proportion des habitants. Mal entretenu, ce vieil édifice paraissait encore plus caduc qu'il ne l'était en réalité; il menaçait ruine, semblait-il, et il fallut penser à le rebâtir. Auvernier fournit 5000 livres et Areuse 1000, une fois pour toutes. Avant de le démolir, on enleva dix-sept pierres tumulaires qui servaient de dalles; quelques-unes d'anciens seigneurs de Colombier. Voici la traduction de l'inscription latine de deux de ces pierres, dont quatre ont été replacées dans le nouveau temple :

« Ici repose *Samuel Tribolet*, autrefois baillif de Baden. Après qu'il eut consacré son esprit très ardent au bien de sa patrie, il éprouva ce qu'ont éprouvé autrefois les meilleurs citoyens des républiques, — afin qu'il tirât profit de leur exemple. Il ne fut point enorgueilli dans la prospérité, ni abattu dans l'adversité, se souvenant que les choses de ce monde ne sont que vanité. Il laissa une veuve très pieuse, *Ursule de Graffenried*, dont il lui survécut deux fils et quatre filles. Il mourut l'an 1673 de notre ère, à l'âge de 54 ans. Espérez bien de celui dont Christ fut la seule espérance. »

En face, sous la galerie, se trouve l'inscription suivante :

« Les nobles époux, *Abraham Chaillet*, maire de la Côte, et *Marguerite Barillier*, unis en pieux mariage pendant 48 ans, séparés par la mort, ici rejoints, attendent la réunion éternelle avec Christ. Elle mourut la première le 23 avril 1674,

à l'âge de 68 ans 4 mois; il suivit le 23 janvier 1685, à l'âge de 80 ans 3 mois et 12 jours. »

Deux inscriptions, en partie cachées par les deux escaliers de la nouvelle chaire, portent les noms d'un Montmollin, conseiller de S. A. S., mort en juin 1676, à 33 ans, et de Jean Chaillet, aussi conseiller et maire de la Côte, décédé le 18 octobre 1684, à l'âge de 49 ans 6 mois.

Le nouveau temple fut un peu éloigné de la cure et rapproché du village. La première pierre en fut posée le 1er juillet 1828, mais la dédicace n'eut lieu que le 1er novembre 1829. Un cortége composé des personnes d'office des trois communes (Colombier, Auvernier et Areuse) et de plusieurs pasteurs, se rendit de la maison de Commune au temple, où M. de Morel, major d'artillerie, faisait l'office de maître des cérémonies. Un chœur de 120 personnes ouvrit le service par un hymne. M. le doyen Lardy, pasteur de la paroisse, fit le service de dédicace, et M. le chapelain DuPasquier, qui avait été 40 ans auparavant pasteur suffragant à Colombier, fit le service du soir.

C'est depuis cette époque que les paroissiens d'Auvernier ne viennent plus au temple à Colombier, sauf lorsqu'il s'agit de l'installation d'un nouveau pasteur, installation qui ne se répète pas dans le temple d'Auvernier.

Ce qu'il me reste à dire est contemporain, et même tout récent :

Tout un quartier nouveau, dit le *quartier-neuf*, s'est élevé depuis peu d'années sur l'emplacement de l'ancien jardin de Morel, et plusieurs villas ont été construites sur le chemin qui conduit à la gare. — L'horlogerie a été introduite et acclimatée par plusieurs familles; aussi le nombre des habitants a-t-il considérablement augmenté: il y a 27 ans, quand j'ai fait mon premier recensement de paroisse, j'ai inscrit dans mon registre paroissial 890 habitants, ce printemps j'en ai noté au-delà de 1400.

Le 25 février 1870 a été inauguré sans éclat et par l'enterrement d'un communier de Colombier (Auguste Dubois) notre nouveau cimetière, dans un site ravissant. L'ancien cimetière de Sombacour, devenu trop petit, n'a servi que pendant 81 ans; auparavant on enterrait autour du temple.

Je ne veux pas faire le récit de l'entrée en Suisse de l'armée de Bourbaki, en février et mars 1871, ce récit concerne le pays tout entier; qu'il me soit permis seulement de rappeler quelques souvenirs se rapportant spécialement à Colombier :

Le mercredi 1er février, quelques compagnies de troupes fédérales étaient logées dans le village, pour recevoir et escorter ensuite plus loin les milliers de Français dont on annonçait la toute prochaine arrivée. Le jeudi, à 4 h

du matin, on battait la générale, et bientôt plus de 800 soldats français, de toutes armes, et d'un aspect parfois misérable, remplissaient la cour et les vastes salles de la caserne. Le soir, environ 2500 hommes étaient nourris par l'administration militaire et par la population; la caserne, le temple, les écoles, les maisons particulières même, regorgeaient de soldats, parmi lesquels 400 carabiniers suisses. Le vendredi, 2000 chevaux et 4 à 5000 hommes arrivaient encore, à mesure que d'autres repartaient, les chevaux dans un tel état de faim et d'épuisement qu'ils dévoraient avec avidité l'écorce des arbres des Allées, où ils avaient été conduits, que beaucoup de ces animaux périrent de misère, et qu'il fallut ensuite en abattre des centaines qui ont leur cimetière à peu de distance des Allées. — En même temps *Planeise* se couvrait d'artillerie : 200 canons (y compris 19 de ces mitrailleuses trop vantées) et 1390 caissons et voitures de toute espèce, ambulances, fourgons, etc. — Le dimanche, 5 février, le grand flot commençait à baisser; mais aucun service religieux ne put avoir lieu, ni à Colombier ni dans les paroisses voisines. — Quelques jours après, il ne restait plus que les internés, les malades à l'infirmerie et quelques varioleux dans une maisonnette isolée, sur le territoire d'Auvernier.

Cependant tout n'était pas fini; la paix était conclue, il est vrai, les soldats français reprenaient joyeux le chemin de leur pays, lorsque tout à coup, le 22 mars, aux environs de 9 heures du soir, le bruit se répandit dans le village qu'une affreuse catastrophe venait d'arriver à la gare de Colombier, qu'un convoi de 800 internés venait de se heurter contre un wagon en station sur la voie, que les premiers wagons du convoi avaient été broyés et entassés les uns sur les autres, et que la gare était pleine de morts et de blessés; et ce bruit n'était que trop fondé! Je n'oublierai jamais ni l'aspect lugubre de la gare, ni celui de ces wagons soulevés, brisés et sanglants, ni les convois de morts et de blessés qu'on apportait au village à la lueur de quelques torches et falots, ni les salles de l'infirmerie dans lesquelles 60 à 70 blessés souffraient sans se plaindre, avec une héroïque patience, et dont l'un entr'autres, un beau jeune homme de la Suisse allemande, conducteur de train, a expiré sous mes yeux, ayant eu les deux jambes amputées par deux wagons enchâssés l'un dans l'autre! Les blessés les plus graves furent acheminés le lendemain matin à l'hôpital de Neuchâtel; les autres furent soignés avec sollicitude par des médecins dévoués et des infirmiers improvisés et sympathiques; presque tous guérirent assez promptement; mais vingt-deux morts, presque tous de la Charente, reposaient côte à côte, plusieurs défigurés et mutilés, dans le manége : l'enterrement de ceux-ci eut lieu le 24 mars, avec beaucoup de solennité, après une messe dite dans la cour du château, et au milieu d'un im-

mense concours de personnes, que la sympathie, plus encore que la curiosité, avait attirées de toutes parts; et aujourd'hui la plupart de ces enfants de la France (car deux ou trois ont été réclamés par leurs familles) reposent au pied du monument qui leur a été élevé par les dons d'une foule de nos compatriotes, et qui fait le principal ornement de notre nouveau cimetière.

Il ne me reste plus à signaler que des faits d'une valeur restreinte et locale: la construction de l'arsenal, l'un des beaux de la Suisse, — celle d'une nouvelle maison d'école, ou plutôt, d'un collége, qui a été inauguré le 29 octobre 1872, et dans lequel on a installé le 1er juin 1875 une école secondaire qui a fort bien débuté, avec des professeurs capables et dévoués, et qui compte déjà plus de 50 élèves. — Ce sont des lumières intellectuelles ajoutées à la lumière physique que nous fournit l'établissement, aussi tout récent, d'une usine à gaz.

Ainsi Colombier se développe d'une manière rapide et grandit en importance comme en population. Mais le progrès moral et religieux est-il en rapport et en proportion avec le progrès matériel? Le fait que Colombier est devenu l'unique place d'armes cantonale et une des places d'armes fédérales, contribuera-t-il à moraliser notre population? L'industrie qui s'est établie parmi nous ne produira-t-elle que des effets heureux? Ce sont des questions auxquelles on peut répondre diversement, et que je ne veux pas trancher.

J'aime mieux finir en exprimant le vœu et l'espoir que nos après-venants, appréciant toutes les faveurs, toutes les facilités, tous les agréments que Dieu nous a si libéralement accordés, sauront s'en montrer dignes et reconnaissants, par une conduite honorable et sans reproche, par des sentiments élevés, religieux et patriotiques, et contribueront ainsi, pour leur part et selon leurs forces, au bien réel et durable de notre chère et commune patrie.



ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

MAXIMILIEN DE MEURON

1787-1868

(Suite.)

Nous avons maintenant à étudier une autre phase de cette existence déjà si bien remplie; ce n'est pas seulement par ses ouvrages que Max. de Meuron eut une influence heureuse sur le développement artistique dans notre pays, c'est à lui que nous devons la fondation de la *Société des Amis des Arts*, ainsi que la création du Musée de peinture, dont il se préoccupe déjà au début de sa carrière. Les passages que nous extrayons de sa correspondance, nous montreront l'homme et l'artiste expliqué par lui-même; nous citerons d'abord ceux relatifs à ces deux objets de sa constante sollicitude. Dans une lettre datée de Rome, le 21 novembre 1815, il s'exprime ainsi à son ami L. Perrot-Droz :

» Tu satisfais pleinement à ce que je te demandais. En vérité ta course a été très heureuse et je te remercie encore de l'intérêt que tu y as mis. Je m'y attendais bien. Je suis enchanté du zèle de nos braves messieurs de la Chaux-de-Fonds. Ceux du Locle imiteront le bon exemple, si la cour nous appuie. Je m'attends que si nous réussissons à présent, nous verrons tous les renitents se joindre à nous.... Nous voilà en bon chemin, 300 louis par an, c'est une affaire.... Je suis vivement de ton avis, il nous faut au moins quatre personnes du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Nous devons faire de notre musée un établissement parfaites ment national. ..

» L'idée d'un conservatoire de machines est très heureuse, en général tout ce qui intéresse le public doit être pris en considération. »

Voilà donc le premier germe de ce Musée de peinture rêvé par l'artiste, et pour la réalisation duquel il a le talent d'éveiller les sympathies de ses amis. L'idée d'un conservatoire de machines ne devait être reprise que ces dernières années. C'est avec L. Perrot-Droz surtout qu'il s'occupe avec son projet, il lui parle d'achats d'objets d'art, de plâtres, de tableaux qui doivent être

commandés aux artistes suisses, et dans son enthousiasme pour son musée, il en crée un nouvel adjectif. « Je n'ai pas besoin de te dire combien je désire savoir à quoi en sont nos affaires *musaïques.* » Ses travaux du moment se rapportent même au projet caressé par lui, témoin les passages suivants :

« Rome, 24 janvier 1816.

» Les antiques et les tableaux sont revenus. J'ai déjà vu la *Transfiguration* et plusieurs tableaux qui ont repris la place qu'ils occupaient dans leur temps. Quelle exposition, mon bon ami ! les chefs-d'œuvre de la Grèce, de Rome et de l'Italie ; on n'en aura jamais vu de semblables, et il paraît que, s'il y a moyen d'être électrisé, ce sera après avoir vu tous ces chefs-d'œuvre que nous connaissons bien, mais qui reprennent un intérêt de plus par la circonstance.....

» Mes ouvrages s'avancent lentement. Je ne finirai pas entièrement les tableaux que j'avais l'envie d'achever ici ; mais ils seront très avancés. L'un l'est au point que je n'y ferai plus rien ici. On prétend y voir quelque chose de neuf et de mâle, l'autre sera intéressant comme portrait, c'est la vue de la ville de *Rome moderne.* J'y travaille le jour ; le matin de bonne heure je lis de la poésie anglaise qui m'enchante davantage à mesure que j'en saisis le sens et que je puis en apprécier l'énergie. Les soirées se passent à l'académie. Je n'ai encore vu âme qui vive de la société et me trouve parfaitement bien de mes occupations et des idées qui charment ma retraite. »

« Rome, 16 avril 1816.

» Je viens de terminer une de mes pages ; après avoir débuté cet hiver avec quelques succès apparents, j'avais si bien échoué, que mes ouvrages ne plaisaient à aucun artiste. On y voyait bien une certaine intention, mais ce n'était pas bien. Ce désappointement m'a beaucoup préoccupé et découragé, et j'ai passé six semaines dans cet état. Un nouvel essai a mieux réussi, et les derniers jours de la semaine dernière j'achevais et sauvais du naufrage un de mes tableaux. Je l'ai fait voir à nos maîtres et ils en ont loué quelques parties et trouvé que j'avais fait un pas. Je les ai crus et cela m'a rendu un peu d'assurance que j'avais tout à fait perdue. Il me reste le second tableau, qui est déjà avancé, mais non hors de péril ; j'y vais songer et donner le coup de collier, et cela décidera si j'aurai la satisfaction de partir d'ici avec ces ouvrages terminés. Je t'ai déjà dit, je crois, que si je pouvais les offrir au Conseil de ville, mon dessein était de les lui faire agréer. Il y a longtemps que j'en avais la pensée, et tu comprends que depuis qu'il est question du musée, j'y mets plus d'intérêt que jamais. (Secret.) Il me semble que si l'idée du Conseil est telle que tu me l'annonces, nous pourrons persuader à nos Pères conscrits que nos idées sont bonnes et avantageuses, et nous aider par cela même à les réaliser. Quel plaisir de nous en occuper, mon cher ami ! »

Dix-neuf ans après, le rêve n'est pas encore réalisé ; mais il n'est pas éteint et l'artiste profite de toutes les occasions pour implanter le goût des belles choses et travailler à son développement ; le 29 novembre 1825, il écrit à Léopold Robert :

« La ville va s'occuper l'année prochaine de la construction d'un collége. J'espère y obtenir un local convenable pour une salle de dessin et d'exposition des principaux plâtres d'après l'antique. Je veux tâcher de faire ménager dans les combles des emplacements pour des ateliers, afin que, un jour, soit vous, soit Brandt, pensant à vous repatrier, puissiez avoir un emplacement convenable non-seulement pour vous, mais pour des élèves. »

Les ateliers en question furent construits, dans les combles du gymnase, à la demande de Max. de Meuron; ils furent occupés gratuitement par plusieurs artistes neuchâtelois et étrangers.

A la fin de 1829, Léopold Robert avait envoyé deux tableaux à Neuchâtel, entr'autres le *Jeune Grec aiguisant son poignard*, qui lui avait été commandé par le comte F. de Pourtalès. Aurèle y avait joint deux toiles destinées à M. Courvoisier. M. de Meuron eut l'idée de faire une exposition l'année suivante. Voici ce que le *Véritable Messager boiteux* en dit à l'année 1831 :

« Quelques personnes de la ville, propriétaires de beaux tableaux de l'école moderne, ont eu l'heureuse pensée, dans le mois d'avril, de les réunir dans un local convenable et d'inviter le public à venir admirer cette belle collection. Ce plaisir, encore un peu nouveau pour nous, a été vivement goûté, et l'on a lieu de croire qu'il n'a pas été sans utilité pour les jeunes artistes et même pour une nombreuse classe de notre jeunesse qui s'occupe de dessin. Beaucoup d'étrangers sont arrivés aussi et ont donné de justes éloges à cette collection, peu nombreuse, mais très choisie. Les écoles française, allemande et italienne y avaient des représentants, au milieu desquels les artistes suisses et bon nombre de Neuchâtelois tenaient une place assez honorable.

» On payait à la porte une légère rétribution; le nombre des curieux a rendu assez considérable le produit, qui a été employé à encourager quelques jeunes gens qui se vouent à la peinture et qui ne pourraient supporter seuls les dépenses que cette étude exige. »

A la suite de cette exposition, on put aider le jeune J. Bourkhardt, alors à Rome, à continuer ses études artistiques.

Cette tentative n'était pas la première dans notre ville : le magasin d'objets d'arts, ouvert par F. Jeanneret et H. Baumann, en 1826, et sur lequel nous reviendrons plus tard, avait développé le goût des belles choses et préparé le public aux expositions artistiques.

La mort imprévue de Léopold Robert causa à Max. de Meuron une peine d'autant plus profonde qu'il avait dirigé le jeune artiste dans sa carrière, qu'il l'avait aidé de ses conseils et suivi pas à pas dans ses luttes et ses succès; il comprit qu'il fallait revendiquer cette gloire de notre pays et la consacrer par un souvenir durable. Il s'occupa alors à organiser à Neuchâtel une expo-

sition des tableaux, dessins et études laissés par l'artiste. Le 13 juin 1835, il écrit de Neuchâtel à Aurèle Robert :

« L'espérance de pouvoir faire ici une exposition de tous les trésors d'art que vous possédez, m'a conduit ce matin chez MM. les Quatre-Ministraux, auxquels j'ai communiqué notre projet, et je suis autorisé à disposer d'un local convenable dans le collége pour y recevoir tout ce que vous voudrez bien nous confier. »

Tout en organisant l'exposition en question, il cherche à faire acheter par la ville de Neuchâtel, le tableau des *Moissonneurs*, c'est-à-dire la répétition de la célèbre toile qui fait aujourd'hui partie du musée du Louvre à Paris. Cette répétition avait été commandée à l'artiste par le comte de Radzinski, envers lequel la famille Robert se considérait comme engagée. Max. de Meuron écrit à ce sujet à Aurèle Robert et plaide la cause de Neuchâtel avec une chaleur qui nous prouve, et son zèle pour l'idée généreuse qui le faisait agir, et la ténacité qu'il mettait dans ce qu'il avait entrepris. Après avoir éloquemment traité la question de droit, voici comment il s'exprime :

« 29 juillet 1835. — La ville de Neuchâtel ne peut être envisagée comme un amateur ordinaire, elle représente, comme je l'ai indiqué plus haut, la *patrie*, l'intérêt national du pays autant qu'elle cherche à lui conserver la propriété et la vue d'un tableau auquel les amis de votre frère, *des amis de seize ans*, et qui ont pris une part toujours active à sa carrière, à ses succès, et finalement à sa mort et à sa mémoire, donnent des droits d'une nature qui ne peuvent, à mon gré, contre-balancer ceux qu'un scrupule de délicatesse pourrait inspirer à votre famille en faveur de M. le comte Radzinski. En effet, mon cher Aurèle, qu'avons-nous fait depuis le fatal événement qui nous a privé de votre frère, sinon de nous occuper de lui, de réclamer l'honneur de l'avoir eu pour compatriote. D'un côté, la ville cherche à faire l'achat d'un de ses ouvrages, de l'autre, ses amis se concertent, se réunissent pour honorer sa mémoire dans sa patrie, le gouvernement sanctionne ces mouvements par un arrêt que j'ai obtenu de lui, la ville se met en tête des souscriptions qui vont s'ouvrir, elle cherche par un sacrifice de fonds à conserver à tout le pays le dernier ouvrage de Léopold. La considération pour le talent et la mémoire de votre frère est telle que, sans même avoir vu le tableau, le Conseil n'hésite pas à prendre par mon organe l'initiative auprès de votre famille, pour conserver au pays un ouvrage dont on est jaloux et par affection et par patriotisme, et vous ne trouvez pas que par cette conduite nous n'acquérons pas, sinon des droits, au moins des raisons aussi puissantes que M. de Radzinski?... Ah! mon cher, à peine le tableau sera-t-il parti pour l'étranger que, voyant les regrets de vos compatriotes, vous en éprouverez vous-même d'avoir cédé aux réclamations de M. de Radzinski ; aussi, je vous en prie, suspendez encore votre réponse, et si, comme je l'espère, le prix que votre famille met au tableau ne surpasse pas nos moyens de l'acquérir, faites valoir avec chaleur et avec force les raisons qui sont en notre faveur et sont bien différentes de la simple velléité d'une corporation. »

La famille Robert ne se rendit pas à l'éloquence de Max. de Meuron.

L'exposition des œuvres de Léopold Robert s'ouvrit à Neuchâtel dans les salles de l'ancien hôtel de ville, du 17 août au 30 sept. 1835. Le catalogue mentionne trente-cinq tableaux et études de Léopold, et trente-sept d'Aurèle. Le plus grand nombre d'ouvrages exposés par ce dernier, étaient exécutés d'après les toiles de Léopold. Quelques cadres contenaient plusieurs études. Une note du catalogue est ainsi conçue : « Le prix d'entrée est fixé *au minimum* à un franc de France. Cette rétribution est destinée au monument à élever à l'artiste dans l'île de Saint-Christophe, près de Venise, lieu de sa sépulture, ainsi qu'à la fondation qui portera son nom dans sa patrie. »

L'exposition fut visitée avec intérêt. Max. de Meuron comprit alors que l'art pouvait s'implanter sur notre sol, et il continua son œuvre; l'année suivante, sur ses instances, la ville de Neuchâtel achetait de M. Coulon-Marval, l'*Intérieur de la basilique de St-Paul hors les murs, à Rome, après l'incendie de 1823*, par Léopold Robert, tableau qui fait partie de la collection du musée.

Le fragment de la lettre suivante, datée de Neuchâtel le 1er janvier 1842, et adressée à Mlle Adèle Robert, à la Chaux-de-Fonds, indiquera mieux que nous le ferions la fondation de la *Société des Amis des Arts*.

« Je prends la liberté de vous adresser quelques exemplaires d'une circulaire dont le but est de former dans notre pays une Société d'Amis des Beaux-Arts, à laquelle je désirerais particulièrement voir la Chaux-de-Fonds et le Locle s'intéresser, et à qui pourrais-je mieux m'adresser pour arriver à la réalisation du but que je me propose, qu'à vous, Mademoiselle, qui appréciez tout ce que les arts ont de beau et d'utile en général.... Pourquoi notre pays, qui a produit tant d'hommes justement célèbres, demeurerait-il stationnaire quand avec de légers sacrifices il peut se procurer les mêmes avantages? Espérons qu'il n'en sera pas ainsi. Cette confiance m'a décidé à me mettre en avant pour éveiller vers ce but l'intérêt de mes compatriotes.

» Si l'on vous objectait que Neuchâtel étant le centre de la Société, il y aurait peu d'intérêt à la Chaux-de-Fonds à s'y associer, vous pourriez dire à cette observation que rien n'empêcherait qu'une exposition d'ouvrages d'arts n'eût lieu à la Chaux-de-Fonds comme à Neuchâtel. »

Comme on le voit, l'artiste songeait à tout, il avait des répliques préparées aux objections; sa cause, du reste, paraissait gagnée à l'avance, on répondait avec empressement à son invitation datée de Neuchâtel le 17 janvier 1842. Cette pièce autographiée contenait le plan général de la *Société des Amis des Arts*.

Les voyages qu'il avait faits à Dusseldorf, l'année précédente, pour y conduire son fils Albert, avaient encore stimulé son zèle pour les expositions artistiques et la création d'un musée. — Le 7 mai 1842, il écrit à Aurèle Ro-

bert pour lui annoncer que la première exposition aura lieu en septembre à cause du voyage du roi Frédéric-Guillaume IV dans la Principauté, et lui demander spécialement quelques-uns de ses ouvrages. Il ajoute quelques observations sur différents artistes :

« Edouard Girardet, lui dit-il, après avoir passé son été dans l'Oberland bernois, en rapporta trois tableaux presque achevés, dont le principal m'a paru si bien que je n'eus de repos que lorsque la ville l'eût acheté. Ce jeune homme a une très grande portée et beaucoup de sentiment et d'expression; c'est tout vous dire, puisque je pouvais me dire que telles et telles parties de ses têtes me rappelaient votre frère. »

Le tableau dont il s'agit ici est celui de la *Bénédiction paternelle.*

La première exposition de la *Société des Amis des Arts* s'ouvrit à Neuchâtel le 22 septembre 1842. Le 25, au matin, le roi Frédéric-Guillaume IV s'y rendit avec la reine et une nombreuse suite. Nous empruntons à un chroniqueur le récit de cette visite.

« En sortant de la bibliothèque, LL. MM. sont entrées dans les salles de l'exposition des tableaux. M. Max. de Meuron, président de la Société des Arts, leur a présenté les membres du comité et plusieurs artistes qui se trouvaient présents. Le roi a examiné avec beaucoup d'intérêt la petite exposition de gravures. Elle pouvait en effet lui donner une idée de l'histoire de cette partie de l'art dans notre pays depuis Abraham Girardet, dont Sa Majesté a admiré la belle gravure de la *Transfiguration*, qui a valu à ce célèbre artiste le surnom de *Transfiguration*, jusqu'aux découvertes faites, tant en gravures sur pierre qu'en gravures en relief sur cuivre, par M. Ch. Girardet, actuellement à Paris; dans ce premier genre, S. M. a paru surprise du travail de la gravure d'après Lebrun. S. M. ayant reconnu M. Lory, a examiné avec plaisir ses ouvrages, et avec un intérêt tout particulier le trait de la carte du pays, de M. d'Osterwald, avec lequel elle s'est entretenue quelques instants. S. M. a reconnu de suite le sujet du relief de la *Esmeralda*, a remarqué également quelques dessins de M. Moritz, et s'est informée avec intérêt de ce que représentait l'un d'entre eux.

» Entré dans la salle des tableaux, le roi a paru frappé d'étonnement à la vue du tableau de M. Calame, qui a eu le bonheur de voir lui-même l'impression que faisait son ouvrage sur LL. MM., et qui leur ayant été présenté dans ce moment là, a entendu de leur bouche les paroles les plus obligeantes.

» Le roi s'étant arrêté devant la *Vue de Crochiano*, de M. Maximilien de Meuron, une des personnes de sa suite fit observer à S. M. que l'auteur de cet ouvrage était précisément la personne qui l'accompagnait, sur quoi le roi,

s'adressant à M. de Meuron, lui dit : « Ah! c'est vous, M. Meuron, je croyais que vous ne peigniez plus. Mon père possédait de vos ouvrages, mais celui qui m'a toujours fait le plus de plaisir, est la *Scheideck.* » Le roi a demandé avec intérêt des détails sur M. Grosclaude et sur plusieurs autres artistes qui avaient exposé. A la vue du tableau de M. Moritz fils, S. M. s'est immédiatement rappelée le trait de la vie de Henri II qu'il représente. Les *Protestants* et la *Bénédiction paternelle* ont beaucoup frappé LL. MM. Elles se sont informées avec détails de leurs auteurs (MM. Girardet) qui jettent un nouveau lustre sur une famille déjà distinguée dans les arts. Le tableau des *Trois commères* a beaucoup égayé le roi.

» La dernière salle a été parcourue plus rapidement par LL. MM. à cause du temps assez long qu'elles avaient consacré aux deux premières. Le roi a fait à M. de Meuron quelques observations bienveillantes sur son tableau du *Soracte*, sur les stations du glacier de M. Bourkhardt; celles qu'il a faites sur les intérieurs de M. Bonjour, ont prouvé qu'il était connaisseur en architecture. »

Le tableau de A. Calame, dont il est ici question, représentait un *Site des environs du lac des Waldstœtten.* Le bas-relief de *la Esmeralda*, d'après Schopin, était l'œuvre de J. Held, directeur de l'école de dessin de la Chaux-de-Fonds. Les intérieurs de J.-B. Bonjour représentaient la cathédrale de Lausanne. Parmi les artistes exposants, nous pouvons citer encore Forster, Brandt, C. Calame, Jacquemot, F. et H. Marthe, E. de Pourtalès, C. Tschaggeny, Zuberbühler, etc. La carte d'Osterwald, citée plus haut, ne figurait pas au catalogue.

Max. de Meuron s'exprime ainsi dans une lettre datée de Neuchâtel le 11 novembre 1842, et adressée à Aurèle Robert :

« En somme l'exposition a eu de l'intérêt, Mademoiselle votre sœur vous aura dit quelle était l'impression que produisait cette première tentative d'inoculer un peu plus attentivement chez nous le goût des arts. Son résultat a dépassé mon attente dans un sens, mais dans un autre sens, j'ai été peiné qu'aucun particulier, le roi même, n'ait fait aucun achat. On a laissé tout faire, sous ce rapport, à la Société, et certes, ce n'est pas avec des actions de 5 fr. que l'on peut avancer beaucoup son capital. Néanmoins le succès a été assez considérable pour me consoler du temps et des soucis que j'ai donnés à cette œuvre. Je ne crois pas exagérer en disant que je lui ai consacré au total quatre mois entiers de mon temps. »

Le 28 novembre de la même année, il lui écrit encore :

« Le résultat final de cette première exposition a été plus considérable que je ne l'aurais supposé. Je crois vous l'avoir déjà annoncé, les capitalistes n'ont pas

desserré les cordons de leurs bourses, mais le public a visité l'exposition avec plus d'intérêt et de plaisir qu'on n'aurait pu le prévoir. »

Qu'eût dit le fondateur de la *Société des Amis des Arts* en cette année 1876, après sa dix-septième exposition, où trente-cinq tableaux étaient achetés par des amateurs, pour une somme de trente mille francs.

A la suite de l'exposition de 1842, un grand nombre des tableaux obtenus en loterie furent généreusement offerts à la ville par leurs propriétaires; nous avons vu que, sur les instances de Max. de Meuron, on avait acquis la *Bénédiction paternelle*, d'Edouard Girardet. C'est aussi grâce à son influence que les Conseils avaient commandé à son frère Karl un tableau dans lequel il put mettre, presque à ses débuts, toutes les qualités qui firent sa réputation. Une *Assemblée de protestants surprise par des troupes catholiques.*

Ce fut le noyau du musée de peinture qui, installé d'abord dans deux salles du Gymnase, passa ensuite au collége des filles aux Terreaux, puis à l'hôtel du Peyrou, trop petit pour contenir aujourd'hui les richesses qu'il renferme.

Les expositions de la *Société des Amis des Arts* eurent lieu d'abord au Gymnase; mais l'agrandissement de la bibliothèque et du Musée ethnographique, qui avaient déjà forcé le musée de peinture à s'abriter ailleurs, leur firent prendre le chemin du collége des filles aux Terreaux, où elles s'établirent pendant quelques années. L'insuffisance de ces nouvelles salles et l'augmentation toujours croissante des œuvres exposées réclamait un local plus vaste et mieux éclairé. En 1864, Max. de Meuron inaugurait la galerie Léopold Robert, où s'ouvrait, le 1er mai, la onzième exposition de la Société qu'il avait fondée.

Cette galerie avait été construite par une Société sœur de celle des Amis des Arts, la *Société Léopold Robert*, présidée par M. Carbonnier; sa fondation avait pour but d'aider la première. La commune de Neuchâtel s'associa à cette œuvre par une prise d'actions et le don gratuit du terrain. Le sixième rapport du Comité de la Société des Amis des Arts s'exprime ainsi au sujet de cette fondation.

« La famille de l'illustre peintre sous le patronage duquel la Société anonyme s'était placée, s'est associée à l'hommage que nous avons désiré lui rendre en consacrant au bâtiment qui doit porter le nom de Léopold Robert, certaines sommes mises de côté depuis longtemps par elle, dans le but d'honorer sa mémoire. En outre, les membres encore vivants du Comité, chargé en 1836 de recueillir des dons afin d'arriver à la fondation d'une caisse d'encouragement à l'étude des beaux-arts, fondation qui devait également porter le nom de notre célèbre compatriote, consentirent à verser dans la caisse de

la Société Léopold Robert la somme dont la gestion leur était confiée, et qui toute insuffisante qu'elle fût pour l'objet que l'on avait alors en vue, a contribué de la manière la plus efficace à la formation de notre capital. »

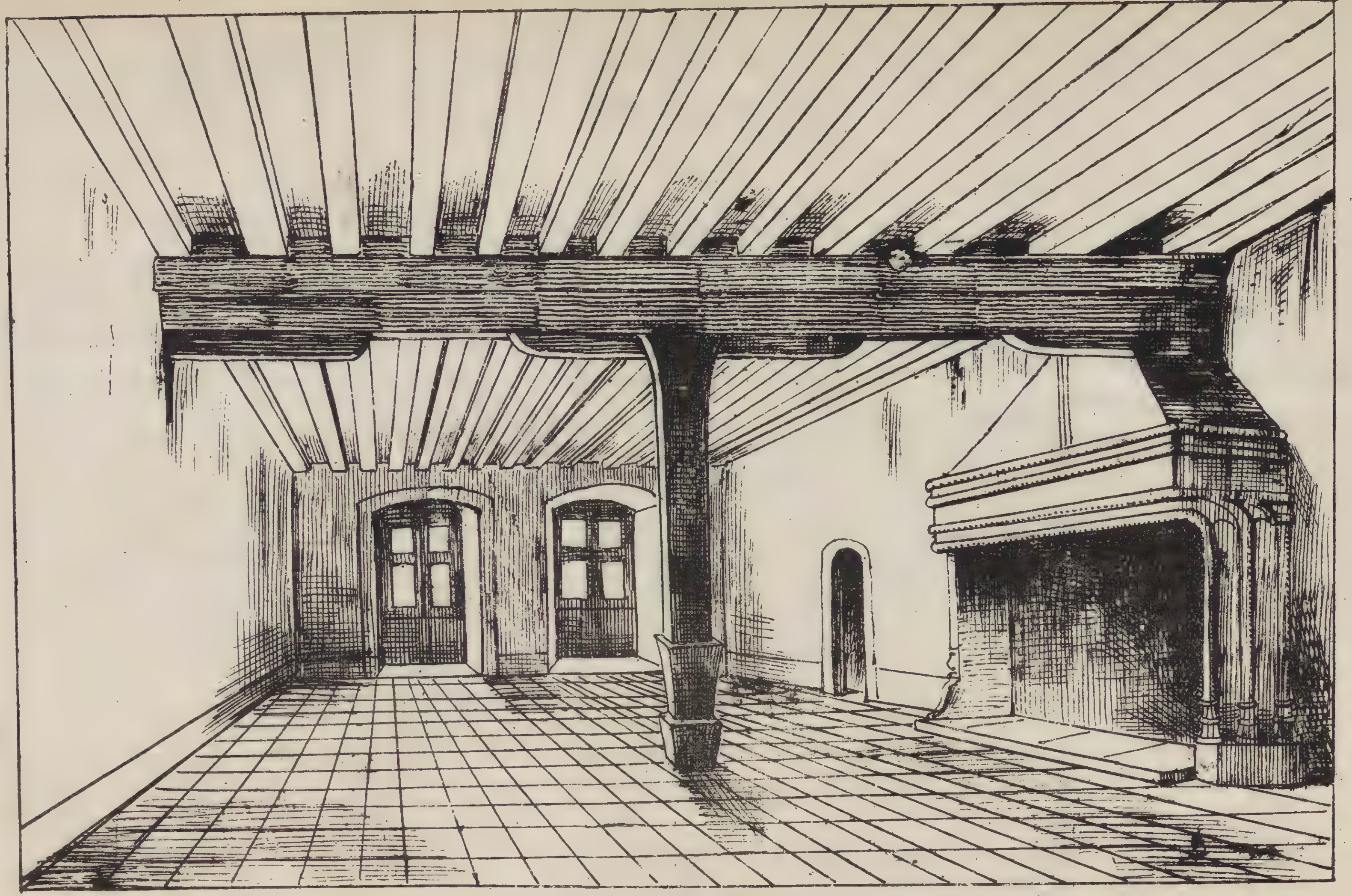
Une loterie d'objets d'art, offerts par les artistes neuchâtelois, prouva aux deux Sociétés la sympathie que ceux-ci portaient à son œuvre. Une somme donnée en legs en 1857, par le capitaine P.-H. Mathey, de la Chaux-de-Fonds, trouva aussi sa destination dans cette occasion.

Max. de Meuron voyait ainsi se réaliser les rêves qui avaient occupé sa vie depuis ses débuts dans la carrière artistique; il éprouvait sans doute le contentement que donne une œuvre menée à bonne fin, mais sa modestie et sa délicatesse l'empêchaient de manifester des sentiments qui eussent pu faire croire à un orgueil bien légitime cependant; il s'effaçait lui-même, et rendait hommage aux autres avec une bonté et une urbanité parfaite; c'était, selon lui, le travail et le dévouement de ses collègues, qui accomplissaient le développement de l'art dans notre patrie; les rapports qu'il communique après chaque exposition rendent compte de l'ensemble des travaux de la Société; ce sont des faits collectifs, l'auteur n'y oublie rien, sinon son initiative et son zèle.

C'est en 1864 que l'exposition de la Société des Amis des Arts, qui avait eu lieu à Neuchâtel, se transporta pour la première fois à la Chaux-de-Fonds. En 1866 elle s'ouvrit au Locle.

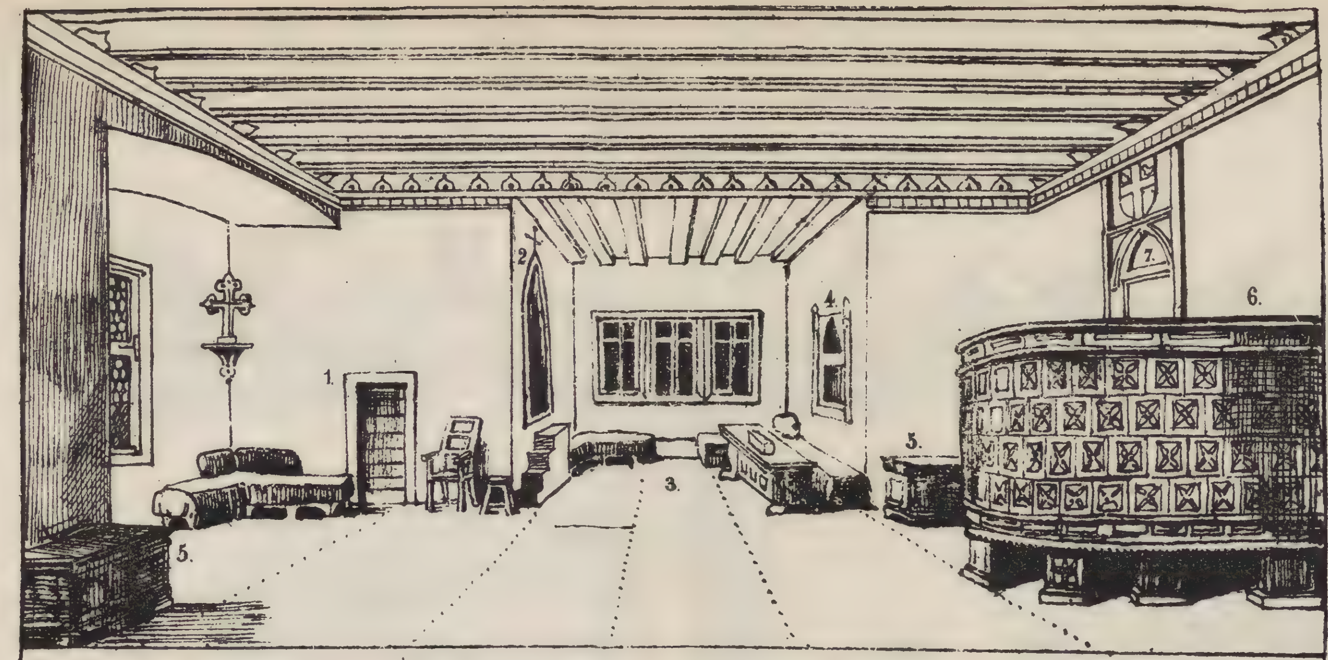
(A suivre.) A. Bachelin.





Salle des Chevaliers du chateau de Colombier.

Dessin de A. de Mandrot & A. Bachelin d'après DuBois de Montpereux.



Le Poële de la Dame de Colombier.

(Dessin de A. de Mandrot & A. Bachelin d'après DuBois de Montpereux.)

1. *Porte de la gloriette (Cabinet) voutée, sous la Chapelle.*
2. *Porte par laquelle on montait à la Chapelle sur la gloriette.*
3. *Chambre en saillie entre la Chapelle, et la Tour d'honneur donnant sur la grande cour du Chateau.*
4. *Armoire de la dame de Colombier, l'intérieur est divisé par compartiments et travaillé avec beaucoup de soin.*
5. *Bahuts qui remplacaient les armoires à plusieurs corps, inventés plus tard, pour y serrer robes, linge, tapis et couvertures précieuses.*
6. *Poële que l'on chauffait depuis la cuisine.*
7. *Porte donnant dans la cuisine, au haut de l'escalier d'honneur, ayant en face la grande porte de la salle des chevaliers.*

LE CHATEAU DE COLOMBIER

Ce château, sur lequel nous publierons plus tard dans ce recueil une notice historique accompagnée d'un plan et d'une vue dans le genre de ce que nous avons donné il y a quelques années sur le château de Vauxmarcus, est construit sur l'emplacement d'un bâtiment gallo-romain, comme les recherches de M. DuBois de Montperreux l'ont constaté. Il est plus difficile d'affirmer que cette construction fut un château fort (castrum); il est même peu probable qu'elle eût cette destination, étant assez éloignée de la voie romaine qui passait par Bôle et Cormondrèche.

Quoi qu'il en soit, au bâtiment romain succéda une maison forte, résidence des sires de Colombier, dont plusieurs figurent dans l'histoire de Neuchâtel. Ces seigneurs n'avaient pas un territoire très étendu sous leur domination; on ne peut donc admettre que leur château comprît un espace aussi considérable que le château de Colombier. On peut supposer que le bâtiment le plus grand renferme le noyau de l'ancienne maison forte. Quelques détails d'architecture se prêteraient à cette hypothèse, sans que l'on pût néanmoins conclure d'une manière certaine, car sur ce point-là rien de plus aisé que de se tromper, et d'attribuer à un siècle reculé ce qui est plus moderne de cent ou même deux cents ans. Les maçons des 14e et 15e siècles se copiaient beaucoup, et de plus, la date que l'on peut attribuer justement à une construction, dans un pays, ne serait pas exacte dans un autre, parce que le progrès dans les arts et métiers, ne marchait pas du même pas dans toutes les contrées.

Comme le dit M. DuBois de Montperreux dans sa notice, il se trouve dans la cour actuelle du château, les fondements d'une grosse tour carrée. Cette dernière aurait été tout ou partie de la maison forte des Colombier; nous disons maison forte, parce qu'il n'est guère probable que les anciens seigneurs de Neuchâtel eussent permis, à ceux qui étaient devenus leurs vassaux, de construire un château fort comme l'étaient Gorgier et Vauxmarcus, et jus-

qu'à présent on ne connaît pas d'hommages assez anciens des seigneurs de Colombier, pour savoir si leur demeure primitive était un château fort.

Il est plus probable que le château actuel date des Chauvirey et surtout des Wattenwyl, et que ce sont ces familles riches et bien posées, qui ont construit et surtout embelli le château de Colombier; du moins c'est à l'époque à laquelle existaient ces deux maisons, que l'on peut attribuer ce qu'il reste d'intact dans le bâtiment qui nous occupe.

Le château de Colombier, qui passa en 1563 entre les mains de l'Etat, conserve bien extérieurement la forme qu'il devait avoir au 15e siècle, mais sauf deux pièces et l'escalier tournant qui met en communication ses étages, l'intérieur a été modifié à plusieurs reprises, et cela surtout depuis que le château sert de caserne aux milices. Il y a tout lieu de croire que ces modifications ont eu leur fin, et que dorénavant on ne touchera plus au vieux manoir, à moins que sous prétexte de progrès ou de meilleur goût, on ne vienne à le raser pour mettre à sa place une caserne plus moderne.

Avant que pareil cas n'arrive, il est bon de fixer par le dessin ce qui peut être conservé, afin que plus tard il reste quelque trace de l'habitation d'une ancienne famille du sol, ainsi que de la retraite de milord Maréchal.

M. DuBois de Montperreux, qui mit au jour et dirigea les fouilles faites à Colombier en 1842-43, n'était pas homme à négliger l'exploration du vieux château; cela rentrait du reste dans le plan d'un travail que la mort ne lui a pas permis de mener à bonne fin; il s'agit d'une description des châteaux du moyen âge, dont il aurait pris les types en Suisse autant que possible. Les notes mises très obligeamment à notre disposition par la veuve de cet homme éminent, contenaient la vue intérieure de deux pièces du château de Colombier, l'une la *grande salle* ou salle des chevaliers, l'autre le *poêle*, c'est-à-dire la pièce où l'on se tenait habituellement, et qui était chauffée par un poêle.

Les dessins qui accompagnent cette notice rendent bien l'aspect des deux chambres dont nous venons de parler, mais pour compléter l'idée qu'il faut s'en faire, ajoutons que le plafond de la grande salle ou salle des chevaliers avait la couleur naturelle du bois, soit brun foncé; il en était de même du pilier et de la poutre maîtresse qui soutenaient ce plafond. Il n'y avait pas de plancher, mais la pièce était pavée en briques rouges carrées (*carrons*) et de grand format. La cheminée, qui est demeurée intacte, montrait ses moulures en pierre jaune du pays, l'encadrement des fenêtres était identique. Le tout est maintenant recouvert en grande partie d'un badigeon gris, et la pièce est planchéiée.

Quant au *poêle*, il est peu probable qu'il ait subi des changements, sauf le

badigeon, et le poêle qui lui donne son nom, peut fort bien être du temps des Wattenwyl. Les deux pièces décrites sont au premier étage du château. Les fenêtres de la grande salle ouvrent sur les allées, sur la baie d'Auvernier, etc. Quant au poêle, sa fenêtre principale donne sur la cour du château; elle y fait même un peu saillie. Le fait que la chapelle du château, ou plutôt son oratoire, avait une seule issue dans la pièce dont nous parlons, permet d'admettre que le *poêle* fut aménagé par les Chauvirey, avant la Réformation. Nous avons dit oratoire plutôt que chapelle, parce qu'on n'a pas de trace de la fondation d'une chapelle au château de Colombier, et que chose semblable ne pouvait se faire sans la permission de l'autorité épiscopale, dont on ne trouve aucune trace dans le cas spécial; de plus, l'espace qu'occupe l'oratoire n'aurait pas permis d'y célébrer la messe, ce qui devait être le cas pour une chapelle.

Un fait à remarquer, c'est que cette pièce où se tenait habituellement la dame du château et même toute la famille, n'était point située de manière à jouir de la belle vue que l'on a depuis mainte autre pièce de l'édifice. Cette disposition justifie la remarque humoristique d'un de nos vieux parents, lequel nous disait un jour : « Dans ma jeunesse, la *vue n'était pas inventée.* » En effet, il est très rare qu'en examinant des maisons bâties du 14e au 17e siècle et même souvent au 18e siècle, on trouve des fenêtres des chambres que l'on habitait journellement, autrement percées que du côté où l'on voyait passer le monde. Ceci nous indique une différence considérable dans les goûts et les mœurs, c'est pourquoi nous estimons qu'en faisant connaître autant que possible la distribution des anciennes maisons et l'aménagement des pièces qu'elles contiennent, on rend un bon service aux hommes qui s'occupent d'histoire. Puis, qui sait, en apprenant par de semblables recherches, comment nos ancêtres vivaient autrement que nous, peut-être se trouvera-t-il plus de personnes qui se diront : ces gens qui vivaient d'une manière si différente de la nôtre, pensaient autrement que nous ne pensons! — Et l'on ne verrait pas ce qui arrive aussi trop souvent, des auteurs juger des faits historiques qui se passèrent il y a trois siècles, avec les idées et nous ajouterons les préjugés de notre temps.

Neuchâtel, septembre 1876.

DE MANDROT, colonel fédéral.

UNE LETTRE D'UN GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

en 1574

Le document suivant existe en original à la Bibliothèque nationale de Paris, et fait partie de la collection de manuscrits originaux et copies, dite des Ambassadeurs du Roi de France en Suisse. Cette lettre, tout entière de la main de Jean-Jacques de Bonstetten, successeur de Georges de Rive et gouverneur de Neuchâtel, de 1553-1576, est adressée au S^r^ d'Hautefort, conseiller du roi de France et son Ambassadeur auprès de Messieurs des Ligues. Charles IX, roi de France, venait de mourir deux mois auparavant, et son frère Henri III avait fait demander aux cantons une nouvelle levée dans le but d'en finir avec les protestants. Les gens du comté de Neuchâtel, appartenant à la religion réformée et organisant à ce moment même des compagnies pour marcher au secours de leurs frères de France, il est plus que probable qu'ils avaient mal reçu les troupes levées en Suisse pour le roi de France et la cause catholique.

Bonstetten s'excuse, en effet, de la mauvaise réception faite dernièrement, lui étant gouverneur, aux levées des Ligues, et rappelle les plaintes qui lui furent adressées à ce sujet. Le ton, le caractère et la formule finale de la lettre font bien ressortir les rapports de souveraineté existant alors entre les Ambassadeurs du Roi de France et les gouverneurs de Neuchâtel pour les princes d'Orléans-Longueville, reconnus tout récemment par Charles IX comme princes du sang. Le peu d'étendue de ce manuscrit explique son manque de *suscription*. Les autres lettres officielles de cette époque sont généralement accompagnées d'une notice résumant en quelques lignes leur contenu ; notice émanant de la main du récipiendaire.

Il ne me semble pas inutile de faire remarquer que J.-J. de Bonstetten avait gardé quelques germanismes dans son style ; sa lettre en contient quelques-uns qui n'échapperont pas au lecteur.

Paris, novembre 1875. E. R.

1er aoust 1574.

Du Sr Gouverneur de Neuchastel au Sr d'Hautefort, Neuchastel.

Monsieur ejant ce jourdhuy resceu eune lestre de vostre part par le jeune Vally et nestoyd besoyng de prendre tand de besoygne pour ce regard car sy tost que ie suis espte informme de la levee de Messieurs des Ligues pour le service de Sa Majeste ay faist faire mademen par mon gouvernement et prinsipalement aux offysiers au lyeus par ou yl paseront quils aygent a donner ordre a bien recevoyr et faire bon traydtement à prys raisonnable aux bandes qui paseront de la part de Messieurs des Ligues ay aussy de mesme commande aux maystres bourgois de septe vylle masurant ausy de vostre part ainsy que me escripves au dessoubs de vostre lestre de donner ordre quil paseront paysiblement et sy auldrefoys il ce sont playn deu traictement quil leur a espte faysl en ce conte. N. (1) ce peult avoyr plaint quil en a eu grand tord pour ce regard mais je espere que donneres tel ordre que toutes schoses passees tant que de ma part que daultre seront mys en oubly ne tiendra aussy de ma part et au surplus ou je auray moyen de faire plesir et honneur à Messieurs des Ligues le faire de dre bon ceur et a vous servir la ou il vous playra me commander aydant Dieu lequel je prye que a vous Monsieur donne parfaiste sante longue et heureuse vye en me recommandant a vos bonnes graces auquelles je desire estre recommande.

De Neufschatel ce premier daust 1574.

Vostre obeissant amy et serviteur

J.-J. Bonstetten.

Monsieur vous vous pores assurer de moy que ie desire de vivre en bonne pays (2) avecque tous les voysins qui sont enlentour de ce conte toutefois reservant lauthorite de Madame la duchesse de Longueville et de Messieurs les princes mes maistres.

(1) Mot illisible qui peut être : *et Hallwyl.*

(2) Paix.



MISCELLANÉES

Diplomatie au 16me siècle.

La lettre originale en romand, que nous communiquons ci-après, se trouve aux archives de l'Etat (Y. 13. 30) et porte la date de 1596. L'adresse est déchirée, mais d'autres pièces donnent lieu de croire que la lettre était adressée au capitaine J. Guy, député de la ville dans ce temps-là auprès de Marie de Bourbon.

« Notre ami et féal. Nous avons vû celle que nous avez écrite de Paris. » Ce sont de nouvelles instructions que les 4 Ministraux donnent aux députés de confiance qu'ils lui avaient envoyés. Ils se plaignent de la ruse du Sr de Sillery (qui paraît les avoir joués) en leur promettant qu'ils auraient deux ou trois gouverneurs protestants après Jacob Vallier qu'il s'agissait d'installer, et à quoi le Conseil de la ville mettait des obstacles. Ils recommandent sagesse et fermeté à leurs députés. Ils se plaignent surtout du conseil que le Sr de Sillery avait donné à la duchesse Marie de Bourbon, de ne faire qu'une promesse verbale sur ces gouverneurs, comme un moyen de la déclarer nulle et non avenue si elle venait à mourir. Ils chargent leurs députés de demander que les gouverneurs et tous les officiers soient de leur religion. Ils leur recommandent de ne rien céder témérairement, car il vaudrait « *beaucoup mieux demander justice à Berne que d'abandonner ainsi leur honneur et réputation. Il faut faire les choses à chaux et à ciment et ne rien enfourner de pain germé.* » Lui voulant bien dire que si leur cause était portée devant les 200 (de Berne), vu la recommandation des IV cantons évangéliques, il serait sûr d'en obtenir le gain, « *mais au nom de Dieu il faut tâcher de s'appointer.* »

Neuchâtel, le 11 juin 1596.

« Vos affectionnés à vous faire plaisir

Les 4 Ministraux et Conseil de la ville de Neuchâtel. »



UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison de mars 1876.)

Le justicier Vuille croit devoir faire une déclaration de principes.

Après avoir suivi Teresa et son mari dans leurs pérégrinations, revenons à Daniel Ducommun qui chemine gaillardement le long des divers quartiers de la Sagne. Arrivé en vue de la Corbatière et de la maison bien connue du justicier Vuille, une vague appréhension s'empare de lui; son pas devient plus lent, sa hotte lui semble plus lourde, bientôt il éprouve un besoin impérieux de s'établir à l'ombre d'un buisson de noisetier, d'où il puisse examiner ce qui se passe sans être vu. Semblable à un malfaiteur qui étudie de loin les abords d'une habitation qu'il songe à dévaliser, à genoux, les mains appuyées sur sa hotte couchée sur l'herbe, il cherche à lire à travers les murailles, et à découvrir les secrets de la rustique demeure.

Tout est tranquille, rien ne remue, les contrevents sont fermés, la cheminée de bois avec son couvercle incliné sous lequel passent les hirondelles, ne laisse échapper aucune fumée; quelques poules vaguent autour du petit jardin, grattant la terre de leurs pattes. Evidemment la maison est déserte, mais où sont les habitants? Ses regards se portent alors sur la plaine marécageuse, formant le fond de la vallée, où des groupes de travailleurs étendent et retournent le dernier foin de la récolte. Il a bientôt reconnu le terrible justicier, sa femme, l'Olympe et ses deux frères, tous en manches de chemise, la fourche à la main, allant, venant, soulevant l'herbe coupée depuis deux jours, et déjà presque sèche, pour la rassembler bientôt en monceaux prêts à être chargés sur les chars. L'ardeur inaccoutumée qu'ils déploient se justifie par l'apparition de quelques nuages de mauvais augure sur la cime du Creux-du-Van; la crainte de la pluie les aiguillonne; malgré sa force bien connue et ses muscles infatigables, l'Olympe s'arrête fréquemment pour s'essuyer le front avec son mouchoir et regarder si le bout du champ est encore bien éloigné.

— Brave Olympe, brave fille! dit le pêcheur ému; elle se fricasse au soleil pendant que je me repose à l'ombre; si je n'étais pas un lâche j'irais prendre sa fourche. Qu'allons-nous faire, une fois mes compagnons arrivés et comment notre entreprise finira-t-elle? Nous trouvons des gens affairés qui ne sauront où donner de la tête après midi; inutile de parler à des paysans occupés à rentrer leur foin. Il faut en prendre son parti, Jonas a manqué son coup.

Cependant Mad. Vuille quitte le champ la première et gagne à grands pas la maison, sans doute pour préparer le dîner. Bientôt le père et les enfants prennent le même chemin, après avoir planté les outils dans le sol tourbeux. Au moment de franchir le seuil, Olympe se retourne du côté de Daniel qui voit un instant son beau visage éclairé par le soleil. Craignant d'être découvert dans sa cachette, il se jette en arrière tout interdit; et cependant il voudrait révéler sa présence à son amie, lui dire qu'il est là, qu'il va faire les derniers efforts pour l'obtenir. Il se relève vivement pour lui faire des signaux avec son chapeau, mais au lieu d'Olympe il n'aperçoit que la figure maussade du justicier Vuille qui, les mains derrière le dos et le front soucieux, regarde sa jument que promène Gédéon l'aîné de ses fils; la pauvre bête boite si bas, qu'elle ne marche que par saccades, et lorsqu'elle pose ses pieds de devant elle frémit dans tout son corps.

— Voilà qui va bien, dit-il d'une voix irritée, qui diantre m'a exterminé ce cheval et me l'a mis hors de service lorsque j'en ai besoin pour rentrer mon foin?

— On pourrait aller chez les voisins demander un attelage, dit Noé le cadet.

— Chez qui, hein, pourrais-tu me dire chez qui, animal sans cervelle? va dans la lune emprunter un chameau; aujourd'hui un cheval vaut son pesant d'or.

— Je propose de conduire la jument chez Moïse Mathey-Prevôt, le maréchal, c'est peut-être un fer qui la blesse, dit Gédéon.

— Pour aller et revenir, avec une bête qui marche si péniblement, il faut trois heures; d'ici là, l'orage a le temps de tremper mon foin.

— Et le vieux Sagnard arpentait le terrain devant sa maison, à la suite de son cheval boiteux, dont chaque faux pas lui perçait le cœur.

— Dois-je aller? dit Gédéon, il faut se décider, sinon Noé et moi, nous nous attellerons au char et on fera comme on pourra.

— Ne dis pas de bêtises, c'est assez comme cela, dit le père d'une voix sévère; puis se redressant comme un baron féodal: cours chez Mathey-Prévôt, dis-lui que moi, le justicier Vuille, je l'adjure de venir à l'instant; il comprendra ce que parler veut dire.

Gédéon partit en branlant la tête; il n'avait pas la même confiance que les hommes du temps passé dans le pouvoir d'un représentant de la Seigneurie;

mais, en fils soumis il voulait s'acquitter de sa commission. Quelle ne fut pas sa surprise de se trouver tout à coup face à face avec Daniel Ducommun qui s'avançait tranquillement sur la route poudreuse, son bâton à la main et sa hotte sur le dos.

— Santé, Gédéon! dit le pêcheur d'un air jovial; tu as joliment grandi depuis que je ne t'ai vu, sans compter la moustache qu'on pourra bientôt faucher. Tout va bien à la maison?

— Ma foi non, puisque je cours chez Mathey-Prévôt pour la brune qui boite.

— Comment donc, la brune? gageons que tu l'as fait galoper sur le Commun, à travers murs et barrières?

— J'ai bien le temps de galoper, moi qui suis toujours aux champs, au bois ou à la forge avec Noé, à fabriquer nos boucles.

— Et il te faut courir chez Mathey-Prévôt par cette chaleur? Voyons si l'on peut faire autrement... Est-elle ferrée depuis longtemps cette brune?

— Depuis cinq jours, mais elle ne boite que d'hier.

— Hum! Avez-vous un ciseau à déferrer les chevaux?

— Nous avons tous les outils d'un maréchal ferrant, même le boutoir pour creuser le sabot.

— Eh bien! ami Gédéon, demi tour à gauche, nous allons tâter le pouls à la malade.

— Vous?

— Oui, moi; ne suis-je pas cloutier de père en fils, et n'ai-je pas assez longtemps tiré le soufflet chez Pierre-Frédéric Jeannet à Noiraigue, le premier maréchal ferrant à dix lieues à la ronde; toute la cavalerie des voituriers français qui passent chez nous ne marche que sur ses fers.

— C'est que le père est d'une humeur affreuse; le cheval, le foin, le temps tout lui remue la bile. Croyez-vous que nous aurons de la pluie?

— Ça ne manquera pas, dit le pêcheur avec sérieux, j'attends une *giclée* vers les quatre heures. Oui, le temps se gâte et ceux qui ont du foin dehors doivent songer à le mettre à couvert. Ah! M. le justicier est *mal tourné*, aujourd'hui; comme il pourrait encore une fois me mettre à la porte, va bravement chercher Moïse Mathey-Prévôt.

Ils étaient arrivés près de la maison derrière des tas de bois d'où l'on découvrait la fenêtre de la cuisine; c'est là que le pêcheur s'attendait à voir apparaître un visage bien aimé.

— Daniel, dit Gédéon, nous pourrions entrer à l'écurie sans qu'on nous voie . . . . . et puis, j'irais chercher l'Olympe . . . . .

— Est-elle à la maison?

— Oui, elle nous a vus, mais elle n'ose pas sortir.

Le pêcheur était dans la perplexité; il regardait en arrière cherchant des yeux ses compagnons qui l'eussent tiré d'embarras, mais rien n'apparaissait sur la route déserte.

— Bah! fit-il, en appuyant sa hotte sur l'auge de la fontaine et en retirant ses bras des bretelles, ton père n'est qu'un homme, tout justicier qu'il soit; un jour viendra . . . . enfin suffit, allons à l'écurie.

Les fers suspects furent enlevés en un tour de main et la pauvre bête, délivrée de ses instruments de torture, poussa un hennissement sonore et fit quelques pas sans broncher.

Gédéon et Noé regardaient avec admiration.

— Il n'y avait ni rhumatisme, ni nerf levé, dit l'opérateur, vous pourrez atteler la brune quand vous voudrez.

— Tout de même, dit Noé en se grattant l'oreille, elle ne peut pas aller dehors les pieds nus.

— Non, mon garçon, aussi, tu vas courir à la forge, allumer le charbon, souffler à tour de bras pour chauffer ces fers dont je veux changer la forme; et toi Gédéon, cherche des clous, redresse-les à l'étau, pendant que je forgerai sur l'enclume.

A cette époque, les forges attenantes aux habitations n'étaient pas rares dans nos montagnes; elles étaient installées dans des maisonnettes rappelant le spicher des paysans bernois; c'est là que nos ancêtres fabriquaient des faux, des haches, des outils aratoires, des boucles pour les souliers, les jarretières, les ceintures; c'était une de leurs industries. On retrouve encore dans les paperasses des anciennes familles les contrats par lesquels les hommes du métier s'engageaient à former des apprentis et à leur enseigner à faire « chapes et boucles » à des conditions qui nous font sourire. Telle était la profession des fils Vuille, qui martelaient et limaient dans leur petite forge, pendant que leur père, dans la chambre du poële, découpait en grommelant ses coqs de balancier. Le retentissement cadencé du marteau sur l'enclume parvint aux oreilles du justicier que le souci tenait aux aguets.

— Qu'est-ce donc, dit-il, Mathey-Prévôt serait-il déjà là? Ma sommation a produit son effet; allons voir ce qu'il fait.

Pour être plus à l'aise dans ses mouvements, le pêcheur avait mis bas habit, veste, cravate; sa belle tête nue, ses manches retroussées sur ses bras velus et musculeux, il tenait d'une main ses grandes pinces, de l'autre frappait à coups redoublés sur le fer rouge.

— Les forgerons, dit-il en se redressant, sont, pour la plupart, des ignorants; quand ils ont cloué au sabot d'un cheval un fer de hasard, ils croient

avoir fait merveille; ils font comme ces cordonniers dont le moindre souci est d'examiner la forme du pied qu'ils ont à chausser. Si l'on se réglait sur le sabot du cheval et sur sa manière de marcher pour façonner le fer, il n'y aurait pas tant de pauvres bêtes boiteuses, que dis-je, estropiées. Là, voilà une courbe qui me plaît, il s'agit maintenant de mettre ces fers en place et de planter les clous dans la corne sans attaquer le vif. Venez, garçons, et tenez la brune solidement.

Pendant ce discours, le justicier, debout sur le seuil, s'épuisait en signaux adressés à ses fils, pour leur demander ce que cet intrus faisait là, qui l'avait introduit et ce que tout cela signifiait. Ne recevant aucune réponse, il les menaçait de l'œil et du poing. Au moment où Daniel s'apprêtait à sortir,

— Halte là, cria-t-il, d'une voix hautaine, que fais-tu ici toi, et de quoi te mêles-tu?

— Excusez, M. le justicier, pour le moment je suis maréchal et je suis très pressé.

— Veux-tu répondre... qui t'a introduit chez moi?

— Le désir de vous rendre un service; si votre jument boite lorsque j'aurai cloué ces fers, vous pourrez me mettre à la porte tout à votre aise, et mon ami Perrin avec sa femme par dessus le marché.

— Que veux-tu dire? explique-toi.

— Laissez-moi d'abord sortir, comment voulez-vous que je ferre votre cheval si vous me barrez le passage.

Le justicier tout décontenancé, s'écarta machinalement; ses fils s'emparèrent de la brune, et le forgeron improvisé ajusta les fers, et les cloua avec une telle dextérité qu'elle ne donna aucun signe d'impatience; aussi le vieux Sagnard, d'abord hérissé comme un porc-épic, finit par assister à l'opération avec l'intérêt d'un connaisseur et d'un propriétaire.

— J'espère, dit Daniel, qui venait de river les clous et de donner le coup de râpe final, j'espère que tu vas marcher comme une demoiselle bien élevée; allons, *iuh!* ajouta-t-il en frappant de la main la large croupe de la brune.

— Elle va très bien, cria Gédéon, voyez, père, elle ne boite plus, bravo Daniel! Olympe, viens donc voir.

— C'est bien simple, dit le pêcheur feignant de ne pas voir la jeune fille qui s'avançait avec timidité, as-tu jamais eu un grain de poussière ou un moucheron dans l'œil?

— Parbleu! si mon père ne savait pas les enlever à l'aide d'un crin plié en boucle, je crois que je serais déjà devenu fou.

— Et une fois dehors?

— On n'y sent plus rien.

— Si la jument savait parler, elle rendrait le même témoignage, la voilà prête à charrier votre foin. Maintenant bonsoir la compagnie, je vais attendre mes amis.

— Ducommun, dit le justicier d'un ton solennel, viens manger la soupe avec nous.

— Merci, nous avons notre dîner dans ma hotte.

— Comment, votre dîner?

— Oui, celui de mon patron et de Mad. Perrin, que j'attends d'une minute à l'autre et qui arrivent justement là bas sur leurs chevaux.

C'est alors qu'il courut sur la route et qu'il les appela dans la joie de son cœur, heureux d'avoir lui-même ouvert les portes de cette maison où il ne savait d'abord comment ils pourraient pénétrer.

Je renonce à décrire la stupeur, le trouble que cette nouvelle produisit dans cette demeure retirée où les jours succédaient aux jours sans le moindre incident pour en rompre l'uniformité. Mme Vuille était à demi pamée sur une chaise dans sa cuisine; son mari, soupçonnant le but de cette visite, songeait à s'enfuir chez son futur gendre de la Queue de l'Ordon. Le sentiment de sa dignité comme justicier et ancien maître-bourgeois de Valangin, et plus encore son malheureux foin exposé aux injures de l'air, l'empêchèrent de céder à ce premier mouvement de timidité sauvage. Mais les cavaliers avaient arrêté leurs montures près de la clôture du jardin, au milieu d'un essaim de mouches; il n'était plus temps de reculer. Bien que ses yeux effarouchés les lui montrassent sous l'aspect d'un tourbillon multicolore, il s'avança, mais en chancelant et en marmottant des paroles incohérentes. Dans son agitation, il ôta son chapeau de paille, même le bonnet de coton qu'il ne quittait jamais, et en s'inclinant pour faire des révérences, il présenta son chef rasé, vierge de la perruque que les convenances de l'époque exigeaient impérieusement.

Revenue à elle, et poussée par la curiosité, Mad. Vuille guettait les arrivants par une fenêtre entre-baillée; lorsqu'elle vit son mari exhiber son crâne sans ses ornements de cérémonie, elle courut comme une lionne à son armoire de noyer, en tira une épée, une perruque poudrée, un habit de camelot noir à galons d'argent, ne fit qu'un saut hors de la maison et se remua si bien qu'en un clin d'œil son seigneur et maître se trouva vêtu, coiffé, armé comme par enchantement.

— Monsieur le justicier Vuille, dit Jonas Perrin, je suis votre serviteur; j'ai l'honneur de vous présenter ma femme; je présume que Daniel nous a annoncés.

— Nous avons fait une longue course, dit Teresa avec son plus charmant sourire et en acceptant le bras que lui tendait le maître-bourgeois, nous ve-

nons vous demander un abri contre la chaleur et peut-être contre l'orage, — ici, son cavalier inclina la tête pour exprimer ses alarmes — est-ce que nous vous dérangeons?

— Nullement, Madame, au contraire, sans mon foin,... je veux dire sans la pluie qui nous menace ....et puis le cheval qui s'est mis à boiter ....enfin, vous excuserez, nous sommes un peu pris au dépourvu.

Tout en arrangeant les brides des chevaux qu'il conduisait à l'écurie, Daniel avait mis son patron au courant de la situation.

— Avant de retourner en Italie, dit Jonas Perrin, en tendant la main à Mad. Vuille, j'ai voulu faire voir à ma femme les montagnes de mon pays. Permettez-nous de nous asseoir un instant sous votre toit, nous ne voulons pas vous déranger, nous avons nos provisions; et si nous pouvons vous donner un coup de main à la fenaison, nous le ferons avec plaisir.

— Vous êtes bien honnête, dit Mad. ~~Perrin~~ Vuille qui commençait à s'apprivoiser, Monsieur Perrin veut plaisanter sans doute.

— Pas le moins du monde, mettez-nous seulement en mesure de montrer notre savoir-faire; avant de devenir négociant, j'étais plus habitué à la faux et à la fourche qu'à la plume.

On entra dans la maison; Teresa par sa bonne grâce, eut bientôt conquis la confiance de tous les membres de la famille, son accent étranger les amusait. Quant à l'Olympe, elle ne savait plus ce qu'elle faisait; elle raconta plus tard que toute la journée elle crut marcher sur les nuages.

Le dîner attendait sur la table à l'angle de la cuisine éclairée par la grande cheminée de bois.

— Si c'est nous qui vous empêchons de dîner, dit Teresa, j'en serais désolée; veuillez prendre votre repas pendant que nous nous reposons dans la chambre.

Le pourvoyeur apporta sa hotte, en exhiba le contenu, puis, rentrant dans la cuisine s'assit à la table de famille où il se régala de soupe à la farine, qu'on mangeait à la gamelle, de lait caillé, de choux de montagne et d'un quartier de *bresi* (1) avec du lard, dont chacun prenait sa part sur une assiette de bois.

Dans la chambre, Teresa et son mari se ravitaillaient de leur côté, tout en examinant par les fenêtres ouvertes, chargées d'œillets en fleurs, le paysage qui s'étendait devant eux. C'étaient les côtes boisées qui descendent de Tête de Ran, des Pradières, et qui se prolongent vers l'ouest jusqu'à la Tourne et Brot dessus; à gauche la Roche des Cros avec le petit moulin bâti à ses pieds, et les hauteurs de Boinods; enfin au premier plan, les prairies où s'agi-

(1) Viande de vache, salée et fumée, conservée plusieurs années.

taient dans une activité fiévreuse les paysans impatients de mettre leur foin à couvert.

Tout à coup Teresa poussa une exclamation d'effroi et vint se jeter dans les bras de son mari. En furetant dans la chambre, et en passant en revue les portraits des rois de Prusse qui en décoraient les parois de sapin brun, elle avait découvert dans l'alcôve, où était installé un grand lit à rideaux de laine verte, un cercueil reposant sur une tablette formant console. Ce cercueil noir, avec la planche mortuaire portant les armoiries des Vuille imprimées avec la *marque à feu*, paraissait avoir sa place dans le ménage comme un meuble usuel, mais, au premier moment, la jeune femme le crut habité par un ancêtre de la famille.

— *O Dio, Dio*, disait-elle, regarde! l'horreur, il y a quelqu'un là, sauvons-nous, partons.

Jonas Perrin n'était pas un poltron, cependant ce cercueil, que rien ne voilait, le mettait mal à l'aise. Il eut beau diriger ses regards vers le portrait du Grand Frédéric, coiffé d'un tricorne galonné et ouvrant son grand œil perçant, il revenait toujours à ce maudit cercueil qui semblait exhaler une odeur de sépulcre.

C'était une des bizarreries de l'époque, et le justicier Vuille, homme original comme on l'est quand on vit à l'écart, et qui se piquait d'être une forte tête, n'avait garde de s'abstenir de cette fantaisie. Depuis plus de vingt ans, il avait la satisfaction de contempler sa dernière demeure, ainsi que la planche qui, depuis un siècle, avait reçu les membres de sa famille après leur dernier soupir. Sa prévoyance ne s'arrêtait pas là; dès sa 25me année il travaillait à son testament auquel il ajoutait des codicilles selon les événements qui survenaient dans le pays ou dans sa commune, et selon la conduite de son entourage. Commencé sur une grande feuille de papier, il avait fini par la couvrir tout entière; mais les adjonctions s'accumulant avec les années, les bouts de papier collés à la file donnaient à ce respectable document les proportions monumentales d'une pétition contre la loi ecclésiastique ou la progression de l'impôt. Lorsque l'humeur du Maître-Bourgeois était particulièrement massacrante, qu'il avait un teint bilieux et que les angles de sa bouche s'inclinaient vers le menton plus que d'ordinaire, les enfants se disaient entr'eux, il faut être sage aujourd'hui, le père écrit son testament.

Pour échapper à l'obsession de cet appareil funèbre, Teresa et son mari allèrent s'établir sur un banc devant la maison.

— Tu fais bien de venir, lui dit le pêcheur qui sortait d'une remise avec une charge de colliers et de harnais; ils sont tous partis pour chercher leur foin; mais ils en ont pour une dizaine de voitures et à moins d'assistance de notre

part, ils n'en viendront jamais à bout. Si tu le permets, je veux habiller nos percherons, qui ont mangé une demi-mesure d'avoine, et comme le justicier a encore quatre chars montés, outre les deux qui sont au champ avec la brune, je les attellerai et leur amènerai ce renfort. Quand il me verra arriver avec cette batterie d'artillerie lancée au grand trot, pour appuyer ses manœuvres et lui servir de réserve, il comprendra de quel côté sont les gens qui ont du sang sous les ongles et une tête entre les épaules.

— Non seulement j'approuve ton idée, mais je veux t'accompagner et conduire le second char; Madame Perrin gardera la maison.

— Rien de ça, je vais aussi, dit Teresa qui pensait au cercueil; je veux être la première Florentine qui aura fait les foins à la Sagne.

Jamais le quartier si paisible de la Corbatière ne retentit de cris joyeux comme en cette occasion; lorsqu'ils virent arriver ces attelages de chars doubles traînés par ces puissants chevaux, forts comme des éléphants, Noé, Gédéon lancèrent leurs bonnets en l'air, Olympe avait les larmes aux yeux, et la mère, les mains appuyées sur son rateau, ne cessait de répéter: « Mais Madame Perrin, que faites-vous? »

Le justicier seul restait morose, il maugréait à part lui contre le pourvoyeur qui faisait claquer son fouet à tour de bras et en usait la mèche sans ménagement.

— On t'en donnera de la ficelle de Bâle à six creuzer le peloton, pour la massacrer ainsi, fichu va-nu-pieds.

Le chargement des voitures se fit comme par magie; Daniel maniait la fourche avec l'allure d'un homme qui aurait voulu enlever d'une fois tout le foin de la vallée.

— Laisse-nous donc quelque chose à faire, dit Jonas Perrin en riant, c'est à peine si je puis te suivre avec mon rateau.

Pour ne pas rester oisive, Teresa, l'ombrelle à la main, chassait les taons amassés en essaims bourdonnants sur les flancs et à la tête des chevaux. Dès qu'un attelage avait sa charge, il partait au trot pour la maison qui n'était qu'à une ou deux portées de carabine; on se bornait à culbuter provisoirement le chariot dans la grange; plus tard le foin serait monté dans le fenil; l'essentiel était de mettre la récolte à l'abri de la pluie. La grange comble, on courut chez l'Esaïère Sandoz, la voisine, qui mit la sienne ainsi que sa remise à la disposition du justicier qui se sentait renaître à l'espérance. A mesure que les chars se succédaient, on pouvait voir les rides diminuer sur son front et les angles de sa bouche prendre une direction qui les rapprochait de son nez. Sur un signe de son patron, le pourvoyeur revint avec deux bouteilles de Neuchâtel absinthé qui écumait comme du champagne. Deux verres de ce

liquide généreux avalés coup sur coup amenèrent une espèce de sourire sur les lèvres du Maître-Bourgeois; pour Noé et Gédéon on ne pouvait les contenir, leurs yodels firent envoler les vieux corbeaux qui nichaient depuis un temps immémorial dans les escarpements de la Roche des Cros.

Tout à coup la voix vibrante du pourvoyeur retentit comme un clairon:

— Maître, voici l'orage; sautez sur un cheval, les deux autres nous suffisent.

Dételer un des percherons, prendre sa femme en croupe et partir au galop fut pour Jonas Perrin l'affaire d'un instant. Ils atteignirent l'habitation avant les premières gouttes.

— Eh! bien, il faut en convenir, voilà une bonne journée, dit le Maître-Bourgeois; nos deux dernières voitures sont chargées, on les mettra sous les grands plânes qui peuvent les abriter. Il est vrai que nous serons trempés comme des rats de marais, mais nos fenaisons sont finies.

Mme Vuille qui, depuis des années, n'entendait que des paroles sévères sortir de la bouche de son mari, le regardait avec inquiétude et se demandait quel événement extraordinaire l'avenir lui ménageait.

(A suivre.) L. FAVRE.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

MAXIMILIEN DE MEURON

1787-1868

(Suite. — Voir le dernier numéro, p. 204.)

L'artiste possédait des connaissances variées, ses études pour la carrière diplomatique lui avaient donné une grande facilité d'élocution et une certaine élégance de diction; c'était un causeur aimable, il écrivait avec netteté et précision; sa correspondance avec son ami L. Perrot-Droz, avec les Robert, les Girardet, son fils Albert, son élève M. Léon Berthoud, et tant d'autres, renferme des notes précieuses sur l'art et les artistes ses contemporains, parti-

culièrement les suisses; ses appréciations sur son travail, ses impressions de voyage ont leur intérêt, nous y glanons encore quelques passages qui compléteront cette étude.

On sait que le jeune Max. de Meuron, renonçant à la carrière politique, revint de Berlin à Neuchâtel où il séjourna quelque temps avant que de prendre la route de Paris. Dans une lettre du 10 janvier 1807, adressée à son ami Ls Perrot, il plaisante fort agréablement sur les soirées de notre ville, auxquelles il renonce pour étudier :

« Quoi qu'il en soit et qu'en puisse dire la critique ou le comérage, écrit-il, je ne suis pas d'humeur à suivre le torrent, ce serait être dupe, à mes yeux, que de perdre son temps pour aller bâiller aux corneilles, et j'aime mieux passer pour un peu ridicule que d'être réduit à me trouver ridicule moi-même. Nous avons une manière de passer nos soirées, beaucoup plus intéressante que celle qui est reçue, c'est de nous réunir chez M. d'Ostervald pour y dessiner d'après la bosse ; le temps se passe rapidement en s'instruisant, en s'amusant, et l'on fait au moins quelque chose qui n'est pas tout à fait inutile. »

La vivacité de ses impressions d'artiste, la chaleur du sentiment qui l'anime sont éloquemment rendues dans les passages suivants empruntés aux lettres qu'il écrivait au même ami.

« Rome, 31 décembre 1810.

» Je n'entreprendrai pas de te faire une description de ce beau pays, ce serait à ne pas finir, du reste, il ne t'est pas inconnu. Les peintures que je m'en faisais étaient en partie exagérées, en partie au-dessous de la réalité. Je ne me représentais point cette ville aussi grande, aussi imposante qu'elle l'est, ni son ciel aussi brillant. Le climat est d'une douceur surprenante. Les lettres que j'écrivais à mon frère doivent se ressentir du désordre où j'étais. En effet, les premiers jours j'étais presque hors de moi, vainement je voulais me recueillir, la curiosité me pressait, je voulais tout voir, je courais d'un objet à un autre, la nuit j'y rêvais encore. Avec cela le désir de commencer mes études me pressait, je voulais tout faire à la fois! Heureusement ces jours n'ont pas trop duré, c'était à devenir fou. »

« Corcelles, 3 mai 1812.

» Tu as raison, mon cher, de me féliciter sur la carrière que j'ai choisie, c'était celle pour laquelle je me sentais le plus de talent et qui devait convenir le plus à mon goût. En la suivant, je resterai toujours indépendant et *moi-même.* En réfléchissant à celle que j'avais embrassée, je ne puis que remercier la Providence d'avoir tellement disposé les choses pour moi que je me sois vu forcé d'abandonner ses chimériques illusions. La gloire est une vapeur, mais le contentement que procurent les arts, les recherches et les découvertes qu'on fait en s'y perfectionnant, embellissent chaque jour l'existence et répandent sur elle un intérêt durable et épuré. »

« Neuchâtel, 2 janvier 1813.

» La peinture aura gain de cause, j'aurai beau vouloir me le dissimuler, elle sera, elle doit être l'objet de mes efforts, c'est la carrière que je puis parcourir avec succès et qui convient à mes goûts et à mes facultés; elle est devenue un véritable besoin pour moi. Mais pourquoi vivre dans un pays aussi ingrat pour mes goûts? »

« Rome, 24 décembre 1813.

» Je vis tranquillement au milieu de mes peintures, c'est te dire assez, mon cher ami, que ce goût va croissant et va devenir dominant. Je ne cherche point à le combattre, parce qu'il me dédommage de ce que j'ai quitté et qu'il est dans mon organisation. Je me range du parti de ceux qui croient que la Providence nous envoie dans ce monde avec des facultés plus ou moins favorables pour les différentes carrières que les hommes embrassent, et qu'on n'est en accord avec soi-même qu'autant que notre genre de vie nous met à même de les développer. Sans cela on éprouve une inquiétude continuelle, et c'est cette raison qui m'explique pourquoi tant de personnes qui devraient être heureuses ne le sont pas, sans pouvoir s'en rendre raison à elles-mêmes. »

On remarque ici une grande sagesse de raisonnement; un sentiment inné entraîne le jeune homme vers la carrière des arts, mais il n'y obéit pas aveuglément, il discute et c'est la réflexion qui augmente en lui la confiance et le courage.

« Rome, 13 novembre 1814.

» Je reviens maintenant du pays de Naples que j'avais mal vu cet hiver. J'y ai accompagné avec empressement le fidèle Lory. Nous avons parcouru ensemble les environs du Vésuve, le golfe de Salerne, la plaine déserte de Pæstum, les pays chantés par Virgile, le lac d'Averne, les Champs-Elysées, les ruines de l'antique ville de Cumes. A l'intérêt qu'inspirent toutes ces belles contrées s'est joint celui de nous les approprier, nous en rapportons plusieurs souvenirs. »

Il raconte plus loin ses précédentes excursions artistiques.

« J'ai passé six semaines à Tivoli, de là je suis entré dans les montagnes de la Sabine d'où je suis revenu à Frascati et de là à l'Ariccia, où nous avons fait une autre station jusqu'à notre départ pour Naples. Tous ces pays sont si beaux et si riches pour des paysagistes, qu'on ne les quitte qu'avec regret. Cependant on achète leurs charmes avec bien des désagréments, et quand je songe à la Suisse, je deviens plus juste avec elle que je ne l'ai jamais été. Nous n'avons ni mauvais air ni brigands à redouter, partout on y rencontre de bonnes gens et de bons gîtes, et cela console d'un ciel moins chaud et moins vaporeux. Aussi désormais je suis tout à la Suisse; j'ai appris à l'apprécier dans ce pays, je veux dire sous ses rapports pittoresques; car à tous autres égards, il m'en a trop coûté d'en être éloigné pour qu'il puisse y avoir quelque chose d'équivoque dans mon jugement. Quoique ce pays ait bien des droits à ma reconnaissance et qu'il m'offre actuellement des agréments certains, je t'avoue que j'attends avec impatience le moment de franchir les Alpes; la neige et les glaces ne m'effraient point. »

L'année suivante, l'artiste avait une occasion imprévue de revenir au pays. C'est encore à son ami L. Perrot-Droz qu'il s'adresse.

« Rome, 15 mai 1815.

» Mon frère me dit que tu es attendu à Neuchâtel et que tu es dans l'intention d'y prendre parti dans les rangs que le pays donne pour la défense de la Confédération. Si tu as quelque plaisir à m'y voir à tes côtés, comme je n'en doute pas, je t'apprends, mon cher, que j'espère m'y trouver sous peu. Je charge mon frère de m'inscrire parmi les postulants, et dans trois semaines je commencerai l'étude de cette nouvelle carrière où l'amour de la patrie et du devoir m'entraînent en m'arrachant d'ici ; mes occupations m'y deviennent chaque jour plus indifférentes depuis que l'orage gronde sur notre patrie. »

Peu après, l'artiste était dans les rangs d'un bataillon neuchâtelois en marche pour la frontière de France. Voici comment il s'exprime au sujet de ce changement subit dans son existence.

« Ponts, 22 juin 1815.

» J'ai été bien favorisé par notre commission militaire. Ces messieurs ont pensé sans doute qu'un voyage de 200 lieues méritait quelque récompense, et c'est pourquoi ils m'ont adjoint à l'état-major du colonel de May, avec le grade de capitaine, sans que j'aie jamais rien fait pour mériter tant de faveurs. Je n'ai plus qu'à les mériter. — Depuis quatre semaines je crois être dans un rêve continuel ; qui m'eût dit à Rome que je me trouverais à cette époque-ci en quartier dans le village des Ponts où je ne suis jamais venu, et qui sait où je me trouverai dans quatre semaines ! »

Quatre semaines après, le jeune capitaine était de retour à Neuchâtel où il précédait le retour de son bataillon ; le peintre reparaissait peu à peu sous l'uniforme.

» Neuchâtel, le 31 juillet 1815.

» Hélas ! mon très cher, je ne puis que trop juger des tristes moments que tu passes. J'ai tâté quelques semaines de cette campagne malheureuse, et quoique j'eusse la société la plus agréable dans la personne de M. de May, je souffrais de voir mon séjour se prolonger. »

Passons à des impressions plus artistiques.

Meyringen, 9 juillet 1818.

Au même.

« Nous sommes établis ici depuis huit jours dans la maison de cure, où nous avons deux grandes chambres bien exposées en face du Wetterhorn et du Reichenbach, dont le bruit ne cesse de se faire entendre et donne de la vie à cette vallée qui, du reste, n'en manque point... J'ai déjà fait quelques courses et commencé une étude de la plus belle cascade du Reichenbach. Je me lève avant 5 heures, et, depuis 6 heures jusqu'à midi, je peins d'après nature, heureux plus

que je ne puis le dire lorsque le soleil n'est point voilé par les nuages ; je reviens à midi ou à une heure pour le dîner, et à 4 heures je vais peindre une jolie maison du village où ma femme m'accompagne avec son ouvrage, et me tient fidèle compagnie jusqu'au coucher du soleil, où nous regagnons notre presbytère.

» Dans les courses que j'ai faites, j'ai eu lieu d'admirer souvent la beauté de la végétation, la fraîcheur des ombrages, la beauté et la variété des eaux, l'élégante tournure des habitantes, dont la physionomie, ainsi que celle des hommes, a quelque chose de doux, de tranquille et d'une certaine noblesse pour leur état. La vallée, en elle-même, n'est pas aussi belle ni aussi riante que des enthousiastes, venant des horreurs du Grimsel et des glaciers, voudraient le persuader; mais elle offre des variétés de détails infinis et les sujets les plus pittoresques. Elle gagne à être habitée et vue avec attention. Différente en cela des pays ouverts qui charment l'œil et le ravissent, mais où l'on ne trouve pas dans les détails une richesse égale à la beauté de l'ensemble. Les collines sont ici boisées par des tilleuls d'une beauté particulière. Cet arbre, abandonné à lui-même, a dans ses formes une élégance qu'on ne lui supposerait point en le voyant dans nos promenades et devant nos maisons. »

« Interlaken, 3 septembre 1818.

» Au même.

» Au bout d'un mois de séjour à Meyringen, nous avons dû, par prudence, quitter un séjour que j'aimais et une habitation où je trouvais dans mes hôtes des ressources et des agréments. Ce qui me détermina à partir, fut une alarme affreuse qu'eurent les habitants et nous avec, le 25 juillet. Tu sais peut-être que le village de Meyringen a dans son sein un sujet de crainte permanente, le torrent de l'Alpbach, qui vient des montagnes du Hasliberg, tombe dans la vallée immédiatement derrière le village et y forme deux cascades. A mesure que les eaux grossissent, il charrie beaucoup de terres marneuses, des cailloux, et dans les orages, des quantités de pierres, on en a vu du poids de 80 à 100 quintaux. Insensiblement son lit s'est élevé et domine d'une dizaine de pieds le village et particulièrement la cure. Pour prévenir les inondations et garantir les maisons, on éleva, il y a 70 ans, une longue digue qui a été augmentée et consolidée à mesure que les alarmes se renouvelaient. J'avais lu tout cela, et je partais le 25, avec le ministre, durant un orage, lorsque tout à coup, avec la promptitude de l'éclair, nous voyons le torrent grossir considérablement. Mon premier mouvement fut de monter pour appeler ma femme et lui faire voir ce spectacle, ne pensant point qu'il deviendrait aussi sérieux. A peine fûmes-nous sur la porte que je me repentis de ma précipitation ; les deux cascades n'en faisaient plus qu'une, encore ne voyait-on pas le limon au travers de la poussière et de l'écume qui l'entourait. L'air était rempli d'énormes cailloux qui étaient lancés avec fureur et tombaient avec un fracas affreux. Je n'ai de ma vie rien vu d'aussi menaçant; c'était en boue une éruption de volcan. Heureusement la digue fut assez forte pour soutenir la première violence du torrent qui s'apaisa au bout d'une heure, mais qui pendant plusieurs jours charria des pierres et un limon comme de l'encre. Comme la cure était plus exposée, que ma femme avait pris la détresse, et qu'elle eût été en peine à chaque orage, je me décidai à quitter Meyringen et nous vînmes à

Brienz, où nous avons passé trois semaines et d'où j'ai été peindre le Giessbach. Nous sommes ici depuis 15 jours, d'où j'ai été faire deux excursions pittoresques, l'une dans la vallée de Lauterbrunnen, l'autre dans le Schwarzwald entre Grindelwald et Meyringen, où j'ai passé 10 jours. J'ai peint là un site que j'ambitionnais depuis longtemps d'avoir dans mon portefeuille et dont je projette de faire un pendant à ma page de ruines. »

Les passages suivants que nous empruntons aux lettres adressées à son élève, M. Léon Berthoud, renferment de judicieuses observations.

« Neuchâtel, 13 janvier 1844.

Je vous félicite bien, mon cher ami, de ce que vous touchiez au terme de votre copie de Claude. Je ne doute pas que malgré toutes les contrariétés et *disperazioni*, vous n'ayez fait un bon ouvrage. Vos désappointements avec les procédés ne me surprennent pas : cela arrive à chacun, et, à moins d'avoir fait son état de copiste et d'avoir une longue pratique, il ne se peut qu'on ne passe par où vous avez passé. L'essentiel est que vous ayiez bien saisi l'ensemble et l'harmonie du ton, et que vous vous soyiez pénétré de l'admirable finesse avec laquelle les tons sont *variés* et toujours vrais, comme aussi de la fermeté et de la naïveté de la touche — on ne peint plus comme cela, mais il faut dire aussi qu'il est donné à bien peu d'intelligences de rendre la nature comme Claude Lorrain qui a eu le sublime talent d'être toujours vrai et de toujours embellir. Ce n'est qu'en le copiant qu'on l'apprécie comme il doit l'être. — Mais après cette étude et malgré toutes les louanges données au Raphaël du paysage, n'allez pas vouloir interposer son mérite entre vous et la nature : vous tomberiez dans une erreur qui m'a fasciné au point que, dans mon premier séjour en Italie, je ne voyais rien de beau ni dans la nature, ni chez les artistes, parce que ce n'était pas Claude. Il faut que l'impression produite par la nature éveille notre sensibilité et se reproduise dans nos ouvrages; alors on reste original ; mettez des lunettes de la plus belle couleur sur vos yeux, la nature aura toujours pour vous la teinte du verre... Je ne sais pas si je me suis fait comprendre. En attendant, voilà une bien longue dissertation provoquée par ce que vous me dites de votre travail.

Albert vous aura écrit à propos de notre excursion de Wesen ; vous savez aussi que j'ai adopté un format plus grand pour mon sujet (le lac de Wallenstadt), je crois avoir bien fait, car de tels objets n'auraient pu être rendus dans une petite dimension.

.... J'approuve votre projet de vous rendre à Rome quand vous aurez acquis plus de pratique et d'habitude de peindre, car il faut pour utiliser bien ce séjour *avoir un bon fonds acquis* et le jugement assez formé pour se tracer un plan d'étude et le suivre avec fermeté. Autrement on voltige d'un genre à un autre, on veut tout faire à la fois et on se fatigue sans avancer autant qu'en suivant une ligne bien tracée. — Profitez de la vue de tous les tableaux des maîtres pour vous proposer l'espèce particulière d'objets qui parlent le plus à votre sentiment intérieur; voyez l'art avec lequel les maîtres ont su les rendre ; cherchez les effets qui vous attirent le plus. Ainsi préparé vous vous attacherez de préférence à votre spécialité et ferez des études utiles. »

« Neuchâtel, 19 mai 1845.

Au même à Rome.

« Vous êtes heureux, mon cher Léon, d'avoir été éloigné de la Suisse dans ces temps de crise, car quand les esprits sont si malades et si mal disposés, la culture des arts en souffre de toutes manières. En échange vous aurez pu commencer de bonne heure vos premières études et jouir de tout l'avantage d'inspirer vos pinceaux à la vue des beaux jours du printemps et de l'effet magique de cette lumière vive et douce répandue sur les monuments et les ruines qui vous entourent.

Jouissez avec sagesse et méthode de toutes les richesses que vous avez à exploiter, et, profitant de ma propre expérience, *attachez-vous* à étudier toutes les parties d'un ou deux sujets qui vous frapperont vivement — je ne dis pas le plus — car il est presqu'impossible qu'en en étudiant un, il ne s'en présente pas d'autres qui vous sembleraient préférables : alors n'allez pas céder à la tentation, car c'en serait faire du calme nécessaire pour étudier avec fruit : d'autres sujets suivraient après ceux-ci, et de cette manière, flottant entre différentes inspirations, vous n'en pourriez pas saisir une seule au point de vous l'approprier jusqu'au fond. — Cette recommandation que je vous fais ici est la principale. Suivez-la. Je vous y exhorte, et si comme je vous l'ai dit tant de fois, vous vous rendez maître de devants de tableaux intéressants et traités avec vérité et naïveté, vous aurez plus fait qu'en amassant une masse de sujets et de fonds avec la pensée de les arranger ensuite. — Employez donc votre été à préparer les matériaux de quelques tableaux sans avoir trop tôt la prétention de les faire trop grands, car, outre le plus de difficultés en tous sens, le plus de temps employé et le moins de chance de les placer, vous seriez plus aisément désappointé et découragé. — Je n'ai pas d'autres recommandations pratiques à vous faire. — L'étude de la nature vous dirigera pour le reste.

Nous pourrions donner encore de longues et intéressantes lettres, mais le cadre de notre récit ne peut s'élargir davantage, malgré le plaisir que quelques-uns de nos lecteurs pourraient y goûter.

On croirait peut-être que l'artiste, une fois maître de lui, suivit le sentier du travail et du succès sans éprouver d'ennuis et de désillusions. Le passage suivant, extrait d'une lettre adressée à Léopold Robert, le 26 février 1820, expliquera comment Max. de Meuron déposa peu à peu la palette et les pinceaux.

« Je vous remercie bien, mon cher Robert, de l'intérêt que vous prenez à ma pauvre peinture. Hélas! quand je retourne en arrière et que je pense combien j'étais appliqué à Rome et combien je le suis peu ici, je ne puis que gémir sur ma carrière pittoresque : n'ayant d'ailleurs personne avec qui me stimuler; car M. Lory, que je vois peu, a une manière différente de sentir la peinture que moi, et parmi nos amateurs, il n'y en a pas un avec lequel je puisse me réchauffer, et cependant j'en aurais bien besoin. Je suis à la veille de terminer une cascade de

l'Oberland qui va *couci-couci*. Et puis quand elle sera finie, je la rangerai au galetas avec d'autres enfants de ma verve. C'est la récompense que j'en retire : mes chambres étant garnies, j'entasse au grenier. Vous concevez que dans cet état de choses je me laisse facilement endormir. »

En 1817, l'artiste devint membre du Conseil de ville et fut chargé de plusieurs fonctions publiques qui l'empêchèrent trop souvent de se livrer à la pratique de son art; puis le peintre n'était point propriétaire de maisons et de vignes sans subir les tracas de leur entretien et de la culture; ces préoccupations le peinent souvent, et sa correspondance contient plusieurs boutades sur ce thème. Puis enfin, il faut le dire, le sol neuchâtelois fut longtemps ingrat envers celui qui faisait tout pour y faire fleurir les arts; d'autres ressentirent avant lui, et plus que lui, l'influence de cette floraison due à son zèle; il manqua du stimulant des sympathies et des admirations intelligentes, et peu à peu, comme le prouve sa correspondance, il se laissa gagner par le *cui bono*, — à quoi bon? — A partir de 1850, il ne peignit plus que par intermittences; mais en déposant les armes, il ne cessa de stimuler les artistes neuchâtelois, il savait leur donner les encouragements qui lui avaient manqué, et de sages conseils pour la lutte qu'il avait abandonnée.

Marié en 1816, Max. de Meuron avait autour de lui une famille pleine de sollicitude. S'il fut cruellement éprouvé par la perte d'un fils aîné, en revanche il vit avec un légitime orgueil les succès de son fils Albert dans la peinture de genre, les animaux et le paysage. En 1826, le peintre Cattel lui proposa une place de professeur à Berlin, l'assurant qu'il l'obtiendrait s'il se présentait; l'artiste refusa cet honneur, préférant demeurer dans le modeste milieu où sa présence devait être si utile.

Cette belle et honorable existence finissait le 27 février 1868. L'année suivante une exposition réunissait à Neuchâtel l'œuvre de Maximilien de Meuron; on y comptait près de soixante tableaux et une centaine de dessins et études. (Voir *Musée neuchâtelois*, année 1869.)

Aux 97 numéros du catalogue de cette exposition, nous devons ajouter une certaine quantité de planches gravées d'après lui. Citons d'abord *Une cascade d'Italie*, gravée à l'eau forte par lui-même en 1815; des fonds légers et aériens, de la fraîcheur et de l'élégance de touche dans les terrains et les arbres du second et premier plan; essai unique, qui nous fait regretter que l'artiste n'ait pas continué ce genre dans lequel il eût réussi avec talent. *Le Col de la Seigne*, Himely sc. — *Le Rhône près de sa source*, Falkeisen sc. — *Louesch*, Ch. Bentley sc. — *Vue de Chamounix, prise du col de Balme*, Salathé sc. Ces diverses pièces, de petite dimension, sont gravées à la manière noire; elles ont été éditées par J.-F. d'Osterwald, à Paris. *Schwytz et les My-*

then, — la *Chapelle du Vorburg*, — *Portrait du général de Pfuel*, lith. 1831. *Ægae en Eubée*, lith. par Max. de Meuron, d'après le baron de Stackelberg, lith. de Engelmann. C'est un bras de la mer entouré de montagnes à différents plans, — au fond le mont Messapias et le mont Parnasse — des terrains accidentés et plantés d'arbres, çà et là, forment un premier plan, frais et imprévu, à cette vue classique. Cette grande planche fut exécutée pour l'ouvrage de *La Grèce*, par le baron de Stackelberg, édité par J.-F. d'Ostervald en 1834. Nous avons cité déjà l'*Eiger*, lith. par J. Laurens.

Nous recevons de M. Quiquerez les lignes suivantes que nous transcrivons comme épilogue à cette étude.

« La lecture de vos articles sur Max. de Meuron a réveillé dans ma vieille mémoire les plus aimables souvenirs de cet artiste qui a passé plusieurs étés dans la maison de mon père, et que j'ai souvent accompagné, comme guide, dans ses excursions dans le Jura. Combien de fois j'ai apprêté son chevalet et ses couleurs quand il peignait le *Grand chêne de Bellerive* et la *Chapelle du Vorbourg*. — J'ai conservé cet arbre aussi longtemps qu'il m'a appartenu, et il portait le nom de *Maximilien de Meuron*. Mais ce beau monument végétal se trouvait à la limite de deux propriétés; un de ses possesseurs ne vit là qu'un monceau de bois, et l'arbre trois fois séculaire est tombé sous la hache du bûcheron, malgré mon intercession pour le sauver.

» Un jour de septembre, Max. de Meuron eut le désir de visiter le revers septentrional du Jura dont je lui parlais souvent; de nombreuses ruines de châteaux couronnent les rochers de ce quartier de montagnes. Le bâton en main, et accompagné d'un porteur pour les bagages, nous gravîmes des pentes ardues et passâmes la rivière de la Lucelle. Arrivés sur ce dernier revers alsacien, nous nous trouvâmes en face des ruines du château de Ferrette; elles formaient le premier plan du tableau, tandis qu'un splendide soleil couchant éclairait de ses derniers feux la vaste plaine alsatique et rougissait les hautes sommités des Vosges et du Schwartzwald, qui encadrent ce bassin et cette vue splendide. Max. de Meuron arracha du sac de voyage sa palette et ses pinceaux et se hâta de faire une esquisse de ce site, tout en se désespérant de ne pas trouver ses couleurs aussi brillantes que celles de la nature. Le soleil se coucha subitement et les pluies d'automne fermèrent le retour vers ce beau paysage. L'artiste a-t-il tiré parti de cette ébauche, ainsi que de tant d'autres que je lui ai vu faire. A son dernier séjour à Bellerive, il avait amené avec lui un jeune homme qui travaillait sous sa direction, le peintre Bonjour.

» Le souvenir de Max. de Meuron est resté en vénération dans ma famille, et c'est avec les mêmes sentiments que je trace ces lignes un demi-siècle plus tard. »

Nous n'ajouterons rien à ces mots, ils peignent éloquemment les impressions que les bons et les utiles laissent derrière eux.

A. BACHELIN.

(A suivre.)

LES SCEPTRES DE L'ANCIENNE COUR DE JUSTICE

DE LA CHAUX-DE-FONDS

Dans sa livraison de novembre 1864, le *Musée neuchâtelois* a publié une intéressante description de quelques-uns des sceptres de nos anciennes cours de justice. Aujourd'hui j'ai le plaisir de lui transmettre à titre de notice complémentaire, quelques détails sur les sceptres de la Cour de justice de la Chaux-de-Fonds.

Restés propriété de la commune depuis la révolution de 1848, ils ont été donnés récemment par cette administration au comité des collections publiques pour être déposés dans le musée historique que la grande localité des Montagnes est en voie d'organiser. Le plus petit et le plus ancien (fig. 1) consiste en un bâton d'épine sur chaque nœud duquel est une fleur de lys d'argent (fig. 2); la partie inférieure est garnie d'argent et porte dans un ruban la devise : VIVIT POST FVNERA VIRTVS [1], avec millésime 1649. La pomme se compose de deux hémisphères joints par un anneau et vissés; l'hémisphère supérieur porte des ciselures en forme de coquilles, l'inférieur est lisse.

L'extrémité du sceptre est surmontée de l'aigle prussienne en argent doré; mais la date ci-dessus et les ornements du bâton autorisent à croire que primitivement il se terminait par la fleur-de-lys, le principal meuble de l'écu des Longueville.

[1] La vertu survit à la mort.

La pomme ne contient que de la cire ou du ciment durci.

Ce sceptre mesure $0^{m}97$. Il n'a pas été confectionné par ordre exprès de la communauté de la Chaux-de-Fonds, comme en fait foi la note suivante que j'ai recueillie dans le manuscrit de D.-L. Huguenin-Dumittan, du Locle, qui écrivait vers 1770 :

« Le sceptre judicial de la mairie de la Chaud de Fond fut acheté par la Communauté de Monsieur Tribolet, maire au Locle, l'an 1694. Il a coûté 46 livres. »

Le second sceptre est plus beau et plus grand que le précédent : il mesure $1^{m}06$; le bâton qui est lisse est chargé de quatre larges filets d'argent entre lesquels sont seize rangées d'aiglettes, soit en tout 64; l'extrémité se termine par quatre consoles soigneusement ouvragées; l'aigle est tout à fait semblable à celle de l'autre sceptre.

La pomme mérite une attention spéciale, surtout en ce qu'elle offre un magnifique spécimen de la gravure il y a 125 ans. Le dessin que nous en donnons, dû au crayon habile de M. Adrien Laplace, est reproduit des deux côtés. Il se compose d'un écu circulaire *de gueules à une aigle de...* (l'émail n'en est pas indiqué, mais il ne peut être qu'*or* ou *argent*) *reposant sur une montagne à trois coupeaux d'or et tenant dans sa dextre une badelaire d'argent;* l'écu est surmonté d'un haume avec l'aigle issante; il s'en échappe d'élégants lambrequins : deux aigles figurent encore à chaque côté de l'écu.

Ces armes, que je n'ai pas trouvées dans l'*Armorial neuchâtelois*, sont évidemment celles du donateur qui a pris soin de se faire connaître à la postérité par l'inscription que voici, disposée en exergue sur l'extrême bord de la circonférence : *Charles Tissot, maire de la Chaux-de-Fonds, a fait présent de ce sceptre à la Communauté du dit lieu le 5 avril 1750.* Puis tout au haut, dans un intervalle laissé libre par les ornements de l'écu, les faits saillants qui le concernent et qui sont résumés comme suit sur trois lignes circulaires et concentriques :

Instalé Lieutenant le 24 avril 1731.
Maire le 28 may 1748.
Mort le 18 avril 1755.

Ayant ouvert la pomme en dévissant les deux hémisphères, j'y ai trouvé un petit papier, jauni par le temps et sur lequel on peut lire les réflexions suivantes dont l'orthographe est scrupuleusement reproduite :

Que quiconque par mauvaise intention me touche
Que la langue lui sèche dans la bouche.

—

SCEPTRES

de la Commune de la Chaux-de-Fonds.

D'après un dessin de M. Adrien Laplace.

Il arrivera un tems
Qu'avec 7 batz on fera un faux serment
En 1795.

—

S'y personne ne mût touché que les braves gens
Il auroit existé moins de faux sermens.

—

S'y je brulois les doigts
A tout ceux qui font faux serment
Hà : bien peu par ma fois
Je le jure, en seroient exent.

Dubois, sautier en 1779.

« En 1795 », on le voit, est une adjonction ultérieure, soit de notre sautier, soit de son successeur, car l'écrivain avait fait quelques traits de séparation entre les deux distiques, et c'est sur ces traits mêmes que les chiffres ont été transcrits. Du reste, la tournure de la phrase le prouve, car rien ne pouvait faire préciser au sautier Dubois, en 1779, l'année où l'on prêterait, à la Chaux-de-Fonds, un faux serment pour la bagatelle de sept batz (98 cent.).

Quoi qu'il en soit, les réflexions philosophiques de ce personnage bien placé pour juger son monde, prouvent que « le bon vieux temps » n'est pas toujours à la hauteur de sa réputation.

Pour en revenir au sceptre, je dois dire que la gravure, tant des inscriptions que du sujet décrit plus haut, est d'une très belle exécution et dénote un ouvrier expert dans son art. En conséquence, si l'on tient compte de ces deux éléments, la quantité d'argent employée à l'ornementation du sceptre et la délicatesse de la main-d'œuvre, on peut en conclure que le maire de la Chaux-de-Fonds faisait un riche présent à la Communauté dont il était le premier magistrat.

Je pourrais terminer ici ma notice, mais j'ai pensé que quelques mots relatifs au donateur ne seraient pas hors de portée. Au reste, les lecteurs du *Musée* le connaissent déjà par les extraits du journal du lieutenant Abram-Louis Sandol. C'est ce chroniqueur original et consciencieux que j'ai consulté, grâce à l'obligeance de M. Aug. Wurflein, qui conserve précieusement ce volumineux manuscrit où l'on retrouve à chaque page de curieux détails sur les mœurs de nos ancêtres au siècle passé. Je l'ai ouvert aux deux dernières dates inscrites sur le sceptre, et j'en ai relevé d'intéressantes particularités sur le cérémonial qui présidait, à cette époque, à l'installation et à l'ensevelissement du chef civil d'une juridiction. Avant de les mettre sous les yeux du lecteur,

il est bon de rappeler que le maire et la mairesse Tissot (Louise née Calame) furent des bienfaiteurs de la Chaux-de-Fonds, et que la dernière laissa par testament des sommes importantes qui permirent aux communiers de faire, en 1757, des réparations majeures au temple du village; elle y avait été inhumée le 6 mars 1755.

Laissons maintenant la parole au justicier Sandol, pour raconter l'installation de son supérieur; nous conservons sans y rien changer ses tournures et son orthographe, qui dénotent une grande précipitation de rédaction :

« Le 14 May 1748 Il est venu une Patente de Sa Majesté pour Maire de la Chaux-de-Fonds en faveur de monsieur Tissot Lieutenant.

» Le jour de l'installation a été fixé au 28 May, jour auquel toute la justice s'est renduë à NChâtel à la Maison de ville tous à cheval précédé du sautier; a 8 heure du matin qui etoit l'heure donne par Monseigneur le Gouverneur pour l'instalation on est sortit deux a deux selon son rang et on est monté au chateau. M. le Maire le premier est entré aù Grand Poil ou estoient MM. du Conseil d'Etat; il s'est avance jusques a deux pas de l'estrade et la Justice s'est rangeë a ses côté ceux de MM. du Conseil d'Etat qui y sont Parent si sont venu mettre aussi; M. Tissot a dit qu'ayant receu une Patente de Sa Majesté il prioit que lecture en fut faite. Ensuite il la remit. La lecture étant faite Mg a demande les sufrages à Mrs du Conseil d'Etat pour l'enterinement, qui ont ete de voix unanime pour lafirmative; apres quoi M. le Maire s'est avancé sur lestrade près de la table et on y a fait la lecture du serment lequel il a preté par répétition après Mg. ayant les Dois levé au Ciel; celà etant finis il s'est venu remettre à sa place et a fait un tres beau discour auquel le greffier Sandoz a repondu par un autre en Lecture; apres quoi on s'est retire et on est retourne en même ordre qu'on étoit monté.

» On sest mis a table a une heure apres midy à la Maison de ville. M. le Maire avoit invité outre la Justice complette six personnes qui sont M. le chancelier, procureur general, Divernois ancien Procureur de Valangin et Conseiller d'Etat, Sandoz greffier de la Sagne, Abram Droz marchand, Abram duBois son neveu.

» Il n'en pouvoit pas inviter davantage parce qu'il y a un reglement qui le defend sous peine de soixante franc d'amende; le diné dura environ deux heures et demy, apres quoy on monta à cheval et nous vinment coucher chez Jacob Amiet (¹) M. le Maire ne remonta pas avec nous, Et quelques uns de la Justice passèrent la Montagne le soir. Le 29 au matin ceux qui etoient resté passèrent la Montagne et nous arrivâme à la Chaux de fonds environ huit heure. Nous sommes alé descendre chez le sautier et alé chez Mme la mairesse la féliciter laquelle nous a présenté colassion et a donné pour rembourcer la dépense d'hier au soir: j'ay resu 12 batz (fr. 1»68).

Après l'installation, la mort et l'inhumation.

« *18 Avril 1755*. Un nommé Jacot demeurant à turin accompagné du justicier Joseph Nicolet me sont venu consulter sur une permission contre Abram Tissot

(¹) Aux Hauts-Geneveys.

Daguette. M. le Maire vient de deceder et M. le lieutenant étant au Locle j'ai délayé.

» *20 d°.* — A l'église en habits noir et crepes à cause de la mort de M. le Maire.

» *21 d°.* — Le sautier nous ayant hier avertit de nous rencontrer à la maison de ville aujourd'huy pour assister aux funérailles de M. le Maire Tissot on sy est rencontré. A midy sonnant on sest rendu en corps au domicile du deffunt precedé du sautier avec le sceptre la Pome en haut. Et M. le lieutenant a fait le compliment funèbre ou de consolation a l'honnô Parente; après quoy on est sortit a attendre sur la ruë la sortie du corps qui sest faite par 4 membres du corps de la justice choisis des plus robustes. Et Mrs les lieutenants du Locle, Sagne, Brenets et Chaux de fonds nommés par M. le Procureur Général ou à son défaut par M. le Procureur de Valangin, à l'instance d'une missive de M. le lieutenant Brandt, ont porté le coin du drap; ensuite ont marché les proches parent, puis la Justice, les parents éloignés; venaient après les voisin et le vilage; enfin on a déposé le corps de M. le Maire dans le temple a coté et joignant la bière de Madame la Mairesse sa femme entérée jeudy passé six semaines. M Brun a fait un tres beau compliment funébre; apres quoy on est descendu au même ordre et entré dans la maison de ville ou on a posé chacun son mantau; ensuite alé dîner chez les filles Sandoz et Courvoisier ou le repas d'enterrement se faisoit qui a été des plus superbes en ce genre. »

Nous savons, par notre auteur, que le père et la mère de la mairesse avaient déjà dans le temple leur dernière demeure; avec eux s'en trouvaient probablement d'autres encore, puisque la mode existait à cette époque d'enterrer à l'église les principaux notables ecclésiastiques et civils. Le temple ayant été détruit dans le terrible incendie du 5 mai 1794, les monuments funéraires qu'il abritait ont subi le même sort, perte irréparable au point de vue de l'épigraphie, si peu représentée dans nos Montagnes.

La description d'un ancien sceptre m'a conduit dans des disgressions que plusieurs peut-être trouveront oiseuses : qu'on veuille me les pardonner en raison du but que j'avais en vue, celui de mettre sous les yeux du lecteur certains faits locaux dont la mémoire s'est à peu près perdue au sein même de la population de la Chaux-de-Fonds.

Ch.-Eug. Tissot.

MISCELLANÉES

Règlement concernant la bière (1789).

(Registre des mandements, p. 401)

Le président et les gens du Conseil d'Etat, établi par S. M. le roi de Prusse en sa souveraineté de Neuchâtel et Valangin,

A tous les châtelains et maires en cette souveraineté, soit à leurs lieutenants, salut!

L'attention que dans ces tems de dizette et de chereté nous devons à tout ce qui peut épargner et réserver à nos vrais besoins le peu de grains qui existent dans ce pays, ne nous permettant pas de voir tranquillement une partie considérable de cette denrée si précieuse, s'employer à faire de la bierre qui n'est pas absolument nécessaire à la vie. Nous croyons remplir les vœux des peuples de cet état et leur donner un nouveau témoignage de notre sollicitude paternelle, en arrêtant pour un temps cette fabrication et en défendant pour cet effet comme par le présent mandement nous défendons et interdisons très expressément à tous et un chacun de brasser de la bierre dans ce pays, jusques à ce que des circonstances plus heureuses nous permettent de lever cette interdiction et cela sous peine de confiscation en faveur des pauvres de la paroise, ou d'être poursuivis comme réfractaires aux ordres et mandements de la Seigneurie, au cas que la confiscation ne puisse avoir lieu; à l'effet de quoy et à ce que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, vous ferez incessamment lire et publier et afficher le présent mandement partout où il convient et tiendrez la main à son exacte observation. Donné en conseil tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel, le 7 décembre 1789.

(Signé) D. Chambrier.



UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison d'octobre 1876.)

Ce fut un vacarme général dans la vieille maison de la Corbatière, lorsque les membres de la famille Vuille, trempés comme les naïades antiques, firent leur entrée au pas de course, chacun marquant sa trace par un ruisseau accompagné de cascades et de cascatelles. Teresa riait de bon cœur à la vue du grave justicier qui gambadait à travers les flaques, et de la justicière qui avait ramené sur sa tête une partie de ses jupons et avec le reste s'en était fait des culottes. Mais elle rit bien davantage encore, lorsqu'elle vit plus tard apparaître le pourvoyeur vêtu de pied en cape avec la garde-robe du justicier, qu'on lui avait généreusement ouverte; la transformation était si complète que Daniel ne se reconnaissait pas lui-même.

Pendant que cette mascarade égayait les jeunes gens rassemblés autour du feu dans la cuisine, en attendant la fin de l'orage, Jonas Perrin avait, dans la chambre du cercueil, une conversation sérieuse avec le maître du logis.

— Vous avez probablement deviné, lui dit-il, le but de ma visite?

— Je m'en doute en effet.

— Que dites-vous de notre pourvoyeur, n'est-ce pas un garçon de ressources, vif, actif, alerte, intelligent, toujours de bonne humeur? je suis sûr que vous êtes le premier à apprécier ses mérites.

Le justicier abaissa les coins de sa bouche, des rides sillonnèrent son nez et il fit entendre un sourd grognement.

— Vos fils l'aiment comme un frère, et Mme Vuille a l'air de le considérer comme s'il était de la maison.

— Ce n'est pas ce qu'elle fait de mieux.

— Quelle aimable famille, je comprends qu'un jeune homme de mérite brigue la faveur d'en faire partie.

— Nous n'avons besoin de personne, cela va bien ainsi.

— Cependant, le moment approche où vous sentirez le poids des années; alors un soutien généreux, vaillant, fidèle, ne sera pas à dédaigner; on ne peut prévoir ce que le ciel nous réserve, et c'est une sécurité inappréciable que de se dire : j'ai autour de moi des cœurs qui me sont dévoués. Ce sont ces considérations qui m'encouragent à vous demander pour Daniel la main de votre fille Olympe.

— J'en suis bien marri, M. Perrin, mais vous arrivez trop tard; ma fille est promise à Siméon Courvoisier, un de mes amis; je croyais que vous le saviez.

— Oui, mais on m'a dit aussi que rien n'est arrêté définitivement. Je ne suis pas venu pour faire de la diplomatie et de la ruse, parlons à cœur ouvert, comme des gens qui s'estiment et qui ne veulent pas qu'entr'eux il existe un malentendu. Votre fille n'aime pas M. Courvoisier; il y a entr'eux disproportion d'âge, d'humeur, de caractère et d'habitudes. Elle a donné son cœur à un jeune homme qui lui est sympathique, et avec qui elle a la conviction d'être heureuse. Je viens vous prier, au nom de ces jeunes gens, de ne pas mettre d'obstacle à leur amour. Vous savez que, de mon côté, j'aplanirai les difficultés d'un autre ordre, et ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour établir Daniel et le mettre en état d'entretenir son ménage. Ce qui lui a manqué jusqu'à présent, c'est la première mise de fonds pour entreprendre quelque chose; une fois ce pas franchi, et avec l'aide d'une brave femme comme Olympe, il fera son chemin honnêtement et vous pourrez compter sur une reconnaissance *sans bornes*.

— D'où vient l'intérêt que vous inspire ce garçon? je ne m'explique pas la chaleur avec laquelle vous vous faites son avocat et son protecteur.

— Nous sommes des amis d'enfance, nous avons joué ensemble, nous avons souffert de la misère ensemble; plus robuste que moi, il me protégeait et souvent se chargeait de ma tâche lorsqu'elle dépassait mes forces. Ce sont des choses qu'on n'oublie pas. Si nous ne venons pas en aide aux déshérités de la fortune, lorsqu'ils ont le cœur au bon endroit et qu'ils nous aiment, nous manquons à notre devoir.

— Ecoutez, M. Perrin, dit le justicier en jouant avec les breloques d'argent qui pendaient sur le devant de sa culotte, vous êtes jeune et vous jugez du mariage au point de vue du sentiment. A votre avis, ma fille rencontre un garçon, le premier venu, ils se plaisent, ou du moins se l'imaginent, et crac! il faut faire la noce. Nous autres, nous n'y allons pas ainsi. Vous oubliez un peu, il me semble, les convenances de famille, la position civile, sociale, religieuse des conjoints. Un mariage est un traité d'alliance entre deux maisons dont les intérêts doivent être débattus longuement et à tête reposée.

— A ce taux-là, jamais mon patron ne m'aurait accordé sa fille; car je n'étais qu'un petit vagabond de Noiraigue.

— Chacun s'arrange comme il l'entend; vous êtes dans les idées modernes; nous autres, nous sommes les gardiens des anciennes traditions, des us et coutumes, les soutiens du trône et de l'autel. Je suis partisan du principe d'autorité; l'autorité seule est en état de sauver les institutions vénérables qu'un esprit diabolique, oui, monsieur, je dis diabolique, issu de satan en personne, se permet d'attaquer. Au fond de nos montagnes, nous ne sommes cependant pas assez déshérités pour ignorer ce qui se passe dans le monde, et les insolences de M. de Voltaire, les tirades exaltées du genevois Rousseau sont parvenues jusqu'à nous. Un souffle d'incrédulité, d'indépendance, de démagogie passe sur la terre; si on ne résiste pas, il renversera tout. Je suis de ceux qui veulent résister, ajouta le justicier en relevant fièrement la tête, et Siméon également; moi et ma famille nous servirons l'Eternel.

— Mais, mon cher M. Vuille, qui vous dit que Daniel ne partage pas vos opinions?

— Non, M. Perrin, non, Daniel est gagné par la contagion du siècle; je l'ai entendu rire et plaisanter à propos des choses les plus sacrées. Nous avons l'habitude de lire la Bible en famille, pendant les veillées d'hiver; on commence en automne par la Genèse et on finit au printemps par l'Apocalypse; nous savons par cœur les psaumes, l'évangile selon saint Mathieu, le catéchisme d'Osterwald par demandes et réponses en descendant et en remontant, avec le décalogue, le symbole et toutes les prières de la *Nourriture de l'âme.* Croyez-vous que Ducommun ait jamais voulu s'y mettre? de tout cela il ne sait pas un passage, pas même qui a créé le monde; c'est tout au plus s'il est en état de réciter « Notre Père. » Mais il se vante d'avoir, étant enfant, accompagné Rousseau quand il allait de Brot au Creux-du-Van pour cueillir des herbages, il se mêle de critiquer la condamnation des hérésies du ministre Petitpierre par la Vénérable Classe. Comprenez-vous où cela peut le conduire? Je ne serais pas surpris si ce malheureux était lui-même partisan de la non-éternité des peines!

En prononçant ces paroles d'une voix caverneuse, les sourcils du justicier se hérissaient et ses yeux exprimaient une indignation profonde.

— Vous voyez bien, reprit-il, que cet homme ne peut frayer avec nous.

— Pauvre Daniel! dit Jonas Perrin, l'œil fixé sur le portrait du Grand-Frédéric qui, lui aussi, s'était prononcé d'une manière assez irrévérencieuse sur cette question brûlante.

— Mais, ce n'est pas tout; il est un point qui rend l'infériorité de Ducommun particulièrement notoire.

— Vous voulez dire la fortune......

— Mieux que cela, oh! monsieur, mieux que cela.

— Je croyais avoir tout prévu, dit naïvement Jonas Perrin.

— Eh bien, voici l'affaire : Siméon Courvoisier est bourgeois de Valangin, — ceci fut dit avec solennité — il y a eu dans sa famille des conseillers, des maîtres-bourgeois, un maire même. Tandis que le sieur Ducommun est de Noiraigue — ici le ton du mépris, — commune chétive, sans priviléges ni importance dans la Principauté.

— Quelle valeur, je vous prie, ce titre donne-t-il à un gendre? dit M. Perrin en souriant.

— Quelle valeur? une très grande; ce n'est donc rien de faire partie de cette corporation, de ses conseils, de son administration, d'assister aux réunions générales, l'épée au côté, sous la voûte du ciel, dans les prés de Valangin, avec la fleur de la noblesse et des milliers de combourgeois accourus de tous les points du pays. Je trouve, moi, que c'est un honneur, un très grand honneur, et je me rends toujours à ces solennités avec un sentiment de respect religieux et patriotique. A dire vrai, je ne vois pas comment un non-bourgeois pourrait entrer dans ma famille pour faire souche.

— Soit, je reconnais que Daniel est pauvre, que sa religion manque de lumières, que ses ancêtres étaient de purs croquants et qu'il a le tort de n'être pas bourgeois; en revanche il est jeune, beau, brave, il a un cœur d'or, votre fille l'aime, vos fils et Mme Vuille également, je m'engage à l'établir....... Teresa, *dit-il, en ouvrant la porte de la cuisine,* viens donc joindre ton éloquence à la mienne pour solliciter la bienveillance de notre hôte en faveur de notre protégé.

Dans son langage coloré et pittoresque, mais avec beaucoup de tact et de mesure, la jeune femme dit tout ce qu'elle avait sur le cœur. Le justicier l'écoutait, semblable à un rocher qui reçoit avec la même impassibilité les caresses de la brise et le choc de la tempête.

— Promettez-moi au moins, dit Jonas Perrin tout dépité, de ne rien conclure avant une semaine, et de réfléchir à la démarche que je viens de tenter.

— Ce serait revenir en arrière, je n'ai qu'une parole, elle est donnée.

— Nous n'avons donc plus qu'à prendre congé; le ciel s'éclaircit, nous voulons en profiter pour regagner Noiraigue. Je vais donner l'ordre de seller et de brider les chevaux.

— Je vais le faire moi-même pour être sûr qu'il n'y manque rien.

— Comment! partir ainsi sans me laisser le temps de préparer le goûter, dit la justicière tout affligée en apprenant ce qui se passait, attendez encore quelques minutes, ne faites pas ce chagrin à notre Olympe.

— Je vous demande pardon, dit Teresa, nous avons encore une longue route, et ma santé ne me permet pas de voyager de nuit. Nous partons, mais je vous prie d'accepter ce petit souvenir; c'est de notre fabrication.

— Mais Mme Perrin, mais Mme Perrin, qu'est-ce que vous faites? dit la justicière en ouvrant le paquet que lui remettait la jeune femme et en exécutant une série de plongeons qui devaient être des révérences; de la soie, une robe de soie pour moi, non, je ne puis l'accepter, absolument pas.

— Gardez-la pour la noce de l'Olympe, puisse-t-elle être heureuse la chère enfant.

— Nous n'y sommes pas encore, le bon Dieu ne le permettra pas.

Gédéon et Noé aidèrent leur père à préparer et à brider les chevaux, le pourvoyeur étant hors d'état de s'acquitter de ces soins depuis qu'il savait le résultat des négociations. Déjà nos voyageurs étaient en selle, et n'attendaient plus que lui pour se mettre en marche, lorsqu'un événement imprévu vint changer l'état des choses et jeter le justicier Vuille dans la perplexité.

*
* *

Les amoureux ont toujours mille choses à se dire lorsqu'ils se quittent pour quelques heures; ils en ont bien davantage encore lorsque le sort leur est contraire et qu'ils doivent échanger un éternel adieu. Dans ce moment, Olympe montra du caractère.

— Viens sous mon arbre, dit-elle à Daniel, j'ai un mot à te dire avant ton départ.

A la naissance de chacun de ses enfants, le justicier Vuille avait planté un arbre, dont il surveillait l'accroissement avec anxiété, la force de la plante lui paraissant un gage de santé pour ses rejetons. Celui de la jeune fille était un tilleul de la plus belle venue, qui s'élevait au nord de la maison, à quelques pas de la lisière de la forêt. C'est là qu'elle conduisit le pêcheur.

— Après une si belle journée, dit-elle en fondant en larmes, il faut donc nous quitter! mon père a été inexorable; je n'ai plus devant moi que les luttes journalières d'une résistance opiniâtre ou la soumission avec l'esclavage; voilà mon avenir, il est affreux! dis-moi que tu ne me quittes pas le cœur irrité, car je t'aimerai toujours, ils auront beau faire, cet arbre séchera avant que je t'aie oublié!

— Je n'ai pas de colère contre toi, seulement je suis navré et je voudrais mourir, dit Daniel en serrant dans ses bras son amie qui ne cherchait pas à s'enfuir.

Soudain, un coup de feu éclate dans la forêt, le chapeau du pêcheur roule

à terre; au même instant un jeune garçon sort d'un buisson en criant : « C'est lui, c'est Semion, ah! le gueux, il a voulu tuer Ducommun; je l'ai vu, il est caché dans le bois. »

Malgré sa surprise, le pêcheur s'était élancé, tête nue, au milieu des sapins; on le vit bientôt reparaître tout pâle, tenant d'une main par le collet le vieux célibataire qui se débattait comme un possédé, de l'autre le pistolet d'arçon encore fumant.

Pour l'intelligence de mon récit, voyons ce qui s'était passé à la Queue de l'Ordon après le départ des voyageurs. Siméon avait eu une crise de son asthme aggravée par la peur d'être évincé; sa sœur crut qu'il n'en reviendrait pas; toutefois, à force de lui taper dans le dos et de lui jeter de l'eau glacée au visage, elle le rappela à la vie. A peine remis, il ne put tenir en place; il allait et venait, comme un loup en cage, répétant sans se lasser : « Que font-ils, que peuvent-ils faire; puis-je me fier à ce Guillaume Vuille? Ce Perrin est un serpent et sa femme une vipère! ils ont voulu m'entortiller, cet achat de dentelles n'était qu'une frime; tout Sagnard que je suis, j'ai discerné la ruse. Mais les Vuille...... auront-ils assez de caractère pour résister à leurs séductions?..... j'aurais dû leur révéler ma fortune, leur faire des promesses, les allécher..... Et ce coquin de Ducommun, qui n'a pas un sol vaillant, menace de me supplanter! n'est-ce pas le comble de l'abomination? S'il l'emporte, je n'ai plus de ménagements à garder.

Inutile de dire que je rends de mon mieux ce monologue, les expressions et les tours du patois étant le plus souvent intraduisibles.

Siméon se montait la tête, son cerveau s'exaltait comme il arrive toujours aux solitaires et particulièrement aux vieux garçons qui s'avisent d'être amoureux. Incapable de modérer son impatience, il sortit de son repaire, traversa le Commun en boitant et en gesticulant, trouva un abri dans une loge pendant l'orage, enfin se mit en observation près de la demeure où son sort allait se décider.

Il ne se doutait pas qu'il était surveillé par Gentil en personne; celui-ci, glorieux d'avoir servi de guide à des personnages d'importance, qui l'avaient richement récompensé, rôdait aux environs; il voulait revoir encore une fois cette jolie étrangère, à son avis, la plus gracieuse créature que ses yeux eussent contemplée. Lorsqu'il vit Siméon se glisser d'arbre en arbre, comme un voleur, il s'étendit dans l'herbe, mourant de peur, en songeant au pistolet d'arçon dont le vieux l'avait menacé. Aussi, lorsque la détonation se fit entendre, il se crut atteint et porta la main au bas de son dos; mais le trouvant intact, il se leva bravement pour dénoncer le coupable et le faire sortir de sa cachette.

— Je veux le dire à M. le maire, criait-il, hors de lui, il vous fera pendre et ce sera bien fait.

Les voyageurs n'avaient pas eu le temps de descendre de cheval, et regardaient cette scène muets de stupeur. Olympe avait ramassé le chapeau dont l'aile était déchirée par la balle, et s'était jetée à demi pamée d'effroi dans les bras de sa mère.

— Demandez-lui s'il est blessé! murmura-t-elle, Semion a voulu le tuer.

Le justicier, le visage blême, l'air sévère, les sourcils contractés, les lèvres tremblantes, restait cloué à sa place sans pouvoir prononcer une parole.

— Et puis après.... ne dirait-on pas.... disait Siméon avec volubilité, c'est une plaisanterie, je ne voulais pas lui faire du mal; le coup est parti tout seul, je voulais seulement l'effrayer parce qu'il embrassait l'Olympe. Je ne sais pas même s'il y avait une balle dans le pistolet.

— Comment, comment, criait Gentil, l'entendez-vous? et cette branche cassée, et ce chapeau percé, cela s'est fait tout seul! si j'avais reçu le coup, comme il me le promettait, je serais proprement accommodé. M. le maire et la maréchaussée lui feront bien dire la vérité; n'est-ce pas, M. le justicier, vous le condamnerez à être pendu?

— Tais-toi, bavard, dit celui-ci; Siméon ne voulait pas tirer; le coup est parti tout seul; si tu vas dire le contraire, M. le maire et la maréchaussée te trouveront.

— Allons-nous-en! dit le pourvoyeur au comble de l'excitation; nous sommes restés trop longtemps; tenez, justicier, voici le pistolet; je ne sais si je dois lui savoir gré d'avoir épargné ma vie. Adieu Olympe, adieu madame Vuille, et vous Noé et Gédéon, nous ne pourrons plus ferrer la brune ni faire les foins ensemble. Et vous, vieux meurtrier, à la prochaine *revoyance*, tâchez de mieux viser, car si je puis encore remuer une main, je vous étrangle comme un putois.

— Si le procédé, dont nous venons d'être témoins, rentre dans vos principes, M. Vuille, dit Jonas Perrin, nous n'avons pas à vous en féliciter, car nos idées modernes, toutes condamnables qu'elles soient, sont d'accord avec le commandement de la loi, qui dit : « Tu ne tueras point. »

Lorsque le pourvoyeur, qui partait d'un pas délibéré, passa près de son patron, celui-ci se penchant de son côté, lui dit à l'oreille : « Je ne donnerais pas ce coup de pistolet pour mille écus; j'ai l'idée qu'il va rétablir nos affaires.

Pendant ce colloque, le justicier en proie à un violent orage intérieur, en voyant ses plus chères combinaisons ruinées par l'imprudence de son compère, se tourna vers les voyageurs.

— Vous m'avez demandé de ne rien conclure avant une semaine, je me

rends à vos raisons. Attendez-moi d'ici à quelques jours à Noiraigue, nous aurons à causer; dans ce moment cela m'est impossible. Jusque-là ne faites pas de rapport à l'autorité. Bon voyage! — Toi Noé et toi Gédéon, allez dans la forge travailler à vos boucles. Vous autres femmes, c'est le moment de traire les vaches. Et toi Siméon, viens avec moi dans la chambre du poêle, j'ai un mot à te dire en particulier.

— Je suis à tes ordres, dit Siméon d'un air penaud, puis élevant la voix et se tournant vers les voyageurs : n'oubliez pas nos dentelles, et le prix convenu, mille deux cent cinquante-trois livres, quinze sols, six deniers, au comptant, sans escompte.

La course que nos cavaliers avaient à faire était longue, mais l'orage avait rafraîchi l'air embrasé et balayé la poussière de la route; cette promenade convenait à Teresa, libre enfin de donner essor aux sentiments qui l'agitaient. Sans y songer elle mit peu à peu son cheval au trot. Son mari, regardant en arrière, vit leur guide Gentil galopant pieds nus à leur suite.

— Nous trouverons bien notre chemin, retourne à la maison, mon petit ami.

— Oh! non, je vais pour la *vousserie.*

— Qu'est-ce que cela?

— Vous allez voir, c'est le moment.

Ils arrivaient au Crêt; bientôt ils entendirent à leur droite, dans la forêt, un bruit semblable au tonnerre, accompagné de cris frénétiques; c'étaient les chevaux du village qui se précipitaient comme une avalanche des hauteurs du Commun, excités par de jeunes garçons montés à poil et les conduisant par un simple licol. Les gamins des divers quartiers, réunis au bord du chemin, hurlaient à tue-tête : la *vousserie!* la *vousserie!* On comprend que Gentil ne voulait pas manquer une telle fête; non-seulement il criait plus fort que les autres, mais saisissant par les crins un cheval sans cavalier, il bondit sur son dos comme un centaure et disparut bientôt dans le lointain, emporté par le galop furieux de sa monture. C'est ainsi que la gent chevaline de la Sagne regagnait autrefois son écurie.

— Eh bien, comment trouves-tu les hautes vallées du Jura? dit M. Perrin à sa femme, lorsqu'ils eurent repris une allure plus tranquille.

— Nous avons vu bien des choses curieuses, dit-elle en souriant, mais c'est assez d'une fois; quand tu voudras, nous retournerons à Florence.

(A suivre.) L. FAVRE.

FAREL D'APRÈS PIERREFLEUR

Je réunis ci-dessous les passages des *Mémoires* du grand banderet d'Orbe, dans lesquels cet adversaire passionné de la réforme parle du réformateur de Neuchâtel. Ces passages n'apprendront que peu de chose à ceux qui sont familiarisés avec la biographie de Farel. Ruchat, dans son grand ouvrage historique, n'a fait autre chose, quand il a eu à raconter l'établissement de la réforme dans le bailliage d'Orbe, que suivre ligne après ligne la Chronique de Pierrefleur, qu'il appelle le *manuscrit Thomasset.* Seulement il la décolore à plaisir, et quelquefois même, dans des détails d'ailleurs sans grande importance, l'altère légèrement pour les besoins de sa cause. Puisque nous disposons aujourd'hui du texte même de l'annaliste d'Orbe ([1]), il m'a paru intéressant de recueillir dans le *Musée neuchâtelois* ces passages caractéristiques. On connaissait jusqu'ici les faits, tels à peu près qu'il les avait racontés. Nous avons maintenant sa langue et son accent. Le français de Pierrefleur, dépouillé de l'orthographe de son temps, est déjà, comme on va le voir, du français moderne, et la naïveté qui lui donne du prix, quelle que soit d'ailleurs la candeur de l'annaliste qui semble incontestable, est encore plus un effet de *perspective* qu'une qualité particulière de l'écrivain.

Nous sommes en l'année 1531. La ville d'Orbe, « toute environnée de vignes, jerdins, fruitages, et généralement de toutes plantes de bien, » était le chef-lieu d'un de ces bailliages mixtes, administrés tour à tour depuis un demi-siècle, par Messieurs de Berne et de Fribourg. Pour lors, c'était Fribourg qui avait « l'alternative de principauté, » c'est-à-dire que les Bernois gouvernaient,

([1]) Les *Mémoires* de Pierrefleur, publiés en 1856 par M. A. Verdeil, sont la reproduction d'une copie retrouvée aux archives de l'Etat de Vaud. Le *manuscrit Thomasset*, qui était peut-être le manuscrit original de Pierrefleur, a malheureusement disparu, et toutes les recherches faites pour le retrouver ont été inutiles.

mais que les *appellations* allaient à Fribourg. Le bailli Jost de Diesbach avait arrêté, de sa propre main, un franciscain qui prêchait le carême à Orbe, et voici à quelle occasion cette arrestation s'était faite. Le samedi de la dimanche de *Judica me*, frère Michel Juliani (c'était le nom du franciscain) prêchant sur le mariage « tant hautement que un chacun lui prêtait l'oreille, » se prit à dire : « pensez-vous que ces prêtres, ces moines, ces moinesses qui sortent hors de leur religion, parce qu'ils ne veulent point endurer la peine et la castigation, mais renoncent à leurs vœux pour eux marier et accomplir leurs voluptés charnelles, pensez-vous que en iceux soit accompli et fait mariage légitime? Ah nenni! mais ils sont paillards, paillardes, infâmes et deshonnêtes apostats, abominables devant Dieu et les hommes.» Il n'y avait encore, à cette heure, à Orbe, qu'un très petit nombre de personnes, favorables « à la loi luthérienne, » gens de peu, d'après le chroniqueur. L'un d'entre eux, Christophe Hollard, dont le frère Jean Hollard, doyen de la ville de Fribourg, venait de prendre femme, et s'était fait *prédicant*, croyant que c'était ce dernier que désignait le capucin, osa bien prononcer et proférer de sa propre bouche, par deux fois qu'il en avait menti. « Les femmes se ruèrent sur le dit Christophe, le prindrent par la barbe, la lui arrachant, et lui donnant des coups tant et plus; elles le dommagèrent par le visage, tant d'ongles que autrement, ensorte que finalement si on les eût laissé faire, il ne fût jamais sorti de la dite église, qui eût été grand proufit pour le bien des bons catholiques... » Mais le châtelain d'Orbe l'arracha à leurs mains, le mit « au fond de fosse en prison, » où il resta jusqu'à quatre heures après mi-jour, que le bailli bernois, accourant du château d'Echallens, où il faisait sa résidence, tira Christophe Hollard « hors d'un trou, et en son lieu fut mis le dit frère, Michel Juliani. » Le commun populaire de la ville d'Orbe se rassemble et réclame à grands cris la libération du frère Michel; les dames et bourgeoises se jettent à genoux, en pleine rue, devant le bailli, et lui demandent, avec grandes larmes, miséricorde pour le beau Père; mais le bailli répond qu'il l'a arrêté par ordre de Messeigneurs de Berne, et qu'il a « puissance de le prendre, mais non pas de le délivrer. » Là-dessus, il se retire à son logis « car l'heure était tarde. »

C'est à la suite de ces incidents, prologue ordinaire de l'introduction de la réforme, que Berne et Fribourg envoyèrent à Orbe des ambassadeurs pour terminer la difficulté. Ceux de Berne amenèrent avec eux « un prédicant nommé Guillaume Farel, natif de Gap en Provence, lequel, après que vêpres furent dites (c'était le dimanche de *Pâques flories,* second jour du mois d'avril), avec audace présomptueuse sans demander congé à personne, s'en alla mettre en chaire à l'église pour prêcher; et lors chacun le suivit, hommes et

femmes et enfants, qui tous et un chacun criaient et sifflaient pour le détorber (le troubler) avec exclamation, l'appelant chien, mâtin, hérétique, diable et autres injures, ensorte que l'on n'eût pas ouï Dieu tonner, et n'entendaient aussi chose qu'il dît. Sur cela, les habitants voyant qu'il ne se voulait désister, se commencèrent à mutiner et vouloir aller jusques à donner coups; mais le bailli craignant que plus de mal ne advint, print le dit Farel par le bras et le mit hors de l'église, le convoyant jusques chez son hôte.

« Il est donc à savoir que peu s'en fallut que pour lors ne eusse eu grosse chaplerie, à cause qu'il n'y avait que cinq ou six qui voulaient que ledit Farel prêchât, ce qui était contre le vouloir et consentement de toute la ville, et n'était approuvé que des seigneurs commis de Berne et de Fribourg.

» Le lundi suivant, à six heures du matin, cuida (crut) prêcher ledit Farel au milieu de la place, mais il ne put avoir audience, ains fut contraint se retirer en son logis. Le dit jour, à quatre heures après midi fut tenu le conseil de la ville, auquel conseil assistèrent les prédits ambassadeurs de Berne et Fribourg, *ensemble le prédicant Guillaume Farel.* Le conseil être tenu, ainsi que chacun s'en tornait, les femmes étant au milieu de la rue attendant le dit Farel le vont prendre par la robe, et si doucement qu'elles le firent à chanceler à terre et le voulurent outrager et frapper; mais noble Pierre de Gléresse qui était auprès, le leur ôta des mains disant : mesdames, pardonnez-moi, car pour cette heure je l'ai pris à ma charge; et lors toutes le laissèrent aller. La principale de la dite entreprise était une qui était partie de Fribourg, nommée Elizabeth Reif, mariée à un gentilhomme de la ville d'Orbe, nommé Hugonin d'Arnex. La dame Elizabeth et son mari depuis vindrent luthériens, et moururent en icelle loi. »

Ruchat, ai-je dit, tout en copiant presque textuellement Pierrefleur, l'altère parfois quelque peu dans l'intérêt de sa cause. La manière dont il parle d'Elizabeth en est un exemple curieux auquel on me permettra de m'arrêter en passant. Il tire à lui cette dame de qualité dont il fait une des héroïnes de la réforme en disant : « Bientôt après Dieu lui toucha le cœur comme autrefois à Lydie. Elle et son mari embrassèrent la réformation, et y persévèrent constamment, jusques à la mort. » Or voici la version de Pierrefleur que Ruchat ne put ignorer, puisque c'est par Pierrefleur seulement qu'il connaissait dame Elizabeth: « Le 19e jour de septembre (1535) mourut à Orbe Elizabeth Reif, femme de noble Gonin d'Arnex. La dite Elizabeth, au commencement des tribulations de la ville d'Orbe, faisait mantille de tenir bon pour la foi ancienne, et voulait tuer Farel et autres prédicants, se faisant forte de la ville de Fribourg d'où elle était. Mais, comme femme inconstante

et légère faite à tous vents, sa foi qui était si ferme ne lui dura qu'un mois après l'avénement (la venue) des dits prédicants, car après elle fut des pires luthériennes qui fût en la ville; car, s'il venait quelque bonne fête, comme Noël, la Toussaint, l'Assomption Notre-Seigneur, ou autre fête de Notre Dame, alors elle faisait la buée (lessive) ou autre ouvrage mécanique. Depuis, à l'instigation de ses parents de Fribourg, maximement de Hanzo (Jean) Reif, son frère, elle se retourna à la foi première comme d'aller à la messe, et faisait comme elle avait fait auparavant; mais le tout était fait par fiction et bien le montra en l'article de la mort, car elle mourut en la dite foi luthérienne, commandant que à son enterrement l'on ne dût sonner cloches, chanter messe, ni faire autre bien pour elle, et non se voulut confesser ni administrer. Incontinent après sa mort, son frère Hanzo Reif qui, pour lors, était bailli de Grandson, lui étant averti de la mort de sa sœur, prit son chemin droit à Orbe, et trouva sa sœur gisante morte en sa maison, et tout autour du dit corps les prédicants et autres gens luthériens, lesquels tous il déchassa et les fit vider hors de la dite maison. Puis fit sonner toutes les cloches pour la dite sa sœur trépassée, et la fit enterrer au mode et forme comme cela en la coutume ancienne se faisait, etc. » — On sent la différence entre le chroniqueur et l'historien. De nos jours, avec plus d'éclat de style, et surtout de mouvement dramatique dans le récit des faits, l'un des historiens les plus brillants de la réforme a procédé quelquefois avec les textes du seizième siècle comme l'a fait Ruchat avec Pierrefleur.

Je reviens, après cette parenthèse, aux passages de ce dernier qui nous intéressent, parce que nous y rencontrons notre Farel. — Le mardi saint, la justice s'assembla, et le frère Juliani ayant été tiré de prison, fut interrogé sur les points de ses sermons « lesquels sont premièrement contre Dieu, et contre l'autorité de nos très redoutés, magnifiques et puissants seigneurs, messeigneurs de Berne. » Le procès dura plusieurs jours, et se termina par la mise en liberté provisoire du franciscain, qui se hâta de se réfugier en Bourgogne; bien lui prit, car il était à peine parti, que les ambassadeurs de Berne voulurent le faire de nouveau saisir, « et furent bien marris de ce qu'il s'en était allé. »

« Il ne faut pas oublier, continue Pierrefleur, que, être fini le dit procès, le dit Guillaume Farel qui toujours avait été présent et assistant, pria la justice, avant qu'elle fût levée, présents les dits seigneurs ambassadeurs de Berne et Fribourg, de lire un mandement qui partait de la part des dits seigneurs de Berne adressant par icelui à tous leurs sujets, bourgeois et combourgeois, et en tous lieux et places que le dit mandement se montrerait, que le dit

Farel voudrait prêcher qu'on lui dût donner audience, puissance et faveur, voulant le dit Farel que, en vertu du dit mandement, il dût avoir audience en la dite ville d'Orbe. Incontinent que la lecture fut faite, le commun peuple ne attendirent pas que les seigneurs du conseil fissent réponse, mais commencèrent tous d'une voix à crier « qu'il s'en allât et que l'on n'aurait cure de » lui ni de sa prédication. »

» Le lundi après Pâques, partirent de la ville d'Orbe cinq commis ou ambassadeurs, à savoir Antoine Agasse, pour lors châtelain du dit Orbe, noble Pierre de Gléresse, noble Jean Costable, François Vuarney et Antoine Challet, et ce était pour faire les excuses de la ville des dessus dits affaires, et séjournèrent jusques le dimanche de Quasimodo, lesquels arrivés apportèrent pour réponse que le vouloir des seigneurs de Berne était que le dit Guillaume Farel, prédicant, fût ouï en prédication, et qu'ils ne voulaient contraindre personne à y aller...; que, pour la rébellion qui avait été faite des chouses susdites, que la ville était condamnée à deux cents écus (d'or) au soleil, payables aux dits seigneurs de Berne.

» Les affaires restèrent en telle sorte jusques le samedi suivant que le prédit Guillaume Farel, prédicant de la doctrine et loi luthérianne, commis et député de par les seigneurs de Berne pour prêcher en leur dite ville d'Orbe, à heure de une heure de matin, alla droit à l'église, auquel lieu il attendit jusques à ce que l'office de l'église fut achevé. Etre fait, le dit Farel se mit en chaire pour prêcher; et grand merveille je m'étonne des petits enfants lesquels, *d'eux-mêmes et sans conseil, se mirent tous devant et à l'entour de* la chaire, se couchant et faisant des dormants, et, après avoir demoré quelque peu, tout en un instant se vont lever et s'en sortirent hors de l'église criant et hurlant à grand' force, dont le dit Farel fut fort ébahi; aussi furent plusieurs de la ville, et n'eut le dit Farel en son sermon que trois auditeurs. »

Telle fut la première prédication de Farel en la ville d'Orbe. L'ardent dauphinois n'était pas pour se décourager de si humbles et difficiles débuts.

« La dimanche suivant, qui fut fête Saint-George, arriva un ambassadeur de Berne...., auquel jour fut portée la procession en l'église parochiale appelée Saint-Germain, qui est hors la ville, et cependant le dit Farel prêcha et continua sa prédication jusqu'au retour de la dite procession qu'il était encore en chaire, et les enfants qui entrèrent les premiers commencèrent à crier, à siffler et à hurler, et les prêtres entrèrent en chantant en l'église, et quand le dit Farel vit cela, il sortit hors de la chaire et s'en alla. Au dit sermon étaient dix personnes. Après dîner, en la présence du dit seigneur ambassadeur et du bailli, prêcha le dit Farel, et n'étaient des auditeurs que dix personnes

comme dessus. Voyant le dit ambassadeur et le bailli que l'on ne tenait compte du dit Farel, ni de sa prédication, et que nul n'y voulait aller, lors ils firent assembler le conseil auquel assista le dit ambassadeur et bailli, lequel ambassadeur exposa que le vouloir des seigneurs de Berne était que, pour ce que le beau Père frère Michel Juliani avait prêché les articles susmentionnés publiquement, que leur vouloir était que iceux fussent répudiés (réfutés) publiquement par leur prédicateur Guillaume Farel; et davantage leur vouloir était que tout chef d'hôtel (de maison), hommes et femmes, dussent aller au dit sermon pour ouïr la dite répudiation.

» Le dit Farel prêcha toute la semaine suivante, et prêchait par jour deux fois le jour, et chacun sermon tenait deux heures, et tous ses sermons étaient tout semblables l'un à l'autre, sans avoir grand' différence. Le plus de ses sermons n'était sinon de appeler aux prêtres et à toutes gens d'Eglise, disant « ces brigands, ces larrons, ces meurtriers, » et, quand il avait achevé, il tournait toujours à son propos. Le peuple fut fort obéissant au mandement des dits seigneurs de Berne et chacun y comparut, par deux jours; ensuite chacun en fut saoul sans plus y aller, réservées les dites dix personnes qui tinrent toujours avec le dit Farel. »

Ruchat, cela va sans dire, ne mentionne pas ce que dit Pierrefleur des sermons de Farel. En revanche, il cite parmi les dix premiers auditeurs qui restèrent fidèles au prédicateur de la réforme, Pierre Viret qui devint son disciple, et dont la noble figure, bien plus sympathique que celle de son maître, a été longtemps trop effacée par elle, comme sa voix moins forte mais plus onctueuse était dominée par la voix retentissante et belliqueuse de Farel.

Celui-ci, quelques semaines plus tard, présida pour la première fois à la communion selon le nouveau rite. Le court récit de Pierrefleur mérite d'être recueilli.

« Le jour de Pentecôte, qui fut le 28e jour du dit mois de mai, fut faite par le prédicant Farel la première cène en la ville d'Orbe, en la sorte qui s'ensuit : premièrement, le dit Farel prêcha à six heures du matin; être prêché, ils étendirent une toile sur un banc et y mirent sus des oublies ou osties et du vin; lors le dit Farel alla d'un côté à genoux, puis Farel leur dit : « Par-» donnez-vous tous les uns aux autres? » et ils dirent « que oui. » Lors le dit Farel leur donna à chacun un lopin, disant qu'il « leur donnait en mé-» moire de la passion de Christ, » et puis leur donnait à boire. Le nombre de ceux qui prinrent la dite cène furent sept, à savoir, etc... Etre cela fait, nos dits luthériens se retirèrent; lors l'on commença à chanter la messe. — Le

lundi et le mardi, les dits luthériens se mirent à *ouvrer* (travailler), qui était contre les ordonnances de l'Eglise... et aussi ne faisaient ni quartemps, ni carême, ni autre jûne, mangeant chair et autres viandes [1] en tout temps et tous les jours comme le dimanche indifféremment, sans exception quelconque. Et qui était contrevenant, c'est-à-dire qui voulait faire jûne ou abstinence de viandes, icelui était réputé homme papistique, avec ce qu'il était en danger de payer amende, comme il en prit au faiseur du présent livre, etc. »

Un peu plus tard nous retrouvons Farel à Grandson, et, bien qu'il ne fasse que passer devant nous dans le récit qui va suivre, je ne puis résister au plaisir de transcrire ce chapitre de Pierrefleur :

« Le dimanche après fête saint Jean-Baptiste, furent pris et menés en prison deux cordeliers non réformés, que nous disons communément de la grand' manche, de Grandson, dont l'un avait nom Gondoz et l'autre Tissot. La cause de leur détention fut pour que en leur église il y avait un gardien (supérieur) savant, lequel tous les dimanches prêchait, et à son prêche ne faisaient faute d'y comparaître les prédicants luthériens, à savoir Farel, Viret et autres leurs complices, lesquels n'allaient au dit sermon fors que pour faire scandale et se démentaient par plusieurs fois, dont il y avait grand bruit entre les uns et les autres. Or advint que la dite dimanche aucuns vont dire aux dits cordeliers : « Gardez-vous, car ces luthériens ont aujourd'hui fait » délibération de abattre votre grand' croix. » Sur le dit rapport les cordeliers se mirent sur leur garde, attendant les luthériens, lesquels vinrent après, accompagnés du sieur Jacques de Watteville, avoyer et commis au nom et pour la part des seigneurs de Berne pour aller au dit Grandson. Les dits cordeliers, non connaissant le dit seigneur de Watteville, vont dire à toute la bande : « Retirez-vous, vous ne cy entrerez pas, » et sur ce les dits luthériens voulurent faire effort. Lors l'un des dits cordeliers pensa frapper le dit seigneur de Watteville sans le connaître. Lui, voyant la fureur, commença à dire : « Tout beau, il ne se faut pas tant échauffer. » D'autre part, ceux du commun du dit Grandson, craignant que le dit cordelier ne fisse scandale en la personne du dit ambassadeur, commencèrent à crier : « Gardez que vous » ferez, c'est monsieur de Watteville! » Lors l'un des dits cordeliers eut si grand peur qu'il laissa tomber un achon (hache) d'armes qu'il portait, et à cela le bruit fut apaisé jusques après le sermon qu'ils furent pris et menés

[1] Le mot *viande* signifiait primitivement toute espèce d'aliments, tout ce qui sert à soutenir la *vie*. Ainsi on appelait *viande de carême*, non-seulement le poisson, mais les fruits secs, etc.

en prison et tenus environ quinze jours, pendant lequel temps furent commis deux hommes de Berne pour se tenir au dit convent (couvent) de Grandson, afin de garder que nul des dits cordeliers ne s'enfuît, et aussi que l'on ne reffouît (enfouît) aucunes richesses de leur dit convent. Eux, étant en prison, furent grandement sollicités de renoncer à la religion chrétienne qu'ils nommaient *papistique*, mais iceux eurent pour l'heure bon cœur, et, moyennant leur fermeté, furent mis en liberté. Environ deux ans après ils renoncèrent à la dite ancienne religion et prinrent la loi luthérienne et furent faits prédicants, l'un de Fontanne (Fontaines) qui est un village près de Grandson, et l'autre de Bavois et Chavornay. Tous furent mariés et eurent grand' génération d'enfants.

» En ce temps furent mis en inventaire tous les biens étant au couvent des chartreurs près de Grandson d'une lieue, et s'appelaient la Chartrourse de la Lance. Environ deux ou trois ans après, les seigneurs de Berne et Fribourg y envoyèrent leurs commis qui firent à vider tous les moines étant au dit convent, et partirent (partagèrent) les dits seigneurs commis tous les meubles, par égale portion, et les emportèrent à leur pays; puis revinrent et vendirent le dit convent, ensemble la vigne et une frutière pour garder bêtes, à un Jacob Tribolet de Berne, lequel la rédifia et bâtit à son plaisir, et puis devint borgne et perdit la vue et mourut. »

Jacob Tribolet (d'une famille bernoise et non neuchâteloise) était bailli de Grandson quand il acquit pour 4,000 livres la chartreuse de la Lance. Il est évident que dans l'esprit de Pierrefleur les malheurs qui l'atteignirent étaient (y compris la mort) une punition que Dieu faisait justement tomber sur un acquéreur de biens ecclésiastiques (¹).

Dans son chapitre XXXVII, qui porte le même titre que celui que je viens de transcrire, *De ceux de Grandson*, Pierrefleur raconte une rixe dans laquelle Farel, Froment et Grivat furent fort maltraités; ce qu'il ne dit pas,

(¹) La Lance resta néanmoins pendant plus de deux siècles dans la famille Tribolet; au milieu du siècle passé elle passa en mains neuchâteloises (les Chevalier de Rochefort) et au commencement de celui-ci fut acquise par la famille Pourtalès.

La chartreuse de la Lance dépendait de l'abbaye de Fontaine-André. Son nom a donné lieu à quelques débats parmi les étymologistes qui le faisaient venir, les uns d'un morceau de la lance qui avait percé le côté du Seigneur, et qui était gardé là comme une relique, d'autres d'un fragment de celle de saint Maurice ou de Constantin. M. D. Martignier croit retrouver l'origine de ce nom dans l'acte de donation d'Othon de Grandson qui céda ce couvent à l'ordre des Chartreux (1320), et qui mentionne la fontaine de *la Lance;* c'est celle-ci qui aurait donné son nom à la chartreuse. Cependant le ruisseau de la Lance s'appelle l'*Adia*, ou la *Dia*, nom générique d'ailleurs dans le Jura. L'assertion de M. Martignier ne semble donc pas absolument prouvée.

c'est que, sans le secours de Froment, Farel courait risque d'être assommé par les femmes de Grandson.

« Dimanche suivant, les prédicants sonnèrent leur sermon, et, afin de donner empêchement et que l'on ne chantât la messe, les dits prédicants prêchèrent trois sermons, l'un après l'autre; quand l'un avait achevé de prêcher, l'autre recommençait, tellement que l'heure était tarde. Les chrétiens, désirant que l'on chantasse la messe et voyant les empêchements que les dits prédicants leur faisaient, vont enhardir les femmes à devoir entrer dedans, ce qu'elles firent, et entrèrent avec grand bruit qu'elles firent, dont sur ce les dits prédicants et leurs complices pensèrent avoir mêlées et les voulurent frapper et mettre hors du temple. Mais la multitude se trouva si grosse, avec le bon cœur (courage) qu'elles eurent, qu'elles furent les maîtresses, mais sur tout qui eut du pire, ce fut les trois prédicants qui se nommaient Guillaume Farel, Marc le rogneux (nom injurieux donné à Antoine Froment par les catholiques) et George Grivat alias Calley, lesquels furent merveilleusement mal accoutrés, tant par le visage que autre part, et firent en telle sorte que la messe se chanta malgré les dits prédicants et leurs complices... »

Quelques années plus tard, en 1538, nous rencontrons une dernière fois, dans les Mémoires de Pierrefleur, le réformateur de Neuchâtel, et cela à l'occasion des *Noces de Pierre Viret, prédicant d'Orbe :* c'est le titre du chapitre où le chroniqueur raconte comme suit le mariage du réformateur du pays de Vaud :

« Le dimanche, 6e jour d'octobre, ont été faites à Orbe les noces de Pierre Viret, prédicant (pasteur) de Lausanne, avec Elizabeth, fille de Pierre Turtaz; et les épousa Guillaume Farel. Peu de temps après, la dite Elizabeth mourut au dit lieu de Lausanne, de laquelle mort fit, le dit Viret son mari, un livre lequel fut imprimé, mais, pour ce qu'il y avait tant de folies, en sorte que chacun se riait d'icelui, il fut défendu, ensorte que le tout fut perdu. Dans le dit livre, entre autres, était mis par écrit qu'elle voyait les cieux ouverts et les chaires et places lesquelles étaient préparées pour Farel et pour Viret son mari, et autres propos qui seraient trop longs à réciter. Environ un an après la mort d'elle, le dit Viret se remaria et fit ses noces à Lausanne. »

Le livre de Viret, l'homme peut-être le plus remarquable qu'ait produit la Suisse romande au seizième siècle, n'était apparemment pas aussi *fou* que le dit Pierrefleur. Ruchat, qui le mentionne d'après ce dernier, n'en donne pas le titre, et je ne sais s'il est indiqué quelque part dans la volumineuse liste des ouvrages de Viret. — Quant à Farel, « l'homme d'une seule idée », il se con-

tenta pendant de longues années, de bénir les mariages de ses amis, comme il l'avait fait de celui de Viret, et ce ne fut qu'au soir de sa vie agitée qu'il eut le loisir de songer à son propre mariage. Il n'avait pas moins de soixante-neuf ans quand il épousa, à Neuchâtel, une jeune fille qui, par compensation, n'en avait que dix-sept (¹). Ce détail, qui ne jette d'ailleurs aucune ombre sur la gloire du réformateur, a été noté par l'historien national de Neuchâtel (²).

Un autre détail qui concerne sa famille, nous a été conservé par Pierrefleur. On sait que Farel, dont le nom était celui du petit village de Farel ou Fareau, où il était né, aux environs de Gap, appartenait à une famille distinguée. Cette famille avait de la fortune, et les frères de Guillaume, ayant quitté comme lui leur patrie pour s'établir en Suisse, y devinrent seigneurs terriens. Donnons ici une dernière fois la parole au grand banderet d'Orbe :

« Sur la fin du mois de septembre (1554) mourut à Cossonay noble Rose de Cossonay, veuve de feu noble Guillaume de Burnens (Bionnens), homme fort riche; le château de Senarclens, près du dit Cossonay, était à elle... Ils moururent sans avoir eu aucune génération. Elle fit à faire testament à son mari à son plaisir et lui fit à donner son bien à gens qui ne devaient rien avoir.... Mais, de tout ce ne demeura impunie, selon le juste jugement de Dieu, car, avant que mourir, elle tomba en si grande indigence qu'elle fut privée du tout de ses biens. Un homme parti de Gap en Provence (Dauphiné), nommé Pharel, fit achept de son château de Senarclens, et puis, après avoir été quelque temps en pauvreté, elle mourut au dit Cossonay. »

Cet homme, parti de Gap, était un des deux frères du réformateur. Claude et Gautier Farel, venus au Pays de Vaud vers 1549, y achetèrent, en effet, à cette même date, de dame Rose de Cossonay, le fief de Senarclens. Mais la seigneurie ne resta pas longtemps dans leur famille. Les hoirs de Gautier Farel firent discussion en 1576, et leur part du fief fut acquise par la famille Charrière. Les filles de Claude Farel ne purent conserver non plus leur part de la seigneurie, et la vendirent à la même famille en 1584. On voit encore

(¹) « M. Em. Lesens, de Rouen, a republié (1874) l'ouvrage du pasteur Ph. Legendre sur la persécution de l'Eglise de Rouen à la fin du dix-septième siècle. En parcourant ce volume, j'y ai trouvé le nom d'une dame Thorel qui, naturellement, m'a fait penser à *Marie Thorel* la femme de notre réformateur. » — Note de M. H. Gagnebin.

(²) « Bonstetten (le gouverneur) écrivait à ses amis de Paris, en 1558, que maître Guillaume Farel venait de fiancer une fort belle fille, âgée de seize à dix-sept ans, et qu'on se disposait à bien danser à ses noces. » *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par Fréd. de Chambrier (1840), p. 380.

à Cossonay, auprès de l'église, la pauvre petite maison où les nièces du réformateur de Neuchâtel moururent dans l'indigence, et, après avoir été dames de Senarclens, finirent leur vie en qualité d'économes du four banal de la bourgade; on leur avait donné cet humble office en considération de leur pauvreté, aussi bien que de leur nom de Farel.

Ces détails sont à leur place dans le *Musée neuchâtelois* qui voudra sans doute les reproduire, maintenant que l'on vient de dresser une statue à l'homme dont la parole et la foi ardentes ont laissé une si profonde trace dans notre histoire. Après avoir transcrit les quelques pages où Pierrefleur nous parle de lui, je n'ai éprouvé qu'un regret, c'est que nous ne possédions pas, sur ces années de la réforme, une chronique neuchâteloise écrite avec autant de simplicité que la sienne, et qui nous montre Farel à Neuchâtel, à Valangin et à Lignières, comme Pierrefleur nous l'a fait voir à Orbe et à Grandson.

Ch. B.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

FRÉDÉRIC JEANNERET

1794-1849

Si le nom que nous inscrivons en tête de ces lignes n'a pas signé d'œuvres émérites, il n'en est pas moins honorable et se trouve directement lié à l'histoire du développement artistique dans notre canton. Ce développement s'opéra lentement, comme nous l'avons vu; si le plus grand nombre y contribua par des tableaux et des gravures, d'autres, comme l'homme dont nous nous occupons ici, par des travaux d'enseignement, des leçons et des expositions d'objets d'art.

Frédéric Jeanneret naissait au village de Travers en 1794. Nous ne savons

rien de ses premières années, mais il est à supposer qu'il les employa à travailler activement et avec succès, puisqu'à l'âge de dix-huit ans il quittait son village natal pour remplir un poste d'instituteur dans un établissement des Frères moraves, à Kleinwelke en Saxe; le jeune homme devait y enseigner le dessin, il n'en possédait que des notions fort rudimentaires, mais il avait l'amour du travail, et cette ténacité particulière aux montagnards neuchâtelois du siècle passé. F. Jeanneret se mit à l'étude du dessin; nous ne savons à quel point il y réussit, mais quelques années plus tard, nous le trouvons à Dresde, en qualité de précepteur, et employant tout le temps dont il pouvait disposer à fréquenter l'académie de peinture de cette ville; ses progrès y furent rapides, car en 1817, à la suite d'une exposition de peinture à laquelle il avait pris part, il obtenait un diplôme; il avait alors vingt-trois ans.

F. Jeanneret avait le sens artistique développé à un haut degré; les études qu'il a laissées nous le prouvent évidemment, mais il possédait aussi celui de populariser les œuvres d'art et d'en faire un élément éducatif; c'est cette disposition particulière qui caractérise sa vie. Il avait compris, longtemps avant que l'expérience en ait démontré l'utilité, que les musées, les collections et les expositions étaient un des plus puissants moyens de perfectionnement du goût; jeune, passionné dans cette foi, il adressa au roi de Saxe une lettre dans laquelle il réclamait son intérêt en faveur d'une exposition artistique permanente qu'il se proposait de fonder à Dresde.

Voici cette pièce et la lettre d'envoi qui l'accompagnait :

Sire,

J'ose déposer aux pieds de Votre Majesté le plan ci joint, touchant l'établissement d'une exposition permanente de tableaux, de dessins et de gravures. Avant de mettre ce plan sous les yeux de Votre Majesté, je n'ai pas manqué de le communiquer aux artistes les plus distingués de Dresde, qui l'ont approuvé sur tous les points, en me promettant d'appuyer cette entreprise utile autant que possible, au cas que la grâce de Votre Majesté m'accorde la permission nécessaire de procéder à l'exécution. C'est cette permission que j'ose demander aujourd'hui à Votre Majesté. Ne pouvant guère louer un local pour commencer cet établissement, je prie Votre Majesté qu'Elle daigne m'accorder pour quelque temps le salon de tableaux de la terrasse de Bruehl, où les nouveaux tableaux seraient fort bien exposés moyennant quelques cloisons que je ferais construire et qui, du milieu du salon, aboutiraient aux trumeaux des fenêtres. Le double intérêt qu'y trouverait le public, donnerait, je l'espère, des fondements solides à mon établissement.

Comme il me serait indispensable de faire quelques voyages, qui tendraient à me rendre plus digne de mon entreprise, je serais bien aise d'attendre le printemps prochain pour commencer.

En attendant de la munificence de Votre Majesté l'accomplissement de ma très-humble prière, je suis, etc.,

FRÉDÉRIC JEANNERET.

Dresde, le 9 mai 1821.

Plan d'une exposition permanente de tableaux, de dessins et de gravures à Dresde.

Le public, jouissant de la facilité de voir des productions des arts, en retire de très grands avantages qui se répandent dans toutes les branches de la société. Il y a peu de familles qui ne désirent avoir quelques bons tableaux dans leurs maisons, peu de paroisses qui n'aspirent à posséder des tableaux édifiants dans leurs églises, mais presque toujours il se présente des obstacles qui empêchent de remplir une si belle intention; souvent des habitants de Dresde ou des voyageurs voudraient se procurer des copies des divers tableaux de la galerie, ou commander d'autres ouvrages; ils s'adressent à quelqu'un qui leur recommande ordinairement les peintres déjà en vogue, et rarement ceux qui désirent être connus, et qui cependant ont un talent distingué. L'artiste que l'on désire occuper, se voit souvent obligé de faire un prix très-haut, attendu qu'il y a des gens qui croient que l'on ne peut être grand que lorsqu'on est recherché; pourtant il arrive que l'amateur, qui ne voit point encore l'ouvrage, se sent rebuté par une somme trop considérable, il craint de blesser la délicatesse de l'artiste en marchandant avec lui, et presque toujours la chose reste inexécutée, contre la volonté des deux parties; car l'artiste de son côté, qui regarde un tel ouvrage comme un sujet d'études, ou qui vient d'épuiser ses ressources pécuniaires en faisant ses études, ou qui a une famille à entretenir, ou aussi qui a fait le voyage de Dresde pour y jouir des charmes et des grands avantages que lui présente cette capitale, et qui a compté y trouver de l'ouvrage, serait, j'en suis certain, souvent satisfait de la moitié et même de moins de ce qu'il a cru devoir demander. Donc si les artistes qui font de belles copies, avaient un endroit pour les exposer aux yeux du public, et si l'on en faisait un prix raisonnable, elles seraient bientôt vendues, et même il y aurait plus souvent des ouvrages de commandés.

Il est aussi à considérer que beaucoup d'artistes, logeant, ou dans des étages élevés, ou dans des quartiers éloignés du centre de la ville, leurs tableaux ne sont guère vus de personne, et malgré le talent décidé de la plupart, ils sont souvent dans le besoin. Il serait aussi bon que chaque artiste exposât un ou deux portraits faits par lui, et donnât son prix fixe pour que ceux qui veulent faire faire des portraits, aient occasion de choisir celui auquel ils donnent la préférence. Il est très-ordinaire d'entendre les plaintes réitérées de la plupart des artistes distingués, pour avoir été interrompus plusieurs fois pendant la journée par des étrangers qui, une fois étant dans leur atelier, veulent voir tout en détail, et jouir de leurs productions. Les peintres aiment bien qu'on voie leurs ouvrages, mais ils n'aiment pas quitter leur travail pour les montrer eux-mêmes. On voit aussi fort communément de superbes tableaux peints ici, partir pour l'étranger ou destinés à des cabinets particuliers, et qui n'ont été vus que de très-peu de personnes; ne serait-il pas avantageux de les exposer auparavant? Lorsqu'un artiste quitte la ville pour un certain temps, et qu'il ne peut point garder de chambre pour placer les tableaux qu'il laisse ici, au lieu de les mettre dans des

endroits qui leur nuisent, il aimerait sûrement mieux les exposer. En outre, après la mort d'un artiste, ses héritiers se voient souvent obligés, faute de local ou d'argent, de vendre à un très-bas prix les tableaux qu'il leur a laissés, ou même de les mettre à l'encan ; ils pourraient tirer par là un meilleur parti de leur héritage. Un autre but d'utilité que présente encore cette exposition, c'est que, dans les diverses classes de l'académie, on fait quantité de superbes dessins sous la direction de Messieurs les professeurs, et presque tous les jeunes artistes aimeraient à les vendre; il est certain que dès que cela serait connu, ces dessins se répandraient dans les écoles et dans les instituts du royaume, lesquels pour l'ordinaire manquent absolument d'originaux, ou n'en ont que de très médiocres. Or, en considérant un tel établissement sous ce point de vue, il est évident qu'il ne pourrait être que très-utile au public, et que les artistes distingués, comme ceux qui ne sont que peu connus, y trouveraient de grands avantages. Ces considérations et d'autres, m'ont fait naître depuis plusieurs années le vif désir de fonder cet établissement, si on daigne m'en accorder le privilége. Supposé que cela eût lieu, j'arrêterais les articles suivants pour son organisation :

Art. 1. Les personnes qui voudront exposer des tableaux, devront, après en avoir prévenu l'entrepreneur, les faire transporter à leurs frais.

Art. 2. Les exposants dont les tableaux seront à vendre, en fixeront le plus bas prix, et s'il se présente plusieurs amateurs pour en faire l'acquisition, ils enchériront les uns sur les autres, et l'adjudication aura lieu au bout d'un temps qu'aura fixé celui à qui appartient le tableau.

Art. 3. L'entrepreneur se réserve le droit de recevoir les tableaux, d'en désigner la place, et de les renvoyer quand il le jugera à propos.

Art. 4. Quiconque aura acheté un tableau, ne pourra l'emporter avant d'en avoir payé le montant en argent du pays, et il se chargera lui-même de le faire emballer.

Art. 5. Pour subvenir aux frais occasionnés par l'établissement, l'entrepreneur retiendra les 5 °/₀ des tableaux et dessins vendus; quant aux gravures, les prix de commission seront conventionnels. Chaque personne payera au concierge deux gros d'entrée, excepté les exposants qui auront l'entrée gratis. On pourra s'abonner à raison de 1 Rx. 8 gr par trimestre.

Cette demande, soit qu'elle émanât d'un étranger, soit qu'elle ne fût pas comprise, n'obtint point l'appui de la protection royale et le projet fut abandonné.

L'idée des expositions permanentes, réalisée aujourd'hui dans tous les centres artistiques, peut donc être revendiquée par notre compatriote qui avait, on le voit, l'instinct de vulgariser les œuvres d'art; c'est par cette aptitude particulière que son influence fut réellement utile chez nous comme nous le verrons plus tard.

La peinture était devenue le but unique des études de F. Jeanneret; il quitta son poste d'instituteur pour se vouer exclusivement à l'art. Un des professeurs de l'académie de Dresde, de Kügelchen, avait pris son élève en affection et

l'encouragea dans cette idée; il lui proposa même un voyage en Italie qu'ils devaient faire ensemble; Jeanneret redoubla de zèle et se mit à étudier l'italien. Le jour du départ était fixé, les voyageurs allaient prendre la route au bout de laquelle le jeune artiste voyait étinceler ce monde de tableaux et de statues qui attirera sans cesse à lui toutes les intelligences éprises de beau et d'idéal; mais le rêve s'écroula subitement, le professeur Kügelchen fut assassiné près de Dresde par un malfaiteur qui le dépouilla de son argent.

F. Jeanneret ne renonça point cependant à son voyage, mais il voulut auparavant revoir son pays et sa famille. Retenu longtemps à Neuchâtel où il peignit les portraits de ses parents âgés, qu'il ne pensait pas retrouver à son retour, une circonstance fortuite vint encore lui barrer la route du pays auquel il aspirait; le poste de maître de dessin de Neuchâtel se trouvait alors vacant, des amis engagèrent l'artiste à concourir. Il y consentit et fut nommé sans l'avoir désiré. Ceci ruinait ses espérances du moment, il fallait dire adieu à tout ce que l'imagination entrevoit au delà de la frontière d'Italie; ce n'était point le but auquel tendait le jeune homme, il accepta cependant, pressentant sans doute à l'avance que son influence pouvait être salutaire dans ce rôle si difficile et souvent si ingrat de l'enseignement.

De ce moment, F. Jeanneret était définitivement fixé à Neuchâtel où il se mariait peu après. De 1821 à 1830, il dirigea la *salle de dessin*, et apporta dans ses leçons un zèle qu'il eut le talent de communiquer à ses élèves; il composa même et dessina sur pierre, à leur intention, une collection connue sous le nom d'*Etuis de cent feuilles* ou modèles de dessins gradués avec beaucoup de méthode; il demanda pour cet ouvrage la collaboration des Lory.

Comme le temps consacré à l'étude du dessin était fort limité, le professeur, dans l'intérêt des élèves avancés, ouvrit un cours particulier chez lui; cette école du soir eut une heureuse influence sur le goût; un grand nombre de nos concitoyens, qui devaient prendre plus tard une place honorable dans l'art et l'industrie, y acquirent des principes rationels de dessin et des notions de perspective, étude à laquelle F. Jeanneret donnait tous ses soins, et dont il composa même un traité. Il peignit aussi à ce moment plusieurs portraits qu'on voit encore avec plaisir dans quelques familles neuchâteloises.

En 1825, il reprit le projet qu'il avait déjà formé à Dresde quelques années auparavant, et le magasin d'objets d'art et d'industrie qu'il ouvrit à cette époque à Neuchâtel, dans le bâtiment dit le Trésor, fut un peu la réalisation de l'idée qu'il avait toujours caressée; son but était de réunir, dans une exposition permanente, les productions artistiques et industrielles de notre pays. F. Jeanneret s'adjoignit comme associé le peintre H. Baumann.

Voici comment le *Messager boiteux* s'exprime à ce sujet en 1827 :

« Ce n'est pas aux arts mécaniques seulement que se borneront désormais les travaux de nos compatriotes. Les beaux arts sont devenus aussi l'objet de leurs études, et les talents de plusieurs leur ont déjà acquis de la célébrité sous ce rapport.

» Un établissement formé à Neuchâtel au commencement de 1826, pourra avoir quelque influence sur les progrès de ce goût pour les arts d'imitation qui se manifeste au milieu de nous. Deux artistes (MM. Jeanneret et Baumann) ont eu l'heureuse idée de réunir dans un même local, à côté des objets variés qu'ils tirent de l'étranger, les produits d'art, que ceux de nos concitoyens qui en sont les auteurs voudraient leur confier pour les exposer à la vue des curieux, et par ce moyen les faire connaître, et peut-être en procurer la vente. On trouve ainsi chez eux une collection précieuse de tableaux, gravures, dessins originaux, pièces d'horlogerie, instruments de mathématiques, mécanismes ingénieux, etc., sortis des ateliers de nos artistes, et qui, comparés entr'eux, ou avec ce qui s'est fait jusqu'ici peuvent fournir de justes données, pour constater l'état actuel de notre industrie, et apprécier les développements dont elle est susceptible. »

Voici comment Max. de Meuron s'exprime à ce sujet dans une lettre du 29 novembre 1825, adressée à Léopold Robert :

» L'établissement de M. Jeanneret, s'il réussit, aura certainement des avantages.

Je regrette beaucoup sous ce rapport que vous ne puissiez rien lui envoyer. Il s'agit moins ici, mon bon ami, d'une affaire avantageuse pour vous, pécuniérement parlant, qu'honorable pour votre pays qui aimerait pouvoir se réclamer de vous par vos ouvrages, mais par cela même il serait précieux dans un dépôt d'industrie nationale d'y trouver quelque chose de vous ou de M. votre frère. — Une étude de votre main faite en un ou deux jours, une copie de votre frère d'après un de vos tableaux, c'est tout ce que nous demandons et ce qu'un de nos compatriotes voyageurs apporterait facilement. Je vais déposer là des médailles de Brandt. Il y aura des gravures de Forster, j'y mettrai aussi quelque chose à mon tour ; de cette manière si chacun fait quelque chose, il en peut résulter un bien. Si vous ne voulez pas que M. Jeanneret dispose de ce que vous enverrez pour le vendre, laissez-le-lui au moins pour que les étrangers et vos compatriotes l'admirent. Jeanneret est un homme qui inspire toute confiance. Je vous invite donc à changer d'avis et à lui envoyer quelque chose par patriotisme. Si nous voulons procurer à nos après-venant plus de ressources que nous n'en avons, il faut tâcher d'éveiller le goût du public pour les arts et ceci offre peut-être le moyen. »

F. Jeanneret prit encore une grande part à la première exposition de tableaux qui eut lieu à Neuchâtel en 1826, dans la maison Heinzely, rue de l'Hôpital; exclusivement neuchâteloise, elle était destinée à réunir les œuvres de nos artistes; un jury devait choisir celles qui méritaient d'être envoyées à une exposition qui s'ouvrait à Berlin au mois de septembre de la même année.

De 1826 à 1829, la maison Jeanneret et Baumann édita plusieurs collec-

tions de vues du canton et de la Suisse, des costumes, des albums, le grand panorama de Chaumont, etc. Ces nombreuses publications donnèrent beaucoup d'émulation aux travaux artistiques. La maison Jeanneret et Baumann fonda même un atelier de coloristes qui compta en moyenne douze jeunes artistes, presque tous neuchâtelois; c'est dans cet atelier que prit naissance la peinture sur bois blanc de l'Oberland qui fut à la mode pendant plus de dix ans. H. Baumann se retira de l'association vers 1830, et F. Jeanneret prit seul la direction de son magasin qui passa à ses fils après sa mort, puis devint le bazar de MM. Jeanneret et Humbert.

La carrière artistique de F. Jeanneret finit à l'époque où il se démit de ses fonctions de professeur de dessin, c'est-à-dire en 1829, mais il demeura toute sa vie un sincère ami des arts, et ne cessa de s'intéresser vivement à tout ce qui se fit chez nous dans ce domaine.

Si le hasard n'avait point barré la route à laquelle F. Jeanneret aspirait, on peut dire que certainement il eût laissé dans les arts un nom illustre; ses débuts dénotent des qualités réelles, mais nos destinées ne sont point dans nos mains, et tous ne peuvent briser les entraves qui enchaînent leur volonté; l'influence du professeur et du vulgarisateur des œuvres artistiques a été plus utile que n'eût été, peut-être, celle du peintre. En 1834, il fonda, en société avec François Jeanneret, la fabrique de chapeaux de paille qui devait prendre une si grande extension sous la direction de ses fils. Ajoutons que c'est en grande partie à son initiative que l'on doit la route de Neuchâtel à Chaumont.

Frédéric Jeanneret mourait en février 1849. Nous avons donné précédemment (juillet 1876) une planche de croquis où se remarque une grande facilité pour la figure et le paysage. Le musée possède deux dessins représentant des portraits, qui donnent aussi la mesure de ses études et de qualités qui ne purent arriver à leur plein développement. Parmi ses portraits peints, à nous connus, nous citerons ceux de *Mme Zode* et des *Pasteurs Dardel* et *Gallot*. Parmi les vues gravées d'après lui, *La place du Marché à Neuchâtel*, Rordorf, sc. *La place de l'hôtel de ville de Neuchâtel*, Iselin sc.

Modeste et aimable, il a laissé le souvenir d'un homme de bien et d'un citoyen utile et regretté.

A. Bachelin.



SAUTIERS DE LA BOURGEOISIE DE NEUCHATEL

C'est au XVIe siècle que les huissiers des seigneurs et des villes revêtent des livrées aux couleurs des armoiries; cette mode, venue des pays monarchiques, fut adoptée par les cantons et baillages suisses pour leurs huissiers, messagers, etc.; notre pays suivit l'exemple général, et dans le XVIIIe siècle, les conseils et les cours de justice eurent leurs sautiers à manteaux bariolés.

La bourgeoisie de Neuchâtel donna le ton, et l'on se souvient encore de ses sautiers, précédant les Conseils, le sceptre en main, dans les jours de cérémonie. Ces fonctionnaires étaient au nombre de deux. Celui de MM. les Quatre-Ministraux et celui du Grand Conseil de ville; ils portaient un manteau à grand col, primitivement mi-parti rouge et vert dans sa longueur, qui fut ensuite remplacé par un manteau vert à grand col rouge; la coiffure consistait en un tricorne à cocarde.

Le *sautier* de la seigneurie, ou du tribunal, portait un manteau bleu foncé galonné d'or.

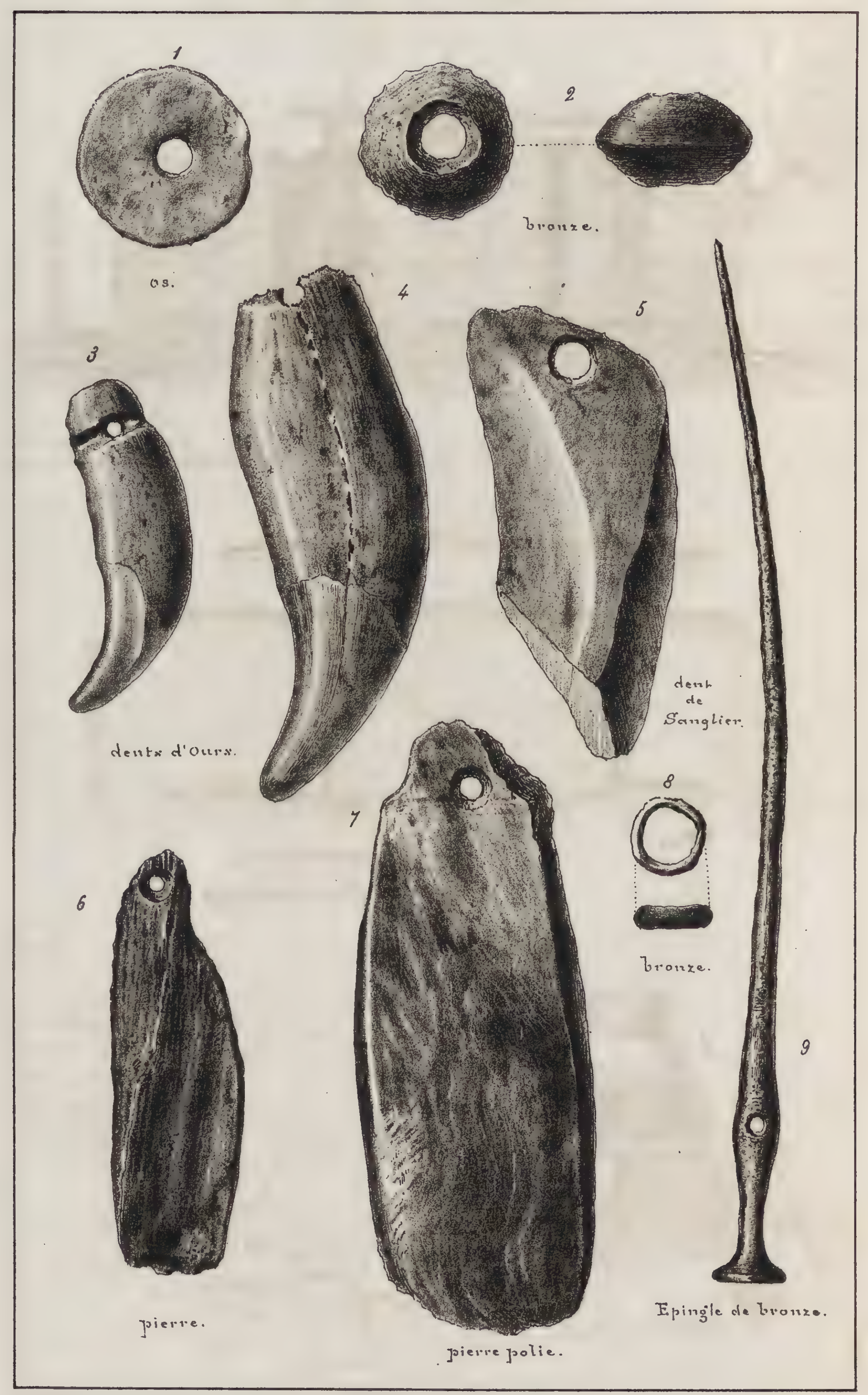
Le *messager de ville* avait la livrée des sautiers de la bourgeoisie; ceux-ci étaient chargés de l'entretien de l'hôtel de ville où ils étaient logés. Le sautier de MM. les Quatre-Ministraux était en outre étalonneur des poids et mesures. Les règlements relatifs à ces fonctionnaires mentionnent les articles suivants : — Ils sont tenus de paraître dans le costume de leur office à chaque assemblée de générale bourgeoisie et du Conseil général, de même quand ils accompagnent M. le maître-bourgeois à l'église les jours de communion. — La discrétion sur ce qui viendra à leur connaissance des affaires d'administration leur est ordonnée. — Il leur est défendu de s'absenter de la ville sans une permission expresse du Maître-bourgeois en chef. — Ils ne peuvent avoir de chien ni fumer. — Tous les quatre ans ils reçoivent un manteau neuf de livrée et un chapeau à trois cornes. — Lors du décès du roi ou de la reine, on leur fournit pour habillement de deuil ce qui est réglé au livre des habits, L. 35. — Ces deux derniers articles s'appliquent aussi au messager de ville. La livrée des sautiers fut supprimée en 1848. Les sceptres font partie de la collection du musée historique.

A. BACHELIN.



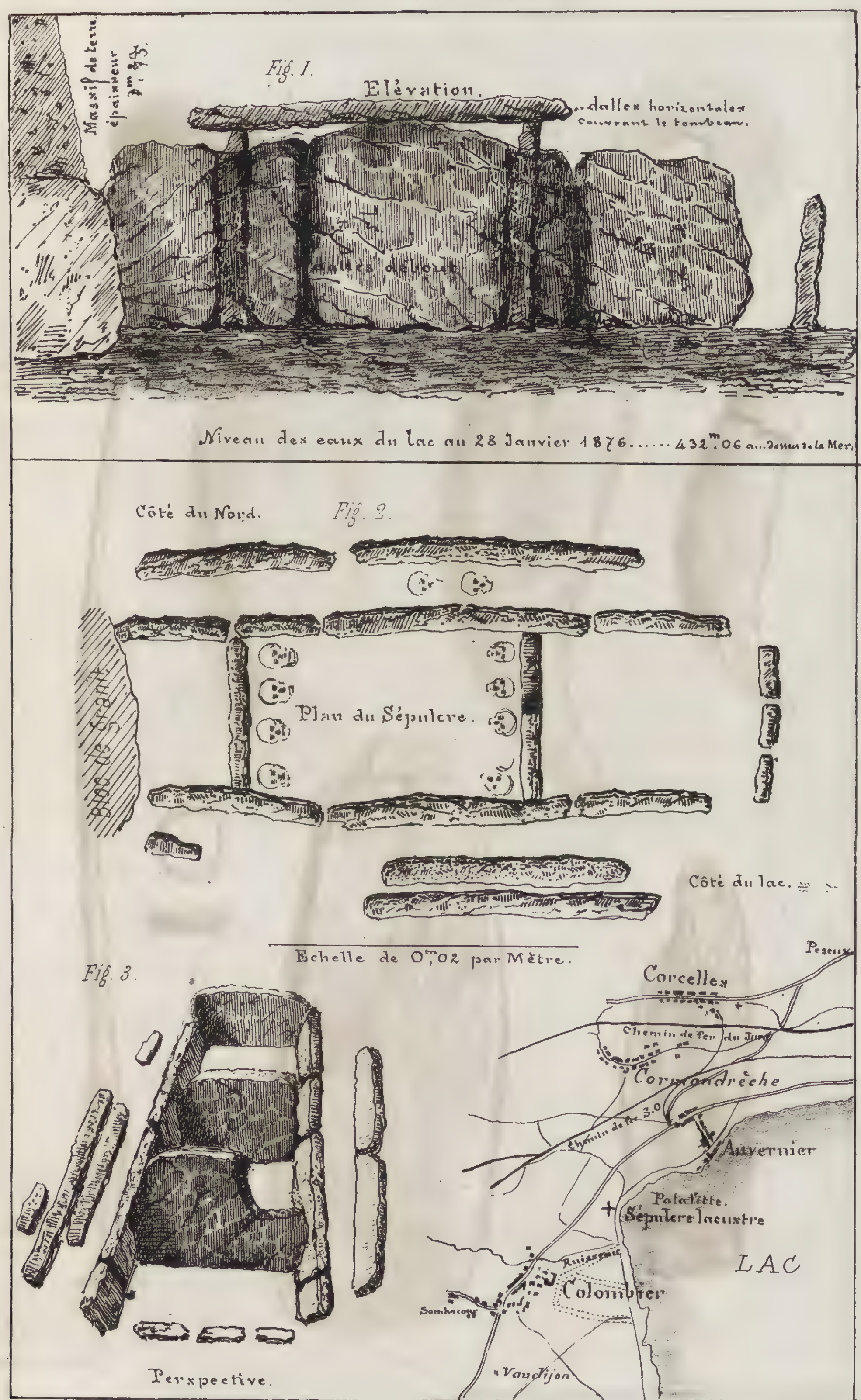






L. Favre. aut. Grandeur naturelle.

Objets trouvés dans le Sépulcre d'Auvernier.



d'après un dessin de M. H. L. Otz.

Sépulcre lacustre d'Auvernier.

LE SÉPULCRE PRÉHISTORIQUE

DE LA PALAFITTE D'AUVERNIER

Le sépulcre d'Auvernier, qui fait aujourd'hui l'un des ornements de la terrasse du château de Neuchâtel ([1]), a été découvert au mois de janvier 1876. Il est digne d'attention à plus d'un égard, non-seulement pour l'antiquaire de profession, mais pour tous ceux qui attachent quelque intérêt à l'histoire de notre sol. Il est en effet l'un des monuments des âges préhistoriques dans notre canton, et peut-être le plus complet de son espèce que l'on possède en Suisse. Mais ce qui en rehausse surtout l'intérêt, c'est qu'il servira désormais *à fixer d'une manière certaine* le mode de sépulture en usage chez les peuplades lacustres des bords de nos lacs.

S'il est aujourd'hui un fait bien acquis, c'est que les palafittes ou habitations sur pilotis n'ont pas seulement été des demeures passagères, mais qu'elles se sont perpétuées pendant de longues périodes, qui embrassent les trois âges de la pierre, du bronze et du fer ; et quant à leur population, feu M. Troyon était déjà arrivé à ce résultat, qu'elle pourrait bien ne pas avoir été inférieure en nombre à celle qui habite de nos jours les rives de nos lacs. On a dû, dès lors, se demander où pouvaient bien être les cimetières de ces cités lacustres, car il n'est pas naturel d'admettre qu'à aucune époque les hommes préhistoriques, quelque primitifs qu'ils fussent, aient jeté leurs morts au lac, bien qu'ils vécussent eux-mêmes sur l'eau. Cela répugne à la nature humaine. Ils devaient les enfouir quelque part à l'abri de la profanation.

([1]) Il vient d'y être transporté avec le concours bienveillant de la Municipalité de Neuchâtel, après que la Société cantonale d'histoire en eut fait l'acquisition de M. Jules Riche, propriétaire du terrain dans lequel le monument a été découvert.

C'est en creusant les fondations d'une maison, dans une vigne située en face des pilotis lacustres, près du contour de la route qui longe le lac de Neuchâtel entre le village d'Auvernier et Colombier, que l'on a découvert ces curieuses tombes. Comme elles sont situées au pied d'un coteau de vignes (juste en face des principales palafittes), elles se sont trouvées de bonne heure recouvertes par les terres que les pluies et les orages entraînent et entassent au pied du talus, ce qui les a soustraites aux regards des curieux tout en les conservant intactes.

Les ouvriers terrassiers étaient occupés à faire leur tranchée dans cette terre remaniée, lorsqu'ils rencontrèrent à la profondeur de 2 m. environ et à une trentaine de mètres du rivage, une grosse pierre, une espèce de dalle, qu'ils eurent quelque peine à remuer. Quand ils l'eurent déplacée, ils virent qu'elle était juxtaposée à une autre de même nature et de même dimension. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'elles reposaient toutes deux sur d'autres pierres placées de champ et formant une espèce de margelle rectangulaire. L'une d'elles mesurait jusqu'à 1m90 de long. Les dalles qui formaient la couverture étaient à peu près d'égale dimension, l'une, la plus grande, mesurant 1m60 de long sur 1m30 de large.

Les ouvriers crurent d'abord qu'il s'agissait d'un ancien puits; mais déjà les premiers coups de pioche donnés dans l'intérieur de la margelle amenèrent des os humains. C'était donc une tombe qu'on avait soigneusement entourée de pierres granitiques. On se trouvait en présence d'un monument d'un type défini, celui des mégalithes. On sait que les plus remarquables de ces monuments funéraires sont les Dolmens qui sont répandus sur une bonne partie de l'Europe, spécialement le long des côtes de l'Atlantique. Le vrai Dolmen est un monument fait de grandes pierres dressées et recouvertes de dalles de même dimension. A ce point de vue, les caveaux d'Auvernier rentrent dans la catégorie des Dolmens, avec cette différence pourtant que le vrai Dolmen est dressé à la surface du sol (comme la Pierre aux Fées près de Regnier, Haute-Savoie), tandis que le monument funéraire d'Auvernier, bien que composé des mêmes élements, est creusé en terre et est de plus entouré d'une seconde enceinte de dalles. C'est une forme particulière de Dolmen que l'on désigne en Angleterre sous le nom de *Stone cist* (caisse en pierre), mais qui rentre dans le même grand groupe et doit appartenir à la même époque. Voilà donc la relation établie entre les Dolmens et les habitations lacustres.

On s'est demandé en voyant la quantité d'ossements que renfermait le caveau, s'il s'agissait bien réellement d'un lieu de sépulture ou si ce n'était pas peut-être le résidu d'un ossuaire que l'on aurait enfoui pêle-mêle dans ce

réceptacle. A cet effet, nous avons suivi attentivement le creusage, et nous avons pu nous assurer, par la position relative des os, que ce sont bien des corps entiers qui ont été déposés dans la fosse et non pas des membres disloqués. Preuve en est le fait que les crânes sont presque sans exception, placés aux angles de la fosse, tandis qu'au milieu se trouvent d'ordinaire les os des cuisses et du bassin. Nous avons mesuré le vide de la fosse; il est de 1m60 en longueur et de 1m12 en largeur, entre les dalles. C'est peu pour recevoir les cadavres d'hommes adultes. Peut-être les repliait-on quelque peu; peut-être aussi les plaçait-on assis, comme cela se voit dans d'autres tombeaux des anciennes époques. Ce qui le ferait croire, c'est qu'entre les différents squelettes se trouvaient de gros cailloux, qui pourraient bien avoir eu pour but d'assujettir les cadavres, à mesure qu'on les déposait dans la fosse. On est ainsi amené à penser qu'il s'agit d'une sépulture commune (de famille ou de clan), à l'instar de celles qui se trouvent dans le fameux cimetière de Hallstatt en Autriche.

L'une des dalles, celle qui fermait le caveau du côté du lac (sud-est) présente une remarquable échancrure de forme triangulaire (Pl. II fig. 3) à sa partie supérieure, au contact de la couverture. Cette échancrure, dont les bords sont intacts, mesure 0m50 de hauteur sur 0m50 de largeur; elle est par conséquent assez grande pour y faire passer le cadavre d'un adulte. On est dès lors naturellement porté à se demander si ce n'est pas par cette ouverture que l'on introduisait les morts dans le caveau au lieu de soulever à chaque inhumation la lourde dalle qui recouvrait le tombeau. Dans cette hypothèse, il faut admettre que l'on plaçait devant l'ouverture une dalle mobile que l'on écartait à volonté et sans trop de difficulté, à l'instar de celles qui fermaient les tombeaux des Juifs dont il est question dans la bible. [1]

Le caveau dont il s'agit n'était cependant pas le seul réceptacle des morts. Il ne représente que l'une des loges mortuaires qui composaient le monument, celui-ci étant formé d'une série de caveaux qu'on désigne en France sous le nom d'*allée couverte*. Il est probable qu'on fermait définitivement le caveau quand il se trouvait comblé. Au tombeau que nous décrivons étaient en effet juxtaposées deux loges contiguës dans le sens de la longueur (du Sud au Nord), mais passablement bouleversées. Cependant l'une d'elles, celle du Nord, a fourni deux crânes de même type que ceux de la loge principale. Il

[1] De semblables ouvertures ont été signalées dans les dalles de certains dolmens du Caucase, où elles servaient probablement au même usage, c'est-à-dire à l'introduction des cadavres. Il s'en suivrait que tous les dolmens offrant cette particularité auraient été des sépulcres collectifs.

y avait en outre sur les côtés de ces trois loges contiguës une série de grandes dalles verticales formant comme une seconde enceinte à l'intérieur de laquelle on a aussi recueilli plusieurs squelettes. L'une des dalles formant l'enceinte extérieure était de granit du Mont-Blanc (protogine), les autres de gneiss et de schiste talqueux. (1)

La nature des pierres qui composent le sépulcre d'Auvernier mérite également d'être prise en considération. Ce sont, comme dans la plupart des monuments mégalithiques, des blocs erratiques composés de roches cristallines, de gneiss, de schiste talqueux, de schiste chlorité ou de granit du Mont-Blanc (protogine). On s'est demandé si la forme plate des pierres employées est naturelle ou bien si elles sont façonnées artificiellement, ce qui laisse supposer que les peuplades lacustres connaissaient l'art de tailler la pierre. Certains archéologues prétendent que c'est attribuer aux lacustres une culture trop avancée, que d'admettre qu'ils possédaient l'art de fendre le granit. Nous ne saurions partager ces doutes, par la raison que ceux qui étaient assez experts dans l'art de façonner le silex, ne devaient pas ignorer complétement l'art de fendre les blocs. A la vérité, il ne serait pas impossible que parmi les nombreux blocs qui garnissent les rampes et les coteaux qui entourent la baie d'Auvernier, il se trouvât du gneiss et des schistes talqueux affectant naturellement la forme de dalles. Toutefois, en supposant qu'il pût en être ainsi à l'égard de certaines variétés schisteuses, on ne saurait admettre cette forme pour les granits (protogine) qui sont massifs de leur nature. *Nous n'avons jamais vu un granit en forme de dalle parmi les blocs erratiques du pied du Jura.* Et cependant, parmi les dalles du sépulcre d'Auvernier, il s'en trouvait, comme nous l'avons vu plus haut, une de granit fort bien caractérisé, qui ne peut être que le produit du travail. Donc on savait fendre et travailler le granit. Malheureusement cette dalle, la plus grande de toutes,

(1) M. Cartailhac, directeur du musée de Toulouse, a pris connaissance du sépulcre d'Auvernier et des offrandes qu'on y a trouvées (Planche I). Pour lui, le sépulcre n'est qu'une variété du *dolmen*, combiné avec l'*allée couverte* (Jayantière), c'est-à-dire le caveau de dalles prolongé au fur et à mesure des besoins. Il appartient au même type que ceux trouvés en assez grand nombre au pied des Pyrénées. Quant aux offrandes, il y a cette différence cependant que les tombeaux du midi de la France n'ont pas, jusqu'à présent, fourni d'objets en bronze. En revanche, ceux en pierre et en os sont exactement les mêmes, spécialement les petites haches percées, que l'on considère plutôt comme des ornements que comme des outils. Les dents de sanglier et d'ours (l'ours brun ordinaire) sont taillées et percées de la même manière et appartiennent aux mêmes espèces; c'est au point qu'on pourrait les confondre. En France, ces dents sont si nombreuses, dans les tombeaux, qu'on a pu se convaincre qu'elles faisaient partie de colliers, où elles alternaient avec d'autres objets, probablement avec les petites haches. Il n'y a pas jusqu'au disque en émail d'os (Pl. I, fig. 1) qui ne se présente aussi en nombreux échantillons.

faisant partie de la seconde enceinte, n'a pu être conservée; elle est tombée en gravier quand on a voulu l'enlever.

Quant aux squelettes, il eût été désirable que le déblaiement du caveau se fît avec un peu moins de précipitation. Mais on était impatient et l'on a procédé avec trop d'ardeur, si bien que l'on n'a retiré que quelques crânes complets. La plupart tombaient en morceaux, à mesure qu'on les relevait, ce qui est dû en partie à la terre molle et humide qui les entourait. On peut admettre que le caveau a dû renfermer au moins quinze, sinon vingt cadavres. Les derniers crânes qu'on a relevés sont les plus complets.

Ce qui frappe au premier abord, c'est leur parfaite ressemblance avec les quelques crânes qu'ont fournis les stations lacustres. C'est le même type craniologique caractérisé par sa forme allongée, son front étroit et bas, ses arcades sourcilières assez fortes et par une courbure très-prononcée des pariétaux, qui avait déjà frappé MM. Rutimeyer et His dans le seul échantillon des palafittes d'Auvernier qu'ils avaient à leur disposition, lorsqu'ils publièrent leur *Craniologie helvétique.* Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion anatomique. Qu'il nous suffise de dire que les crânes d'Auvernier appartiennent à ce groupe de crânes mi-longs (mésaticéphales) que l'on désigne sous le nom de « groupe de Sion » et qui est le véritable type helvétique. Cette forme de crâne qui se trouve déjà dans les stations de la pierre pure, s'est perpétuée à travers les âges du bronze et du fer, tout en augmentant de capacité, à mesure que le front se relevait et s'élargissait. La différence qui existe entre ce crâne et le nôtre tient moins au type qu'au degré de développement de l'encéphale.

Quant aux os des membres, ils attestent une race de taille moyenne, plutôt inférieure que supérieure à la taille de nos jours. C'est ainsi que deux tibias et un fémur nous donnent, d'après les tableaux du Dictionnaire de médecine et de chirurgie, une taille de 1m55.

Ce qui n'est pas moins important que les crânes, ce sont les accessoires, qui comme l'on sait, sont le guide essentiel pour la détermination de l'âge des sépultures. Sous ce rapport, les colons lacustres ne paraissent pas avoir été bien prodigues envers leurs morts, attendu que le mobilier funéraire est très-chétif. Mais les quelques objets dont il se compose ne sont pas à dédaigner pour cela. On a recueilli dans le caveau principal deux haches en pierre (serpentine) percées d'un trou de suspension (fig. 6 et 7), une défense de sanglier (fig. 5), deux dents d'ours façonnées et percées d'un trou à la racine (fig. 3 et 4), un disque en os également percé, autant d'objets qui sont caractéristiques de l'âge de la pierre polie. Il est à remarquer cependant que les haches n'ont

pas la forme ordinaire; elles sont beaucoup plus minces et peut-être ne servaient-elles plus d'outils mais seulement d'ornements.

Le même caveau a de plus fourni trois objets en métal, savoir un disque en bronze massif percé au milieu, à l'instar de certains pesons de fuseau (fig. 2), un petit anneau en bronze (fig. 8) et une épingle à cheveux d'une forme assez particulière, à bouton simple et à tige renflée et percée d'un petit trou au milieu du renflement. Ces trois objets, mais spécialement l'épingle, se font remarquer par cette oxidation (patine) verte qui est caractéristique des objets qui ont séjourné longtemps dans la terre.

Quoique assez insignifiants, ces objets sont cependant de nature à jeter quelque jour sur la succession et sur l'enchaînement des âges préhistoriques. On sait qu'il existe à Auvernier des palafittes de deux époques, de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze. Chacun de ces âges est caractérisé par des ustensiles et des objets de parure distincts. A l'âge de la pierre, on ne connaissait pas le bronze ni aucun métal. La pierre, l'os et la corne fournissaient la matière non-seulement des ustensiles et des armes, mais aussi des ornements. Les dents des carnassiers étaient surtout recherchées pour les colliers, absolument comme les sauvages les utilisent encore de nos jours. Sous ce rapport, les dents d'ours percées que l'on a retirées de la fosse d'Auvernier, offrent un intérêt spécial. Nul doute que si elles n'avaient pas été accompagnées d'objets en métal, on en eût conclu qu'il s'agit ici d'une sépulture de l'âge de la pierre. Les quelques objets en bronze qui les accompagnent acquièrent dès lors une importance scientifique exceptionnelle, en nous apprenant que le métal n'était pas inconnu de ceux dont les dépouilles étaient enfouies dans ces tombes, et qui n'étaient autres que les habitants des stations lacustres en face.

Il est suffisamment établi qu'à l'époque de la pierre, on inhumait les morts, le plus souvent dans une position assise. A l'époque du bronze, ce mode de sépulture paraît avoir fait place dans certaines localités à l'incinération, ce dont nous avons des indices dans les petits tertres de la forêt de Seythe près de St-Aubin, qui renferment des ustensiles en bronze mêlés à des charbons et à des cendres. On avait dès lors admis, peut-être un peu prématurément, qu'il existait une corrélation notoire entre la crémation et l'âge du bronze. Après la découverte d'Auvernier, cette corrélation ne saurait plus être soutenue d'une manière absolue, puisque nous sommes ici dans le régime de l'inhumation, sans aucune trace d'incinération et que cependant le bronze s'y trouve, en peu d'échantillons, il est vrai, mais enfin s'y trouve.

On le voit, ceci nous éloigne toujours plus de la théorie qui a eu cours au début des études préhistoriques, d'après laquelle les peuples de l'âge du

bronze appartiendraient à une race particulière qui serait venue se substituer à la race de la pierre. Nous croyons au contraire, que nous avons affaire à une sépulture de la fin de l'âge de la pierre, alors que les habitants des palafittes n'avaient encore que des rapports peu fréquents avec les fournisseurs du bronze, et que ce n'est que petit à petit, à mesure que les relations des peuplades lacustres se sont étendues, et qu'elles ont été en mesure de se procurer, par voie d'échange, des armes et des ustensiles de luxe, qu'elles ont peu à peu adopté les usages de leurs fournisseurs, si tant est qu'elles se les soient réellement appropriés. Envisagée de cette manière, la découverte d'Auvernier ne fait que corroborer l'unité et la continuité de race des peuples préhistoriques, pendant les âges de la pierre et du bronze, telle que nous l'avons déduite de la nature des crânes.

S'il faut maintenant répondre à la question qui nous est posée de tous côtés, à savoir quel est l'âge des sépultures d'Auvernier, nous dirons, avec toute la réserve qui nous est commandée, que du moment qu'il est admis que les quelques objets en bronze qu'on en a retirés sont réellement importés, — il est peu probable que ce soit dans les palafittes d'Auvernier que l'on ait inventé la fabrication du bronze, — cela nous reporte au delà de la grande époque étrusque, au temps où l'industrie du bronze était largement développée dans la plaine du Pô (Etrurie circumpadane) chez les pré-Etrusques de Villanova, c'est-à-dire à un millier d'années environ avant notre ère.

Depuis que les caveaux ont été vidés, on a recueilli à la surface de l'ancien sol, à 4^m^ de l'enceinte, plusieurs objets remarquables qui attestent une culture plus avancée que celle des caveaux. Ce sont, entre autres, deux paires de bracelets, dont l'une est ornée de côtes parallèles et uniformes, tout à fait semblables à celles d'un bracelet que l'on a retiré, il y a quelques années, du tumulus des Favergettes au Val-de-Ruz. L'autre type est d'une forme plus élégante rétrécie aux deux bouts, et garni de dessins très gracieux, au nombre desquels on reconnaît les soi-disant dents de loup, qui sont caractéristiques de l'âge du bronze et du premier âge du fer. On y a aussi trouvé des fragments de tubes en bronze, comme il en existe dans les tumulus; de plus un fragment de poterie du type lacustre.

Enfin un dernier objet qui n'est pas le moins important, c'est une perle d'ambre jaune, dont la couche extérieure est ternie, tandis que l'intérieur a conservé son éclat, comme c'est le cas de bon nombre de fragments d'ambre qui ont séjourné dans les tombeaux. Ces objets n'ont plus rien de commun avec l'âge de la pierre; ils attestent un goût plus épuré et aussi des ressources plus grandes. L'ambre en particulier devait être d'un grand prix, puisqu'il venait de fort loin (des bords de la Baltique). Or, comme ces objets ne se sont pas

trouvés dans le caveau, rien n'empêche d'admettre qu'ils appartiennent à une époque moins ancienne. Il n'est pas sans exemple de voir, sur un même emplacement, des sépultures de plusieurs âges. Il semble que lorsqu'un endroit avait été choisi comme cimetière, il existait, de la part des populations, une propension presque instinctive à y déposer leurs morts, alors même que les rites funéraires avaient changé. Nous ne serions dès lors pas trop surpris, si, à côté de fosses à inhumation, l'on venait à découvrir des traces d'incinération, dans le cimetière lacustre d'Auvernier, comme cela s'est vu dans le cimetière de Hallstatt.

E. Desor.

UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

LE CHANCELIER HORY[1]

(SUITE)

III

Depuis la mort du gouverneur Vallier, Hory avait dirigé l'administration de concert avec les *ambassadeurs* du prince, Montigny, Saint-Romain, Beauvais, Maréchal, quatre seigneurs français qui avaient rempli auprès du duc de Longueville, Henri II, les fonctions de secrétaire particulier, de trésorier de sa maison, de gouverneur du duc et de capitaine de ses gardes; ils se succédaient et se remplaçaient les uns les autres à Neuchâtel.

Qu'était le rôle de ces personnages? — Le chancelier de Montmollin se plaint souvent, dans ses *Mémoires*, des ambassadeurs que la plupart des princes français avaient l'habitude d'envoyer à Neuchâtel : « Mauvais et dangereux usage, disait-il, d'autant qu'il ne fut jamais question de les assermenter à

(1) Le singulier ouvrage de M. Hartmann m'a engagé à étendre un peu cette étude.

l'Etat; c'étaient de vrais intrus qui parfois voulaient régenter à leur tête, pendant que la régence légale ne pouvait être qu'ès mains du gouverneur et Conseil d'Etat. De là résultaient souvent des discordances et mauvaises besognes, d'autant que quelques-uns des dits ambassadeurs, imaginant qu'on pouvait tailler et rogner ici comme ils voyaient faire en France, ne pensèrent seulement pas à s'instruire des formes et de la constitution de l'Etat. La plupart, certes, n'y connurent rien, ainsi que j'ai eu bonne occasion de le voir, par leurs relations et missives. On sait assez que les dits ambassadeurs aimaient les *paires de gants* et pas n'en manquèrent : aussi les gouverneurs n'aimaient-ils guère voir venir ces messieurs de France, car alors il n'y avait que de *petits gants* pour eux. La bonne règle voulait qu'on les eût faits gouverneurs ou lieutenants, soumis au serment dû à l'Etat par nos formes, ou des envoyés, simples surveillants et informateurs des choses, ayant l'œil sur les agissions de la régence, espèces de scabins qui auraient pu, pour lors, apporter de l'utilité, en faisant tenir sur leurs gardes et le gouverneur et le Conseil d'Etat. Certain est-il que ces ambassadeurs n'auraient jamais dû avoir d'autorité active à eux seuls; mais c'était à nos gens à le dire et remontrer, et ils ne le dirent jamais qu'une fois et mal, lorsque Bierville, ambassadeur après Mango (franc brouillon qu'on fut obligé de révoquer), entreprit d'agir avec le gouverneur et le Conseil d'Etat, comme un magister avec des écoliers: il fallait fortement représenter et non se fâcher. »

Les « mignons ou secrétaires » d'Henri II ont-ils été dans la position de demander des *paires de gants?* Une lettre de Beauvais à Maréchal le ferait un peu croire : « Pour nos affaires domestiques, dit-il, elles ne sont guère » en meilleur état que précédemment; *nous empruntons pour vivre, en* » *acquittant nos dettes de l'autre* (1). »

Avec un caractère comme le sien, Jean Hory ne pouvait tarder à avoir des noises avec ces ambassadeurs. Longtemps auparavant, un de ses parents, Blaise Hory, secrétaire d'Etat durant quinze ans, avait été suspendu à la suite d'une prise violente avec l'ambassadeur Maniquet, le même qui, en 1569, « affermait plusieurs mairies aux Quatre-Ministraux, contre belles paires de gants. »

Plus d'une fois, Hory reprocha à Maréchal d'agir en gouverneur de l'Etat, sans avoir de pouvoirs du prince. Sa fierté blessa surtout deux de ces seigneurs français, Beauvais et Maréchal. Ces derniers se mirent à l'attaquer sourdement auprès d'Henri II.

Les premiers symptômes d'une défaveur datent d'octobre 1626. On avait accusé, auprès du prince, Hory d'avoir réveillé un vieux démêlé entre les

(1) 5 mars 1628, grandes archives, W 20/14.

communes catholiques du Landeron et de Cressier, et celle protestante de Cornaux, différend pacifié par un arrêt d'Henri II lui-même, en 1618. Il paraît que la botte était bien portée, car le prince en écrivit, de sa main, à Hory, pour se plaindre du fait. Au moins c'est ce qui résulte de la réponse suivante que fit Hory, le 16 octobre 1626 ([1]).

« J'ai reçu celle qu'il a plu à V. A. m'écrire le 10e de ce mois, pleine de paternelles admonitions, dont je l'en remercie très humblement, et la supplie de ne vouloir prendre en la mauvaise part si, me semblant reconnaître, par la dite lettre, qu'elle a quelque opinion qu'il y a de ma faute en ce que les difficultés d'entre le Landeron, Cressier et Cornaux se sont recommencées à aigrir, — j'ai pris la hardiesse de l'assurer avec vérité que la dite difficulté a été renouvelée et formée à son entier, à savoir gagement, appointement et clame intervenue en cause, et présentée par ceux de Cornaux à leur contre-partie, trois ou quatre jours avant que votre Conseil ni moi en ayons été avertis, étant tous, pour lors, à la composition de quelque différend à la Chaux d'*Itallier*. Et puis soutenir, devant Dieu et devant V. A., qu'avant l'entreprise, je n'ai ouï parler âme vivante, ni moi à personne, de cette affaire, depuis sept ou huit ans. Et pensais qu'elle fût bien réglée et enterrée et assoupie, jusqu'à ce que ceux de Cornaux me vinrent trouver, pour se plaindre et autre, à mon retour de la dite Chaux. Où c'est que, pour réponse de leur plainte, tout sur le pied, comme ils ne démordaient pas, je les tançai et repris fort aigrement de ce qu'ils avaient renouvelé cette difficulté ; n'ayant tenu à mon désir et empêchement, de passer plus outre en tout ce qui m'a été possible ; mais ils ont toujours répondu qu'ils ne demandaient que justice et ce qui leur appartenait justement, et qu'en ce faisant et se soumettant tout à justice, ils ne pensaient offenser personne, et qu'ils étaient résolus de ne s'en jamais désister que par la justice, et que, si on la leur refusait, ils sauraient où recourir. Si bien que V. A. peut juger, par la prudence, si je pouvais empêcher une chose encore inconnue et déjà toute formée, avant d'être venue à ma notice, et une résolution si opiniâtrée. Car qui connaîtra leur fureur, trouvera qu'ils ne sont gens à démordre de leur entreprise, ni pour menaces, ni pour remontrances. Leur dénier la justice et la coutume du pays, contre le serment que nous avons juré à Dieu et à V. A., comme c'est l'intention de ceux du Landeron et de Cressier, votre Conseil vous atteste que c'était requérir et désirer dûment une chose impossible et du tout injuste, de laquelle V. A. mêmement nous eût repris et à juste raison, à la plainte des dits de Cornaux. Et cependant moi seul qui, en ce, n'ai rien fait (comme en toutes autres choses je ne puis rien faire) que par l'avis de votre Conseil, me veut-on dire sujet à l'impossible et faire qu'au dire de ceux du Landeron et de Cressier, pour n'avoir pu ni dû faire à leur fantaisie, j'aie manqué d'esprit et d'affection à votre service ; et que les longs, pénibles et fidèles services que j'ai rendus à V. A. depuis trente-trois ans en ça soient par eux légèrement trouvés à mes vieux jours, sans pouvoir justement être accusé d'aucune infidélité ou manquement de sincérité d'affection. Il ne se trouvera aussi que

([1]) Grandes archives, B 5/15.

j'aie aimé et favorisé aucun embarrassement, ains au contraire que j'ai toujours tâché cela dissiper et apaiser amiablement, comme tous les jours les effets le montrent entre vos sujets, cherchant à me maintenir parmi eux avec la même égalité, franchise et justice, comme tous l'attesteront; ceux mêmes qui m'envieront le plus, la vérité les y contraindra; sans que je me veuille dire un ange et que je ne sois sujet à faillir comme les autres. Mais seulement, je puis assurer et prier avec toute humilité V. A. de croire que si je me suis mépris en quelque façon, comme il est impossible autrement, que je l'ai fait insciemment et sans volonté mauvaise; je lui puis protester devant Dieu que je ne sais ce que c'est que se vouloir rendre nécessaire à un prince, sinon que le bien et fidèlement servir, comme j'ai toujours tâché de faire, ainsi que S. A. le peut savoir la première. Qui me fait très humblement supplier V. A. qu'il lui plaise me garantir et protéger contre l'impression de ceux qui ne peuvent étaler, par devant elle, sur mes conditions, que de la calomnie et imposture, pour être jaloux de ce que je me suis toujours tenu ferme en la fidélité, affection et service que je lui ai voué et désire rendre, le reste de ma vie, selon mon juste devoir, priant le Tout-Puissant de vous vouloir inspirer à les approfondir et rechercher la vérité, afin qu'elle me puisse continuer la faveur et bienveillance qu'elle m'a, en tout le passé, témoignée, pour me donner tant plus de courage et faire de mieux en mieux, et après m'être très humblement recommandé aux bonnes grâces de V. A., monseigneur, qu'il vous conserve longue et bonne santé et prospérité.

» De votre ville de Neuchâtel, ce 16 d'octobre 1626.

» Votre très humble et très obéissant sujet et serviteur,

» HORY »

En lisant attentivement cette pièce, on reconnaît que Jean Hory avait une nature droite, pleine de franchise et de fierté : il parle à son souverain sur un ton qui devait sembler singulier à Henri II, vivant à la cour de Louis XIII et en contact avec Richelieu (¹). Les événements subséquents prouvent que le prince fut froissé à la lecture de cette lettre.

A la même époque, Hory voyant que la place de gouverneur restait vacante, conçut, à l'exemple de Pierre Chambrier, l'espérance de l'obtenir. Il la fit demander au prince par une pétition des bourgeois renoncés et des communes. Beauvais et Maréchal travaillaient contre lui. Henri II se montra blessé de cette demande ayant l'air d'une pression qu'on voulait exercer sur lui. Il nomma bien un gouverneur à Neuchâtel, mais ce fut dans la personne de François d'Affry, colonel d'un régiment suisse au service de France.

En apprenant cette nouvelle, Hory, plein d'irritation, commit la faute d'entrer, lui président du Conseil d'Etat, dans une opposition ouverte aux vo-

(¹) « Je continue d'être, Dieu merci, de bien en mieux à la cour, et même en une très bonne intelligence avec M. le cardinal et les principaux ministres de S. M. » (Lettre d'Henri II, 12 janvier 1627.)

lontés du prince : lui et ses collègues du Conseil parurent à une assemblée convoquée pour s'opposer à l'installation du gouverneur, sous prétexte qu'il était catholique. C'était la même raison invoquée trente-deux ans auparavant, en 1594, par les Quatre-Ministraux, pour résister à la nomination de Vallier.

Les Français écrivirent aussitôt au prince cette démarche; ils accusaient Hory seul et laissaient le nom des autres conseillers d'Etat dans l'ombre. Le prince entra dans une violente colère, car toucher à la question religieuse était une grave affaire pour Henri II, catholique plus intolérant et zélé que fervent. Les ennemis de Jean Hory sentirent alors que si l'on pouvait trouver un prétexte, il était perdu.

J'ai dit que Hory avait été receveur et qu'il n'avait pas rendu ses comptes d'une manière définitive. Ces fonctions de receveur avaient l'inconvénient majeur d'être peu contrôlées, partant d'offrir l'occasion de tomber dans le désordre et parfois dans le péculat. Beauvais demanda les comptes d'Hory : il redevait L. 143,000, somme énorme pour l'époque; ses frères, Pierre et Jonas, devaient L. 173,000.

Au lieu de chercher à sortir franchement de leur mauvaise position, ou peut-être parce qu'ils ne le pouvaient pas, les trois frères s'arrêtèrent à un expédient : ils décidèrent de s'unir avec quelques autres receveurs pour refuser de présenter leurs comptes à Beauvais, tant que ceux de Maréchal qui avait été receveur de Valangin, n'auraient pas été produits et que Maréchal n'aurait pas montré des pouvoirs signés du prince, pour prouver qu'il avait le droit d'agir comme il le faisait. — C'était une déclaration de guerre; les hostilités, de sourdes qu'elles avaient été jusque-là, se changeaient en guerre ouverte.

Maréchal avait pris ses précautions à l'avance. Il avait fait le voyage de Paris et représenté la situation à Henri II. Celui-ci l'avait renvoyé à Neuchâtel avec les pleins-pouvoirs que Hory lui avait souvent reproché de ne pas avoir. Il les présenta aux receveurs ligués qui demeurèrent bouche close. — Cette mortification n'était que le prélude des calamités qui allaient fondre sur Hory.

Muni de ses pleins-pouvoirs, Maréchal, alléguant que depuis la nomination d'un gouverneur, le poste de lieutenant n'avait plus de raison d'être, le supprima. Par cet acte, Hory restait simple conseiller d'Etat. — Son mérite l'avait fait devenir premier conseiller; Maréchal et Beauvais décidèrent que, pour la préséance, on consulterait, comme d'ancienneté, les années de service : le vieux procureur général Trybollet prit le premier siége au Conseil, c'est-à-dire celui d'Hory qui s'était vu placé, il y avait moins d'un an, avant le re-

présentant de la première famille de l'Etat, avant François-Antoine de Neuchâtel, baron de Gorgier. — Ces faits se passaient à la fin de 1626.

Maréchal écrivit à Paris ce qui venait d'avoir lieu. Henri II n'avait pas cru que les choses dussent être poussées jusque-là : « Je n'improuve pas tout à » fait ce qui s'est passé avec Hory; mais vous savez qu'il y a des considé- » rations bien importantes qui nous doivent porter à le ménager un peu et » à ne pas le désespérer. »

Mais Maréchal répond au prince qu'il est nécessaire de surseoir à l'installation du nouveau gouverneur, à cause des menées d'Hory, et que c'est pour mettre à néant ses visées qu'on a fait cela : on a voulu lui laisser le moins d'influence possible ([1]).

Quant aux receveurs, ils doivent payer, le prince le veut : « Il ne faut pas trop s'arrêter, écrivait-il, à la difficulté qu'ils font de compter de la première année des fermes, quand ce ne serait que pour ne rien aigrir davantage, au rencontre d'autre affaire de si grande importance; il suffira de tâcher de les induire d'en compter, s'il est possible; mais ne vous y raidissez pas tant que cela vous empêche de passer outre; autrement nous continuerions à être dans le désavantage du prix de cette année-là et du reliquat de leurs comptes; tirez le plus d'argent que vous pourrez, afin qu'ayant mis ensemble une somme notable, nous puissions enfin sortir des dettes de Berne. » (12 janvier 1627.)

Cette affaire des recettes allait être, pour Hory, la pierre suspendue au cou de celui qu'on veut noyer.

Malheureusement, au lieu de chercher à éloigner l'orage, Jean Hory l'affrontait. Persistant dans sa ligne de conduite à l'égard des Français, il continua de se montrer plein de raideur et de hauteur, et menaça même Maréchal d'aller à Paris, informer le prince de toutes les illégalités qui se faisaient dans son comté.

L'ambassadeur en avertit Henri II et dénonce de nouveaux manquements d'Hory, — et bientôt le prince lui répond : « Je ne crois pas qu'Hory vienne; s'il vient, je me souviendrai de lui dire ce que vous me mandez, particulièrement *sur le docteur Pétry* et *sur la lieutenance*. Mandez-moi si vous lui avez dit avoir les expéditions de l'une et de l'autre, et ce que vous lui en avez dit, afin que, s'il vient, je lui dise les mêmes choses que vous. » (1er mars 1627.)

Rassuré sur ce que son ennemi peut faire auprès d'Henri II, Maréchal redouble de rigueur : son maître vient de l'encourager à activer l'affaire des comptes des receveurs; il faut qu'on sache ce qui pourra être employé à

([1]) Grandes archives, U 20/28.

l'acquit des dettes de l'Etat et quelle part, plus tard, pourra entrer dans les caisses du prince. Hory paiera donc; on a fixé ce qu'il doit livrer pour l'extinction de la dette de Berne.

Mais l'ex-lieutenant de l'Etat ne veut point baisser pavillon devant *un malotru commissaire.* Le renvoi de l'installation du gouverneur d'Affry, conseillé par Maréchal ([1]), lui fait croire que le prince hésite encore. Il s'allie avec la Classe des pasteurs qui s'est alarmée de voir de nouveau un catholique nommé à la première place de l'Etat; ses amis soulèvent des oppositions parmi les bourgeois de Neuchâtel, si bien que l'installation du gouverneur doit être indéfiniment ajournée, les Quatre-Ministraux s'opposant à la nouvelle formule de serment adoptée par le prince.

Profondement irrité, Henri II envoie à Neuchâtel un troisième ambassadeur, M. de Saint-Romain, avec la mission d'apprendre à Hory que S. A. connaît ses brigues et menées, de l'instruire de son mécontentement au sujet de son manque d'affection et mauvaise procédure, et de lui dire qu'il a trouvé bon de le traiter comme il le mérite (20 avril 1627) ([2]).

La disgrâce d'Hory avait été résolue en conseil du prince, à Paris: les amis de Maréchal ont dit qu'il fallait un exemple, que Maréchal ne devait pas souffrir davantage des mauvais officiers et sujets des contrées d'outre Jura; quand ils verront les plus mauvais en disgrâce, les autres craindront le courroux de leur souverain ([3]).

Au nombre de ces membres du conseil de Paris, était le secrétaire d'Henri II, Raoul de La Fontaine, *ennemi particulier* d'Hory, paraît-il, et des Neuchâtelois en général. Cette haine datait de loin, puisqu'elle remontait au séjour d'Henri II à Neuchâtel, en 1618.— « Le prince, sur l'avis de ses conseillers, a résolu d'interdire Hory de sa charge de conseiller d'Etat. Il ne faut dire mot de cela, écrit La Fontaine à Maréchal, et faire les choses le plus doucement et habilement que l'on pourra. » — Après cette confidence, une crainte vient à messire « Raoul ([4]) » — : Je serais bien fâché qu'on supprimât mes lettres.

([1]) « Je ne veux pas laisser de vous dire comme j'approuve la résolution que vous prîtes à Soleure, avec M. Myron, de surseoir pour quelque temps la poursuite de l'installation du sieur d'Affry, et veux espérer que ce temps que nous prendrons ainsi, pourra servir à l'acheminement de nos intentions, s'il sait bien ménager et selon que je dois attendre de votre expérience, à quoi vous apporterez tout le soin qu'il vous sera possible. » (Lettre d'Henri II à Maréchal, U 20/28.)

([2]) Grandes archives, Y 20/21.

([3]) Id. Lettre du secrétaire du Prince à Maréchal.

([4]) Ce secrétaire d'Henri II contresignait les arrêts du Prince comme suit: « Pour sa dite Altesse, Raoul. »

Ce Raoul de La Fontaine, en 1618, avait été mêlé au mystérieux procès de l'apothicaire et sorcier Motteron, ténaillé, roué et brûlé vif pour avoir tenté d'empoisonner le prince. On accusa les Quatre-Ministraux d'avoir trempé dans cet essai d'assassinat; la voix publique les affranchit de tout soupçon. Il n'en fut pas de même des gens du prince: la confession du jeune Marollin nous apprend que Pierre Nogereau, marchand pourvoyeur d'Henri II, lui avait proposé d'empoisonner celui-ci. Quels pouvaient être les motifs qui engageaient ces Français à faire mourir le duc de Longueville? C'est ce que les documents aux archives ne nous disent pas; les mémoires de la cour de France à cette époque, nous l'apprendraient peut-être. — Bien qu'on ne puisse accuser Raoul de La Fontaine d'avoir trempé directement dans la tentative, nous devons dire que le rôle qu'il joua en cette affaire, n'est pas beau. En effet, Marollin confessa qu'ayant été persuadé de dire, s'il était accusé du meurtre du bûcheron Châtenay (sur lequel on avait fait l'essai du poison destiné au prince), que le ministre Christophe Fabry était celui qui avait fourni le poison, *le contrôleur de La Fontaine l'exhorta à persister dans cette accusation*, ce qu'il fit plusieurs fois, *à la torture* et hors de la question.

On se demande quel intérêt R. de La Fontaine avait à faire planer les soupçons sur un innocent, sur le pasteur Fabry, fils d'un réfugié français. Quelle que soit la réponse à laquelle on arrive, on ne peut que suspecter un homme qui se servait de pareils moyens pour nuire à ceux qu'il détestait. Dans l'entourage d'Henri II, R. de La Fontaine était l'un des ennemis les plus ardents d'Hory; ses lettres à Maréchal le démontrent clairement. — Hory, allié de la Classe dans l'affaire du serment du Gouverneur, lui devenait encore plus odieux. — Il est bon de connaître ce personnage, car son nom revient souvent lorsqu'on recherche les causes des malheurs du chancelier Hory. C'est ainsi que, M. de Saint-Romain ayant demandé d'être chargé seul de la commission pour l'affranchissement des mainmortables qui se trouvaient encore dans le Comté, le sieur de La Fontaine qui se défiait de lui parce qu'il était ami d'Hory, lui fit adjoindre deux autres commissaires dans la personne de Maréchal et du gouverneur d'Affry ([1]).

St. Romain arriva à Neuchâtel dans les premiers jours de mai. Hory était alors à la cour de l'empereur, occupé à défendre les droits du prince contre la maison de Baden; mis au fait de ce qui se passait au Comté, il revint en toute hâte à Neuchâtel et put paraître à la séance du conseil d'Etat, convoqué pour s'occuper de son cas.

Le vieux chancelier, celui qui avait été presque gouverneur de l'Etat, fut

([1]) Lettre de R. de La Fontaine à Maréchal, du 10 mai 1627, Y 20/9.

frappé de la nouvelle qu'apportait Saint-Romain, comme d'un coup de massue. Etre destitué! Il n'avait jamais cru que le prince pût en arriver là. Ses yeux sont dessillés. La joie de Maréchal et de Beauvais lui apprend d'où le coup est parti. Il quitte le château, consterné.

Puis les poursuites contre les receveurs, contre Hory surtout, sont reprises avec une nouvelle ardeur. Le disgrâcié sent qu'il est perdu. Il lui est impossible de payer immédiatement ce qu'il doit à l'Etat. C'est sa ruine financière qu'on cherche après sa ruine politique... Jean Hory finit par s'humilier devant Henri II.

« Monseigneur. Depuis les dernières lettres qu'il a plû à V. A. de m'écrire, je suis passé par l'étamine du feu d'affliction, car elles ont eu une suite aussi rude que leur entrée, pour mon bien et profit, dont je rends grâces infinies à la divine Majesté et à V. A. La visite m'a été toute paternelle et toute spéciale, pour me toujours tant plus assurer de l'amour de Dieu. Il est vrai que la grêle et tempête du ciel et des hommes qui m'ont emporté presque mon tout, en ce dernier temps de mésus et perplexité, ne m'a tant touché que la foudre que l'on a bien consciencieusement versée sur ma réputation, pour penser ébranler ma patience. Mais s'il plait à V. A. modérer, pardonner et excuser le passé, ainsi que je l'en supplie très humblement, comme je me le promets aussi d'En Haut, le châtiment que j'ai reçu me servira d'abolition pour les défauts que je puis avoir faits à son service. Je m'assure qu'elle me fera cette charité et grâce que le petit patrimoine que mes progéniteurs m'ont laissé, sera réservé à mes enfants. Et d'autre côté, j'assurerai V. A. qu'en finissant, en ce contentement, mon peu de reste de jours dans le repos et tranquillité d'esprit, que moi et les miens, nous entiendrons plus soigneusement à l'obligation que nous avons de rendre l'obéissance et service que selon notre juste devoir, sommes tenus à V. A. et de continuer nos prières assidues envers le Tout Puissant, — Monseigneur, qu'il réserve longuement en santé avec toutes sortes de félicités, la personne de V. A. et sa très illustre lignée.

» De votre ville de Neuchâtel, ce 13 août 1627.

» Votre très humble et très obéissant serviteur

» Hory [1]. »

Assurément ce n'était pas un flatteur, encore moins un caractère rampant que Hory. Il s'humilie, mais c'est plus devant Dieu que devant les hommes; dans la main du prince, il reconnaît la verge divine, et c'est avec intérêt qu'on constate la belle trempe de ce caractère, surtout lorsque l'on sait que, dans ce temps, parvenir et s'enrichir était la grosse affaire. Remarquez que Hory ne demande pas de rentrer au service de l'Etat; il désire couler en paix ses vieux jours; l'injustice du prince ou tout au moins son ingratitude et sa légèreté l'ont dégoûté des affaires publiques. Mais son père lui a laissé quel-

[1] Grandes archives, U 20/13.

ques biens; il voudrait les transmettre à ses enfants; car il ne s'est pas enrichi au service de son souverain; on ne peut l'accuser de péculat; les causes de sa fâcheuse position sont des entreprises d'utilité publique et non le luxe ou les plaisirs d'un parvenu. Il espère que le prince le comprendra; il en fait le principal objet de sa requête: il est disposé à verser à la caisse de l'Etat tout ce qu'il possède, seulement il aimerait voir son patrimoine conservé à son fils et à ses filles.

Que répondit Henri II?

» Hory, ç'a été après une longue patience que je me suis résolu à vous témoigner l'effet de mon mécontement et après vous avoir moi-même voulu paternellement exhorter; néanmoins, mes remontrances et les bienfaits que vous avez reçus et que vous étiez encore près de recevoir de moi, n'ont rien pu gagner sur vous, et il a fallu que vous ayez extorqué de votre prince, un exemple de punition, au lieu qu'il souhaitait avoir occasion d'en faire voir en vous un de reconnaissance. Mais comme mes inclinations me portent beaucoup plus à la douceur, qu'au châtiment, je me suis vu être allenti au dernier, et disposé à la douceur, par votre lettre qui, avouant franchement votre faute, me prie de la pardonner. Le cours donc de la punition s'arrêtera suivant votre désir; et, pour marque de cela, je vous accorde jusqu'à la St. Jean prochaine pour satisfaire à ce que vous avez été taxé pour le paiement de la dette de Berne, encore que ce que je vous ai donné par le passé sur ce que vous m'étiez redevable, vous dût rendre plus prompt le paiement entier de ce que vous me devez et m'obligerait moins de vous donner prolongation. Mouchet (1) à qui j'en écris, et de l'ordre qu'il y doit garder, vous en informera plus particulièrement. — Et moi ce pendant je ne vous dirai autre chose que je prie Dieu qu'il cause en vous des fruits dignes de pénitence, afin que je n'aie pas sujet d'exercer sur vous davantage de rigueur, mais au contraire la douceur qu'on doit attendre de celui de qui jamais on n'a reçu que du bien, et qui vous recommande à la sainte garde de la divine Majesté.

Ecrit à Trye (2), ce 10 septembre 1627. HENRI.»

Ainsi tout ce que le prince accorde c'est un délai de neuf à dix mois pour l'acquit de sa dette. Il commence sa lettre par des reproches et la finit par une parole blessante. Henry II ne voit dans Hory qu'un sujet comblé des grâces de son maître et point du tout un homme qui a mis à son service des talents et une activité remarquables.

La grâce (un peu mince) du prince éteignit les dernières espérances d'Hory. Cependant, après avoir bien réfléchi, avoir examiné à fond les choses, il résolut d'aller expliquer les faits de vive voix à Henri II, persuadé qu'il devait y avoir un malentendu de la part de ce dernier, et de la part de ses ennemis des artifices qu'il importait de dissiper et de renverser.

(1) Trésorier général.
(2) Normandie.

Il attend que les vendanges soient faites; il lui faut de l'argent, il surveille lui-même l'encavage: la récolte est faible, car une grosse grêle a ravagé le vignoble de Neuchâtel. En même temps, il met ordre à ses affaires; il rassemble ce qui constitue son actif, ses titres à la possession de la baronnie de Lignières et au fief du Grand-Jaques, ainsi que des lettres de rentes françaises (fonds français) pour les offrir en paiement à Henri II. Sa femme, celle qu'on avait appelée la hautaine Madelaine Fornachon, va prier Maréchal de lui remettre le traitement de son mari comme secrétaire d'Etat pour cette année 1627, cent francs, paiement qu'on lui marchande.

A l'annonce du voyage d'Hory, ses ennemis qui épient toutes ses démarches prirent peur. Le 13 octobre, Maréchal en avertit Henri II en lui disant qu'Hory a l'intention d'aller à Paris lui faire des propositions. Ils craignent que la colère du prince ne tienne pas contre l'éloquence de l'ancien chancelier.

L'affaire de l'installation du gouverneur d'Affry venait enfin d'être réglée.

Le 8 octobre, M. de Montigny convint avec les Quatre-Ministraux d'un nouveau formulaire de serment qui était conçu en ces termes:

« Vous jurez à Dieu, votre Créateur, d'avancer de tout votre pouvoir son honneur et sa gloire, et de maintenir, faire observer et entretenir les ordonnances et corrections chrétiennes, dressées en cette ville et comté de Neuchâtel et Valangin, sans procurer ni permettre, par qui que ce soit, être apporté aucune nouveauté ni changement en la religion de laquelle est fait publique profession en la dite ville et comté, ses usances et dépendances, par exercice contraire ou autrement, aux places et lieux où elle se trouve établie, selon que dès l'an 1530 a été résolu, et le tout, de bonne foi, comme au temps des seigneurs gouverneurs précédents et jusqu'à aujourd'hui a été pratiqué, etc. »

Les Quatre-Ministraux ayant, avant que le serment fût prêté, fait proteste, au nom du conseil et de la communauté de Neuchâtel, que ce serment nouveau ne pût porter aucun préjudice à leurs franchises, et demandé que la forme du serment des gouverneurs fût fixe à l'avenir, Guillaume de Montigny leur fit la promesse qui suit, qu'il signa de sa main et scella de son sceau:

» Je consens qu'ils protestent que le serment que le seigneur gouverneur fera, ne pourra porter de préjudice à leurs libertés et franchises, en considération que jusqu'à présent S. A., encore qu'elle ait été au pays, a différé de prêter serment à ses bourgeois, suivant le texte des dites franchises. Pour le second point, d'autant que ma commission ne concerne que M. d'Affry et qu'ils désirent que la forme de son serment soit fixe pour ses successeurs gouverneurs, je promets d'en faire relation à S. A. pour le lui faire trouver bon et en envoyer ratification en forme due au plus tôt qu'il me sera possible. »

La difficulté étant levée, M. de Montigny installa, le 9 octobre, M. d'Affry, gouverneur de Neuchâtel et Valangin, suivant les formalités accoutumées.

Hory partit pour Paris, accompagné de son fils Félix. Lorsqu'il y arriva, Henri II ne s'y trouvait point; il faisait le tour de son gouvernement de Normandie et Hory dut attendre. Le mois de novembre tout entier se passa sans qu'il pût rien faire. Enfin, apprenant que le duc de Longueville arrive à Rouen, Hory s'y rend et obtient audience.

Accompagné du banquier Scherrer, il entretient d'abord le prince de nouvelles propositions concernant Henripolis. Puis, seul avec Henri II, il en arrive à sa justification. Mais, sans le laisser parler longuement, le prince lui rappelle les bienfaits que tous ceux de sa famille avaient reçus de ses prédécesseurs, et lui, Hory de la mère de Henri II et de ce dernier lui-même:

«L'affection particulière que j'avais pour vous m'a porté à vous écrire moi-même le mécontement que j'avais reçu de ce que, la conduite de mes affaires à Neuchâtel étant entre vos mains depuis la mort du gouverneur Vallier, vous aviez fomenté ou au moins entretenu et fait revivre le différend entre ceux du Landeron et de Cornaux; au lieu de vous servir du pouvoir que vous aviez sur les gens de Cornaux pour les porter à la raison et à l'accomodement, vous vous en êtes prévalu pour les rendre plus opiniâtres et pour jeter de plus en plus ces deux communes dans l'animosité. Voyant que celui qui présidait dans mon conseil en servait à ceux de Cornaux, ceux du Landeron l'eurent à suspect avec ceux de mon conseil, et se rendirent plus revêches; sans cela il eût été plus facile de les amener; au moyen d'accord sur le gagement qui leur avait été fait. Il est bien facile de connaître que tout cela ne tendait qu'à faire naître des difficultés, pour être maître de les finir ou faire durer comme bon vous semblait, afin de vous rendre, par ce moyen, nécessaire et plus considérable: vous avez bien reconnu que ces moyens ne sont pas ceux qui servent auprès de moi.

» A votre précédent voyage à Paris, je vous avais parlé de ces requêtes des communes: quand bien même j'eusse eu la volonté de vous faire gouverneur, ce moyen que vous avez tenu, aurait été capable de m'en ôter entièrement la volonté, *les souverains ne faisant jamais de grâce que lorsqu'ils voient qu'on la veut seulement tenir de leur propre inclination et bonne volonté.*

» Depuis, par toutes sortes de moyens, vous vous êtes opposé à l'établissement de M. d'Affry pour gouverneur; vous, qui étiez mon principal officier et qui deviez disposer chacun à mes intentions, vous êtes fait chef de parti pour vous y opposer; vous avez averti ceux que vous avez pu de ne s'accomoder à ce que je désirais; vous avez déclaré publiquement, en pleine assemblée, qu'il ne fallait pas s'y porter; vous avez cabalé avec la Classe des ministres pour y faire faire une générale opposition. Je vous ai écrit plusieurs fois, pour vous empêcher de commettre cette faute; j'en avais parlé particulièrement à Mouchet qui est votre ami, quand il vint en France, pour vous en dire mon sentiment; depuis, j'en ai écrit à votre frère et à Mouchet pour vous en parler; mais tout cela n'a servi à rien. Votre endurcissement a été si grand que vos amis mêmes m'ont mandé que je ne

devais plus espérer qu'ils pussent rien gagner sur votre obstination. J'ai apporté tous ces soins pour vous remettre à votre devoir, *pour n'avoir pas le déplaisir de faire voir à chacun que je m'étais trompé en l'affection que j'avais eue pour vous.* Mon affection pour vous m'avait fait tolérer et feindre de ne connaître pour beaucoup de ces mauvais déportements; mais voyant que vous y continuiez, j'ai été contraint de vous rendre un exemple de mes punitions, au lieu que vous l'auriez été de ma reconnaissance et de mes bienfaits, pour peu d'occasion que vous m'en eussiez donné.

» Vous devez comprendre quelle est votre faute : vous qui teniez lieu de mon premier officier, avez osé vous opposer publiquement à mes volontés et cabaler ouvertement pour y faire résister tous ceux qui vous avez pu ; en tout Etat, ce crime est capital contre son souverain ; si je ne vous faisais grâce, *vous mériteriez la mort.*

» J'avais trouvé bon, lorsque je vous ai parlé de ce *serment* à prêter par le gouverneur, que vous m'eussiez dit librement votre avis; dans mon conseil, vous aviez la même liberté; mais où il s'agit de l'exécution des volontés du prince, ses officiers sont obligés de s'y porter, encore qu'ils eussent été d'opinion toute contraire.

» La lettre que vous m'avez écrite, par laquelle vous me témoigniez connaître votre faute et m'en demandiez pardon, m'a porté à vous accorder la grâce de la prolongation du premier terme du paiement de ce que vous me devez. Par là vous pouvez juger que réparant par de véritables effets les fautes passées, vous pourrez trouver grâce devant moi. »

A tous ces reproches, Hory répondit par diverses excuses et explications, *auxquelles le prince répartit immédiatement,* — ensorte qu'il rendit Hory tout confus, au dire d'Henri II lui-même qui transcrit ses paroles dans une lettre à Maréchal ([1]).

Ils se séparèrent donc sans que le prince eût rien voulu accorder. Cependant il avait été frappé d'apprendre par Hory, que ce dernier n'avait pas seul assisté à l'assemblée qui avait eu lieu pour s'opposer à l'introduction d'un nouveau serment : tous les conseillers d'Etat y étaient avec lui, disait Hory, et avaient déclaré, comme lui, qu'on ne devait pas se prêter à rien changer à l'ancien. — « Mandez-moi ce qui en a été », écrivait Henri II à Maréchal.

Hory quitta Rouen, mais ne se dirigea pas sur Neuchâtel. Il alla à Paris attendre que le prince y arrivât; car, en voyant que ce dernier restait inflexible quant au paiement intégral de sa dette, il voulait aviser aux moyens de trouver de l'argent. Félix Hory fut chargé d'aller faire des propositions à Henri II: c'était de prendre d'abord un contrat de sept mille écus sur le roi; ensuite

([1]) Grandes archives, S 20/21.

Lignières et le tiers de la dîme de Montezillon, en paiement de ce qu'il devait. Pour se faire bien recevoir du prince, le fils Hory devait lui narrer ce que Scherrer et son père avaient fait pour l'établissement commercial projeté sur les bords de la Thielle, suivant les propositions que Henri II avait agréées dans sa dernière entrevue avec Hory et Scherrer.

Le duc de Longueville répondit qu'il était défendu à ceux de sa condition d'acheter des rentes sur l'Etat; quant à Lignières et au fief Grand-Jaques, il consentait à les prendre au taux qu'estimerait le conseil d'Etat, mais seulement sur le second paiement; le premier ne devait être retardé pour quelque cause que ce fût, il fallait acquitter la dette le plus promptement possible. A cette occasion, Henri II rappela à Hory qu'à sa visite en Suisse (1618) il lui avait donné huit mille francs sur ce qu'il lui devait, et que les frais faits à propos du fief de Miécourt avaient été supportés par l'Etat et non par lui. Jusqu'ici vous avez eu le profit de mon argent, je veux maintenant en tirer au moins quelque utilité, disait-il.

Cependant, tout irrité que fût Henri II, il refusa de suivre les conseils que donnait Maréchal, de retirer Lignières à lui purement et simplement, comme fief confisqué pour félonie.

Il n'était pas difficile de se rendre compte du fait que la baronnie de Lignières et le petit fief du Grand-Jaques n'arriveraient jamais à être estimés au dixième des fr. 85,000 dus à la caisse de l'Etat. Hory se vit perdu. Ce fut la mort dans l'âme qu'il revint au pays. — L'affaire d'Henripolis et de l'entrepôt fut totalement mise de côté; l'esprit du vieux chancelier était tourmenté par des choses plus graves que des combinaisons industrielles et commerciales.

(A suivre.) F. C.

MISCELLANÉES

DOCUMENTS RELATIFS A LA GUERRE DE TRENTE ANS

Lettre originale en français (¹).

A M. le baron de Gorgier, lieutenant-général de S. A. de Longueville, dans ses comtés de Neuchâtel et Valangin.

Le soussigné parle des mesures à prendre pour se défendre contre la soldatesque du colonel Colloredo, qui menaçait de prendre ses quartiers dans

(¹) Grandes archives, Liasse B, 14, n° 30.

la Franche-Montagne des Bois. — Il croit qu'il est essentiel de réunir les troupes de ce pays avec celles de Bienne et de la Neuveville pour garder les frontières :

« La barbare tirannie de ces soldats allemands fait dresser les cheveux aux gens de bien; ils commencent à vouloir manger les gens à la façon des topinamboux. L'un d'eux, qui avait déjà baillé plusieurs coups d'épée à une femme, la traînait à part pour l'écarteler, ce qu'il a confessé; étant surpris, il dit qu'il avait tant mangé de chair de chien et bu de ce sang, qu'il luy semblait, quand il voyait un homme, qu'il le dut déchirer et manger. Ils pendent les gens par les mains et allument le feu sous eux, l'augmentant ou diminuant à leur appétit, pour en avoir quelque chose; n'épargnant les ecclésiastiques, en ayant *huilé* un, puis entortillé de paille et mis au feu; ils mettent les charrues dans les champs de bled, puis les revirent quand ils ne peuvent obtenir quelque chose. Dans les vallées de Delémont et de Lauffen il n'y a plus rien à faire pour cette soldatesque; elle commence à creuiller les escargots, mais il faudra les manger sans épices.

» A Bienne, le 15/25 février 1636. V. T. H. S.

» A. Thellung »

(probablement maire de Bienne.)

Lettre originale en français (¹).

A M. le maire de Neuchâtel, David Favargier, conseiller d'Etat et ci-devant Procureur-général.

Le soussigné lui rend compte de l'arrivée de quelques familles de Morteau avec leurs meubles et denrées. Ces gens-là étaient disposés à passer plus loin, mais ils suppliaient qu'on laissât leurs effets aux Brenets. Il craint que si les Suédois apprenaient qu'ils sont déposés dans ce lieu, ils ne vinssent s'en emparer. Il ajoute que, suivant les ordres du Conseil, il fait faire soigneusement la garde, et qu'il envoie tous les soirs une escouade sur la frontière, qui ne peut être que de quatre hommes, le nombre de ceux qui *peuvent fatiguer* n'étant que de 15 ou 16. Il demande les ordres du Conseil.

Aux Brenets, le 26 mars 1644.

V. T. H. et tr. ob. S.

D. Guinand.

(¹) Grandes archives, Liasse C, 14.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIII (ANNÉE 1876)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

